

MERCREDI 24 FÉVRIER 2010

PRÉSIDENTIE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance est ouverte à 15 h 05)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen ajournée le 11 février 2010.

2. Déclarations de la Présidence

Le Président. – Permettez-moi d'accueillir pour la première fois le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, à la séance plénière du Parlement européen. Monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous félicitons encore.

(Applaudissements)

Je voudrais également accueillir le président Barroso. Depuis cinq ans, vous avez vraiment l'habitude de venir ici; ce n'est pas du tout la première fois pour vous!

C'est avec une grande tristesse que je vous annonce le décès de M^{me} Candéago, l'une de nos collègues de la direction générale de la communication, qui fait partie des victimes de l'accident de train qui a eu lieu près de Bruxelles. M^{me} Candéago travaillait au Parlement européen depuis décembre 2008. Au nom de tous, je voudrais exprimer notre sympathie et nos condoléances à sa famille et à ses amis.

Les inondations sur l'île portugaise de Madère sont un autre drame qui s'est produit ces derniers jours. Cette tempête, la plus violente depuis 1993, a coûté la vie à au moins 38 personnes. En ces jours douloureux, nos pensées et nos prières vont aux victimes de ces catastrophes.

Je voudrais maintenant demander à chacun de se lever et d'honorer la mémoire des victimes de ces deux drames par une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)

Je vous remercie.

3. Souhais de bienvenue

Le Président. – Je voudrais à présent accueillir chaleureusement deux invités qui arrivent du Belarus: M^{me} Borys, présidente de l'Union des Polonais du Belarus, et M. Milinkevitch, lauréat de notre Prix Sakharov 2006 et leader de l'opposition démocratique au Belarus.

(Applaudissements prolongés)

Malheureusement, le Belarus a de nouveau fait la une des journaux en raison du harcèlement dont les organisations non gouvernementales font l'objet là-bas. Le Parlement européen soutient et soutiendra les valeurs universelles auxquelles nous tenons et croyons. Nous condamnerons les régimes autoritaires qui recourent à la force et persécutent les organisations démocratiques simplement parce qu'elles ne partagent pas leurs vues.

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

5. Transport des chevaux destinés à l'abattage dans l'Union européenne (déclaration écrite)

Le Président. – Je voudrais vous informer que la déclaration écrite 0054/2009 déposée par les députés Elizabeth Lynne, Sidonia Elżbieta Jędrzejewska et Carl Schlyter sur le transport de chevaux destinés à l'abattage dans l'Union européenne a recueilli aujourd'hui, 24 février 2010, les signatures de la majorité des membres qui composent le Parlement et qu'elle sera par conséquent, conformément à l'article 123, paragraphes 3 et 4, du règlement, transmise à ses destinataires et publiée dans les textes adoptés de la séance du 25 février 2010, avec indication au procès-verbal des noms des signataires.

Nous voudrions remercier les auteurs d'avoir déposé cette déclaration.

Elizabeth Lynne, auteure. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravie d'apprendre que nous avons obtenu le nombre de signatures requis. Je remercie toutes les personnes qui ont signé cette déclaration écrite.

Le Président. – Je voudrais vous informer que je n'ai pas eu la possibilité de signer cette déclaration et que je suis disposé à le faire immédiatement.

6. Composition du Parlement: voir procès-verbal

7. Mesures d'exécution (article 88 du règlement): voir procès-verbal

8. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal

9. Dépôt de documents: voir procès-verbal

10. Déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal

11. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal

12. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet d'ordre du jour définitif établi le mercredi 10 février 2010 par la Conférence des présidents conformément à l'article 137 du règlement a été distribué.

En accord avec les groupes politiques, je voudrais proposer les changements suivants:

Jeudi:

En ce qui concerne la séance de jeudi, le groupe des Socialistes et Démocrates au Parlement européen a déposé une demande de report du vote sur le rapport de M. Lehne sur les comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les micro-entités.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, notre groupe a eu ce matin un débat très animé sur le rapport de M. Lehne. Nous n'avons pas terminé d'en discuter au sein du groupe. Cela arrive parfois dans les groupes. Nous voudrions que M. Lehne, en tant que rapporteur, nous laisse le temps jusqu'à la session plénière de mars d'examiner à nouveau la direction que nous pouvons suivre à propos de ce rapport et la position que nous, en tant que socialistes et démocrates, voulons adopter sur cette question. Je dois admettre franchement que nous avons différentes approches dans notre groupe.

Je serais ravi que débattions de cette question, mais si vous, M. Lehne, nous autorisiez à reporter le vote à la première séance plénière de mars, mon groupe - bien que je pense que c'est également le cas pour d'autres groupes - disposerait au moins d'un peu plus de temps pour discuter de la question de manière approfondie et pour parvenir à un avis.

Klaus-Heiner Lehne, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, chers collègues, je pense qu'il est louable que le groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen examine cette question en détail. Toutefois, je voudrais dire que le Parlement a adopté une résolution à la quasi-unanimité en décembre 2008, dans laquelle nous avons demandé à la Commission européenne de présenter précisément

une proposition telle que celle dont nous discutons en ce moment. Le Parlement doit donc s'en tenir à ce qu'il a lui-même décidé et à ce qui constitue l'intention manifeste de cette Assemblée depuis des années.

Comme il est tout à fait naturel que l'un ou l'autre point de toute proposition législative suscite des inquiétudes, nous avons résolu les questions en suspens en élaborant un compromis en commission des affaires juridiques. Je dois préciser que ce compromis attend d'être approuvé. Néanmoins, je comprends très bien qu'il puisse être judicieux d'élargir un peu plus le groupe de personnes qui soutiennent ce rapport. Si les efforts de M. Schulz visent à accroître le nombre de ses partisans, je ne m'oppose pas à un report jusqu'à la prochaine session plénière, qui aura lieu en mars. C'est mon avis personnel à ce sujet. Ce n'est pas l'avis du groupe, qui en a expressément décidé autrement ce matin. Toutefois, je pense que nous devrions donner aux socialistes une chance de parvenir à une conclusion, afin qu'ils puissent contribuer, eux aussi, à la réduction de la bureaucratie et des charges qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises.

Dirk Sterckx (ALDE). – (NL) Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue M. Lehne de ce qu'il vient de dire, mais je voudrais néanmoins demander que nous ayons, en la circonstance, l'occasion de déposer des amendements et d'en débattre. Pour le moment, seul un vote est prévu, sans la possibilité de déposer des amendements au rapport de M. Lehne.

Martin Schulz (S&D). – (DE) Monsieur le Président, je voudrais renouveler ma demande. Il ne fait aucun doute que nous sommes en faveur du débat. Nous demandons simplement le report du vote. Cependant, dans un souci d'équité, je dois préciser que, bien que je comprenne le vœu pieux de M. Lehne, notre groupe se fonde sur la démocratie. Monsieur Lehne, je ne peux vous apporter aucune garantie quant au résultat.

(Le Parlement approuve la demande)

(L'ordre du jour est adopté)⁽¹⁾

Hannes Swoboda (S&D). – (DE) Monsieur le Président, je serai bref. Ces derniers jours, deux importantes nominations ont été proposées: la première est celle du représentant de la Commission européenne aux États-Unis d'Amérique, à Washington, et la deuxième est celle du représentant spécial de l'UE pour l'Afghanistan. Ces deux nominations sont controversées et font actuellement l'objet de diverses discussions. Je ne souhaite pas entrer pour l'instant dans des considérations concernant les mérites respectifs. Je voudrais simplement demander, Monsieur le Président, qu'avant leur entrée en fonction ces deux personnes se présentent devant la commission des affaires juridiques, afin de nous permettre d'avoir avec elles une discussion en profondeur, et j'espère que le président de la Commission et le président du Conseil apporteront tout leur soutien à ce principe, avec votre aide, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

13. Europe 2020 - Suivi du Conseil européen informel du 11 février 2010 (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les déclarations du Conseil et de la Commission: Europe 2020 - Suivi du Conseil européen informel du 11 février 2010.

Le Président. – Monsieur le Président Van Rompuy, comme il s'agit de votre premier discours en séance plénière du Parlement européen, nous avons accepté qu'il pourrait être un peu plus long. M. le président Van Rompuy souhaite présenter à ce Parlement son avis sur d'autres questions, sur des questions institutionnelles, au début de son mandat. Sans doute aurez-vous assez de temps avec 15 ou 20 minutes?

Herman Van Rompuy, président du Conseil européen. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de participer à un débat avec vous, non seulement pour présenter le compte rendu de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement qui s'est tenue il y a deux semaines – il s'agissait, au fond, d'un sommet informel sans conclusion officielle à annoncer –, mais également pour avoir la possibilité de vous rencontrer au début de mon mandat. Si j'avais attendu la première occasion officielle de rendre compte d'un Conseil européen se tenant fin mars, je ne me serais pas présenté devant ce Parlement avant fin avril, soit cinq mois après ma nomination en tant que président du Conseil européen. Permettez-moi donc de profiter de cette occasion pour vous expliquer comment je conçois mon rôle et ma fonction. J'y consacrerai quelques minutes pour ne pas avoir à y revenir ultérieurement.

⁽¹⁾ Pour les autres modifications à l'ordre des travaux: voir procès-verbal.

Bien entendu, il y a toujours eu une présidence du Conseil européen, qui n'est pas une fonction de «président de l'Europe», comme certains médias l'ont formulé. Qu'est-ce qui a donc changé? Trois petites choses, mais qui, ensemble et au fil du temps, auront le potentiel d'apporter un changement significatif.

La première de ces choses est l'élément de continuité: les présidents précédents étaient remplacés tous les six mois, c'est-à-dire après deux ou trois sommets. On avait peu l'occasion d'élaborer une stratégie à long terme. Nos partenaires des pays tiers étaient perplexes à l'idée de devoir rencontrer un chef de gouvernement différent chaque fois qu'ils participaient à un sommet avec l'Union européenne. Une plus grande continuité est fondamentale pour tisser des liens et pour accomplir un travail sérieux.

La deuxième chose est qu'il s'agit d'une fonction à temps plein. Les présidents précédents devaient gérer en même temps leur propre gouvernement national. Cela signifiait qu'ils pouvaient s'occuper tout au plus à mi-temps des affaires européennes. En créant une fonction à temps plein consacrée à la gestion du Conseil européen et à son suivi, y compris la représentation extérieure, le Conseil européen peut désormais mieux exercer son rôle au sein du système institutionnel européen.

La troisième chose est le fait que les chefs d'État ou de gouvernement désignent désormais la personne souhaitée à ce poste, tandis que la désignation se faisait auparavant au hasard du système de rotation arbitraire. J'espère que cela est également de bon augure pour le soutien sur lequel le président pourra compter.

Chacun de ces trois changements constitue une amélioration pratique de l'architecture institutionnelle précédente, mais associés au fait que le Conseil européen devient maintenant une institution européenne à part entière, ils lui permettent de mieux remplir la mission que lui confèrent les Traités, laquelle consiste à «[définir] les orientations et les priorités politiques générales [de l'Union]».

Certains commentateurs ont vu beaucoup plus dans ce rôle, d'autres moins. Certains estiment que la présidence du Conseil européen est une sorte de présidence à la manière d'un chef d'État qui remplit une fonction exécutive, comme en France, par exemple. D'autres considèrent cette fonction comme la simple présidence de la réunion des chefs de gouvernement. En réalité, ce n'est ni l'une ni l'autre. Il ne s'agit certainement pas d'un président disposant de pouvoirs exécutifs propres. La personne qui exerce ce rôle doit exprimer les opinions de l'ensemble des chefs d'État ou de gouvernement. D'autre part, cette fonction ne consiste pas simplement à jouer un rôle de président, qui donne la parole à l'un ou l'autre membre du Conseil européen lors des réunions de celui-ci. Il est clair que le travail de préparation puis de suivi des réunions du Conseil européen et de représentation de l'Union à l'extérieur – par exemple, avec le président de la Commission au sommet du G20 - et son rôle en tant qu'intermédiaire entre les capitales nationales et les institutions dépassent de loin la fonction de simple présidence de réunions.

Le rôle du président permanent est de renforcer une vision commune de la direction à suivre: rien de plus, rien de moins. Où allons-nous? Comment devons-nous traiter avec nos voisins? Qui sont nos principaux partenaires stratégiques dans le monde? Où voulons-nous nous situer dans dix ou vingt ans? Ce sont des questions cruciales.

Pour ce qui est de ma relation avec le Parlement européen, le Traité est très bref à ce sujet: il exige seulement que je vous présente un rapport «à la suite [de chacune] des réunions du Conseil européen». Cela signifie un minimum de quatre fois par an, même si, pour la plupart des années, le nombre de réunion sera plus probablement de cinq ou six, voire 10 à l'avenir. Il ne faudra pas longtemps pour que bon nombre d'entre vous se lassent de me voir! Je continuerai de multiplier les autres contacts habituels avec les députés du Parlement, comme les réunions que j'ai entamées avec les chefs de groupes et la réunion mensuelle que j'ai avec le Président du Parlement.

Bien entendu, mon rôle ne doit pas être confondu avec celui du président de la Commission. M. Barroso dirige un exécutif qui est élu par le Parlement européen et qui doit rendre des comptes à celui-ci. Il vous présente des propositions législatives et budgétaires, ce que je ne fais pas. Le président de la Commission est quotidiennement et étroitement en contact avec le Parlement européen, notamment pour travailler sur ces propositions législatives et budgétaires. Ma mission consiste plutôt à veiller à ce que les chefs d'État ou de gouvernement puissent se mettre tous d'accord sur une stratégie globale pour l'Union européenne, tant en ce qui concerne son développement interne qu'en ce qui concerne ses relations extérieures. J'ai une réunion hebdomadaire avec le président Barroso. Nous sommes tous deux pleinement conscients de la nécessité d'éviter tout conflit de compétence ou tout malentendu en ce qui concerne les responsabilités de chacun. L'opinion publique et les pays tiers pourraient éprouver des difficultés à saisir la différence entre le président de la Commission et le président du Conseil européen; je suis certain que nous sommes sur la bonne voie.

Dans ce contexte, il est également important de se rappeler que je suis le président du Conseil européen, et non le président du Conseil des ministres; il s'agit bien de deux institutions distinctes. Le Conseil ordinaire, qui représente l'autre branche du législatif avec le Parlement européen, sera toujours dirigé par une présidence que les États membres continuent d'exercer à tour de rôle tous les six mois. Ce n'est que dans la configuration du Conseil des affaires étrangères où il coordonne le pouvoir exécutif qu'il dispose d'un président permanent, qui est Catherine Ashton, vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères.

Je fais une parenthèse à ce stade pour saluer le travail accompli par Catherine Ashton. Face aux multiples défis dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité et en pleine préparation du service pour l'action extérieure, elle mérite notre soutien. J'aurai le privilège de collaborer étroitement avec elle en représentant l'Union sur la scène internationale.

Je voudrais dire quelques mots à propos du Conseil européen lui-même.

La première réunion officielle que je vais présider aura lieu à la fin du mois prochain. Nous avons toutefois tenu une réunion informelle utile des chefs d'État ou de gouvernement ce mois-ci, à la Bibliothèque Solvay, à quelques centaines de mètres d'ici. Que ce soit en raison du cadre plus intime de la bibliothèque ou de la proximité physique du Parlement, nos discussions ont été fructueuses.

Comme je l'ai dit, je ne puis vous présenter de conclusions officielles d'une réunion informelle. Je peux tout au plus partager avec vous les conclusions personnelles des discussions que j'ai exposées dans une lettre que j'ai adressée aux membres du Conseil européen et qui, je le sais, a circulé au Parlement. L'objectif que je poursuivais en organisant ce Conseil informel consistait principalement à préparer nos débats à venir sur la manière d'améliorer les résultats économiques de l'Europe au sortir de la crise économique actuelle. Nous devons pour cela examiner nos objectifs et nos ambitions – et nous avons là-dessus un document très utile du président de la Commission, M. Barroso –, mais nous devons également voir comment améliorer notre gouvernance sur ces questions. La manière dont abordons la gestion de notre économie européenne intégrée – qui est le plus grand marché du monde – afin d'améliorer nos résultats économiques est l'une des questions essentielles auxquelles l'Union européenne doit répondre.

Notre premier échange de vues à cet égard consistait à voir comment nous fixons des objectifs, comment nous les suivons, comment nous évaluons les résultats. Il s'agit en grande partie de coordonner l'exercice des compétences nationales tout en recourant pleinement aux compétences et aux instruments disponibles de l'Union européenne. C'est donc un travail qui convient parfaitement au Conseil européen. Au cours de la réunion de Solvay, tous les membres du Conseil européen étaient d'accord pour affirmer que, dans l'Union, nous avons besoin d'une meilleure coordination, plus ciblée, sur le plan économique, tant pour la politique macroéconomique – certainement dans la zone euro – que pour la politique microéconomique. C'est en majeure partie très technique, mais prenons simplement l'idée de réduire le nombre d'objectifs économiques communs pour nous concentrer sur quatre ou cinq. Ces objectifs devraient être quantifiables et divisibles en objectifs établis au niveau national. Il n'est pas judicieux d'avoir les résultats de, disons, 65 ensembles de données différents.

En outre, tous les membres du Conseil européen sont disposés à prendre plus de responsabilité dans une stratégie européenne commune pour la croissance et l'emploi. Cet engagement personnel est indispensable; nous devons passer des recommandations écrites à un engagement concret. J'ai été ravi de constater un tel degré d'ambition autour de la table. Que vous parliez de meilleure coordination, de meilleure gouvernance, voire d'un gouvernement économique, l'essentiel consiste à s'engager conjointement à réussir.

Nous avons également eu une discussion rapide sur la manière de mettre mieux en œuvre les actions de l'Europe dans la reconstruction d'Haïti. Nous voulons poursuivre cette discussion en vue de mieux appliquer l'article 214 du Traité portant sur la coordination de l'aide humanitaire. Le débat sur la réaction stratégique de l'Europe à la conférence de Copenhague sur le changement climatique se poursuivra au cours du prochain Conseil européen. Bien entendu, la discussion sur la situation en Grèce n'était pas prévue. J'ai veillé à ce qu'elle ait lieu dans le cadre institutionnel de l'Union européenne et non en dehors de celui-ci et à ce que l'accord obtenu soit approuvé par les 27 chefs d'État ou de gouvernement ainsi que par le président de la Commission et le président de la Banque centrale européenne. Ce degré de consensus a constitué un message sur l'acceptation par la Grèce de son obligation de réduire son déficit de manière crédible et de notre solidarité si nécessaire. Je me réjouis vraiment de connaître vos opinions sur ces questions, en particulier sur la manière dont nous pouvons faire face à tous les défis auxquels notre Union est confrontée.

Je peux vous assurer que j'ai un objectif primordial pour les prochaines années: faire en sorte que notre Union devienne assez forte pour maintenir notre modèle social au niveau interne et défendre nos intérêts et projeter nos valeurs à l'extérieur. Je pense que toutes les institutions européennes peuvent et doivent collaborer pour atteindre ces objectifs.

(Applaudissements)

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le président Van Rompuy pour le très bon premier Conseil européen informel qu'il a présidé.

Après avoir trouvé un accord entre nous tous sur une déclaration importante concernant la Grèce, nous avons discuté de la stratégie «Europe 2020», une stratégie pour une croissance durable et l'emploi. J'ai eu l'occasion de me pencher sur les questions politiques importantes qui nous touchent, sur les défis et sur les orientations que la Commission proposera officiellement mercredi prochain.

Avant la crise, l'économie européenne progressait: nous avons observé la création de 18 millions d'emplois et d'un environnement économique plus dynamique. Toutefois, ces progrès ont été balayés par la crise financière et par ses conséquences sur bon nombre de nos domaines d'activité: une chute de 4 % du PIB en une seule année, le chômage grimant jusqu'à 10 %, un coup sévère porté à notre prospérité, une menace réelle pesant sur nos sociétés. En même temps, notre tâche se complique en raison du vieillissement de la population, d'un fossé croissant en matière de productivité par rapport à nos concurrents et d'échecs dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Toutefois, nous avons aussi de nombreux atouts: nous avons l'économie de marché la plus vaste du monde, nous avons le marché unique, nous avons la zone euro. Tout cela s'est avéré fondamental durant la crise.

Mais aujourd'hui, l'Europe doit faire un choix crucial; je parlerais d'un choix déterminant pour les générations futures. Espérer voir le retour des bons vieux jours n'est pas une solution. Une des solutions possibles est un changement limité, le plus petit dénominateur commun qui apporte une réforme et une croissance. Mais nous ne pourrons jamais récupérer ce que nous avons perdu durant la crise. Cette solution produirait une Europe de seconde classe dans le nouvel ordre mondial. Des changements minimaux, certaines adaptations.

Je crois que nous pouvons et que nous devons nous montrer plus ambitieux. Nous pouvons aspirer à une stratégie économique qui mettra l'Europe sur la voie de la compétitivité et permettra de créer des millions d'emplois, mais cela ne peut se faire à l'aide de demi-mesures et d'un changement progressif. Nous devons susciter un sentiment d'urgence et faire admettre que les pratiques économiques habituelles ne protégeront pas notre mode de vie européen et ne défendront pas nos modèles sociaux. Au contraire. Ces modèles sociaux seront menacés si nous ne nous adaptons pas à un environnement mondial bien plus difficile.

Cela requiert un effort commun. Nous avons besoin des États membres, nous avons besoin des institutions européennes, nous avons besoin de l'ensemble des partenaires et de la société, nous avons besoin en particulier de l'engagement et du soutien actifs de ce Parlement, du Parlement européen, pour élaborer cette stratégie et pour la communiquer aux citoyens.

La semaine prochaine, la Commission présentera les éléments essentiels de la stratégie qu'elle proposera officiellement aux institutions européennes. Celle-ci sera axée sur trois priorités: une croissance intelligente, une croissance inclusive et une croissance durable.

Premièrement, le moteur principal de la croissance doit être la connaissance, la connaissance et l'innovation qui font naître les idées de demain, les compétences de demain, les technologies de demain. Deuxièmement, pour maintenir notre modèle social européen en place, nous devons créer plus d'emplois. Notre objectif doit être des sociétés en bonne santé, prospères et stables, où chacun a le sentiment qu'il peut jouer un rôle. Cela signifie que nous devons donner des emplois et des compétences aux citoyens et que nous devons nous attaquer de front au fléau de la pauvreté. Le problème de la pauvreté n'est pas seulement un problème national; c'est un problème pour lequel nous avons besoin d'une réponse européenne commune.

Notre économie de marché sociale doit être consolidée pour saisir les futures occasions. Je fais référence à la croissance durable, à la reconnaissance de l'importance de lutter contre le changement climatique, à la reconnaissance de la pression exercée sur les ressources. J'entends par là une économie compétitive, qui renforce le marché intérieur et qui crée de meilleures conditions d'investissement, en particulier pour les PME, une économie européenne capable de s'en sortir dans un marché mondialisé.

Ces priorités ne sont pas inconnues, mais le fait que nous n'ayons pas encore réussi à atteindre ces objectifs les rend plus importantes, pas moins. Nous devons apporter un changement radical non dans notre prescription de ce dont l'économie européenne a besoin, mais dans notre approche pour y parvenir.

Que nous faut-il pour réussir? Premièrement, la stratégie doit être complète. Nous ne pouvons définir une stratégie hétéroclite qui permettrait à chacun de s'occuper des choses faciles, des éléments qui procurent une autosatisfaction, et laisserait les réels défis aux autres. Il reste encore de nombreux problèmes lorsque je pense à la réalisation du marché unique, à la qualité de nos systèmes fiscaux, à la manière dont nous dépensons l'argent en cette période de forte pression sur les finances publiques, pour ne citer que quelques exemples

Deuxièmement, notre stratégie doit impliquer tous les secteurs de nos sociétés. Nous ne réussirons pas à mettre la société européenne sur la bonne voie pour l'avenir si cela se fait au prix de conflits sociaux. C'est pourquoi une approche proactive pour créer des emplois et éradiquer le fléau de la pauvreté est fondamentale. C'est pourquoi nous avons également eu raison de réformer les marchés financiers. Nous voulons un secteur financier solide, capable de financer l'innovation et de permettre aux entreprises de croître, un secteur qui reconnaisse ses responsabilités plus larges envers la société et les gouvernements qui l'ont aidé quand il en a eu besoin, un secteur qui accepte qu'une surveillance efficace est aujourd'hui nécessaire au niveau européen.

Troisièmement, nous ne devons pas confondre l'adoption d'une vision globale de l'économie européenne avec le fait de savoir «qui fait quoi?» Il ne doit pas s'agir d'un débat sur les compétences. Nous devons examiner la valeur ajoutée d'une approche européenne. Il est tout à fait évident en cette période de mondialisation, où nous devons discuter avec l'Amérique, avec la Chine, avec la Russie, avec d'autres, qu'une approche commune comporte une valeur ajoutée. Je cite, par exemple, une initiative qui a été lancée lors du G20 par l'Union européenne au cours de la présidence française, par le président de la République française et moi-même, lorsque nous avons proposé au président américain d'accepter ces sommets. Il est en effet nécessaire de reconnaître que nous avons une plus grande influence quand nous agissons ensemble. Cela n'aurait pas de sens de reconnaître l'interdépendance mondiale en rejetant l'interdépendance européenne. C'est pourquoi nous devons agir ensemble.

Un grand nombre de mesures devront toutefois être prises au niveau national. Bien sûr, nous nous attendons à ce que les gouvernements, surtout, assument certaines responsabilités nationales, mais nous espérons également qu'ils s'engageront sincèrement dans une approche européenne. Cette approche est capitale, non pour concentrer à nouveau les pouvoirs à Bruxelles - ce n'est pas du tout notre intention -, mais pour contribuer aux réformes indispensables dans nos sociétés, afin que celles-ci apportent plus de prospérité et un plus grand bien-être à nos concitoyens.

Nous ne réussirons que si nous sommes disposés à travailler ensemble et non contre les autres et nous devons donc assurer une maîtrise crédible à tous les niveaux. Nous avons besoin d'une solide et véritable coordination dans le domaine économique. Le traité de Lisbonne nous apporte ces instruments et nous les utiliserons.

Lors de ce Conseil européen, j'ai constaté que l'on était conscient de ce problème. Je peux comparer les discussions d'aujourd'hui avec celles que nous avons eues il y a cinq ans, lorsque nous débattions de la stratégie de Lisbonne. Je voudrais vous dire franchement et très ouvertement que j'ai observé que les chefs d'État ou de gouvernement étaient plus conscients de la nécessité d'agir ensemble, ainsi que des contraintes externes qui s'exercent sur l'économie européenne. J'espère sincèrement que cette fois-ci, les intérêts nationaux étroits ne vont pas de nouveau s'opposer au besoin d'une meilleure coordination et d'un système efficace de gouvernance européenne.

Nous avons aussi besoin de mesures phares au niveau de l'Union européenne pour définir ce que nous tâchons d'obtenir: des plans concrets. Nous allons en présenter quelques-uns, des projets tels qu'un plan d'innovation, un nouveau programme concernant les compétences, une politique industrielle propre, un agenda numérique, des technologies vertes et un plan ou une action spécifique de lutte contre la pauvreté. Des projets qui ont une valeur, qui impliquent un impact. Des projets qui montrent pourquoi l'Europe apporte une partie de la solution et qui prouvent que l'UE ne fait pas que parler, mais agit.

Je voudrais terminer en demandant au Parlement européen de soutenir résolument ces projets en tant que législateur, en tant qu'autorité budgétaire et en tant que champion de l'action européenne aux quatre coins de l'Union européenne.

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, chers collègues, le Conseil européen du 11 février était le premier convoqué,

présidé, par Herman Van Rompuy, dont je tiens à saluer la présence pour la première fois en session plénière du Parlement.

Cher Monsieur Van Rompuy, le groupe PPE attend beaucoup de vous. Je salue l'esprit positif et pragmatique de vos interventions depuis votre nomination, et j'approuve le ton que vous voulez imprimer au Conseil européen, mais j'attends de vous, ainsi que du Conseil des ministres, que vous preniez conscience qu'avec le traité de Lisbonne, vos relations avec nous, députés européens, ont changé de nature. Nous sommes décideurs à parité, et cela a des conséquences non seulement juridiques, mais aussi politiques.

Maintenant, j'en viens au fond des débats du 11 février, et le fond, c'est la stratégie 2020, bien sûr, mais c'est aussi l'euro et la politique économique et budgétaire, car la spéculation contre la dette grecque et l'euro étaient bien les invités-surprises de la bibliothèque Solvay.

Je pose la question suivante: l'affaiblissement de notre monnaie commune est-il seulement dû à la crise grecque ou l'euro ne ferait-il pas l'objet d'attaques directes de ceux qui ne voient pas d'un bon œil sa puissance et celle de ses États membres?

Deuxième question: allons-nous attendre que la situation dans certains pays de la zone euro empire pour réagir, comme on l'a fait avec la Grèce? Sinon, qu'est-il donc prévu pour corriger le tir dans les pays les plus à risque? Je vous le demande, mon cher Président Van Rompuy.

Si je pose ces questions, c'est que, si je me réjouis des mesures de solidarité prises le 11 février, j'ai de sérieux doutes quant au fait que nous, Européens, soyons vraiment à la hauteur de la situation. Et la situation quelle est-elle, si ce n'est que l'alerte grecque a montré combien nous devons prendre des décisions courageuses pour donner enfin à l'euro, notre monnaie, l'expression politique de la force qu'elle incarne?

Certes, on parle beaucoup, on parle de gouvernement économique, on parle aussi de gouvernance monétaire, mais on pourrait faire beaucoup plus simple et certainement plus efficace en concevant et en mettant en œuvre une réelle coordination budgétaire des membres de la zone euro. L'ancien premier ministre français, Edouard Balladur, vient lui-même de reconnaître la nécessité de nouveaux abandons de souveraineté – ce n'est pas facile pour un Français - et de plaider pour que les budgets nationaux des États de l'euro soient approuvés par l'Eurogroupe avant même d'être soumis aux parlements nationaux.

Je reprends ici cette idée audacieuse et je demande au Conseil européen de la considérer, de l'analyser sérieusement. En coordonnant vraiment leur budget, les États de l'euro se doteraient d'un poids et de marges de manœuvre sans précédent. Cette puissance leur permettrait de peser de manière déterminante sur l'élaboration de nouvelles régulations mondiales, mais elle exigerait aussi d'unir les forces européennes au sein des enceintes financières internationales où l'euro doit parler d'une seule voix.

Je prends un exemple frappant – et je crois que José Manuel l'a dit - celui du FMI, où les droits de vote sont calculés selon le poids économique des États. Avec ces critères, les États-Unis bénéficient de 16,7 % des droits de vote, le Japon, de 6 %, la Chine, de 3,6 % et les six pays fondateurs de l'Union européenne, de 18,49 %. Mais s'ils présentaient un front uni au FMI, les pays de l'euro représenteraient 23 % des votes et l'ensemble des pays de l'Union européenne, toujours unis, 32 % de votes. J'ai bien dit 32 %, soit presque le double des États-Unis.

Voilà, Messieurs les présidents, chers collègues, la réalité des rapports de force dans le monde. Mais parce qu'elle est encore divisée, l'Europe est incapable de peser de tout son poids. Est-ce plus longtemps tolérable? Le groupe PPE ne le pense pas. Il est temps, mon cher Président Van Rompuy, que les États de l'euro ouvrent les yeux sur cet état de fait et qu'ils en tirent les conséquences. Ils anticiperaient ainsi ce que la nécessité va bientôt les obliger à faire, s'unir vraiment, au lieu de s'accrocher à des apparences de souveraineté économique qui ne sont que de faux-semblants périlleux.

Stephen Hughes, au nom du groupe S&D. – (EN) Monsieur le Président, depuis le début de la crise économique et sociale, plus de sept millions de personnes sont venues gonfler les rangs des chômeurs en Europe. D'ici la fin de cette année, il est fort probable que le nombre de chômeurs atteigne 25 millions de personnes. La bonne santé de nos économies et de nos finances publiques, que nous avons restaurée dès le début des années 1990 au prix de sérieux efforts, a été ravagée en moins de deux ans. Malgré les dispendieuses mesures de relance, tout ce que nous sommes parvenus à éviter jusqu'à présent, c'est un effondrement complet du système.

La croissance économique reste extrêmement faible, et nombreux sont ceux qui ont cessé d'espérer une relance rapide. Nos sociétés craignent pour l'avenir, les inégalités de toutes les espèces se sont creusées et

quelques-uns de nos États membres, devenus la cible d'une spéculation effrénée et impitoyable, ont grand besoin de la solidarité et de la protection de l'Europe. Cette crise a nui gravement à la compétitivité mondiale de l'Europe et affaibli son influence politique.

Tel est le paysage sinistre dans lequel l'Europe doit aujourd'hui réinventer son avenir afin de préserver son modèle de développement économique et social.

Monsieur le Président Barroso, vous allez demander au Conseil de printemps où nous voulons voir l'Europe d'ici 2020. C'est une question importante, mais pouvons-nous nous permettre de débattre d'un avenir si lointain sans apporter d'abord une réponse aux millions d'Européens qui ressentent aujourd'hui l'impact de la crise sur leur vie quotidienne et qui s'inquiètent de savoir ce qu'il se passera dans leur vie demain: auront-ils un emploi, auront-ils la perspective de trouver un nouvel emploi? Quelles réponses pouvez-vous leur donner?

Je ne puis retourner dans ma région demain et dire à mes concitoyens qu'ils ne doivent pas s'inquiéter, que nous avons un plan pour 2020. Je me dois de répondre à leurs inquiétudes et à leurs craintes immédiates, je veux pouvoir leur dire qu'ils pourront conserver leur emploi, que de nouveaux emplois seront bientôt créés et qu'il s'agira d'emplois décents avec des salaires décents.

À l'heure actuelle, le seul programme politique à moyen terme est celui défini par le Conseil européen de décembre: la consolidation des finances publiques. D'ici 2011, on s'attend à ce que les États membres entament cette consolidation de façon à ramener leurs déficits publics sous le seuil des 3 % en deux ans. Mais parallèlement, le chômage va continuer d'augmenter car la croissance sera trop faible pour le faire baisser.

Il y a d'autres façons de sortir l'Europe de la crise: mettre les gens au centre de notre programme politique, surtout ceux qui ont été le plus durement frappés par la crise. J'invite le président Van Rompuy et le président Barroso à réexaminer la nature de la stratégie dite «de sortie». L'Europe doit choisir une approche décente pour sortir de cette crise: une approche humaine fondée sur nos valeurs fondamentales et aussi une approche plus intelligente en termes économiques.

Ce ne sera pas le cas si la politique macroéconomique est axée entièrement sur une consolidation rapide. Cela signifierait des coupes dans les budgets finançant les investissements publics, l'éducation et la formation ou encore les services sociaux et de santé. Car l'augmentation des impôts ne suffirait pas à la consolidation. Le potentiel de croissance de l'Europe souffrirait encore plus que cela n'a été le cas jusqu'ici et en conséquence la relance serait extrêmement lente et une grande partie des chômeurs actuels deviendraient des chômeurs de longue durée.

Les Européens méritent une approche politique plus équilibrée et plus responsable du point de vue social. Nous pensons que cette approche devrait inclure une «stratégie d'entrée» sur le marché du travail, qui devrait faire partie intégrante de la stratégie 2020 et constituer sa feuille de route jusqu'en 2015.

Cette stratégie devrait concilier le programme politique macroéconomique avec des politiques structurelles dans les domaines économique, social et environnemental en vue de créer au moins cinq millions d'emplois nouveaux nets d'ici 2015, notamment dans le secteur de l'économie verte. Le Conseil européen devrait annoncer clairement cette intention lors du sommet de mars en tant qu'objectif essentiel de la nouvelle stratégie.

Une véritable coordination des politiques économiques, allant bien au-delà de la fonction de contrôle du pacte de stabilité, devrait permettre de combiner une consolidation fiscale progressive dans les différents États membres avec le maintien des investissements publics essentiels dans les domaines de croissance et dans les politiques sociales les plus importantes.

Une telle approche nécessitera un bond en avant de la pensée politique en ce qui concerne la gouvernance économique de l'Europe, en particulier dans la zone euro.

Le sommet de mars ou de juin du Conseil devrait donner mandat à son président pour soumettre, en étroite collaboration avec la Commission, un plan ambitieux visant à renforcer la gouvernance économique dans l'UE. Ce plan devrait être soumis à la décision du Conseil de décembre 2010.

Si nous voulons tirer les leçons de la crise actuelle et en sortir le plus rapidement possible, nous devons remettre en question notre façon habituelle de faire les choses. Nous avons l'occasion de rendre l'Europe pertinente pour ses citoyens et pas seulement pour les marchés. Mais la seule façon d'y parvenir est d'adopter une stratégie 2020 axée sur les citoyens et l'emploi. En d'autres termes, nous n'y arriverons que si cette stratégie intègre un programme social et un programme de création d'emplois décents ambitieux.

Au nom de mon groupe, je vous presse de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour mettre les citoyens, et surtout les plus vulnérables de nos concitoyens, au cœur du projet européen.

Guy Verhofstadt, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, avant tout, permettez-moi d'en venir directement à ce que j'appellerais le problème le plus urgent à l'heure actuelle. Nous pouvons parler de 2020, mais nous avons un problème plus urgent aujourd'hui: la zone euro et la Grèce. Nous devons trouver des solutions à ce problème.

Je pense que le Parlement européen doit prendre l'initiative en la matière. Il est important de déterminer ce qu'il s'est passé exactement en Grèce. Nous avons reçu aujourd'hui des informations contradictoires. La Grèce affirme avoir donné toutes les informations à l'Union européenne et aux institutions européennes. Et pourtant, la Commission européenne et Eurostat disent qu'ils n'ont pas reçu toutes les informations nécessaires. Et parallèlement, les banques d'investissement Goldman Sachs, Morgan Stanley, Deutsche Bank, minimisent le rôle qu'elles ont joué dans le dossier grec.

Je pense donc qu'il revient à ce Parlement d'organiser le plus rapidement possible des auditions avec la commission compétente de façon à ce que nous puissions entendre toutes les parties concernées par ce dossier et que nous comprenions enfin ce qu'il se passe exactement avec la Grèce. Nous ne pouvons pas parler de remèdes, de solutions, de réformes dans l'Union européenne si nous ne savons pas ce qu'il s'est réellement passé avec la Grèce en 2008, en 2009 et avant cela, et je pense qu'il est indispensable que le Parlement entende les différentes parties concernées.

Mon deuxième point est que nous devons aussi nous attaquer au problème de la dette grecque. Je pense qu'il existe une seule bonne solution à ce problème. Hier j'ai lu l'article de George Soros à ce sujet dans le Financial Times, et il y a quelques jours, j'ai lu l'article de Joschka Fischer dans la presse allemande. Il dit ce que disent aussi beaucoup d'autres, à savoir que la meilleure solution au problème de la dette grecque est une solution européenne: des euro-obligations ou un fonds monétaire européen, sans aucun coût pour le contribuable européen, mais avec une solution pour l'avenir. Je pense que c'est aussi le rôle de ce Parlement de demander à la Commission et au Conseil de réfléchir à cette possibilité et de dépasser les intérêts nationaux des États membres actuels de l'Union européenne pour examiner cette possibilité.

Troisièmement, je pense que la partie la plus importante de ce débat porte sur ce que nous devons faire à propos de 2020. Je pense que la Grèce est un bon exemple de ce qui n'a pas fonctionné avec la stratégie de Lisbonne. La stratégie de Lisbonne était trop faible; au cours des 10 dernières années, l'écart entre l'économie allemande et l'économie grecque s'est creusé, le fossé qui les sépare est plus large et non plus étroit après la stratégie de Lisbonne. Ce que nous devons faire, et c'est la première décision qui devra être prise par la Commission et le Conseil européen, c'est reconnaître que la méthode ouverte de coordination n'était pas une bonne méthode. Elle était trop timorée. Nous avons besoin d'un instrument plus audacieux dans l'Union européenne. Cet instrument plus audacieux, c'est la gouvernance économique au sein de l'Union européenne.

Monsieur Barroso, j'espère que d'ici quelques jours, au début de mars - je pense que c'est le 3 mars - vous nous présenterez un document à ce sujet. J'espère que ce document comprendra une stratégie plus ambitieuse que ce qui a été conclu, ou qui n'a pas été conclu, lors du sommet informel. Il s'agit toujours d'une méthode de coordination intergouvernementale ouverte. Elle est peut-être un peu meilleure, un peu plus rapide, mais en fin de compte c'est toujours une méthode de coordination ouverte basée sur les relations entre les gouvernements. Nous vous demandons de jouer un rôle moteur dans ce dossier, dans cette politique économique et cette gouvernance économique, et de nous soumettre, avec Olli Rehn, une proposition audacieuse visant à instaurer une gouvernance économique au sein de l'Union européenne. Cela n'a aucun sens d'avoir une union monétaire d'un côté sans avoir une union économique, sociale et politique de l'autre. Les problèmes de la Grèce en sont la preuve.

(Applaudissements)

Je pense que nous pouvons attendre une action ambitieuse de la Commission et j'espère que le 3 mars la Commission proposera un document nettement plus ambitieux que les conclusions, décevantes à mon sens, du sommet informel.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» conformément à l'article 149, paragraphe 8, du règlement)

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais poser à M. Verhofstadt la question suivante: pensez-vous que les pays qui n'appartiennent pas à la zone euro devraient venir au secours des pays de la zone euro? Est-ce cela que vous préconisez?

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Il sera peut-être nécessaire de venir au secours de la Grande-Bretagne dans un avenir proche, parce que j'ai vu que son déficit fiscal était plus important encore que celui de la Grèce.

(Applaudissements)

À l'heure actuelle, si je ne me trompe pas, le déficit fiscal s'élève à 12,9 % du PIB. Je pense donc que le plus important, pour le moment, est d'avoir une stratégie pour la zone euro, et je suis convaincu qu'un jour viendra, pas demain peut-être mais après-demain, où la Grande-Bretagne sera membre de la zone euro. Soyez-en sûr.

Rebecca Harms, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (DE) Monsieur le Président, j'espère que le bac à sable britannique voudra bien avoir l'amabilité de nous écouter un moment.

(Tapage)

J'avais prévu de commencer mon allocution en parlant de la stratégie UE 2020, mais après l'intervention venant de la droite de cette Assemblée, je commencerai par la Grèce. Je pense que dans le débat concernant la situation et les perspectives de la Grèce, l'attitude la moins constructive que l'on puisse avoir est une attitude hellénophobe, nationaliste ou antieuropéenne. Je pense que des erreurs de longue date sont révélées aujourd'hui en Grèce - les crises révèlent souvent plus d'erreurs que les périodes prospères.

Je voudrais aborder un point soulevé par M. Verhofstadt. Si nous ne voulons pas des développements antieuropéens, nous devons nous demander qui, à Bruxelles, a permis que ces problèmes restent dissimulés en Grèce pendant des années, peut-être même tout au long de la période préparatoire à l'union monétaire. Monsieur Barroso, je pense que vous avez une part de responsabilité assez lourde à cet égard. Voilà quelque chose que vous devez divulguer, parce que nous n'avons encore vu que la pointe de l'iceberg en termes de responsabilités, nous n'avons pas encore vu le système d'irresponsabilité qui se dissimule sous la surface.

Deuxièmement, beaucoup de choses vont devoir changer en Grèce également. Nous devons avoir une discussion avec la Grèce à ce sujet, amicale de préférence, au sein de la zone Euro. Si cette aide est nécessaire, et je pense qu'elle le sera, et si nous devons faire appel une nouvelle fois à la solidarité européenne, ce que je ne veux pas exclure à ce stade, la Grèce va devoir procéder à des changements en profondeur. Il y a par exemple le problème du secteur public surdimensionné. Si j'en crois les Grecs avec qui j'ai discuté, 25 % des citoyens de ce pays travaillent dans le secteur public - qui n'est même pas un secteur public de qualité. Celui-ci a absolument besoin d'une réforme.

Mais les changements ne portent pas uniquement sur les dépenses, il y a clairement un gros problème du côté des recettes également. Je pense que M. Papandreou a raison de vouloir publier les déclarations fiscales des hauts revenus en Grèce. Il n'est pas nécessaire d'acheter des CD en Suisse; il y a une autre façon de procéder. Cette mesure mettra rapidement en lumière le fait qu'en Grèce aussi il serait possible d'augmenter considérablement les recettes fiscales en empêchant l'évasion fiscale et en obligeant les Grecs qui vivent dans le luxe à payer leurs impôts comme tous les citoyens honnêtes.

Mon collègue M. Giebold parlera sans doute plus en détail des euro-obligations. Je voudrais juste dire une chose à propos de la stratégie UE 2020. Monsieur Barroso, vous n'avez absolument rien dit sur les échecs de la stratégie de Lisbonne. Je pense que l'absence d'évaluation de la stratégie de Lisbonne ne présage rien de bon pour la réussite, ou la possible réussite, de cette nouvelle stratégie. En tant que stratégie intégrée elle n'est en principe pas mauvaise, mais...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Timothy Kirkhope, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, je remercie M. Verhofstadt de nous avoir rappelé à tous l'échec des politiques économiques de gauche menées au Royaume-Uni. Nous lui sommes très reconnaissants du conseil et j'espère que mes collègues et moi-même saurons y remédier lors des prochaines élections législatives.

Même avant la crise récente, les économies de l'Europe perdaient du terrain face à leurs principales rivales et concurrentes. Notre taux de croissance était inférieur, notre taux de chômage était supérieur, notre position commerciale relative était sur le déclin et notre part de la production mondiale était en baisse. Nous avons lancé la stratégie de Lisbonne, mais sans faire preuve d'une conviction ni d'un engagement suffisants. La stratégie Europe 2020 ne doit pas subir le même sort. Je me réjouis que mon groupe ait été parmi les premiers à soumettre des propositions pour contribuer à la faire avancer.

Nous devons à présent définir un nouveau cap pour nos économies. Nous devons reconnaître que ce ne sont pas les gouvernements qui créent des emplois productifs ni qui font grimper le niveau de vie. Seuls les entrepreneurs couronnés de succès, seules les entreprises compétitives peuvent y parvenir. Nos États membres et les institutions de l'Union européenne doivent les soutenir en diminuant le fardeau que ces entreprises doivent supporter. Nous ne pouvons espérer des économies dynamiques en imposant des exigences plus dures encore à ceux qui créent de la croissance et de l'emploi, en imposant une fiscalité lourde et des règles par trop bureaucratiques. Nous devons encourager la recherche et le développement, améliorer l'éducation supérieure et la formation professionnelle, comme vient de le souligner le président Barroso. Il faut redynamiser le marché intérieur et l'étendre à de nouveaux domaines.

Les enjeux ne sauraient être plus élevés. Pendant près de trois siècles, les plus grandes puissances économiques du monde ont été celles qui possédaient les constitutions les plus libérales et les plus démocratiques. La cause de la liberté et celle de la prospérité économique ont progressé côte à côte. Nous abordons aujourd'hui une nouvelle ère. D'ici la fin de ce siècle, il se peut qu'une puissance économique considérable se trouve aux mains de gouvernements non démocratiques. Il n'est pas sûr que le capitalisme autoritaire se transformera en douceur pour s'aligner sur le capitalisme démocratique et responsable dont nous bénéficions aujourd'hui en Europe et en Occident.

Nous espérons que ces pays se libéraliseront. Nous les y encouragerons de façon amicale, mais nous connaissons les risques. C'est l'intérêt de nos concitoyens que le programme 2020 parvienne à stimuler la création d'emplois de qualité et à faire grimper les niveaux de vie, et c'est l'intérêt du monde libre que le programme 2020 montre la voie d'un avenir économique plus fort pour tous nos concitoyens.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE) Monsieur le Président, comme le dit le proverbe, c'est dans le besoin que l'on reconnaît ses amis. L'Union européenne compte 27 gouvernements qui essaient tous, chacun à sa façon, de sauver leurs propres banques et grandes industries. Jusqu'à présent, le résultat en a été l'accroissement de la dette de chacun de ces pays et des taux d'épargne catastrophiques pour les citoyens. On parle alors par euphémismes, on mentionne la «politique de modération salariale», la diminution des coûts non salariaux de la main d'œuvre ou encore la privatisation des risques de la vie tels que l'âge, la famille, la maladie et l'éducation souhaitée.

Les banques utilisent aujourd'hui les paquets de sauvetage adoptés par les États pour spéculer contre les budgets nationaux. Les banques ont déjà mieux récupéré que les États. Hypo Real Estate et Commerzbank, sauvées de la faillite en Allemagne à coups de milliards d'euros prélevés sur les deniers publics, sont dans le peloton de tête de ceux qui profitent de la flambée des obligations d'État grecques. L'argent des contribuables sert à la spéculation et cet argent est versé par les braves travailleurs ordinaires, qui n'ont pas de comptes en Suisse comme ceux qui servent de refuge aux plus riches.

(*Tapage*)

Croyez-moi, je ne prends aucun plaisir à utiliser des exemples négatifs concernant l'Allemagne. Mais l'un des partis au pouvoir en Allemagne demande sans cesse un allègement de la fiscalité, alors même que nous exigeons du gouvernement grec qu'il augmente les impôts. Et qui va devoir trouver cet argent? Je crains que ce ne soient ceux qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts. N'est-ce pas l'Allemagne, autrefois le premier pays exportateur du monde, qui a découplé il y a des années les augmentations salariales de la productivité, ce qui a débouché sur le dumping social?

Dans le théâtre grec classique, une crise représente la possibilité et, à vrai dire, l'obligation de changer de cap. Pour changer de cap, nous devons exiger que soit enfin instauré un salaire minimum garanti. Le même travail au même endroit doit être récompensé par le même salaire. Nous devons harmoniser la fiscalité au sein de l'Union européenne, et surtout, nous avons besoin d'une véritable réglementation et d'un véritable contrôle des marchés financiers au niveau européen et d'une véritable politique économique et financière européenne basée sur la solidarité, avec des objectifs sociaux et environnementaux contraignants.

Nigel Farage, *au nom du groupe EFD.* – (EN) Président de l'Europe... Le jour que nous attendions depuis si longtemps. On nous avait dit que le jour où nous aurions un président, nous verrions apparaître un personnage politique d'envergure mondiale, un homme qui serait le responsable politique de cinq cents millions de personnes, un homme qui nous représenterait sur la scène mondiale, un homme dont le rôle serait si important que, bien entendu, il... vous percevriez un salaire supérieur à celui du président Obama. Or ma foi, j'en ai bien peur, finalement nous n'avons eu que vous. Et je suis désolé, mais après votre prestation de ce matin... Je ne veux pas être grossier, mais vous savez, franchement, vous avez le charisme d'une loque humide et l'apparence d'un petit employé de banque.

(Protestations)

La question que je veux vous poser, et que nous allons tous vous poser, est la suivante: qui êtes-vous? Je n'avais jamais entendu parler de vous; personne en Europe n'avait jamais entendu parler de vous. Je voudrais vous demander, Monsieur le Président: qui a voté pour vous?

(Vives protestations)

Et de quel mécanisme - et je sais qu'on n'apprécie guère la démocratie dans votre clan - de quel mécanisme les citoyens de l'Europe disposent-ils pour vous relever de vos fonctions? Est-ce cela, la démocratie européenne?

Je sens pourtant que vous êtes un homme compétent, capable et dangereux, et je suis absolument convaincu que votre intention est de devenir l'assassin silencieux de la démocratie européenne et des États-nations européens. Vous semblez exécuter la notion même d'État-nation; peut-être parce que vous nous arrivez de Belgique, qui, dans une large mesure, est un non-pays.

(Réactions)

Mais depuis que vous avez pris vos fonctions, nous avons déjà vu la Grèce réduite à l'état de protectorat. Monsieur, vous n'avez pas la moindre légitimité à ce poste et je suis convaincu de parler au nom de la majorité des Britanniques en disant que nous ne vous connaissons pas, nous ne voulons pas de vous, et plus tôt on vous mettra au rancart, mieux cela vaudra.

Le Président. – Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, vous ne vouliez pas être grossier.

Je préfère poursuivre. Monsieur le Président, acceptez-vous une question «carton bleu»?

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur Farage, est-ce que vous êtes d'accord pour appliquer l'article 9 du traité pour demander de sortir tout simplement de l'Europe? Comme ça, vous serez tranquille.

Martin Schulz, au nom du Groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président... vous me décevez beaucoup, Monsieur Buzek. Il est inacceptable qu'un président de groupe puisse traiter le président du Conseil européen de «loque humide» au sein de ce Parlement plutôt que d'exprimer une critique d'ordre politique.

(Applaudissements)

Monsieur le Président, j'attends de vous que vous réagissiez par un rappel à l'ordre. Il est inadmissible que cet homme puisse librement fouler au pied la dignité de ce Parlement. À M. Daul, je voudrais dire que la question n'est pas de savoir si le Royaume-Uni veut quitter l'Union européenne. Il vaudrait peut-être mieux pour M. Farage qu'il renonce à son mandat s'il s'offusque à ce point de l'Union européenne et du Parlement européen.

(Applaudissements)

Le Président. – Je répète aujourd'hui à M. Farage ce que je lui ai déjà dit il y a deux mois: les interventions de ce genre, qui comportent des attaques *ad hominem*, sont inadmissibles au Parlement européen. J'en ai parlé à M. Farage, je le lui ai bien fait comprendre. Je tiens à dire, Monsieur Schulz, que j'ai fait et que je continue de faire précisément ce que vous suggérez.

Nigel Farage (EFD). – (EN) Vous n'aimez peut-être pas ce que je dis, mais pensez donc à votre propre comportement. Après le «non» du peuple irlandais lors du référendum, vous avez dit qu'en soutenant le «non», notre groupe avait ouvert la porte au fascisme. Vous avez dit que notre groupe s'était comporté au Parlement comme Hitler et les nazis au Reichstag. Daniel Cohn-Bendit nous a traités de débiles mentaux. Vous savez, il faut que ce soit... On ne peut pas agir d'une façon...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Le Président. – Monsieur Farage, je suis désolé, mais il ne s'agissait pas d'une déclaration d'ordre personnel. Nous devons maintenir l'ordre et respecter tous les règlements de notre Parlement.

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler calmement que ce débat a lieu dans cette enceinte à Bruxelles, en Belgique. Dans le contexte économique actuel, nous pourrions décrire la Belgique comme la Grèce de la mer du Nord sans exagérer le moins du monde. Après la Grèce et l'Italie, la Belgique présente en effet le taux d'endettement le plus élevé en Europe. Nous sommes un pays européen gravement malade, et si je puis m'exprimer ainsi, la faute en revient en grande partie à l'un des intervenants

précédents, M. Verhofstadt, ancien Premier ministre belge. En matière de fraude et de manipulation du budget, il pourrait apprendre une ou deux choses aux Grecs!

Mais ne nous excitons pas exagérément à cet égard et surtout, cessons de prétendre que nous pourrions échapper à la crise en augmentant encore la dette publique, la tristement célèbre proposition Verhofstadt d'un emprunt gouvernemental européen, dont quelqu'un devra tôt ou tard régler la note. Au contraire, nous avons vu à maintes reprises que ce sont les décisions prises au niveau européen qui nous ont poussés vers la crise, les décisions d'évacuer les critères de Maastricht et le pacte de stabilité et de croissance au profit des apparences, parce qu'il fallait que l'Europe donne l'impression d'avancer.

C'est cette même obstination eurocrate qui s'efforce aujourd'hui de nous faire avaler la stratégie d'adhésion de la Turquie. Il faut aujourd'hui laisser de côté les réalités économiques et géographiques et les citoyens européens vont devoir payer une fortune pour l'adhésion potentielle d'un pays qui n'est même pas européen. La solution n'est pas «plus d'Europe». La solution, c'est la responsabilité nationale et l'obligation, pour les différents États membres, de vivre comme ils l'entendent et selon leurs moyens.

Corien Wortmann-Kool (PPE). – (NL) Monsieur le Président Buzek, Monsieur le Président Barroso, et évidemment Monsieur le Président Van Rompuy, nous sommes ravis de vous avoir parmi nous aujourd'hui. Vos remarques au début de ce débat montrent clairement que vous souhaitez vous lancer dans un travail ambitieux, mais que vous souhaitez aussi jouer votre rôle comme le prévoit le traité de Lisbonne. Je tiens à vous en féliciter d'avance.

Il est important que vous soyez ici pour discuter de la future stratégie 2020, parce que cette stratégie est essentielle pour rendre à l'Europe son rôle au niveau mondial. Monsieur le Président, et je m'adresse au président Barroso également, vous savez ce que sont nos priorités. Ces priorités sont axées sur une économie de marché verte et sociale. Cela signifie que notre première tâche doit être de remettre sur pied les petites et moyennes entreprises, qui sont le moteur de la création d'emplois en Europe. Et je ne parle pas uniquement de commerce et de services, mais aussi de notre industrie européenne, que nous devons rendre à nouveau compétitive sur la scène mondiale. Nous parlons également de notre secteur agricole et de notre production d'aliments de qualité, qui sont aussi compétitifs sur la scène mondiale. Cela signifie que nous avons besoin de PME axées sur la connaissance, l'innovation et les technologies durables.

Tel doivent être les fondations de la stratégie 2020. Ces fondations impliquent d'avoir une stratégie de sortie qui ira de pair avec un pacte de stabilité et de croissance fort et avec la réforme nécessaire des dépenses publiques des États membres. Monsieur le Président, l'ancienne stratégie de Lisbonne contenait trop d'objectifs vagues et a démontré l'échec de la méthode de coordination ouverte. La question que je vous pose est donc la suivante: quels objectifs spécifiques allez-vous définir pour obliger enfin les États membres à s'engager réellement en faveur de cette stratégie, tout en restant dans les limites du traité de Lisbonne du point de vue de la subsidiarité?

Marita Ulvskog (S&D). – (SV) Monsieur le Président, selon les chiffres de la Commission elle-même, 80 millions de citoyens de l'Union européenne vivent actuellement sous le seuil de pauvreté. Cette situation est indécente, et elle constitue aussi un obstacle au progrès dans d'autres domaines. Et pendant ce temps, M. Farage vient au Parlement et se lance dans des tirades insultantes à un moment où l'Europe est en crise et où nous devons traiter de nombreuses questions importantes. Il faudrait lui infliger une suspension et ne pas l'autoriser à participer à la période de session de la semaine prochaine à Strasbourg. Ce serait là une punition bien modérée pour le comportement dont il s'est rendu coupable.

Notre tâche est à présent de produire une nouvelle stratégie de Lisbonne, en d'autres termes UE 2020. Dans cette perspective, il est important de comprendre que la cohésion sociale et le développement durable sont des conditions essentielles de la croissance économique. La première société qui parviendra à se défaire de sa dépendance aux combustibles fossiles, par exemple, prendra la tête dans la création de nouveaux emplois verts. Mais nous avons besoin de ressources pour que cette stratégie réussisse. Au moins 50 % du budget réservé par l'Union européenne et par les États membres pour nous sortir de la crise doivent être investis dans un nouveau Green Deal qui permettra de créer ces nouveaux emplois verts. Le septième et le huitième programmes-cadres doivent se concentrer sur la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie renouvelable.

La Commission doit aussi faire des efforts vigoureux pour empêcher l'exclusion sociale qui progresse actuellement dans toute l'Europe et pour renforcer les parties prenantes au marché de l'emploi. Ces dernières années, l'UE a été perçue à juste titre comme une menace pour le mouvement syndical. Il faut que cela change. Un premier pas pourrait consister à réviser la directive sur le détachement des travailleurs ou, comme on

l'appelle en Europe, la «directive sur le dumping salarial», qui suscite tant de colère et tant de conflits. Nous en avons eu largement assez aujourd'hui au Parlement.

Lena Ek (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, l'objectif d'UE 2020 devrait être de libérer le potentiel du citoyen européen. Trop souvent, nous oublions que nos stratégies de croissance sont mises en place pour bénéficier à nos concitoyens et pour améliorer l'avenir de nos enfants.

Il ne fait aucun doute que la stratégie de Lisbonne a échoué lorsqu'elle a tenté de tout inclure. Avec un programme aussi large, elle a perdu de vue sa mission première et ainsi les possibilités d'atteindre les objectifs ambitieux définis.

Pour que la stratégie 2020 soit efficace, nous devons changer de format pour créer quelque chose d'entièrement différent. Notre travail doit viser un nombre limité de domaines spécifiques et s'attaquer aux facteurs fondamentaux de la croissance durable.

En tant que seul organe directement élu de l'UE, et avec un pouvoir de codécision à part entière, le Parlement aura son mot à dire dans la stratégie 2020. Pour garantir la légitimité et l'ouverture, la Commission et le Conseil seraient donc bien avisés d'impliquer le Parlement dans les travaux en cours concernant la stratégie 2020.

Tout comme l'ouverture et la transparence sont essentielles pour créer une Europe des citoyens, elles sont également indispensables pour éviter les crises des finances publiques comme celles qui frappent actuellement différents pays de l'Union.

Tout le monde montre la Grèce du doigt, mais il y a d'autres pays qui se sont soustraits à l'étalonnage des performances, qui ont trompé l'Europe à propos de leurs déficits et qui ont maquillé leurs statistiques financières. La méthode de coordination ouverte s'est transformée en ententes secrètes puis en humiliation ouverte.

Souvenez-vous que ce qui vaut pour les citoyens vaut aussi pour les gouvernements. La liberté s'accompagne de responsabilités. Il est temps que les gouvernements d'Europe prennent cette responsabilité au sérieux, parce que les problèmes auxquels nous devons faire face sont des problèmes graves.

Philippe Lamberts (Verts/ALE). - Monsieur le Président, chers collègues, je suis d'accord avec l'idée de réduire le nombre d'objectifs de la stratégie UE-2020 à un nombre limité, à condition qu'ils soient tout d'abord ambitieux. Ambitieux, pour commencer, en ce qui concerne la réduction de notre empreinte écologique. Donc, il ne s'agit pas seulement de climat et, de ce point de vue-là, retrouver à nouveau le chiffre de -20 % nous semble tout à fait en-dessous de ce qui est vraiment nécessaire. Même 30 % n'est pas ambitieux.

Objectif ambitieux, ensuite, concernant la réduction des inégalités: on pourrait penser à réduire le niveau de pauvreté en Europe de 50 % d'ici 2020, ce ne serait pas, ce ne serait certainement pas un maximum à atteindre. Objectif ambitieux sur l'enseignement, sur la recherche, le développement, l'innovation. Objectif ambitieux aussi, bien sûr, sur la création d'emplois.

Ces objectifs – on l'a déjà dit – doivent être mesurables et doivent être contraignants; que ce soit un système bonus-malus ou un autre, peu importe, mais il nous faut des résultats. Mais nous n'atteindrons pas ces résultats sans deux ingrédients absolument indispensables.

Premièrement, il s'agit de régulations fortes des marchés et, de ce point de vue-là, Monsieur Van Rompuy, ce qu'il se passe au niveau de la supervision des marchés financiers et les positions du Conseil nous inquiètent et nous inquiètent fort.

Pour le deuxième élément, je voudrais souligner ce que M. Daul a dit: en effet, Monsieur Daul, il faudra de nouveaux abandons de souveraineté de la part des États, en particulier dans le domaine fiscal. Et là, je me demande où se trouve le PPE. Sans une convergence fiscale forte, nous ne pourrions pas rééquilibrer à la fois nos finances publiques et établir notre fiscalité sur une base soutenable. On pense à l'énergie, on pense, bien sûr, à la fiscalité sur les transactions financières.

Kay Swinburne (ECR). – (EN) Monsieur le Président, j'approuve la direction choisie pour la stratégie UE 2020, surtout en cette période de crise économique. Je crois qu'il faut absolument que l'UE se concentre sur ses avantages économiques et compétitifs comparatifs existants et qu'elle utilise tous les outils et toutes les ressources disponibles, surtout dans le domaine de la recherche et du développement, pour créer une réelle valeur ajoutée européenne.

Je pense que nous devons donner la priorité à l'achèvement du marché unique des services et des biens, et que nous devons adopter une approche ambitieuse de la création d'un marché unique de la recherche innovante. Il faut encourager vivement la recherche et le développement dans les universités comme dans les entreprises privées en Europe pour nous placer au premier plan des nouvelles industries et technologies durables.

Nous devons toutefois rester vigilants vis-à-vis des législations qui visent à entraver ces développements. Nous devons améliorer le lien entre le secteur privé et la recherche académique, et nous devons faciliter la transformation de ces connaissances en entreprises créatrices d'emplois et de richesses. En plus d'améliorer l'accès au financement pour l'innovation, nous devons alléger le fardeau administratif, en particulier pour les PME et les microentreprises. Un bon point de départ serait d'adopter des procédures de passation des marchés publics favorables aux PME et d'autoriser les PME à participer à des partenariats public-privé.

Une stratégie UE 2020 axée sur l'innovation dans les domaines où nous possédons déjà une expertise...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, d'énormes manifestations contre le chômage sont organisées aujourd'hui en Grèce par les travailleurs du secteur public comme par ceux du secteur privé.

La colère a envahi les rues et les travailleurs sont scandalisés par les mesures d'austérité draconiennes prises par le gouvernement grec sur l'insistance de l'UE, et notamment du dernier Conseil européen. Lors de ce Conseil, au lieu de prendre des mesures en faveur des économies vulnérables, au lieu de prendre des mesures pour faire cesser la spéculation et pour instaurer une solidarité économique et sociale, au lieu d'accepter que le pacte de stabilité n'est pas appliqué et que son rétablissement ne ferait qu'aggraver la récession, au lieu d'accepter l'échec retentissant du traité de Lisbonne, le Conseil a préparé la stratégie 2020 comme une extension et une continuation de ce traité.

Vous faites de la Grèce un bouc émissaire, imposez des mesures hostiles aux travailleurs, qui ne sont pourtant pas responsables de la crise, et ces mesures ouvriront la voie à des mesures semblables dans d'autres pays.

Les citoyens de Grèce et d'Europe vous réserveront bientôt l'accueil que le peuple argentin a réservé au Fonds monétaire international.

Rolandas Paksas (EFD). – (LT) Il y a quelque chose de symbolique dans le fait que, 20 ans après la chute du mur qui divisait l'Europe, nous discutons aujourd'hui d'Europe 2020. Je tiens tout d'abord à exprimer mon soutien aux priorités fondamentales de la stratégie Europe 2020: la connaissance et l'innovation, une société au taux d'emploi élevé et une économie compétitive et durable. Je propose d'ajouter deux priorités supplémentaires, à savoir le développement de l'infrastructure et une politique énergétique effective. Tout en soulignant l'importance de renforcer la sécurité énergétique, l'une des principales priorités de la politique énergétique européenne, et tout en aspirant à une diversification des sources et des itinéraires d'approvisionnement en énergie, nous ne devons pas oublier les projets *Rail Baltica* et *Via Baltica*, qui ne sont pas importants seulement pour la Lituanie. Je pense qu'au moment de préparer une nouvelle stratégie, nous devons évaluer les raisons pour lesquelles nous n'avons pas pu atteindre les objectifs définis par la stratégie de Lisbonne. Nous ne devons pas uniquement définir de nouveaux objectifs et de nouvelles tâches stratégiques, mais aussi remplacer nos longues palabres par des actions concrètes avec des échéances précises.

PRÉSIDENTE DE M^{me} DAGMAR ROTH-BEHRENDT

Vice-présidente

Francisco Sosa Wagner (NI). – (ES) Madame la Présidente, je pense que cette crise représente une occasion d'avancer avec détermination et conviction vers la création d'une Europe forte. Dans cette Europe forte, nous devons probablement renoncer à l'expression «améliorer la coordination», celle-ci signifiant que tout dépend des sujets à coordonner, avec pour conséquence inévitable la paralysie et le manque de clarté.

Nous savons que les finances et les déficits publics des pays européens souffriront jusqu'à ce que nous avancions sur la voie de l'intégration financière européenne, et jusqu'à l'émission d'euro-obligations.

En tout état de cause, les institutions européennes peuvent déjà prendre des mesures spécifiques - je n'insisterai pas sur toutes les paroles creuses à propos de la coordination. D'un côté, nous avons la Banque centrale européenne chargée d'harmoniser la surveillance financière, et ...

(Fin de l'allocation indisponible pour des raisons techniques)

Werner Langen (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur Barroso, Monsieur Van Rompuy, pour que la stratégie 2020 puisse réussir, il faudra - contrairement à ce qu'il s'est passé avec la stratégie de Lisbonne - la mettre en œuvre pour de bon. Contrairement à ce qu'ont affirmé d'autres intervenants, je pense que les objectifs n'étaient pas mauvais. La principale cause de l'échec de la stratégie de Lisbonne est que les États membres n'en ont pas respecté les règles, qu'ils n'ont pas respecté leurs obligations. Par ailleurs, Monsieur Barroso, la Commission n'a pas fait preuve d'un courage suffisant. Elle n'a pas eu le courage nécessaire pour la mettre en œuvre, pour exiger des réformes ou pour exécuter sa propre stratégie.

Vous avez aujourd'hui, pour votre deuxième mandat, une nouvelle Commission approuvée à une large majorité. J'espère que vous allez tout améliorer, que vous allez insuffler un nouveau dynamisme à l'Europe, que vous allez promouvoir la technologie et qu'au lieu de parler uniquement de redistribution, nous ferons concurrence aux autres régions économiques du monde. Ces régions ne se demandent pas si les Européens sont d'accord entre eux ou s'ils mettent en œuvre de nouveaux programmes de redistribution. Ils possèdent leur propre dynamique, et nous devons y réagir. Tel est la tâche que cette stratégie doit nous permettre d'accomplir.

Nous n'avons encore que des ébauches et j'espère que ces ébauches seront améliorées, parce qu'elles indiquent clairement l'intention de continuer à agir «comme d'habitude». Il n'y a pas d'approches réellement nouvelles. Il n'y a même aucun élément réellement nouveau en provenance du Conseil et du nouveau président du Conseil européen. Pourtant, nous avons besoin de cette stratégie pour ne pas nous laisser distancer par le reste du monde. Il faut pour cela définir de nouvelles conditions générales. Nous devons réexaminer avec soin les objectifs climatiques du passé. Nous devons promouvoir la technologie au lieu de continuer de mettre des obstacles sur sa route.

En tant qu'organe collégial, la Commission ne doit pas représenter les intérêts de chacun de ses commissaires, mais jouer un rôle moteur en Europe. Vous pouvez compter sur notre soutien enthousiaste. Ce n'est qu'à cette condition que la stratégie 2020 pourra réussir - pas avec la lâcheté des gouvernements, et pas en insistant pour que quelqu'un d'autre paye pour ce que les partenaires européens refusent d'assumer.

Stéphane Le Foll (S&D). - Madame la Présidente, Monsieur le Président Barroso, Monsieur Van Rompuy, je voudrais d'abord dire qu'en ce qui concerne la stratégie 2020, tout le monde est d'accord sur les objectifs. Mais le problème de notre continent aujourd'hui, c'est qu'il sort d'une crise grave et que sa caractéristique, c'est que nous avons une croissance globalement extrêmement faible, voire négative.

Cela nécessite donc une prise de conscience politique, et cela a deux objectifs pour moi. Le premier, c'est comment on s'organise politiquement. Et là, vous avez aux postes qui sont les vôtres, deux responsabilités majeures: animer une coordination des politiques économiques - c'est absolument nécessaire -, fixer des objectifs avec des outils pour les réaliser.

Et c'est là que j'en viendrai au deuxième élément qui, pour moi, est essentiel, et il sera en même temps une question. Pour réaliser des objectifs dans une politique publique, il faut un budget. Aujourd'hui, l'Europe est confrontée à ce dilemme: les États ont des déficits importants et plus leurs déficits sont importants, moins ils mettront au pot commun de l'Europe. Ce faisant, moins nous avons de capacité de pouvoir relancer notre croissance.

Comment sortons-nous de ce dilemme? C'est la question que je vous pose. Elle s'appuie sur deux éléments. Premièrement, quelles sont les lignes directrices que vous défendrez au moment de la discussion sur les perspectives budgétaires face aux États? Deuxièmement, êtes-vous en capacité d'aller vers des innovations qui permettent à la Banque européenne d'investissement, comme à la BERD, de prendre beaucoup plus de responsabilités et, pourquoi pas, à l'Europe de pouvoir emprunter pour financer cette nécessité qu'est la croissance de demain?

Sylvie Goulard (ALDE). - Messieurs les Présidents, après la stratégie de Lisbonne, voici la stratégie «Twenty-Twenty». Est-ce un simple changement de nom ou un changement de cap? Je me tourne notamment vers M. Barroso. En lisant votre contribution en vue du Conseil informel, en vous entendant aujourd'hui évoquer à juste titre le nombre de pauvres dans l'Union européenne ou la nécessité de développer la régulation financière, je me suis dit, Monsieur Barroso, quel dommage que vous n'ayez pas été Président de la Commission ces dernières années! Parce que vous auriez pu faire tout ce que vous nous proposez aujourd'hui et, aujourd'hui, vous dites que c'est la crise qui vous a empêché de le faire, mais la crise a bon dos. Enfin, à tout pécheur miséricorde, ne perdons plus de temps.

Je me tourne donc avec espoir vers M. Van Rompuy, d'abord pour lui souhaiter la bienvenue de manière plus aimable que cela n'a été fait auparavant par un des députés, pas les autres. C'est sur vous que nous comptons, c'est un peu un paradoxe, Monsieur Van Rompuy, mais c'est sur vous que nous comptons pour la relance d'une Europe qui soit authentiquement communautaire, et vous venez d'un pays qui sait ce que veut dire le mot «communautaire» dans l'intérêt général.

Si vous vous y attellez, vous aurez le soutien de ce Parlement, et je crois que concernant la stratégie «*Twenty-Twenty*», il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Si les mots ont un sens, nous devons surtout penser à moyen terme, penser global, penser au-delà du nationalisme. Et je rejoins ce qu'a dit M. Lamberts: les membres du Conseil sur la supervision financière ne nous donnent pas en ce moment de grandes visions européennes. Ils ont les deux pieds sur le frein.

Pour ma part, je vous propose donc un seul objectif, que vous mentionnez d'ailleurs dans votre propre papier pour le Conseil, c'est l'Union économique et monétaire dans tous ses aspects, consolider les disciplines, bien sûr, consolider la solidarité; rappeler au Conseil que s'il y a des problèmes en Grèce, c'est en partie en raison des Grecs et en partie à cause du manque de solidarité.

Reinhard Bütikofer (Verts/ALE). – (DE) Madame la Présidente, il est facile de se fixer de beaux objectifs. Nous le faisons au début de chaque année, nous nous fixons des objectifs, mais pour que ces objectifs ne restent pas de simples rêves, de beaux discours, pour qu'ils deviennent de véritables programmes d'action, il faut répondre précisément à la question de savoir qui, quoi, comment, combien et quand. Voilà ce que nous devons voir pour le programme Europe 2020. Je pense que M. Daul a fait mouche au début de ce débat. La question est la suivante: sommes-nous prêts à renoncer à la souveraineté nationale dans le domaine de la politique économique ou préférons-nous nous passer de la cohésion de l'Union, de l'Euro ou de ce que nous avons passé des décennies à construire? Le choix est réellement aussi marqué. J'aurais aimé entendre des déclarations claires de la part du représentant de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) allemande, parce que comme nous le savons, ce sont les conservateurs allemands qui se sont souvent opposés à cette politique.

Madame la Présidente, Monsieur Van Rompuy, Monsieur Barroso, je voudrais ne pas entendre uniquement le président du Conseil européen nous dire, avec une confiance calme, que le Conseil a l'intention de définir des orientations dans ce domaine. Je voudrais aussi que la Commission, en collaboration avec le Parlement, s'attèle activement et énergiquement à l'élaboration de ces orientations pour une gouvernance économique européenne commune. Dans cette tâche, la Commission ne devra pas laisser simplement M^{me} Merkel et M. Sarkozy la mener par le bout du nez. Elle devra faire un effort sincère pour rassembler l'Europe dans une politique économique commune.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (EL) Madame la Présidente, comme vous le savez, tandis que nous discutons des résultats du Conseil européen informel, les travailleurs grecs sont en grève, jusqu'au dernier, pour protester précisément contre ces mesures, précisément contre ces résultats. Ils protestent contre l'Union européenne elle-même et contre la politique des gouvernements de centre-gauche et de centre-droite, qui prennent systématiquement des mesures hostiles à la base, aux travailleurs, dans le seul but de protéger les bénéfices des monopoles.

L'Union européenne, les gouvernements et la Commission essayent de terroriser les travailleurs dans toute l'Union européenne pour leur faire courber l'échine face à l'avalanche de mesures hostiles au peuple. Mais dans cette guerre, les travailleurs réagissent par des grèves, des manifestations et des rassemblements de masse dont vous n'avez pas dit un mot, Monsieur Barroso, par des manifestations et des grèves organisées dans de nombreux pays de l'Union européenne par les syndicats conscients des problèmes de classes.

Les travailleurs n'ont qu'une seule réponse à opposer au front des partis du capital, au sens unique européen, aux dirigeants syndicaux compromis et aux attaques en règle des gouvernements contre les salaires et les pensions: le développement de leurs intérêts.

Mario Borghezio (EFD). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons assisté à une manifestation formelle de solidarité avec la Grèce, mais le véritable objectif est d'imposer une politique d'austérité rigide aux États membres de l'Union européenne.

Lors de la conférence de presse de clôture, M. Van Rompuy a clairement indiqué que l'idée était de créer une espèce de dictature dans l'Union européenne et de transformer le Conseil en une junte impériale avec toujours plus d'emprise sur les États membres.

Le journal *The Independent* a révélé qu'avant ce sommet, M. Van Rompuy a envoyé aux chefs d'État ou de gouvernement une lettre dans laquelle il écrivait, dans l'une des pièces jointes, que les membres du Conseil étaient responsables de la stratégie économique au sein de leurs gouvernements respectifs, et qu'ils devraient en être responsables également au niveau de l'UE. Que l'on appelle cela la coordination des politiques ou la gouvernance économique, seul le Conseil est en mesure de formuler et de défendre une stratégie européenne. Il a également ajouté que le Conseil européen était très ambitieux, qu'il voulait le contrôle et qu'il voulait jouer un rôle de dirigeant, dans les limites de la consultation bien sûr, et que c'est pour cette raison qu'il avait proposé que le Conseil se réunisse tous les mois.

Telles sont les visées impériales des architectes de l'Union européenne. On les retrouve également dans un projet qui circule dans les couloirs de la Commission et qui demande que 80 % de la dette des États membres de l'UE devienne une dette de l'Union européenne.

La campagne lancée ces derniers jours en faveur d'un super-État économique ne transformera pas seulement la Grèce, mais les 27 États membres de l'Union européenne en protectorats.

Andreas Mölzer (NI). – (DE) Madame la Présidente, l'UE a désormais adopté une stratégie de l'après-Lisbonne dans laquelle elle a bien pris soin de ne se fixer aucun objectif vérifiable. Le fait de se focaliser sur l'économie verte ne suffira pas à garantir la compétitivité de l'Europe en tant que centre de production. Selon moi, en plus des infrastructures et des approvisionnements énergétiques fonctionnels, cet objectif nécessite des travailleurs bien formés et non des vagues successives de travailleurs immigrés inondant le marché de l'emploi de main-d'œuvre au rabais.

S'il s'avère nécessaire d'assouplir les marchés nationaux du travail, cette flexibilité ne doit pas donner lieu à une abrogation en douce des périodes transitoires pour les nouveaux États membres. Une période de crise, alors que de plus en plus de gens se retrouvent au chômage ou gagnent difficilement leur vie à temps partiel ou dans des «emplois à un euro», est un moment mal choisi pour que l'Europe relance la concurrence impitoyable qui existe déjà sur le marché du travail.

De façon générale, l'Union européenne ne doit pas recourir au despotisme. Elle ne doit pas priver immédiatement d'aides financières les régions structurellement vulnérables parce que les réformes se font attendre, et elle ne doit même pas menacer de le faire. Nous n'avons certainement pas besoin d'un nouveau comité consultatif pour évaluer des objectifs qui finiront probablement à nouveau au fond d'un tiroir. Au lieu d'une centralisation croissante, nous devons renvoyer la gestion des subventions au niveau national. La stratégie Europe 2020 ne doit pas déclencher un nouveau marathon de la concurrence et un exode de la privatisation. Elle doit au contraire garantir la prospérité des citoyens de l'Europe.

L'UE a aujourd'hui la possibilité de se poser en rempart contre la mondialisation, et ce sera probablement sa seule chance.

Mario Mauro (PPE). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président du Conseil, vous n'êtes peut-être pas très connu, comme l'affirme M. Farage, mais je sais que vos idéaux sont profondément ancrés dans la tradition et la culture européennes. Je vous admire et je vous respecte pour cela.

Pour cette raison précisément, je me permettrai de commenter votre allocution très rationnelle par une analogie issue du monde du football. Vous semblez envisager votre rôle comme celui d'un demi, d'un milieu de terrain chargé de remettre de l'ordre dans le jeu d'une équipe qui, après les changements apportés par le traité de Lisbonne, risque d'éprouver des difficultés à marquer des buts, à atteindre ses objectifs.

À la lumière de cet exemple, je pense que c'est au Parlement qu'il revient de prendre plus de risques que les autres joueurs, d'être un attaquant qui réinvente sans cesse le jeu, qui s'inspire des nouvelles règles pour renforcer la capacité d'attaque de l'équipe et pour offrir des chances de but à notre avant-centre, la Commission Barroso.

Que se passera-t-il si nous ne suivons pas cette approche, que je soutiens avec enthousiasme? Nous nous replierons en défense, et nous finirons par marquer dans nos propres filets aux dépens de nos concitoyens.

C'est justement pour cette raison, Monsieur Van Rompuy, que je vous demande de soutenir le nouveau rôle moteur joué par le Parlement et de le considérer non comme un obstacle, mais comme une chance. Nous devons nous montrer à la hauteur de cette occasion historique, nous devons jouer un rôle historique, accomplir une tâche historique, et je suis convaincu que vous êtes l'homme qui convient pour nous guider.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). – (ES) (*Début de l'intervention non disponible pour des raisons techniques*) ... Si nous parlons de la stratégie 2020, nous parlons non seulement de la stratégie de l'après-Lisbonne, mais aussi de la stratégie visant à reconnaître la non-réalisation des objectifs de Lisbonne, ou, pour le dire crûment, la stratégie de reconnaissance de l'échec de Lisbonne. La stratégie de Lisbonne était censée assurer la croissance et la durabilité, mais elle n'a pas abouti. En effet, elle n'est pas parvenue à assurer la durabilité du point de vue financier, environnemental ou social.

Du point de vue financier, l'Europe a certes développé une union monétaire, mais elle est loin d'avoir mis en place une union économique, et elle est même bien loin de coordonner les politiques économiques et les incitants fiscaux qui devraient accompagner l'union monétaire.

En ce qui concerne l'énergie, une politique unique européenne reste à inventer. Du point de vue social, la colère gronde parmi les travailleurs, les syndicats et les classes défavorisées de toute l'Europe. Ces gens s'inquiètent de la viabilité du modèle qui nous a rendus meilleurs quand il nous a rendus plus européens, ce même modèle qui était parvenu à garantir la prospérité et la cohésion sociale.

Après la réunion informelle du Conseil du 11 février dernier, je voudrais demander quels engagements le Conseil, la Commission et toutes les institutions européennes comptent prendre pour renforcer l'engagement en faveur du pacte social mentionné dans le discours de celui qui occupera la Présidence de l'Union au cours des six prochains mois, le Premier ministre espagnol José Luis Rodríguez Zapatero?

Un pacte social capable d'affirmer clairement que cette fois l'Europe va s'engager en faveur de la viabilité financière et environnementale et en faveur du maintien du modèle social qui nous a rendus meilleurs en nous rendant plus européens.

Jean Lambert (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, Monsieur Barroso a dit vouloir une stratégie européenne, et il est vrai que certaines parties du document UE 2020 font preuve d'ambition. Le chiffre relatif aux émissions de gaz à effet de serre, par contre, est bien loin d'être ambitieux: il est lamentable, et il ne nous permettra pas d'atteindre nos objectifs. Nous devrions viser 40 % d'ici 2020. Bien sûr, cette question ne concerne pas uniquement le climat mais aussi la disponibilité des ressources et le renforcement de l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Cette stratégie contient également de nombreux éléments déjà vus, notamment la croissance économique considérée de plus en plus comme un objectif en soi que comme un indicateur. Ceci ne devrait pas être le but de cette stratégie. L'UE compte de nombreux domaines dans lesquels nous nous sommes efforcés de dissocier la croissance du transport, de l'utilisation de l'énergie et du reste, et il y a longtemps qu'elle est dissociée des emplois. Et ne pourrions-nous donc pas parler comme si, d'une façon ou d'une autre, la croissance allait créer des emplois?

Nous devons aussi penser à lutter non seulement contre la pauvreté mais aussi contre les inégalités. La réduction des inégalités a en effet des avantages prouvés, et nous devons veiller à ce que nos institutions financières ne sapent pas les objectifs ambitieux que nous pourrions nous fixer.

Othmar Karas (PPE). – (DE) Monsieur Van Rompuy, je voudrais avant tout vous remercier de la lettre que vous nous avez envoyée. Je dois vous dire que je partage tout à fait les principes, les valeurs et la direction que vous envisagez dans cette lettre. Je me réjouis de votre intention annoncée de réunir le Conseil une fois par mois, parce que vous devez effectivement rapprocher les chefs d'État ou de gouvernement et les États membres de l'Europe. La stratégie de Lisbonne n'était pas mauvaise en soi, mais les méthodes étaient mauvaises. C'est votre rôle de coordonner les États membres dans les domaines où la Commission européenne et l'Union ne disposent pas de pouvoirs adéquats.

Vous avez dit très clairement que le marché ne suffisait pas. Oui, effectivement, nous voulons une économie sociale de marché. L'union monétaire ne suffit pas. Nous avons besoin d'une union politique. Notre première épreuve à tous sera le budget 2011, qui devra déjà être basé sur la stratégie Europe 2020. Europe 2020 n'est pas l'objectif; c'est l'instrument par lequel nous ferons ce que nous devons faire pour réagir à la crise financière et économique. Nous avons besoin d'une coordination accrue en matière de politique budgétaire, de politique de la recherche et de politique de l'éducation, parce que nous ne pourrions pas renforcer notre compétitivité en nous fixant uniquement des objectifs économiques. Il faut donc que les États membres appliquent le *Small Business Act*. Notre devise devrait être «les petites entreprises d'abord», parce que ce sont ces entreprises qui vont créer des emplois dans les régions.

J'aimerais voir trois choses. Monsieur Barroso, nous avons besoin d'une étude des effets de toutes les mesures de la Commission sur l'économie réelle, et pas seulement sur le secteur bancaire. Nous devons réexaminer nos finances d'une façon qui prenne également en compte l'évolution démographique, la sécurité sociale et les systèmes de pensions. Nous avons aussi besoin d'un paquet commun couvrant la coordination, la procédure en cas de déficit excessif, la stratégie de sortie et Europe 2020, de façon à ce que ces initiatives ne se contredisent pas mutuellement.

Alejandro Cercas (S&D). – (ES) Monsieur le Président Van Rompuy, Monsieur le Président Barroso, j'aime beaucoup la musique de ce que j'ai entendu aujourd'hui. J'espère que les paroles seront les mêmes la semaine prochaine, parce que comme nous l'avons tous compris, et comme vous l'avez compris également, cela voudrait dire que nous pouvons et que nous devons nous fixer des objectifs et que nous pouvons choisir notre avenir.

Cela signifierait qu'il n'y a pas de déterminisme économique, qu'il y a une voix pour la politique, une voix pour les citoyens, une voix pour notre avenir dans nos mains. Cela signifierait que l'économie nous impose des limites et nous donne des moyens, mais que c'est nous qui définissons les objectifs, et que l'économie doit être au service de la société et non le contraire.

Cela signifierait, comme on l'a dit ici même cet après-midi, que nous avons besoin d'une stratégie à long terme et pas seulement à court terme, parce que je pense que telle est la leçon que nous pouvons tirer du passé. La leçon que nous pouvons tirer du passé est que nous avons connu une croissance économique considérable, mais que cette croissance, qui reposait sur la spéculation, a ignoré la justice, l'équité, l'environnement, l'avenir et les générations futures.

J'espère donc sincèrement, Monsieur le Président en exercice du Conseil, que nous aurons la semaine prochaine des documents contenant un programme ambitieux, un programme orienté vers la durabilité, un programme qui concilie les préoccupations économiques, sociales et environnementales, parce que ces préoccupations sont interdépendantes.

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant la dimension sociale de ce programme: c'est dans cette dimension que s'expriment les attentes, les rêves et les craintes des citoyens, les rêves et les craintes de ceux qui sont sur le marché du travail ou qui en sont exclus, de ceux qui sont victimes de l'arrogance des marchés financiers qui ont pris le contrôle de l'économie réelle et l'ont détruite.

C'est ici que se trouve l'espoir que nous allons mettre fin à cette situation, que nous allons mener une politique de plein emploi, une politique de création d'emplois de qualité, d'emplois inclusifs pour tous, et que nous allons enfin donner comme objectif à l'Europe l'excellence et non la réduction des protections sociales.

Sven Giegold (Verts/ALE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur Barroso, Monsieur Van Rompuy, la crise de l'économie européenne est si profonde que nous devons attendre des propositions très spécifiques dans cette situation - des propositions spécifiques dans la lignée de celles faites ici par différents intervenants. Le Parlement a demandé de différentes façons la mise en place d'une gouvernance économique européenne.

Soumettez-nous une proposition sur la façon de distribuer les risques relatifs aux taux d'endettement élevés, de façon à ce que la Grèce et d'autres pays ne soient pas écrasés par des taux d'intérêts élevés. Soumettez-nous une proposition - comme l'a demandé hier la commission des affaires économiques et monétaires - sur la façon de lutter contre les déséquilibres. Ce ne sont pas seulement les pays en déficit qui doivent être pénalisés et apporter des changements. Les pays qui présentent des surplus excessifs doivent aussi entreprendre des réformes. Nous avons besoin de statistiques européennes indépendantes et nous devons prendre des mesures efficaces pour lutter contre la concurrence fiscale. Des propositions de cet ordre ont été avancées au sein du Parlement. C'est à vous qu'il revient de mettre enfin ces éléments sur la table.

Jean-Pierre Audy (PPE). - Monsieur le Président du Conseil européen, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de la Commission européenne, chers collègues.

Enfin, vous êtes parmi nous, Monsieur le Président du Conseil européen, bienvenue! Mais mes premiers mots seront pour réitérer mon immense déception que vous n'ayez pas eu comme première démarche politique de venir vous présenter devant la représentation des peuples européens depuis le 1^{er} décembre, date de votre prise de fonctions officielle.

Comme nous, cher Président, vous faites de la politique, et l'on ne peut pas faire de politique sans la démocratie. Et l'enseignement démocratique des référendums français et néerlandais de 2005 et de nombreux autres

peuples, s'ils avaient été consultés, est que les citoyens nous disent: «Ce n'est pas que nous sommes contre l'Europe, mais nous avons le sentiment qu'elle se fait sans nous, parfois contre nous.»

Merci donc à Angela Merkel, qui était à votre place en 2007, et à Nicolas Sarkozy, fraîchement élu Président de la République française, qui ont remis les citoyens au cœur de la construction européenne avec le traité de Lisbonne qui crée la haute charge que vous occupez.

Vous devez le comprendre, Monsieur le Président, plus rien ne se fera sans les citoyens et leurs représentants, de même que notre Parlement doit comprendre que plus rien ne se fera sans les États et donc les chefs d'État ou de gouvernement.

Venons-en au fond: les peuples européens souffrent car ils ne comprennent plus le sens des grandes turbulences planétaires qui se déroulent sous leurs yeux. Vous avez le devoir de donner du sens, de fixer le cap, de convaincre le Conseil européen que l'Europe, ce n'est pas un problème, c'est une solution. L'Europe n'expose pas, elle protège. L'Europe ne subit pas, elle agit.

Quelle est votre vision du monde et de la place de l'Union? Pourriez-vous nous dire la part de l'intergouvernementalité dans votre stratégie européenne, tout particulièrement en ce qui concerne la gouvernance économique qui nous fait défaut et la mise en place du service extérieur?

Monsieur le Président, l'Union européenne marche sur deux jambes. Les États et les gouvernements et les peuples. Nous cherchons la tête, c'est vous la tête! D'ailleurs vous ne devriez pas être à la place numéro deux, mais à la première place, et c'est de votre capacité à entraîner les États vers une Union politique dont dépendra l'avenir de l'Union. Merci d'être là, Monsieur le Président. Vous êtes un homme de grande qualité. N'ayez pas peur des peuples et de leurs représentants. Aimez-les, ils vous le rendront.

Sergio Gaetano Cofferati (S&D). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, au moment de définir sa stratégie à moyen terme, l'Union devra prendre en considération les effets de la crise économique qui frappe aujourd'hui cette partie du monde - et d'autres parties du monde - ainsi que, bien entendu, les lacunes qui ont été la cause des résultats en demi-teinte de la stratégie précédente, la stratégie de Lisbonne de 2000.

La crise nous a donné certains repères précis en ce qui concerne le développement et le plein emploi, si nous souhaitons intégrer cet objectif à notre action - comme je crois qu'il le faudra.

Tout d'abord, des instruments réglementaires et la surveillance du système financier et des banques sont nécessaires pour s'assurer de ne pas reproduire les conditions négatives qui nous pénalisent gravement aujourd'hui.

Deuxièmement, nous allons devoir investir massivement dans l'innovation, la recherche et la formation, surtout si nous voulons progresser vers une économie verte. Mais pour pouvoir faire des investissements substantiels, l'Europe doit se doter d'euro-obligations et d'un système de récompenses et de sanctions pour atteindre ses objectifs économiques. Telles étaient les principales lacunes de Lisbonne I.

Nous devons instaurer des politiques redistributives uniformes en matière de fiscalité et de salaires. En outre, une politique industrielle coordonnée est nécessaire pour les différents secteurs afin de protéger la structure manufacturière historique de notre région du monde. Enfin, nous devons reformer et relancer le dialogue social en tant que force de cohésion et pour endiguer les dangers du chômage de longue durée auquel nous allons devoir faire face.

Pilar del Castillo Vera (PPE). – (ES) Madame la Présidente, Monsieur le Président Van Rompuy, Monsieur le Président Barroso - qui n'est plus là, mais auquel je m'adresse également - la vérité est que je me réjouis de vous avoir vus ensemble, et je pense que c'est parce que nous avons constaté une volonté d'avancer et une focalisation sur ce que devront être les fondations de la stratégie commune au cours des dix prochaines années, et selon moi c'est extrêmement important.

Ce qui m'a le plus intéressée dans la proposition que nous avons vue par écrit et dans ce que vous nous avez dit, c'est que nous avons uniquement besoin d'un petit nombre d'objectifs: uniquement des objectifs prioritaires; ces objectifs doivent être tangibles, nous devons pouvoir les mesurer et ils doivent être évalués en permanence afin de voir si nous faisons ou non des progrès dans leur direction.

Je pense que ceci est fondamental, et représente un changement important par rapport à la stratégie de Lisbonne.

Je vais souligner un objectif en particulier: le marché intérieur. Le marché intérieur européen a été conçu il y a plus de vingt ans. Vingt ans plus tard, nous sommes encore loin de posséder un véritable marché intérieur européen dans la plupart des secteurs. Dans certains cas, cela s'explique par le fait qu'il s'agit de nouveaux secteurs, comme le marché numérique. Dans d'autres secteurs, il y a un tel degré de fragmentation et de telles barrières que nous privons l'économie européenne du grand cadre dont elle a besoin pour développer réellement toute la compétitivité dont elle a besoin, la compétitivité qui sera source de croissance et donc d'emplois.

Monsieur Van Rompuy, Monsieur Barroso, nous avons besoin d'un grand élan politique: nous ne pouvons plus recourir au «comme d'habitude». Nous avons besoin d'une bonne dose de leadership, et vous avez une responsabilité importante. Vous avez évidemment tout mon soutien pour rendre cette approche possible.

Udo Bullmann (S&D). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Président du Conseil européen, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je voudrais aborder brièvement deux points. Tout d'abord, avons-nous déjà une stratégie Europe 2020 qui promette la réussite? Non, pas encore. Et je vais vous dire pourquoi. Si, à la Commission et dans les États membres, vous dites que nous allons d'abord consolider rapidement les budgets avant de nous attaquer à l'économie et à l'emploi, vous faites un mauvais calcul. Si vous ne nous croyez pas, lisez la déclaration publiée hier par le Fonds monétaire international. La demande dans le secteur privé est encore bien loin d'être rétablie. Nous nous inquiétons des investissements publics. Si vous ne menez pas une stratégie intégrée axée sur des objectifs spécifiques en matière d'emploi, nous n'aurons aucune chance de faire face à la crise.

Deuxièmement, avons-nous une réponse à la crise de la dette dans les pays qui subissent la pression la plus forte? Non, pas encore. Plusieurs pays ont fait des erreurs. Mais si vous lisez les données attentivement et si vous écoutez les analystes, vous savez que la moitié au moins des excès grecs est due aux spéculateurs. À ces mêmes spéculateurs que la Commission n'a pas voulu réguler pendant cinq ans, à savoir les fonds alternatifs. Nous allons enfin instaurer cette régulation, mais qu'est-ce que cela signifie réellement en pratique? Nous avons besoin d'un Fonds monétaire européen, d'un fonds destiné à aider ces pays. Nous devons être en mesure de proposer des crédits à un taux raisonnable non seulement en dehors de la zone euro mais aussi à l'intérieur de celle-ci, avec des conditions précises. Mais nous devons instaurer une politique européenne pour résoudre cette crise, et nous devons le faire maintenant.

Enikő Győri (PPE). – (HU) Mesdames et Messieurs, en tant que membre de la triple présidence et en tant que député européen hongrois, je suis avec une grande appréciation l'action du président Van Rompuy. J'admire l'engagement et la conviction avec lesquels il a assumé ses nouvelles fonctions. Il est tout à fait vrai que nous devons déterminer dès maintenant comment va fonctionner la présidence du Conseil européen. Je suis convaincue que l'Europe, en proie à la crise, a besoin d'une main ferme qui tienne bon la barre. C'est aussi une question de crédibilité: il faut que le nouveau programme évite de subir le même sort que son prédécesseur, la stratégie de Lisbonne. Je dis cela aussi en tant que députée originaire d'un pays anciennement communiste. Dans ce coin de l'Europe, nous avons une aversion naturelle bien compréhensible pour les plans à long terme grandiloquents.

J'ai un commentaire institutionnel et un commentaire de fond à faire. En ce qui concerne l'aspect institutionnel, nous devons décider à qui s'adresse cette stratégie. Si elle s'adresse aux dirigeants européens, ce qui a été fait jusqu'à présent ne suffit pas et le calendrier serré est une bonne chose. Si par contre nous pensons qu'elle s'adresse aux citoyens de l'UE, que nous voulons gagner à notre cause, que nous voulons avoir à nos côtés et non contre nous pour créer une Europe plus forte et plus compétitive qui apporte plus d'avantages aux citoyens qu'elle ne le fait actuellement, alors nous devons respecter le traité de Lisbonne et impliquer honnêtement le Parlement européen, mais aussi les parlements nationaux. Le débat d'aujourd'hui ne nous dispensera pas de traiter ce dossier au Parlement de la façon habituelle, avec la déclaration du rapporteur, dans les commissions et dans les groupes politiques.

En ce qui concerne ma remarque de fond, l'objectif le plus important doit être la création d'emplois. Tel doit être le point de départ de toute nouvelle stratégie. Comment y parvenir? Nous savons très peu de choses à ce sujet à ce stade. Nous savons ceci: un nombre réduit de priorités, l'identification des goulots d'étranglement, une coordination plus précise des politiques économiques. Tout cela est très bien, mais vous devrez faire attention à plusieurs choses. Tout d'abord, ne renonçons pas aux mesures qui ont bien fonctionné. Les politiques communautaires existantes ont renforcé l'Europe, et de plus, il serait contraire aux traités fondateurs de renoncer aux politiques de cohésion et aux politiques agricoles qui ont servi les intérêts des citoyens de l'UE. Deuxièmement, la nouvelle stratégie doit servir les intérêts de toutes les régions et pas uniquement ceux de certaines entreprises ou de certains pays. La cohésion fera progresser aussi la compétitivité de l'UE. Et

troisièmement, adaptons la stratégie aux différents pays. Ce travail sur mesure donnera davantage de crédibilité à toute l'entreprise.

Anni Podimata (S&D). – (EL) Madame la Présidente, nous avons aujourd'hui un débat très intéressant sur la stratégie pour 2020, mais nous savons tous fort bien que le Conseil européen informel du 11 février a été dominé par ce que l'on appelle la «question grecque». Nous savons tous aussi que ce sommet informel a abouti à une déclaration des chefs d'État ou de gouvernement exprimant leur soutien politique à la Grèce, leur volonté de prendre des mesures pour stabiliser l'euro, et soulignant que la Grèce n'a demandé aucune assistance financière à l'Union européenne.

Je profite de cette occasion pour rappeler au Parlement que le gouvernement grec et le Premier ministre grec ont souligné à plusieurs reprises que la Grèce ne demandait pas d'argent. Elle ne demande pas aux contribuables allemands, autrichiens, suédois ou autres de payer ses dettes, dont elle se chargera et qu'elle contrôlera par ses propres efforts basés sur les mesures déjà annoncées.

Tant que nous sommes sur ce sujet, Monsieur Verhofstadt, la Grèce n'a pas dit qu'elle avait communiqué toutes les informations concernant l'obligation Goldman Sachs. Elle a dit qu'elle le ferait sous peu. De plus - je ne vois pas le président de la Commission européenne - je voudrais exprimer ma perplexité face au fait qu'elle n'a demandé des explications qu'à la Grèce et aux autorités grecques, alors qu'il s'agit d'une pratique utilisée jusqu'à la saturation par de nombreux États membres de la zone euro pendant dix ans, entre 1998 et 2008, comme l'ont signalé de nombreux articles parus récemment dans la presse étrangère.

La Grèce ne demande pas d'argent. Elle demande autre chose. Quelque chose qui devrait être évident pour un membre de la zone euro mais aussi, de façon plus générale, pour un pays membre de l'Union européenne: elle demande l'expression d'un soutien politique, elle demande la solidarité et une confiance fondamentale et honnête, un soutien qui ne se limite pas à des paroles, un soutien qui ait de la substance et qui ne lui sera pas retiré dès que nous ne serons plus à huis clos.

La Grèce demande à ses partenaires de ne rien faire ou dire qui serait susceptible d'alimenter les spéculations, d'arrêter de semer le doute quant à la capacité de la Grèce d'obtenir des résultats avec les mesures annoncées, parce qu'en dernière analyse, ces propos risquent de saper les efforts déployés par ce pays.

Ne nous voilons pas la face. Nous savons tous qu'à travers la Grèce, les spéculateurs s'attaquent à la zone euro et à l'euro. Prenons donc toutes les mesures nécessaires pour protéger la zone euro et l'euro.

(Applaudissements)

Paolo De Castro (S&D). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je dois exprimer mon profond regret, et celui de toute la commission de l'agriculture et du développement rural que j'ai l'honneur de présider, que la stratégie 2020 ne fasse pas la moindre référence au secteur agroalimentaire.

Il est absurde que la stratégie de la Commission pour les dix prochaines années ne mentionne pas le défi essentiel de la sécurité alimentaire, de la croissance et du maintien de l'emploi dans les zones rurales.

Madame la Présidente, comment peut-on imaginer une Europe verte et durable sans tenir compte du fait que plus de 45 % du territoire européen sont gérés par des agriculteurs? Comment peut-on ignorer les quelque 30 millions de personnes qui travaillent dans ce secteur? Il s'agit de travailleurs qu'il faut protéger. Avant de nous concentrer sur les nouveaux emplois, nous devons protéger ceux qui existent.

Je vous rappelle que l'agriculture assure de nombreux services essentiels en matière d'alimentation, de biodiversité, de paysages et d'environnement, et ces tâches sont accomplies dans l'intérêt de la vie sociale et économique des régions rurales.

La Présidence espagnole a aussi insisté lourdement sur la nécessité d'une politique agricole commune forte. Je m'inquiète donc de cette grave omission, dont j'espère que le Parlement saura la corriger.

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (FI) Madame la Présidente, nous entrons dans l'année du tigre, et la Chine est un tigre économique.

L'Inde n'est actuellement qu'un gigantesque chantier de construction, et je pense que son développement aura un impact énorme sur l'Europe. C'est précisément pour cette raison que nous avons besoin d'un nouveau rythme, du nouveau départ que symbolise la stratégie UE 2020. Nous avons besoin d'une politique économique commune, d'une politique fiscale intelligente et du courage d'admettre nos faiblesses structurelles: la recherche et le développement de produits. Ces problèmes ont été très bien présentés ici même.

J'ai deux questions. Face à la tragédie grecque et aux leçons que nous en avons tirées, comment allons-nous contrôler à l'avenir l'application du pacte de stabilité et de croissance? Mon autre question est la suivante: quelles carottes et quels bâtons allons-nous utiliser pour nous assurer que la stratégie UE 2020 connaîtra plus de succès que la tragédie de Lisbonne, que les États membres ont ignorée royalement?

Marian-Jean Marinescu (PPE). – (RO) Madame la Présidente, Monsieur le Président en exercice du Conseil, je me réjouis de vous voir parmi nous aujourd'hui. Je ne comprends pas pourquoi le Conseil s'efforce de prendre une décision aussi précipitée sans consulter sérieusement le Parlement européen. Nous avons besoin de la stratégie 2020 parce que la stratégie de Lisbonne s'est révélée inefficace. Mais les documents qui circulent restent généraux et ne contiennent pas de déclarations claires concernant les défis futurs.

Un exemple est l'aspect social. Les principaux problèmes sociaux en Europe concernent le vieillissement de la population et le niveau de qualification insuffisant des travailleurs.

Dans ces circonstances, le fait d'allouer moins de 2 % du PIB à la recherche, au développement et à l'innovation est une première erreur que nous allons devoir corriger rapidement. La recherche et le développement pourraient être basés sur des partenariats public-privé et nous pourrions encourager les entrepreneurs à investir dans des laboratoires et des instituts de recherche afin d'endiguer la fuite des cerveaux à destination des États-Unis ou du Japon.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) Je serai brève de façon à respecter le temps de parole qui m'est imparti. Je suis déçue que le président de la Commission ne soit plus ici, mais je pense que l'homme responsable de la coopération interinstitutionnelle est parmi nous.

Je voudrais aborder en particulier un facteur essentiel pour la réussite de la stratégie 2020, à savoir la nécessité absolue, pour les différentes institutions de l'UE, de cesser de se faire concurrence et de collaborer au contraire à l'élaboration de l'instrument sans lequel il sera impossible d'atteindre les objectifs de la stratégie 2020.

Il est donc essentiel de transformer les égoïsmes nationaux en un sentiment de responsabilité nationale et en un sentiment de responsabilité au niveau européen, parce que si nous n'harmonisons pas le plus tôt possible les politiques sociales et fiscales, il ne sera pas possible de réaliser les objectifs de la politique économique de notre économie européenne commune, une politique qui vise à faire de l'Europe une région réellement compétitive dans un monde globalisé.

Andrew Duff (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je suis reconnaissant à M. le président Van Rompuy de nous avoir fait la description de ses fonctions, mais je ne comprends toujours pas pourquoi il refuse de répondre à ma question parlementaire. Je voudrais lui demander de réexaminer son approche des questions parlementaires.

Je présente également mes excuses au président Van Rompuy pour le comportement scandaleux de Nigel Farage. Je tiens à lui dire que la plupart des députés européens britanniques entendent le traiter avec respect.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (EL) Madame la Présidente, les yeux du monde entier - et pas seulement de l'Europe - se sont tournés vers la Grèce ces derniers temps, comme de nombreux intervenants l'ont déjà fait remarquer.

Dans le contexte de la crise économique mondiale, la Grèce n'est évidemment pas la seule à connaître de graves problèmes économiques. Il y a d'autres pays également, comme nous le savons tous.

Nous sommes les témoins d'une attaque spéculative sans précédent qui, je regrette de devoir le dire, a suscité des calomnies de la pire espèce dans une certaine partie des médias.

En tout état de cause, vos pouvez tous être sûrs que la Grèce n'est pas en faillite, qu'elle n'est pas en train de s'effondrer. Qui plus est, notre pays n'a jamais demandé d'aide financière. Ce qu'il a demandé, et ce qu'il continue de demander, c'est un soutien politique. Ce qu'il a demandé et ce qu'il demande, c'est une véritable preuve de solidarité de la part des autres États membres dans le cadre de l'union monétaire européenne, parce qu'en fin de compte, c'est bien ce qui est en jeu.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Le taux de chômage a atteint 10 % au début de cette année, tandis que le déficit s'est creusé dans de nombreux États membres. Les citoyens de l'Europe attendent des solutions immédiates face aux défis fondamentaux actuels: les changements démographiques et les changements climatiques, ainsi que la crise économique et financière.

L'Union européenne doit investir en priorité dans la création et la sauvegarde d'emplois dans l'éducation, les soins de santé, l'agriculture et les infrastructures en matière de transports et d'énergie. L'Union européenne a besoin d'une stratégie énergétique durable et d'une infrastructure de transports moderne, sûre et efficace. Nous devons investir dans des mesures d'efficacité énergétique dans les logements et pour moderniser les installations industrielles, ce qui nous permettra de créer plus de deux millions de nouveaux emplois d'ici à 2020.

De plus, la diminution des émissions polluantes implique de moderniser les infrastructures européennes dans l'ensemble de l'Union européenne et non de délocaliser l'industrie européenne vers des pays tiers. Dernier point mais non des moindres, le vieillissement démographique et la chute du taux de natalité nécessitent de réformer les systèmes de protection sociale pour garantir un niveau de vie décent à tous les citoyens de l'Union européenne

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRIDINIS

Vice-président

Maroš Šefčovič, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, chers membres du Parlement européen, cette séance a légèrement dépassé le temps prévu et le président de la Commission a dû partir en raison d'autres obligations, mais c'est un honneur pour moi de vous répondre au nom du président Barroso et au nom de la Commission.

Je voudrais tout d'abord vous remercier tous pour ce débat fascinant, pour les nombreuses idées intéressantes exprimées et pour l'enthousiasme dont vous faites preuve ainsi que le soutien que vous avez exprimé à la stratégie UE 2020. Sans votre soutien, la stratégie UE 2020 ne peut pas réussir et ne réussira pas. Je puis vous assurer que la Commission fera preuve de beaucoup d'audace; la stratégie UE 2020 mettra les citoyens, l'emploi et la lutte contre la pauvreté au cœur de son action. Je puis également vous assurer que nous avons tiré les leçons de la stratégie de Lisbonne. Par conséquent, nous nous concentrerons sur un plus petit nombre d'objectifs et nous améliorerons en tout cas la gouvernance.

À la Commission, nous sommes très encouragés par l'intérêt exprimé par le Parlement européen et par le soutien décidé que nous espérons de sa part. Nous sommes également encouragés par le sentiment d'urgence exprimé au sein du don européen, où il est clair que l'atmosphère actuelle est très différente de ce qu'elle était il y a cinq ans, au moment où nous discutons des paramètres de la stratégie de Lisbonne.

Mais nous devons en faire plus; nous devons obtenir un soutien local et régional pour cette stratégie et, plus important encore, nous devons obtenir l'adhésion de nos concitoyens. Nous devons faire en sorte qu'ils ne considèrent pas cela comme un nouvel exercice administratif, mais qu'ils voient dans cette stratégie une approche visant à améliorer la vie en Europe et dans leurs pays et régions. Je vous demande, chers députés, de nous aider dans cette tâche. Ne nous faisons pas concurrence entre institutions, collaborons au contraire, concentrons-nous sur les priorités et obtenons des résultats concrets.

Dans la stratégie UE 2020, nous souhaitons instaurer un système à trois piliers interconnectés basé sur une économie intelligente, plus verte et inclusive, et nous souhaitons lancer, sur la base de ces piliers, des initiatives flexibles destinées à lutter contre les goulots d'étranglement, contre les problèmes qui ralentissent l'économie européenne et qui l'empêchent d'utiliser pleinement son potentiel. Nous voudrions nous focaliser davantage sur l'éducation et la formation, de façon à ce que les travailleurs européens gardent l'avantage compétitif que l'Europe mérite. Nous continuerons d'associer la stratégie UE 2020 au pacte de stabilité et de croissance, parce qu'une position fiscale solide est essentielle pour garantir la stabilité économique.

Nous avons beaucoup parlé de la Grèce aujourd'hui, et je puis vous garantir que les États membres de la zone euro sont tous disposés à prendre des mesures déterminées et coordonnées, si nécessaire, pour préserver la stabilité financière de la zone euro. La Commission travaillera en étroite collaboration avec la Grèce et contrôlera la mise en œuvre des recommandations. Une mission dirigée par la Commission avec la BCE et faisant appel à l'assistance technique du FMI se trouve actuellement à Athènes pour évaluer la nécessité de mesures supplémentaires à prendre par la Grèce.

Permettez-moi d'être clair; nous possédons les outils nécessaires pour sauvegarder au besoin la stabilité de la zone euro; ceci concerne en particulier les membres de la zone Euro, la commission et la Banque centrale européenne, et nous sommes prêts à mettre en place un cadre européen destiné à coordonner cette action. Mais nous devons laisser à chaque étape de ce processus le temps de suivre son cours, et la Grèce doit

maintenant poursuivre les réformes et mettre en place les mesures nécessaires. Je pense que nous sommes prêts à lancer des actions audacieuses, que ce soit sur la stratégie UE 2020 ou face à la situation en Grèce.

Herman Van Rompuy, président du Conseil européen. – Monsieur le Président, chers collègues, je me réjouis d'avoir eu ce débat, je me réjouis d'avoir accepté votre invitation à venir ici, tout au début du processus de la stratégie 2020, parce qu'on est uniquement au tout début de la discussion. On vient d'avoir une discussion le 11 février, on aura un Conseil de printemps fin mars et on finalisera la stratégie 2020, ou la stratégie pour l'emploi et pour la croissance économique en juin. On a donc toute une période pour échanger des vues et pour déterminer définitivement l'action.

Je me réjouis donc de cette ambition européenne que j'ai retrouvée ici cet après-midi et je me réjouis de ce sens de l'urgence que j'ai retrouvé cet après-midi. Il y a une intervention pour laquelle je n'ai que du mépris, mais je n'interviendrai pas là-dessus.

Concernant la stratégie économique, je ferai une distinction entre trois périodes. La première période, c'est la période qu'on est en train de vivre encore actuellement, c'est-à-dire la crise financière et toutes ses conséquences. Permettez-moi d'utiliser un autre langage que celui que j'ai entendu cet après-midi tout au long du débat. Je vais m'expliquer. Je veux employer aussi un langage reflétant ce qu'il y a de positif dans l'Union européenne, parce que figurez-vous qu'il y a aussi des choses positives qui se sont passées ces derniers temps. On a tiré les conséquences, les leçons de la crise des années 30. Nous sommes maintenant une année après la grande crise et, en fait, on a maintenant à nouveau, en 2010, dans la plupart des pays, une croissance positive. Cela ne s'est pas fait pendant les années 30. La crise a duré en fait jusqu'à la fin de la décennie.

Pourquoi a-t-on maintenant cette croissance positive? Parce qu'on a pris des mesures. On a pris des mesures pour sauver les institutions financières, non pas parce qu'on les aime tellement en tant que telles, mais parce que sans elles, il n'y a pas d'économie. On a mené une politique monétaire intelligente. On a injecté des liquidités dans l'économie, ce que l'on n'a pas fait il y a septante ans. On a créé pour seize pays au moins une zone – malgré tous les problèmes – de stabilité monétaire. Dans les années 30, on avait des dévaluations compétitives. On ne les a pas eues aujourd'hui. On a mené une politique budgétaire risquée en utilisant des déficits budgétaires pour stimuler l'économie. On n'a pas fait comme dans les années 30, à savoir retourner le plus vite possible à l'équilibre budgétaire. Donc, on a sauvegardé notre marché intérieur, qui n'est pas parfait. Il faut l'approfondir, et M. Monti nous fera des propositions concrètes. Mais on n'est pas retombé dans le protectionnisme des années 30. Et donc, on a tiré certaines leçons de la grande crise qu'on vient de vivre.

Je vais encore un pas plus loin. C'est grâce à l'Union européenne que le G20 est né, qu'on a pris l'initiative, nous autres, de créer cet embryon de *world governance*. C'est la première fois que les grandes puissances, les nouvelles et les anciennes, se mettent ensemble pour combattre la crise, d'une façon imparfaite, mais on continuera sur cet élan. Et donc, l'Europe, l'Union européenne n'est pas ... on ne peut pas toujours mettre l'Union européenne dans le camp de la défensive. Il y a aussi des choses très positives qui se sont produites.

Maintenant, il faut quitter cette stratégie, ce qu'on appelle maintenant l'*exit strategy*. Il faut trouver un équilibre entre l'abandon trop rapide des stimulants budgétaires et le retour, à moyen terme, à un équilibre budgétaire, qui est tout à fait nécessaire pour financer notre système de pensions, pour financer notre système de sécurité sociale, pour financer notre système de soins de santé. Donc, c'est un difficile équilibre qu'on doit trouver, et le pacte de stabilité et de croissance donne les moyens de le faire, parce qu'il ne demande pas un retour immédiat à l'équilibre budgétaire. Il demande que, pas à pas, on arrive d'abord à l'étape des 3 % et, ensuite, à moyen terme, à l'équilibre budgétaire. Je crois qu'on a mené, et qu'on est en train de mener, une politique sage.

Alors, en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne, on connaît ses handicaps, mais il ne faut pas oublier non plus que la crise financière, la crise économique a totalement perturbé l'exécution de l'agenda de Lisbonne. Il y a bien sûr eu des lacunes; on ne va pas les énumérer ici, elles sont bien connues. Mais je tiens à dire ceci: il faut certaines grandes réformes, ou des réformes importantes, et ces réformes importantes, au niveau européen et sur le plan national, exigeront des choix budgétaires. Et ce n'est pas par hasard, et je l'ai repris dans les conclusions par lettre dont vous avez pris connaissance, qu'on veut lier la discussion budgétaire, effectivement dans son cadre légal du pacte de stabilité, aux réformes économiques. Parce que, si on dit qu'il faut faire davantage, par exemple, de recherche et de développement, il faut le prévoir dans les budgets nationaux et dans les perspectives financières de l'Union européenne. Cela exige certains choix budgétaires.

Une autre conséquence des choix que nous faisons pour la stratégie de Lisbonne, c'est que tous les objectifs que nous proposons ne sont pas toujours des objectifs *soft*. Cela pourrait être, figurez-vous, des objectifs

hard. C'est là que viendra le moment difficile. Il y a, d'une part, la demande des réformes et, d'autre part, l'exécution des réformes. Je ne dis pas que je l'ai entendu ici, mais en dehors de cette enceinte, on exige, sur le plan européen, des mesures dures, des grandes réformes, des réformes *hard*, et quand on rentre dans son pays, je vois peu de résultats de tout cela. Il faut donc une position cohérente. Ce n'est pas uniquement l'Union européenne qui va mettre en œuvre des réformes. On peut les encourager, les inciter, les encadrer, mais c'est sur le plan national qu'un grand nombre de réformes devront se faire et, donc, il s'agit de faire preuve d'une très grande volonté politique, et l'engagement politique est le plus important.

On dit souvent qu'il faut davantage de mesures contraignantes. Mais il faut réfléchir. J'ai fait bon nombre de propositions qui, je crois, sont plus intelligentes que des mesures contraignantes. Mais même le pacte de stabilité, qui comprend beaucoup de mesures contraignantes, n'a pas réussi à faire rentrer dans l'ordre certains pays. Donc, la méthode ne dit pas tout, la méthode ne résout pas tout, la méthode sans engagement politique, sans *commitment* ne vaut rien du tout.

Pour la stratégie économique, je veux bien que certains disent qu'il faut plus de contrainte. Mais le traité de Lisbonne, pour les *economic guidelines*, ne le prévoit pas. Je n'ai pas fait moi-même le traité de Lisbonne, d'autres l'ont fait, mais il ne prévoit pas de sanctions, de pénalités, de mesures négatives quand il s'agit de l'application des *economic guidelines*. Regardez de près l'article 121 pour en être tout à fait conscients. L'engagement politique tant au niveau européen que national est donc crucial, et sans cet engagement politique, rien ne se fera.

Un dernier mot sur la Grèce. Je crois qu'on a lancé le bon message. On a fait passer le message de responsabilité du gouvernement grec qui doit gérer une situation extrêmement difficile, une situation aussi qu'il a héritée. Il prend des mesures courageuses. Il nous a dit, le 11 février, que si les mesures actuelles ne suffisent pas pour atteindre une diminution du déficit de 4 % du PIB en 2010, on prendrait des mesures supplémentaires. Nous nous sommes engagés à davantage de monitoring non seulement sur l'initiative de la Commission européenne, mais aussi avec l'aide de la Banque centrale européenne et même d'une expertise du Fonds monétaire international. Je crois donc qu'on a vraiment bien encadré, bien délimité l'aspect de la responsabilité. Il y a bien sûr, si nécessaire, un élément de solidarité. La Grèce a dit qu'elle ne veut pas y faire appel, mais nous avons prévu deux messages: un message de responsabilité et un message de solidarité, si nécessaire.

Bien sûr, on doit tirer des conclusions de ce qu'il s'est passé en Grèce ces dernières années. Il faut être, au niveau de la zone euro aussi, plus proactif aussi bien dans la collecte des données que dans la politique elle-même. Cette crise était aussi un défi, un défi dans le sens qu'on doit davantage pratiquer la politique de coordination. En fait, chaque crise est un défi. De chaque crise on doit tirer des leçons. Et bien, on les tirera. Comme on a tiré les leçons de la crise des années 30, on doit tirer maintenant aussi les leçons de la crise financière: davantage de régulation, davantage de contrôle des bonus, une politique bancaire plus poussée. Mais on doit aussi tirer toutes les leçons de l'expérience grecque et d'autres.

Chers collègues, je crois que j'ai ressenti ici la même ambition, la même volonté politique de mener une politique économique, une stratégie économique qui est à la mesure des difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. Nous nous trouvons effectivement, comme beaucoup d'entre vous l'ont dit – et ce n'est pas uniquement la responsabilité d'une ou de deux personnes –, devant une responsabilité collective de toutes les institutions européennes et de tous les États membres. Sinon on ne sauvera pas notre modèle social, sinon on perdra notre position dans le monde. C'est donc dans cet état d'esprit que je suis venu vous rencontrer ici, cet après-midi, et c'est dans cet état d'esprit que je continuerai mon travail.

(Applaudissements)

Le Président. – Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ce fut effectivement un grand plaisir de vous avoir parmi nous pour votre première intervention en séance plénière. En Grèce, nous avons une expression destinée à ceux qui assument de nouvelles fonctions difficiles: nous disons: «σκληροκέφαλος», ce qui signifie «puissiez-vous avoir une tête en fer» pour supporter tout ce qui tombera dessus au cours d'une mission difficile». Je pense que vous avez fait la preuve de cette qualité. Et si vous ne l'avez pas encore, vous apprenez vite. Merci beaucoup pour votre présence parmi nous.

Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Oana Antonescu (PPE), par écrit. – (RO) La crise économique a profondément affecté le potentiel de croissance économique des pays de l'UE. Nous avons suivi les débats sur ce thème et nous avons vu que l'attention se focalisait sur les mesures visant à sortir et à relancer financièrement la croissance économique.

Il est clairement indiqué d'aborder les problèmes par ordre de gravité. Mais il est important que nous comprenions que la situation est différente de ce qu'elle était avant la crise. En fait, c'est le modèle économique qui doit changer. Ce modèle doit reposer davantage sur l'innovation et les sources d'énergie non polluantes et donner la priorité à la santé des citoyens. Nous ne pouvons pas avoir une économie dynamique sans travailleurs motivés. Nous n'aurons pas non plus une économie durable si nous ne soutenons la protection de l'environnement que par des demi-mesures. Je pense que pour rétablir le potentiel de croissance économique, nous devons avant tout changer le modèle économique lui-même, qui doit être axé sur les facteurs propices à l'innovation et à la motivation individuelle. La sortie de la crise n'est pas réellement une question de politique économique ou fiscale.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), *par écrit*. – (LT) L'Europe a déjà reçu une leçon avec son incapacité à mettre en œuvre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, et j'espère qu'elle tirera les enseignements des erreurs qui ont provoqué la crise économique et financière. À l'avenir donc, je vous invite à accorder une plus grande attention tout d'abord à la création d'emplois, et pas de n'importe quels emplois, mais aussi à viser un plein emploi de qualité en tenant compte des besoins du marché du travail et en garantissant l'inclusion sociale. Deuxièmement, il est très important de lutter pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'élimination de la pauvreté, surtout en ce qui concerne ceux qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables, les plus durement touchés par la pauvreté en ces temps difficiles. Je voudrais également attirer votre attention sur les systèmes éducatifs et sur l'importance d'acquérir de nouvelles compétences. Comme les marchés du travail des États membres de l'Union européenne connaissent un changement dynamique, il est nécessaire de faire en sorte que les travailleurs possèdent les compétences requises pour les marchés de l'emploi futurs. Il est donc impératif d'investir dans la formation en interne du personnel et dans l'apprentissage tout au long de la vie. Nous devons accorder un maximum d'attention à l'un des problèmes les plus graves de la société, à savoir le chômage des jeunes. Si les jeunes n'ont pas la possibilité d'accéder au marché du travail, l'Europe risque de perdre toute une génération de jeunes. Lors de la rencontre informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE consacrée à la stratégie Europe 2020 du 11 février dernier, la question essentielle de la gouvernance a été soulevée. Bien que le Conseil européen ait beaucoup d'ambition dans ce domaine, je vous invite malgré tout à garantir une participation plus active encore du Parlement européen, des parlements européens et des différents secteurs du Conseil.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit*. – (PT) Dans ce débat, les responsables de l'Union européenne restent fort éloignés des vrais problèmes des citoyens. Les exemples que nous continuons de constater lors de nos visites et dans nos contacts avec les travailleurs, les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de petites et moyennes entreprises démontrent que les approches et les politiques de l'Union européenne servent uniquement à rendre l'emploi plus précaire et à aggraver le chômage et l'exploitation.

À un moment où les chiffres du chômage ont dépassé les 23 millions et où la pauvreté touche plus de 85 millions de personnes, il est inadmissible de poursuivre les politiques qui ont provoqué cette situation.

Nous insistons donc sur la nécessité d'abroger le pacte de stabilité et de le remplacer par un pacte pour le développement et l'emploi donnant la priorité à la création d'emplois assortis de droits et à l'augmentation de la production.

Il faut rompre avec la stratégie dite «de Lisbonne» et soutenir plutôt une stratégie de progrès social qui donnera la priorité à la lutte contre la pauvreté, défendra des services publics de qualité et des ressources sociales et fera progresser l'égalité et les droits des femmes. Il faut pour cela développer une stratégie budgétaire qui accélèrera l'attribution des fonds communautaires de soutien et qui les transférera plus rapidement et plus facilement aux États membres...

(Explication de vote écourtée en application de l'article 170 du règlement)

Kinga Gőncz (S&D), *par écrit*. – (HU) La stratégie UE 2020 ne peut réussir que si les États membres font preuve d'un engagement suffisant à la mettre en œuvre. Outre l'acceptation sans équivoque des responsabilités nationales, la clef du succès réside dans la mise en œuvre des politiques communautaires, avec leurs ressources concomitantes mises à disposition pour le rattrapage, pour le développement régional et l'agriculture, qui contribueront tous à la croissance économique et à la création d'emploi. La méthode de travail par le haut qui prend forme actuellement, fondée sur une responsabilité politique accrue des Premiers ministres, apporte aussi une meilleure garantie d'une exécution réussie que ce n'était le cas pour la stratégie de Lisbonne. La stratégie 2020 définit également les priorités de la prochaine période budgétaire sans entamer dès à présent une discussion détaillée. Il faut donc souligner dès maintenant l'importance d'une politique agricole et de cohésion commune pour la prochaine période budgétaire de sept ans qui commencera en 2014. Sans

cohésion économique, sociale et territoriale, il n'y aura pas d'Europe forte et compétitive. La convergence entre les régions renforcera la compétitivité de l'Europe.

Livia Járóka (PPE), par écrit. — (HU) Mesdames et Messieurs, l'un des principaux défis auxquels l'UE se trouve confrontée est la réévaluation de la stratégie de Lisbonne, avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale. L'initiative 2020, qui constitue l'un des piliers de la triple présidence hispano-belgo-hongroise, doit réagir aux défis démographiques et sociaux à long terme auxquels le continent est confronté. Il faudra pour cela repenser le marché de l'emploi et le système éducatif européens. Face à l'échec de l'actuelle stratégie européenne pour l'emploi, le programme 2020 doit effectivement créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en accordant la priorité à une participation accrue des femmes et des groupes défavorisés au marché de l'emploi. Tant le programme de la Commission que le plan d'action de la triple présidence méritent d'être salués pour l'accent qu'ils mettent sur les facteurs indispensables à la réussite du programme, comme par exemple les mesures de lutte contre le travail non déclaré, l'économie souterraine et l'interruption précoce de la scolarité, ou encore l'amélioration des conditions du travail indépendant. Étant donné que l'exclusion socio-économique est le résultat de nombreux facteurs indépendants, il se peut que les solutions proviennent d'un plan d'action plus global s'attaquant à tous ces problèmes ensemble plutôt que des initiatives à base de projets qui ont prévalu jusqu'à présent. Pour réussir, nous devons renoncer aux initiatives isolées et nous orienter vers des mesures intégrées à un paquet équilibré de politiques qui se focalisera sur les interventions précoces et pourra garantir une véritable amélioration dans chacune des véritables mesures de l'exclusion sociale reflétées par les indicateurs de Laeken.

Iosif Matula (PPE), par écrit. — (RO) La crise économique actuelle est la plus grave de ces dernières décennies et son impact se traduit par une réduction de moitié du potentiel de croissance de l'UE. Ce déclin économique va de pair avec une accélération du vieillissement de la population, ce qui entrave les efforts de relance des économies européennes. Dans ce contexte la stratégie 2020, qui se veut la continuation de la stratégie de Lisbonne, doit créer les conditions requises pour une croissance durable et pour une consolidation fiscale. En fait, l'apprentissage tout au long de la vie doit être nettement plus accessible et les universités doivent être nettement plus ouvertes à l'inscription d'étudiants hors normes. Une meilleure correspondance entre l'offre et la demande et une plus grande mobilité de la main-d'œuvre donneront aux travailleurs davantage de chances dans les endroits où leurs compétences sont particulièrement recherchées. Des systèmes modernes de sécurité sociale et de pensions sont nécessaires pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion. La politique de l'emploi doit être axée sur la flexibilité du marché de l'emploi, avec des travailleurs qui assument la responsabilité de leur carrière par une formation continue, l'adaptation au changement et la mobilité. Il est essentiel de nous adapter au climat actuel de crise économique et de vieillissement de la population de façon à ce que nous puissions proposer un soutien suffisant aux personnes qui se trouvent temporairement au chômage.

Rareș-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. — (RO) Je partage le sentiment de mes collègues députés qui ont évoqué le problème de l'absence de l'agriculture dans la stratégie UE 2020. Je pense que l'agriculture est un secteur qui peut contribuer au développement de l'Union européenne. Il s'agit aussi d'un secteur important au cœur du mode de vie européen. Dernier point mais non des moindres, l'agriculture mérite une attention particulière parce qu'elle a été extrêmement touchée par la crise économique. Pour se rendre compte de l'étendue des dégâts, il suffit de considérer la diminution des revenus réels moyens par travailleur agricole, qui a atteint 35 % dans certains États membres de l'Union européenne.

Ioan Mircea Pașcu (S&D), par écrit. — (EN) Conformément à l'allocution introductive du président Van Rompuy, mon intervention est consacrée à la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Même si la création d'un haut-représentant à double casquette semble être une bonne chose en théorie, dans la pratique, son caractère «unique» engendre des problèmes que le traité n'avait pas prévus. En l'absence d'un adjoint porteur lui aussi d'une double casquette, la haute-représentante devra de plus en plus faire un choix entre rester à Bruxelles et être présente au Parlement européen, par exemple, et visiter les capitales européennes où l'UE a besoin d'une représentation de haut niveau également. Bien sûr Lady Ashton peut «déléguer», mais elle devra le faire de façon ad hoc aux dépens soit du Conseil, soit de la Commission. Et si la «présidence tournante» intervient pour rétablir l'équilibre, nous finirons avec plus de bureaucratie encore, et non moins.

Czesław Adam Siekierski (PPE), par écrit. — (PL) Europe 2020 ne doit pas reproduire les erreurs de sa devancière, la stratégie de Lisbonne. Cette nouvelle stratégie a été façonnée dans une large mesure par la crise économique dont elle va devoir combattre les effets. Mais nous devons aussi réparer notre négligence. Si les dispositions du pacte de stabilité et de croissance sont si strictes, comment nous sommes-nous retrouvés avec un déficit de 7 % et un endettement égal à 80 % du PIB? Qui en est responsable? Nous voulons avant tout que l'Union européenne retrouve le chemin d'une croissance rapide et c'est la première chose que cette

stratégie doit contribuer à accomplir. Les dispositions actuelles de la stratégie ne montrent pas comment y parvenir. Elles n'indiquent pas non plus comment conserver les acquis sociaux de l'Europe face aux problèmes démographiques, aux mauvaises performances du système d'assurance santé ou à la faillite des systèmes de retraites et d'allocations. Et qu'en est-il de la durée du travail? Et enfin, *quid* de la mise en place d'un système de surveillance et de contrôle des banques et des autres établissements financiers? Et comment comptons-nous augmenter la productivité? Nous avons besoin d'une nouvelle approche face à ces nouveaux défis.

Bogusław Sonik (PPE), *par écrit*. – (PL) La priorité de la nouvelle stratégie Europe 2020 est de faire de l'Europe une économie de marché de la connaissance, plus intelligente et plus écologique. Pour atteindre cet objectif, nous devons avant tout nous concentrer sur la consolidation du marché unique et l'amélioration de la libre circulation des services. Le rôle de la Communauté européenne devrait être de promouvoir l'esprit d'entreprise et de simplifier l'enregistrement des entreprises en levant les obstacles juridiques et économiques. L'aide, surtout pour les petites et moyennes entreprises, est un sujet important. La levée de l'obligation pour les micro-entreprises de déposer des états financiers annuels et l'amélioration de l'accès au crédit peuvent constituer des étapes importantes dans cette direction. Les résultats de l'enquête Eurobaromètre consacrée à l'esprit d'entreprise des citoyens montrent que l'Union européenne reste à la traîne par rapport aux États-Unis, mais ils révèlent aussi que plus de la moitié des jeunes Européens voudraient fonder leur entreprise au cours des cinq prochaines années. Je pense aussi qu'il est important de nous concentrer sur la stimulation d'une croissance économique basée sur la connaissance et sur la création d'une économie compétitive, cohésive et plus respectueuse de l'environnement. C'est pour cette raison également que nous devons accorder une attention suffisante et des moyens supplémentaires à la préparation des jeunes à faire face aux défis à long terme.

L'Union européenne devrait mettre en œuvre le plus rapidement possible un programme numérique européen pour contribuer à la création d'un véritable marché commun unique du commerce sur l'internet, pour que les consommateurs puissent tirer parti des prix compétitifs proposés dans d'autres États membres et pour que les PME puissent opérer sans entraves sur l'ensemble du marché européen.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D), *par écrit*. – (HU) La stratégie UE 2020 doit reposer sur deux piliers. D'un côté la solidarité entre États membres, pour garantir qu'aucun État membre ne sera abandonné à son sort en cas de crise. D'un autre côté, les États membres doivent aussi se montrer solidaires de la Communauté en respectant scrupuleusement les obligations décidées en commun. Au cours du débat sur l'avenir de l'UE, nous ne devons jamais perdre de vue les politiques déjà en place. Les politiques communes en matière d'agriculture et de cohésion sont les véritables résultats de l'intégration européenne, elles sont des symboles de la solidarité entre les États membres. En tant que député hongrois et en tant qu'homme politique originaire d'un nouvel État membre, j'estime que les nouvelles priorités énoncées par la Commission européenne sont tout aussi importantes: construire une société de la connaissance, encourager l'innovation, renforcer l'inclusion sociale, créer de nouveaux emplois et lutter de façon plus décidée contre le changement climatique dans le cadre du développement durable.

Nous ne pouvons pas permettre que le prix à payer pour une coopération renforcée dans les domaines ci-dessus soit un affaiblissement des politiques communes précédentes. La sécurité alimentaire garantie par la politique agricole commune devient de plus en plus importante au XXI^e siècle à mesure que les denrées alimentaires et l'eau potable acquièrent une importance stratégique qui rappelle celle du pétrole au XX^e siècle. Si nous voulons réellement renforcer la position concurrentielle mondiale de l'Union européenne, nous ne pouvons pas permettre que certaines régions restent à la traîne en raison d'infrastructures obsolètes et de services médiocres en matière d'éducation, de protection sociale et de soins de santé. Il faut donc poursuivre une politique de cohésion forte fondée sur la solidarité.

Traian Ungureanu (PPE), *par écrit*. – (RO) La stratégie UE 2020 doit marquer une percée. Dans le cas contraire UE 2020 sera un Lisbonne 2, une stratégie qui devra être remplacée dans 10 ans par une autre nouvelle stratégie. UE 2020 doit marquer clairement le début de l'après-Lisbonne. Nous devons définir les priorités de la stratégie que nous nous apprêtons à lancer pour que les réformes qui seront réalisées d'ici 2020 survivent à moyen et à long terme.

Trois domaines prioritaires doivent absolument figurer dans la stratégie UE 2020. La première est un soutien actif en faveur des PME, sur la base d'une mise en correspondance des programmes communautaires avec les politiques macro-économiques. Cette approche garantira un environnement économique sain pour les entreprises privées. La deuxième est un système éducatif qui prépare les travailleurs en fonction des demandes du marché. Ce processus permettra un meilleur taux d'emploi dans les États membres. Enfin, il faut renforcer

et élargir le rôle du Parlement européen. Cela nous permettra d'utiliser les informations réelles en provenance des États membres et d'éviter le creusement des disparités entre les économies des États membres. Une stratégie UE 2020 organisée selon des priorités claires permettra de relancer rapidement la croissance économique dans l'UE, surtout dans le contexte des pressions financières et économiques actuelles.

14. Priorités du PE en vue du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Genève, du 1er au 26 mars 2010) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les priorités du Parlement en vue du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Genève, du 1^{er} au 26 mars 2010).

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, l'Union européenne se prépare, à Genève, à Bruxelles et dans les capitales des pays tiers, à la première session de cette année du Conseil des droits de l'homme.

Le Conseil des droits de l'homme est un forum pour débattre de la situation des droits de l'homme dans toutes les régions du monde et des efforts de la communauté internationale pour améliorer cette situation, qui constitue l'un des principes, l'un des éléments, l'une des caractéristiques essentielles de l'esprit de l'Union européenne, ce qui lui confère sa véritable identité dans le monde.

La Présidence du Conseil a pris son rôle très au sérieux. Elle a pris très au sérieux les défis que l'Union européenne doit relever pendant ces sessions du Conseil des droits de l'homme. Preuve en est que la Vice-première ministre adjointe du gouvernement espagnol, María Teresa Fernández de la Vega – agissant ici en tant que représentante de la Présidence du Conseil de l'Union européenne – assistera au «segment de haut niveau», qui marquera le début de la 13^e session du Conseil.

La Présidence contribuera dès lors activement au travail du Conseil.

Nous défendrons les positions de l'Union européenne sur des questions ayant des implications spéciales pour de nombreux États membres et, outre les initiatives nationales, l'Union européenne présentera des résolutions par pays.

Nous continuons à croire que le Conseil doit disposer des instruments pour défendre les droits de l'homme, pour réagir dans les cas de violations graves des droits de l'homme, soit par un mandat sur un pays en particulier – comme c'est le cas pour la Birmanie ou la République populaire démocratique de Corée – ou par des mandats sur des sujets spécifiques dans un pays, comme nous espérons que cela sera le cas pour la République démocratique du Congo.

Ces situations doivent faire l'objet d'une surveillance par la communauté internationale et par le Conseil des droits de l'homme si nous voulons que la crédibilité de ce dernier reste intacte.

L'un des points à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil concerne un aspect qui sera débattu plus tard, dans un autre point cet après-midi, à savoir les sessions spéciales consacrées à la bande de Gaza et au rapport Goldstone. L'Union européenne considère – comme nous le dirons encore une fois plus tard – que ce rapport est une analyse fiable et elle a insisté sur l'importance de conduire une recherche adéquate, fiable sur les éventuelles violations des normes internationales en matière de droits de l'homme et du droit humanitaire international.

Enfin, je voudrais aborder le problème de l'examen du Conseil.

Cette année sera cruciale pour les négociations sur l'examen du travail du Conseil, qui se déroulera plus précisément en 2011.

L'Union européenne s'est mise à travailler là-dessus, mais a l'intention de consolider une position claire, une stratégie claire pour l'Union qui nous permettra de continuer à jouer un rôle actif et de nous engager dans la protection et le respect des droits de l'homme.

En tout état de cause, il est évident que l'Union européenne continuera à prôner l'indépendance du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, comme elle l'a toujours fait, ainsi que l'indépendance des procédures spéciales, la participation des organisations non gouvernementales au Conseil des droits de l'homme, la capacité du Conseil à résoudre des violations graves des droits de l'homme, et l'établissement de mandats par pays.

L'Espagne et la Présidence espagnole sont conscientes qu'elles ont accédé à la Présidence tournante dans une période difficile pour l'Union et pour les Nations unies en termes de protection et de promotion des droits de l'homme dans le monde.

Le traité de Lisbonne a également entamé une nouvelle ère, comme il l'a fait dans de nombreux autres domaines concernant les actions extérieures de l'Union et nous espérons que notre travail commun, sous l'égide de la haute-représentante, permettra de faire mieux entendre la voix de l'Union européenne pour défendre les principes fondamentaux du travail du Conseil des droits de l'homme. Nous espérons également que cette phase vers un Conseil plus actif, plus transparent et plus efficace bénéficiera de la phase transitoire que l'Union traverse sous une Présidence – que je représente actuellement – qui fera tout son possible pour s'assurer que les chemins désormais empruntés par l'Union et par le Conseil conduisent au même objectif, à savoir la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde.

Kristalina Georgieva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je pense que ma présence ici pour la première fois concernant les droits de l'homme est très appropriée puisque ce thème est totalement lié aux priorités de mon portefeuille.

La Commission approuve sans réserve la présentation faite par la Présidence espagnole, et je voudrais ajouter deux séries de remarques à ce qui a été dit ici concernant les priorités de la prochaine session et comment l'UE s'alignerait sur ces priorités.

La première série concerne des questions thématiques. L'UE et le groupe des pays d'Amérique latine travaillent conjointement sur un projet de résolution sur les droits de l'enfant, particulièrement axé sur la lutte contre la violence sexuelle envers les enfants. La Commission s'inquiète de la montée de la violence sexuelle dans les zones de conflit et les situations de crise et des retombées sur les plus vulnérables, en particulier les enfants. L'UE fera en sorte, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire, que la résolution traite ce problème de manière satisfaisante.

L'UE participera également et activement à un panel sur les droits des personnes handicapées. Il existe un lien très clair avec nos politiques internes de l'UE, puisque nous allons bientôt conclure le processus d'adhésion à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Un autre thème particulièrement intéressant est le droit à l'alimentation, qui s'aligne sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui, à l'inverse des réfugiés, ne bénéficient d'aucune protection en vertu des conventions internationales, et nous ferons pression sur ce point.

Ma seconde remarque concerne le soutien de l'UE à l'adoption en séance plénière des rapports des examens périodiques universels concernant les États qui ont suivi ce processus en décembre. Il s'agit d'un moment très important, au cours duquel les États examinés peuvent rendre publics les engagements qu'ils ont pris pour améliorer la situation des droits de l'homme. Simultanément, les États peuvent choisir de demander une aide internationale pour la mise en place de ces engagements. La Commission reste toujours entièrement à la disposition de ses partenaires pour discuter des voies et des moyens pour soutenir la mise en œuvre des recommandations de ces examens.

Ainsi que la Présidence espagnole l'a déjà souligné, le fait que l'impact de ce processus dépende, d'abord et avant tout, de la transparence et de l'ouverture dont feront preuve les États membres de l'UE est capital, parce que nous ne pouvons être efficaces qu'en montrant l'exemple.

Laima Liucija Andrikiienė, *au nom du groupe PPE*. – (EN) Monsieur le Président, je suis favorable à l'adoption prochaine par le Parlement européen d'une résolution au cours de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme. Je suis également favorable à l'envoi par le Parlement européen d'une délégation au Conseil des droits de l'homme, puisque nos recommandations au Conseil de l'UE concernent en général la manière d'améliorer le travail du Conseil des droits de l'homme et de renforcer le rôle de l'Union européenne en son sein.

La 13^e session est la plus importante se déroulant en 2010 et elle comportera des réunions de haut niveau et des discussions avec des ministres d'État sur un nombre de sujets importants déjà mentionnés par le commissaire et le ministre, tels que, par exemple, l'impact de la crise financière mondiale sur la situation des droits de l'homme dans le monde.

Nous nous réjouissons que nos partenaires américains contribuent déjà largement au travail du Conseil des droits de l'homme. Cependant, le constat que certains pays tentent de détourner tout le processus et de saper la crédibilité du Conseil des droits de l'homme devrait nous inquiéter. L'Iran a fait savoir qu'il pourrait se présenter aux élections pour une place au Conseil. Il serait tout à fait regrettable que l'Iran soit élu, car cela augmenterait en fait le nombre de pays au bilan problématique en matière de droits de l'homme au sein du Conseil. Le Conseil des droits de l'homme risquerait de disparaître et d'être aussi inefficace que son prédécesseur, la Commission des droits de l'homme. En d'autres termes, la crédibilité du Conseil des droits de l'homme en tant que telle est en jeu et nous devrions dès lors faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir son autorité.

Richard Howitt, *au nom du groupe S&D*. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais commencer en saluant l'implication de ce Parlement dans les initiatives de l'ONU. En automne, nous avons fait pression à New York pour la nomination d'un nouveau secrétaire général adjoint pour valoriser les droits de l'homme à l'ONU, et le mois suivant nous serons présents au Conseil des droits de l'homme lui-même, pas seulement pour dialoguer avec nos représentants de l'UE mais également pour travailler avec les pays tiers dans le cadre des efforts communs de l'Europe pour promouvoir le respect des droits de l'homme dans le reste du monde. Je suis fier de voir qu'à Genève, l'Europe est championne des droits de l'homme et, dans le cadre du travail censé démarrer en juin de cette année, la résolution de l'UE aujourd'hui est de devenir la championne de la future réforme du Conseil des droits de l'homme.

Le Conseil est encore trop politisé et notre allocution d'aujourd'hui critique très justement ces délégués qui, cyniquement, ont fait la queue dans leur voiture à l'extérieur de l'ONU à Genève dès 6 heures du matin afin d'être les premiers à s'inscrire sur la liste des intervenants pour soutenir la motion de «non action» du Sri Lanka visant à éviter les critiques des violations dans ce pays et à contourner l'esprit gouvernant le Conseil des droits de l'homme, à savoir travailler toute l'année pour résoudre les abus des droits de l'homme chaque fois et partout où ils se produisent. Au sein de ce Parlement, nous approuvons de nombreux principes énoncés par la Présidence espagnole en termes de future réforme et je voudrais me joindre à mon amie, M^{me} Andrikiéné, et dire que ce serait un coup fatal supplémentaire pour le Conseil si l'Iran, dont le bilan en matière de droits de l'homme est catastrophique, était élu sans opposition la prochaine fois, comme certains le craignent.

L'épreuve la plus difficile pour toute nation en ce qui concerne les droits de l'homme, c'est lorsque nous sommes accusés d'abus en matière de droits de l'homme. C'est pourquoi je suis très heureux que, lors de la réunion organisationnelle à Genève le 18 février, l'Union européenne et les États-Unis se soient tous deux exprimés en faveur d'une étude conjointe sur les détentions secrètes présentée cette fois au Conseil des droits de l'homme. Nous n'approuverons pas toujours les critiques mais nous devons toujours les entendre, si nous voulons que les autres en fassent autant.

Kristina Ojulang (ALDE). – (ET) Madame la Haute-représentante, Monsieur le Commissaire, l'Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe souhaite que l'Union européenne soit visible lors de la 13^e prochaine session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. En tant que co-auteur de cette résolution, je souhaite attirer particulièrement l'attention sur les points 9 et 13 de cette résolution, qui traitent de la question iranienne.

Il est inacceptable pour nous, le groupe ALDE, que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU soit incapable – pour ne pas dire peu désireux – de réagir avec la rapidité suffisante aux crises des droits de l'homme en Afghanistan, en Guinée, en Iran, au Yémen et en Iraq. Le rôle du Conseil des droits de l'homme, qui rassemble tous les pays du monde, est de surveiller constamment la situation des droits de l'homme sur le territoire de tous les États membres et de réagir immédiatement face à toute détérioration de la situation.

Aujourd'hui, la gestion léthargique montre clairement la faiblesse et l'incapacité de l'organisation à atteindre de manière adéquate les objectifs qu'elle s'est fixés. La candidature de l'Iran aux élections du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en mai 2010, du plus haut comique, démontre aussi l'évidente faiblesse de l'organisation. Le simple fait d'y penser est absurde, au vu des tentatives impuissantes par le régime théocratique iranien d'enrayer par un dispositif répressif le mouvement de contestation civile qui a gagné tout le pays. La seule possibilité est de blâmer la communauté internationale tout entière.

Nous respectons les choix du peuple iranien et nos critiques visent à lui construire un avenir meilleur. Nous faisons appel à la haute-représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et au vice-président de la Commission pour qu'ils adoptent une position ferme sur cette question, et pour exercer une forte pression sur l'ONU.

Heidi Hautala, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (FI) Monsieur le Président, voilà pour l'Union européenne une occasion en or de faire quelque chose pour consolider le droit international lors du prochain Conseil des droits de l'homme.

Nous avons entendu de longues listes de questions importantes du Conseil et de la Commission, mais avons-nous une quelconque garantie que l'Union européenne insistera réellement pour qu'elles soient traitées? Par exemple, je peux mentionner que le rapport Goldstone sur les violations du droit international humanitaire pendant la guerre de Gaza a reçu un accueil très controversé dans les États membres. À mon avis, nous avons le droit de recevoir une explication de la part du représentant du Conseil sur la manière dont les différents États membres considèrent maintenant ce rapport important. Ce dernier est crucial à l'heure où nous tentons de mettre un terme à l'impunité de tous ceux qui se rendent coupables de violations du droit international humanitaire et de crimes de guerre pour, au contraire, les traduire en justice.

Deuxièmement, à l'instar de mon collègue, M. Howitt, je voudrais évoquer le nouveau rapport sur les centres de détention secrets. L'Union européenne doit prendre des mesures plus drastiques en matière de torture et de traitements inhumains infligés dans les prisons, dont certaines sont secrètes. Nous devons également être en mesure d'affronter le fait que les États membres de l'Union européenne se rendent eux-mêmes coupables de ces actes. Cela doit s'arrêter; il nous faut enquêter sur ces questions dans la mesure où elles nous concernent.

Nous avons l'occasion de relancer le pouvoir de la Cour pénale internationale en adoptant une position vigoureuse sur la manière dont le code de conduite professionnelle de la Cour devrait être amendé ce printemps.

Charles Tannock, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, le Conseil des droits de l'homme a sans aucun doute des objectifs louables mais il est sérieusement compromis par certains de ses membres. Beaucoup d'entre eux ont peu de respect pour les droits de l'homme et la démocratie, notamment Cuba, la Chine, le Pakistan, l'Arabie saoudite, le Nicaragua et le Gabon – et l'Iran, comme candidat potentiel – pour n'en citer que quelques-uns. Il est clair dès lors que l'autorité morale de cette organisation est insuffisante. C'est tout ce dont l'UE dispose pour s'engager au niveau de l'ONU et néanmoins elle fait du bon travail en matière de sécurité alimentaire et de droits de l'enfant. Cependant, elle a attaqué à maintes reprises le bilan d'Israël en matière de droits de l'homme, mais le propre mépris pour les droits de l'homme de certains de ces pays passe souvent inaperçu.

La résolution de ce Parlement souligne très justement que la 13^e session omet de mentionner les graves problèmes des droits de l'homme liés aux régimes en Guinée-Conakry, en Afghanistan, en Iran et au Yémen. Deuxièmement, cette résolution se réfère à la CIA et au transport et à la détention illégale de prisonniers. Nous devrions y regarder à deux fois avant de nous en prendre à nos alliés américains alors qu'ils assument toujours une énorme part de responsabilité dans la sécurité de l'Union européenne.

Nicole Sinclaire (NI). – (EN) Monsieur le Président, alors que la Commission est très désireuse de défendre nos droits de l'homme, nous, les Britanniques, savons depuis le XIII^e siècle exactement où nous en sommes. J'ai peur de devoir dire que le traité de Lisbonne n'est que le pâle reflet de notre Magna Carta.

La Commission aime à se considérer comme un acteur mondial sur la scène des droits de l'homme et à juger les autres tout en proposant son aide et des conseils. Elle devrait pourtant faire son autocritique. Je trouve particulièrement ironique, alors que l'UE soutient très justement les droits des Kashmiris qui attendent patiemment un référendum sur le droit à l'autodétermination que les Nations unies leur a promis en 1947, que la Commission cherche activement à retirer des compétences à ses États membres dans les domaines importants de la haute politique, par le truchement du traité de Lisbonne. En réalité, cela m'amène au référendum promis à l'électorat britannique mais qui n'a tout simplement jamais eu lieu. Dès lors, mon électorat attend l'autodétermination, tout comme les Kashmiris.

José Ignacio Salafrañca Sánchez-Neyra (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je pense qu'il s'agit-là d'une excellente occasion d'affirmer l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme, ce que fait la proposition de résolution commune qui sera adoptée demain.

Le Parlement a exprimé son avis à plusieurs reprises, normalement par le biais du rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde, et à travers plusieurs résolutions, comme nous l'avons fait récemment dans le cas de l'Iran.

Certains collègues ont mentionné le paradoxe – c'est le terme qu'ils ont utilisé – de certains pays au bilan désastreux en matière de droits de l'homme qui font partie de l'organisation chargée de les surveiller, et je

pense que le cas de l'Iran est l'un des plus évidents. Ce n'est pas le seul exemple, et je crois que les Nations unies deviendront inefficaces si elles incluent réellement ces pays, et qu'elles perdront toute légitimité politique et toute autorité morale pour condamner ces événements.

À ce propos, Monsieur le Président, cette semaine, un autre organe du Parlement a examiné l'expulsion d'un membre de cette Assemblée, l'expulsion de Cuba. En outre, nous devons aujourd'hui déplorer le décès de M. Orlando Zapata Tamayo, un entrepreneur de 42 ans et prisonnier politique, décédé à la suite d'une grève de la faim et d'un emprisonnement arbitraire, inhumain et cruel.

Le président de la commission cubaine des droits de l'homme et de la réconciliation, M. Elizardo Sánchez, très proche de l'esprit de la démocratie sociale, a déclaré que ce décès aurait pu être évité et qu'il considère qu'il s'agit d'un meurtre sous le couvert de la justice. Monsieur le Commissaire, je voudrais vous demander – puisque nous connaissons déjà la position du président en exercice – si vous pensez, d'un point de vue éthique et démocratique, en réaction aux déplorables événements tels que le décès de M. Zapata, et si la Commission pense, que les relations entre l'Union européenne et Cuba doivent être intensifiées et prioritaires?

15. Souhais de bienvenue

Le Président. - Je voudrais souhaiter la bienvenue à monseigneur Jorge Ortiga, archevêque de Braga, ainsi qu'aux évêques et à la délégation épiscopale portugaise qui l'accompagnent.

Monseigneur, je voudrais profiter de cette occasion si vous me le permettez, pour exprimer notre solidarité et présenter nos condoléances au peuple portugais, et en particulier aux habitants de Madère, qui ont énormément souffert au cours des derniers jours. Nos pensées et nos prières les accompagnent.

16. Priorités du PE en vue du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Genève, du 1er au 26 mars 2010) (suite du débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur les priorités du Parlement en vue du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Genève, du 1^{er} au 26 mars 2010).

Vittorio Prodi (S&D). - *(IT)* Monsieur le Président, chers collègues, la 13^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU est un événement de la plus haute importance.

Je voudrais simplement aborder une ou deux questions qui sont souvent oubliées. En ce qui concerne en particulier les prisons, mais pas celles destinées aux terroristes, je voudrais insister sur les conditions véritablement inhumaines qui règnent dans les prisons du Rwanda et en Libye, où des prisonniers totalement innocents sont condamnés à mort.

Je voudrais également parler de la question du peuple sahraoui, dont la situation attend une solution depuis si longtemps, ainsi que des réfugiés climatiques, que des formes dramatiques de changement climatique poussent hors de leur pays. Tous ces facteurs doivent être pris en considération, précisément parce qu'ils constituent également les bases de notre société.

Alexander Graf Lambsdorff (ALDE). - *(DE)* Monsieur le Président, en 2005, pour son 60^e anniversaire, l'ONU s'est dotée de deux nouvelles structures, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme (CDH). Si la première travaille plutôt efficacement et a en grande partie répondu aux attentes, on ne peut pas en dire autant du CDH, même avec toute la bonne volonté du monde. Il a été dit ici - et la résolution le mentionne - qu'une réforme fait cruellement défaut. Comme l'ont déjà dit mes collègues, le travail du CDH est trop unilatéral. Par exemple, la question israélienne est discutée depuis une perspective unilatérale. Pour être honnête, je ne suis pas heureux que la seule question importante que la présidence ait abordée ici soit le rapport Goldstone, qui mérite certes d'être discuté mais qui n'est pas la question centrale.

M. Howitt a déclaré que l'élection de l'Iran - si elle a lieu - donnerait le coup de grâce au CDH. Je voudrais savoir ce que cela signifie. Je voudrais que nos États membres et le service européen pour l'action extérieure adoptent une position uniforme à ce sujet car je pense que si les choses continuent ainsi, nous devons sérieusement envisager de déplacer le centre de nos travaux sur les droits de l'homme au sein du système de Nations unies et le ramener à la Troisième Commission, qui dispose au moins d'une représentation universelle et d'une plus grande légitimité.

Daniël van der Stoep (NI). - (NL) Vous le savez, nous le savons, le Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU est une farce. Il est tenu à la gorge par l'Organisation de la Conférence islamique, qui se compose de pays qui se protègent les uns les autres et qui cherchent à provoquer l'État d'Israël et à l'accuser à tort.

Monsieur le Président, ce soi-disant Conseil des droits de l'homme va à l'encontre de tout ce que représentent les droits de l'homme, en particulier la liberté d'expression. Il est scandaleux et méprisable que ce Parlement doive prendre ce terrible Conseil au sérieux. Monsieur le Président, si cette Assemblée croit réellement dans les droits de l'homme, il devrait alors condamner le flot constant de résolutions qui cherchent à museler la liberté d'expression, ainsi que les violations flagrantes des droits de l'homme commises par les pays qui composent le CDH. Monsieur le Président, le CDH compte déjà parmi ses membres l'Arabie saoudite, le Pakistan, l'Indonésie et l'Égypte, qui figurent parmi les pays présentant les bilans les plus problématiques en matière de droits de l'homme, et aujourd'hui, l'Iran demande à en devenir membre également. Il ne manquera plus que la Corée du Nord pour compléter le tableau et presque tous les États voyous seront joyeusement rassemblés.

Monsieur le Président, pour mon parti, une chose est claire: le CDH est un organe épouvantable qui ne peut être pris au sérieux. Cette Assemblée doit immédiatement et directement prendre ses distances par rapport au CDH et doit refuser catégoriquement tout dialogue avec ce groupe de vauriens.

Cristian Dan Preda (PPE). - (RO) Je voudrais commencer par vous rappeler que, lorsqu'il a été créé comme une plate-forme unique consacrée aux droits de l'homme au sein du système des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme (CDH) a été source d'espoir, à savoir l'espoir de renforcer la protection des droits fondamentaux à l'échelle mondiale.

L'introduction du mécanisme d'examen périodique universel - qui est l'innovation la plus importante du CDH par rapport à son prédécesseur, la Commission des droits de l'homme de l'ONU - visait à résoudre les problèmes pertinents, la politisation à outrance et l'approche sélective de la gestion des cas de violations graves des droits de l'homme. Ce mécanisme est vital pour que le Conseil des droits de l'homme puisse accomplir son mandat coûte que coûte. Il faut toutefois souligner que les vieux démons n'ont pas totalement disparu et que la politisation à outrance continue à affecter le travail de cet organe. Par ailleurs, ce mécanisme à lui seul ne garantit pas une protection efficace des droits de l'homme.

Lorsque le CDH ne réagit pas avec suffisamment de rapidité, comme cela a été le cas pour la Guinée, pour ne citer qu'un exemple, cela a des conséquences extrêmement graves. Cela peut simplement donner l'impression aux pays qui violent les droits de l'homme qu'ils n'ont rien à craindre. La crédibilité du CDH dépend de sa capacité d'agir rapidement et avec fermeté en cas de violation grave des droits de l'homme.

À cet égard, il est important que l'Union européenne promeuve activement au niveau du CDH la création de mécanismes spécialement conçus pour faire face aux crises des droits de l'homme telles que celles qui sévissent actuellement en Afghanistan, en Guinée-Conakry, en Iran, au Yémen ou en Iraq. Je pense que le Parlement européen a intérêt à ce que le CDH soit le plus puissant et le plus efficace possible, car nous avons besoin d'un partenaire crédible dans le dialogue sur les droits de l'homme.

Corina Crețu (S&D). - (RO) Je voudrais parler de la situation dans la bande de Gaza qui, comme vous le savez, est source constante d'inquiétude en termes de respect des droits de l'homme, en particulier depuis que la situation s'est aggravée suite aux affrontements de l'hiver dernier. Je ne pense pas que nous puissions déterminer qui a souffert le plus dans ce conflit. Les actions militaires des deux côtés ont malheureusement fait souffrir de nombreux civils. Toutefois, sur le terrain, il est extrêmement difficile de différencier les soldats des civils parmi les Palestiniens. Par ailleurs, les attaques de missiles lancées par le Hamas ont terrorisé des civils israéliens.

Je me suis rendue dans la région pendant le conflit et j'ai constaté les problèmes et les peurs des deux parties. Je pense que toute tentative de rejeter toute la responsabilité des événements qui se sont déroulés sur une seule partie ne se base pas sur la réalité. Les affrontements sanglants dans la bande de Gaza et les conséquences humanitaires tragiques constituent un douloureux plaidoyer pour des actions ciblées dans tous les points chauds du monde, en particulier pour s'opposer à tout ce qui occasionne la souffrance des civils sans défense, ainsi que pour une participation plus vaste et plus efficace des organisations internationales afin de promouvoir le dialogue pour la paix. Il s'agit d'un domaine où l'Union européenne a non seulement la capacité et la crédibilité nécessaires, mais aussi l'obligation de prendre des mesures plus vigoureuses à l'échelle mondiale.

Tunne Kelam (PPE). - (EN) Monsieur le Président, une priorité parlementaire consiste également à aborder la situation alarmante résultant de la politisation à outrance créée par les activités du Conseil des droits de

l'homme. Il est donc de la plus haute importance que les délégations des États membres de l'UE demandent avec insistance l'élaboration de critères d'éligibilité au CDH, y compris une exigence minimale en termes de coopération, avec des procédures spéciales conformes à leur mandat et qu'elles s'opposent à l'utilisation des «motions de non-action» qui ont empêché l'adoption de résolutions sur certains pays qui tiennent à éviter que leur politique des droits de l'homme ne soit critiquée.

Je voudrais également évoquer deux autres priorités parlementaires. Tout d'abord, le Belarus. Contrairement aux attentes, la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée, elle se dégrade. Je voudrais aujourd'hui insister sur le message de M. Milinkevitch. L'UE dispose aujourd'hui d'un véritable moyen de pression sur le régime de Loukachenko, et peut assujettir la poursuite de la coopération et de l'aide économique de l'UE à une véritable amélioration dans ce domaine.

Ensuite, je voudrais demander que l'on soutienne le discours public prononcé la semaine dernière par les 18 activistes des droits de l'homme russes, dont le lauréat du prix Sakharov Kovalev, qui sont extrêmement inquiets du renforcement des restrictions qui pèsent sur l'information indépendante en russe reçue par satellite et que le Kremlin a obtenu en faisant usage de pressions.

Faire l'éloge des défenseurs des droits de l'homme tels que Kovalev et, dans le même temps, être d'accord avec les allégations de M. Poutine pour qui la diffusion d'informations alternatives en russe par les satellites européens est un signe d'hostilité porte gravement préjudice aux valeurs de l'UE.

Elena Băsescu (PPE). - (RO) Je voudrais attirer votre attention, dans le cadre du débat d'aujourd'hui, sur la situation de Ghilad Shalit, soldat israélien enlevé à Kerem Shalom en juin 2006 alors qu'il était tout juste âgé de 19 ans. La semaine dernière, je faisais partie de la délégation officielle du Parlement européen en Israël et l'une des réunions auxquelles j'ai assisté s'est tenue avec Noam, le père de Ghilad Shalit. En dépit des articles 13, 23 et 126 de la Convention de Genève sur les droits des prisonniers de guerre, les droits de Ghilad, qui est également citoyen français, n'ont pas été respectés en termes de droits de visite de sa famille et de la Croix-Rouge internationale, de droit à un traitement humain et de communication de l'endroit exact où il est retenu prisonnier. Je dois souligner que même l'article 77 du rapport de la Commission Goldstone, qui critique Israël, recommande que Ghilad Shalit jouisse des droits que lui garantit la Convention de Genève. Par ailleurs, Israël respecte les droits des prisonniers.

Csaba Sógor (PPE). - (HU) Lors de la session de mars du Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies, l'Union européenne doit déclarer sans équivoque que la communauté internationale ne peut rester silencieuse face aux violations des droits de l'homme, qu'elles soient commises dans des pays en développement ou dans des pays développés. La déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 décembre 1992, est contraignante pour les pays en développement et les pays développés, y compris les États membres de l'UE. Le premier paragraphe de l'article 2 de la déclaration stipule que les personnes appartenant à des minorités nationales ont le droit d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque. À l'heure actuelle, même les États membres de l'UE ne respectent pas souvent cet article. L'UE ne peut être crédible que si elle règle les violations des droits de l'homme qui se produisent sur son territoire d'une façon qui constitue un exemple pour le reste du monde.

Georgios Papanikolaou (PPE). - (EL) Monsieur le Président, les deux prochaines années seront critiques pour cristalliser le rôle de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme car, comme vous le savez, le réexamen du Conseil des droits de l'homme (CDH) est prévu en 2011.

Il existe un risque qu'au cours de cette période les pays dont ont parlé mes collègues et qui font peu de cas des droits de l'homme tentent de limiter le rôle de l'ONU.

Je voudrais ajouter une remarque à ce qui a déjà été dit: tout d'abord, étant donné que l'Union européenne est - et restera, j'en suis convaincu - l'un des principaux acteurs en matière de défense des droits de l'homme, l'une de nos priorités devrait être de parler d'une seule voix sur la scène internationale et d'éviter les dissensions.

Ensuite, nous devons renforcer notre coopération avec les États-Unis d'Amérique en matière de défense des droits de l'homme.

Enfin, le Parlement européen doit - et peut - surveiller étroitement les procédures spéciales dont il assurera le suivi dans le cadre de l'examen périodique universel du CDH, afin d'apporter une contribution réelle et substantielle à la promotion des droits de l'homme dans tous les États membres des Nations unies.

Mariya Nedelcheva (PPE). - Monsieur le Président, Madame Georgieva, Monsieur López Garrido, je voudrais attirer votre attention dans cette résolution sur le point 13 relatif à la candidature iranienne au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Le 15 février dernier, l'Iran a été soumis à l'examen périodique universel qui passe en revue la situation de protection et de promotion des droits de l'homme dans le pays. Le régime iranien a affirmé que, dans le pays, le respect est assuré. À propos de ces affirmations du régime actuel, j'aimerais mettre en exergue quelques faits différents.

Hier encore dans ce Parlement, M^{me} Maryam Radjavi nous faisait l'état des lieux des arrestations arbitraires et des tortures infligées aux femmes iraniennes et aux opposants du régime. On déplore également les conditions politiques des prisonniers et le camp d'Ashraf est devenu le symbole du non-respect des droits de l'homme. Plusieurs témoignages de mes collègues parlementaires ont été apportés lors de la session du mois de janvier.

Aujourd'hui, nous ne pouvons accepter que l'Iran devienne membre de la plus haute instance de défense des droits de l'homme. Dès lors, je me demande quel message nous allons adresser aux autres États qui respectent réellement les droits de l'homme. L'Europe doit parler d'une seule voix, faisant preuve de continuité et, comme M^{me} Ashton l'a dit dans ses déclarations, disons que la candidature de l'Iran, à ce stade, n'est même pas envisageable.

Alf Svensson (PPE). - (SV) Monsieur le Président, concernant la résolution commune de notre groupe sur le Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU, je suis particulièrement heureux des paragraphes 6 et 25, dans lesquels nous répétons la grande importance qu'accorde l'UE aux résolutions par pays. Lorsque les droits de l'homme sont systématiquement violés, les résolutions par pays constituent un instrument incroyablement important, tant au niveau du CDH que de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans de nombreux cas, lorsque le gouvernement d'un pays ne participe pas depuis longtemps à un dialogue ou à des programmes visant à améliorer la situation dans ce domaine, les résolutions par pays constituent la seule action dont dispose la communauté internationale contre ces crimes.

La question ici n'est pas de montrer du doigt ou de rejeter la faute sur quelqu'un, comme le pensent certains critiques, ni que l'Europe aime mettre son nez dans les affaires intérieures d'autres pays. Il s'agit assez simplement de signaler que nous n'accepterons pas l'oppression et les abus systématiques d'un régime à l'égard de son peuple. Il s'agit de montrer que nous nous rangeons du côté de la liberté, pas de l'oppression. C'est la raison pour laquelle il est important que l'UE continue à défendre l'existence des résolutions par pays dans le cadre du système de l'ONU.

Andrew Henry William Brons (NI). - (EN) Monsieur le Président, les pays de l'Union européenne devraient balayer devant leur porte avant de montrer les autres du doigt. De nombreux États membres de l'Union européenne poursuivent et emprisonnent des personnes parce qu'elles ont usé de leur liberté d'expression, et ceci sans violence. Ils souhaitent en particulier criminaliser toute opposition à l'immigration. L'acte de brûler des livres existe toujours et n'est pas rare. On interdit des partis politiques, comme en Belgique, ou on cherche à les interdire sur la base de preuves créées de toutes pièces, comme en Allemagne, ou on cherche à les interdire de manière détournée, comme au Royaume-Uni, où une ordonnance d'un tribunal, demandée par le gouvernement, a interdit à mon parti d'accepter de nouveaux membres pour une période indéterminée.

Il ne suffit pas que les pays se déclarent démocratiques: ils doivent également respecter la liberté d'expression, la liberté d'association et le principe des élections libres.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. - (ES) Monsieur le Président, je remercie les députés de leurs propos sur cette question absolument essentielle et cruciale qui, comme je l'ai dit dans ma première intervention, est l'un des éléments centraux de l'Union européenne: la défense des droits de l'homme.

À ce sujet, nous pensons que la participation au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies, y compris le soutien à l'existence du CDH, est une position que l'Union européenne doit maintenir. Cette dernière a toujours défendu la création d'un Conseil des droits de l'homme pour remplacer l'ancienne Commission, comme je l'ai dit auparavant. Par ailleurs, elle estimait qu'il devait exister un instrument qui puisse aborder de manière adéquate les situations de droits de l'homme dans le monde, situations qui requièrent de l'ONU et de ses membres qu'ils prennent des mesures, adoptent une position ou fassent une déclaration à ce sujet.

En fait, la présidence de l'Union européenne, la présidence du Conseil, a toujours participé aux discussions dans le cadre des différentes sessions du CDH au nom de l'Union européenne et elle continuera de le faire: elle participera à la prochaine session du CDH au nom du Conseil de l'Union. C'est naturellement tout à fait compatible avec les déclarations et positions de chaque État membre de l'Union et de la Commission européenne, en tant qu'autre institution de l'Union.

Je voudrais donc dire que nous sommes favorables à l'existence de cet organe ainsi qu'à l'exploitation au maximum de son potentiel, ce qui est parfois le cas mais pas toujours. Il y a bien sûr des cas où, suite aux votes qui ont lieu, l'Union européenne et ses États membres n'atteignent pas tous leurs objectifs. Il existe des cas réellement positifs, par exemple la position sur la Somalie, où des cas de violations de droits de l'homme sont rapportés. Les objectifs n'ont pas toujours été atteints, mais les cas positifs l'emportent toujours sur les négatifs.

Je voudrais dire que nous allons parler de certains pays qui ont été mentionnés dans les différentes interventions.

Je tiens à parler de l'Iran, parce que la candidature de ce pays a fait l'objet de maintes allusions. Comme vous le savez, cette question a constamment été au cœur des déclarations. J'ai devant moi trois déclarations prononcées rien que cette année par la haute-représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, concernant la situation en Iran. Elle condamne et exprime ses inquiétudes sur les cas de violations des droits de l'homme ainsi que les exécutions qui ont eu lieu en Iran.

Concernant la candidature, il convient de dire tout d'abord que cette question relève encore actuellement des compétences nationales (la position concernant les candidatures de pays au CDH). Quoi qu'il en soit, la situation et les violations des droits de l'homme en Iran, et donc l'éventuelle acceptation de la candidature de l'Iran au CDH, sont des questions qui doivent être traitées avec prudence afin de ne pas avoir l'effet opposé à celui souhaité. Nous comprenons donc que l'Union européenne doive ici tenter d'avoir la position la plus coordonnée possible (c'est ce qu'il se passe actuellement), tout en respectant les compétences nationales et, comme je l'ai dit, en faisant preuve de prudence.

Pour résumer, Monsieur le Président, nous pensons que nous devons défendre la position de l'Union européenne au CDH et que c'est la bonne plate-forme pour le faire. Par ailleurs, notre engagement à son égard a toujours été de garantir que ses actions ne fassent pas reculer le mouvement universel de défense des droits de l'homme, qu'elles ne le fassent pas régresser, en particulier en termes de réalisation de l'humanité, à savoir le fait de considérer les droits de l'homme comme une valeur universelle, une valeur universelle qui doit être défendue au-delà des frontières, des traditions et de la diversité, car il s'agit d'une chose qui est liée à l'essence même des êtres humains.

Kristalina Georgieva, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je remercie vivement tous les députés de ce Parlement pour les recommandations qu'ils ont émises. Nous veillerons à les transmettre à la haute-représentante.

Permettez-moi d'aborder quatre points pour répondre à des questions et des commentaires spécifiques.

Tout d'abord, concernant l'Iran et sa candidature, je suis tout à fait d'accord avec l'avis exprimé par la présidence espagnole. Je ne peux que souligner que chacun des membres élus du CDH doit dans la pratique s'engager dans les termes les plus forts à protéger et promouvoir les droits de l'homme.

Concernant la nouvelle très triste du décès de M. Orlando Zapata à Cuba, je voudrais transmettre les condoléances de la Commission à sa famille et condamner vivement le fait que plus de 200 dissidents politiques restent emprisonnés à Cuba, ainsi que les autres manifestations de mépris pour les droits de l'homme. La Commission demande à Cuba de modifier sa politique et de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Nous continuerons à aborder la question des droits de l'homme dans le cadre du dialogue avec Cuba, avec les autorités cubaines, et nous utiliserons ce dialogue comme instrument pour faire progresser la question des droits de l'homme.

Concernant l'appel lancé par de nombreux députés pour que l'UE parle d'une seule voix sur les questions des droits de l'homme, la Commission est tout à fait d'accord.

Le quatrième point concerne Gaza: je pense qu'il serait plus approprié d'aborder ce sujet lors de la prochaine discussion sur le rapport Goldstone.

Le Président. - J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 4, du règlement six propositions de résolutions⁽²⁾.

Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Mara Bizzotto (EFD), par écrit. – (IT) J'ai de nombreuses réserves concernant la crédibilité générale du CDH. Quoi qu'il en soit, j'espère que la présence d'une délégation de la sous-commission des droits de l'homme à la prochaine session du CDH permettra aux institutions européennes de soulever la question urgente de la christianophobie. Nous savons parfaitement qu'il n'est pas nécessaire de remonter dans le temps pour trouver des cas graves de persécution des chrétiens. Nous ne parlons pas du passé, mais du présent et malheureusement, selon toute probabilité, de l'avenir également, car nous recevons chaque jour, des quatre coins du monde, des nouvelles tragiques et inquiétantes de chrétiens qui sont attaqués, victimes de discrimination et tués. Nous savons également qu'il s'agit d'un sujet sensible et que s'il n'a pas été dûment abordé jusqu'à présent c'est non seulement à cause de l'équilibre diplomatique que les participants doivent maintenir dans des réunions telles que celles du CDH, mais évidemment aussi à cause de la politique antichrétienne poursuivie par des pays qui, s'ils ne sont pas exactement des ennemis de la chrétienté, tolèrent du moins en général des actes antichrétiens.

Il s'ensuit que l'UE et cette Assemblée, en une occasion placée sous les feux des projecteurs de la politique mondiale, devraient promouvoir au sein de la communauté internationale une nouvelle approche de la question de la christianophobie, afin qu'elle soit immédiatement et universellement reconnue comme une violation grave des droits de l'homme et de la liberté de religion, et afin que la communauté internationale prenne des mesures pour mettre un terme à sa propagation inquiétante.

Proinsias De Rossa (S&D), par écrit. – (EN) Je soutiens cette résolution qui demande à la haute-représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres d'œuvrer en faveur de l'établissement d'une position commune ferme de l'UE concernant la suite donnée au rapport Goldstone, qui demande la mise en œuvre de ses recommandations et l'établissement des responsabilités pour toutes les violations du droit international, y compris les cas allégués de crimes de guerre, et qui exhorte les deux parties à mener des enquêtes qui satisfassent aux normes internationales d'indépendance, d'impartialité, de transparence, de rapidité et d'efficacité, conformément à la résolution A/64/L.11 de l'Assemblée générale des Nations unies. Elle souligne également que le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire international par toutes les parties et dans toutes les circonstances constitue une condition sine qua non de l'instauration d'une paix juste et durable au Proche-Orient. La résolution demande également à la haute-représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et aux États membres de suivre avec attention la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport Goldstone à travers une consultation des missions extérieures de l'UE et des ONG concernant cette question et demande que les recommandations et les observations y afférentes soient incluses dans les dialogues de l'Union avec les deux parties ainsi que dans les positions de l'Union au sein des enceintes internationales.

17. Mise en œuvre des recommandations Goldstone sur Israël et la Palestine (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre des recommandations Goldstone sur Israël et la Palestine.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, je voudrais remercier le Parlement européen de nous permettre de nous exprimer au sujet de cette mission d'enquête, soutenue par les Nations unies, sur le conflit à Gaza qui s'est déroulé de la fin de l'année 2008 au début de l'année 2009, appelé le «rapport Goldstone».

Les Nations unies ont pris attentivement note de la déclaration faite par leur Secrétaire général, Ban Ki-moon, devant le Conseil de sécurité le 21 janvier 2009, dans laquelle il faisait part de ses impressions à la suite d'une visite à Gaza et dans le Sud d'Israël juste après la fin des hostilités.

(2) Voir procès-verbal.

De plus, le rapport qui a déjà été mentionné dans plusieurs interventions relatives au point précédent, le rapport Goldstone, publié l'année dernière à la mi-septembre, a été débattu lors de la douzième session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui s'est tenue du 14 septembre au 2 octobre dernier.

Depuis le début de ce conflit, l'Union européenne a insisté pour que les parties respectent totalement les droits de l'homme ainsi que leurs obligations dans le cadre du droit humanitaire international.

L'Union européenne a clairement fait savoir qu'elle examinerait de près les enquêtes réalisées sur les accusations et les violations des droits de l'homme.

À Genève, la Présidence suédoise du Conseil a défini la position de l'Union européenne comme suit: premièrement, l'Union européenne considère que le rapport est alarmant, car il fait état de violations graves du droit humanitaire international et notamment d'attaques délibérées contre des civils. Deuxièmement, l'Union européenne souligne l'importance d'enquêter de manière adéquate et crédible sur les possibles violations du droit international par les parties au conflit, conformément à la législation internationale, garantissant ainsi que la mission adresse ses recommandations aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens.

L'Union européenne a confirmé sa position constructive au sujet du rapport Goldstone lors du débat qui a eu lieu au Conseil de sécurité des Nations unies le 27 janvier, il y a un mois à peine, en soulignant l'importance d'enquêter de manière adéquate et crédible sur les possibles violations du droit international en matière de droits de l'homme et de droit humanitaire international. Je puis vous dire que par la suite, le 4 février 2010, c'est-à-dire quelques jours plus tard, le Secrétaire général des Nations unies a publié un rapport sur l'application de la résolution Goldstone de l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Secrétaire général s'est fait l'écho des réactions d'Israël, des territoires occupés palestiniens et de la Suisse et, dans ses observations, il a indiqué que les processus engagés par ces trois parties étaient en cours et qu'aucun avis ne pouvait être rendu sur l'application de la résolution par les parties concernées.

Il reste à voir comment cette question va être traitée par l'Assemblée générale des Nations unies.

La priorité de la Présidence espagnole à cet égard est d'obtenir un consensus au sujet de la position de l'Union sur le projet de résolution que les autorités palestiniennes veulent actuellement soumettre à l'Assemblée générale des Nations unies.

Notre objectif est double: il faut tout d'abord que la résolution soit adoptée par consensus, et si ce n'est pas possible, nous voulons voir émerger une position de l'Union européenne aussi intégrée que possible.

Quoi qu'il en soit, je répète que la Présidence du Conseil approuve les exigences du rapport Goldstone, c'est-à-dire la conduite d'enquêtes crédibles indépendantes des parties concernées par le conflit.

Kristalina Georgieva, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais seulement appuyer ce que la Présidence espagnole vient de dire. Bien que l'UE n'ait pas approuvé toutes les recommandations, elle a clairement fait savoir qu'elle prenait le rapport Goldstone très au sérieux. Elle a invité toutes les parties au conflit à entamer une enquête sur les prétendues violations – par les parties au conflit – du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme. Cette enquête doit être réalisée conformément aux normes internationales.

Jusqu'ici, les mesures prises par Israël, les autorités palestiniennes et le Hamas n'ont pas donné de résultats concrets, pourtant il faut que les coupables soient mis face à leurs responsabilités. C'est pourquoi l'UE continue à insister sur son message essentiel, à savoir que les parties au conflit doivent mettre tout en œuvre pour enquêter de manière indépendante et crédible sur les violations alléguées. Vu que cela relève directement de mes responsabilités, il convient de rappeler que la Commission apporte un financement considérable aux organisations humanitaires dont les projets visent à apporter une aide et une protection vitales aux civils palestiniens.

L'UE fera tout son possible pour garantir un suivi adéquat lors de la réunion du Conseil des droits de l'homme de mars et pour participer rapidement à la préparation d'une résolution fondée sur le consensus. À cet égard, je voudrais indiquer que le 18 février, la délégation palestinienne a présenté une proposition de résolution de l'Assemblée générale faisant suite au rapport du Secrétaire général des Nations unies, faisant lui-même suite au rapport Goldstone. Les Palestiniens ont indiqué qu'ils entendaient demander une action de l'Assemblée générale sur la résolution vendredi 26 février, afin de réaffirmer les grands points de la résolution 64/10 de l'Assemblée générale du 5 novembre 2009, et demander au Secrétaire général des Nations unies de présenter un nouveau rapport dans cinq mois. Pendant que nous sommes ici, les États membres et la Commission

entretiennent des consultations intensives sur cette question dans le but de formuler une position commune sur cette résolution.

Permettez-moi – et ceci afin d'appuyer pleinement les propos de la Présidence espagnole – de conclure en précisant qu'il est important de rechercher une position européenne commune et d'éviter de nous diviser en trois camps, comme cela a déjà été le cas.

Elmar Brok, *au nom du groupe PPE*. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur López Garrido, Madame la Commissaire, je pense qu'une enquête crédible sur les violations du droit humanitaire international est importante et que c'est là-dessus que nous devons nous concentrer. La conclusion doit être examinée, mais cela s'applique indifféremment aux deux parties impliquées, et même à ceux qui livrent une guerre asymétrique en faisant feu sur Sderot et d'autres villages depuis une région à forte densité de population, délimitant ainsi le champ de bataille. Ces faits font l'objet d'une enquête équitable et aucune conclusion partielle ne sera tirée à cet égard.

Cela prouve également qu'au Moyen-Orient, mais aussi dans d'autres régions du même type, seules des solutions pacifiques donneront des résultats durables. Tant qu'il s'avère impossible de trouver une solution pacifique et de conclure un accord durable, nous ne résoudrons jamais ces problèmes. Dans ces cas, il faut également prendre dûment en considération les aspects sécuritaires de l'État d'Israël, et ceux-ci doivent être pris au sérieux, notamment compte tenu du fait que de nouvelles roquettes sont fabriquées, ce qui est problématique.

Je voudrais toutefois aussi souligner qu'il est juste de réclamer une enquête internationale, même si tout ne pourra être examiné dans le cadre du rapport Goldstone. Celui-ci porte uniquement sur les territoires occupés. On a fait observer qu'aucun État membre de l'Union européenne n'a voté pour le rapport au sein du Conseil des droits de l'homme. Certains se sont abstenus, d'autres ont voté contre et les autres – notamment le Royaume-Uni et la France – ont carrément refusé de participer au vote. Nous devrions également en tenir compte, car la résolution a été soutenue par des «représentants des droits de l'homme et de la démocratie» tels que Cuba, le Nigéria et la Chine. Il ne faut pas l'oublier au moment d'examiner cette question. Nous devons défendre les droits de l'homme, mais pas en utilisant ce rapport pour déclarer la guerre politique à l'une des parties.

Véronique De Keyser, *au nom du groupe S&D*. – Décembre 2008, opération «Plomb durci» à Gaza, 1 500 morts environ, en majorité des femmes, des enfants et des civils. Des familles détruites, des écoles bombardées. Une population affolée, piégée, incapable de fuir.

J'étais à Gaza pendant l'opération militaire, avec certains de mes collègues ici présents, et nous étions stupéfaits qu'une tragédie pareille puisse se dérouler au vu et au su de la communauté internationale, sans entraîner une vague immense de protestations. Gaza n'a pas changé depuis. Les destructions subsistent et le siège continue.

Mais il y a eu le rapport Goldstone. Monsieur Brok, différence entre le rapport Goldstone et la résolution qui a suivi? Le rapport Goldstone, ce rapport courageux qui demande simplement que justice soit faite, est-ce trop demander? Les pressions aujourd'hui pour couler ce rapport, le discrédit jeté sur le juge Goldstone, sont inimaginables. Il est traîné dans la boue, il est traité d'antisémite, alors qu'Israël n'est pas le seul à être montré du doigt dans le rapport Goldstone. Le Fatah et le Hamas ne sont pas épargnés.

Mais je dis aujourd'hui et clairement, et je m'en excuse auprès des collègues, que le gouvernement israélien est le seul à faire régner une sorte de terreur, de censure, pour bloquer toute suite au rapport. Monsieur Lieberman, vous n'êtes pas dans cette enceinte, mais vous étiez hier au Parlement, et je vous le dis: pas d'intimidation dans cette enceinte parlementaire!

Nous voulons des enquêtes indépendantes, conformes aux standards internationaux et pas des tribunaux militaires jugeant leurs propres soldats. Je dis aussi, Monsieur Lieberman, que vous n'êtes pas le bienvenu. Non parce que vous représentez Israël, mais parce que vos positions racistes et xénophobes ne sont pas conformes aux valeurs européennes. Aucun État démocratique ne peut se permettre de transgresser le droit international sans avoir de comptes à rendre. Et ce Parlement ne se laissera pas intimider. Il continuera tout simplement à demander que toute justice soit faite, toute lumière sur la tragédie de Gaza, sans acharnement, mais avec détermination. Et j'adjure aujourd'hui le Conseil et la Commission de s'en tenir simplement à cela. La lumière et la justice, rien d'autre.

Annemie Neyts-Uyttebroeck, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, le rapport Goldstone tente de mener à bien la mission qu'on lui a attribuée. Cette mission est, ou était, la suivante: «Enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans le cadre des opérations menées à Gaza avant, pendant ou après la période allant du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009». Et c'est exactement ce que le rapport Goldstone a fait – bien qu'il ne s'agisse pas uniquement de M. Goldstone, mais également de ses deux collègues féminines.

Ils ont enquêté sur les faits qui se sont produits à Gaza et en ont tiré des conclusions pour le moins inquiétantes. Elles sont même extrêmement dérangeantes, car dans la plupart des cas examinés, elles font état de violations du droit international et du droit humanitaire international et de violations des conventions de Genève commises par les forces d'un État clamant être le seul État démocratique de la région. Il y a de quoi être horrifié.

Nous ne devons pas laisser passer cela. À partir de ce moment là, lorsque nous sommes appelés à prendre position sur ce rapport, la question n'est pas de déterminer si nous sommes pour ou contre Israël, pour ou contre les Palestiniens, pour ou contre le Hamas. La question est de savoir si nous tolérons les violations du droit international, du droit humanitaire international et des conventions de Genève, quel que soit leur auteur. Telle est la question à laquelle nous devons répondre.

Caroline Lucas, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer à quel point je suis ravie que nous discutons enfin du rapport Goldstone en assemblée plénière, car il s'agit d'une question revêtant une importance cruciale et que jusqu'à ce jour l'UE avait honteusement ignorée. Il est tout à fait inacceptable que le Conseil n'ait toujours pas approuvé les recommandations du rapport Goldstone. La Commission affirme le prendre très au sérieux, mais ce n'est pas suffisant: nous voulons une approbation explicite. La Présidence dit qu'elle soutient le rapport, eh bien, elle devrait le soutenir publiquement et explicitement et veiller à ce que le reste du Conseil le fasse également.

Ceci étant dit, je dois dire que je suis heureuse que la proposition de résolution du Parlement sur le Conseil des droits de l'homme, sur laquelle nous voterons demain, contienne deux paragraphes très forts enjoignant la haute représentante et les États membres d'exiger publiquement la mise en œuvre des recommandations du rapport.

Cette résolution leur demande également de surveiller activement la mise en œuvre des recommandations relatives à la consultation des missions extérieures de l'UE et des ONG sur le terrain, car d'après les preuves dont nous disposons actuellement, ni les autorités israéliennes ni le Hamas ne prennent leurs responsabilités suffisamment au sérieux. En Israël, les enquêtes sur les cibles et les tactiques employées pendant l'opération «Plomb durci» ont été menées par des commandants ou par la police militaire, compromettant ainsi gravement l'indépendance des conclusions, et en ce qui concerne le Hamas, la question des tirs de roquettes dans le Sud d'Israël n'a toujours pas été correctement examinée. Au vu de ces manquements, il ne fait aucun doute que l'UE doit faire pression sur le Secrétaire général des Nations unies pour qu'il prépare une évaluation véritablement indépendante.

Enfin, compte tenu de la crise humanitaire qui sévit toujours à Gaza, je demande une nouvelle fois au Conseil ainsi qu'à la haute représentante de faire davantage pression sur Israël pour qu'ils lèvent un siège qui empêche toute reconstruction et exacerbe les souffrances.

Michał Tomasz Kamiński, *au nom du groupe ECR.* – (PL) Monsieur le Président, le rapport Goldstone est incroyablement déséquilibré et injuste. Il émane du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui compte parmi ses membres des pays comme l'Iran, le Nicaragua, la Somalie et la Libye. De quel droit ces pays, où le respect des droits de l'homme a été totalement anéanti, jugent-ils Israël, seule démocratie du Moyen-Orient?

Ce rapport provient d'une source très suspecte qui nourrit une obsession malade à l'encontre d'Israël. Sur les 25 résolutions sur les droits de l'homme adoptées par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, pas moins de 20 sont consacrées à Israël, mais aucune d'entre elles ne concerne ces pays qui sont membres du Conseil et qui, j'y insiste, sont connus pour leurs innombrables violations des droits de l'homme, des droits de la femme ou des droits électoraux.

J'insiste sur le fait que ce rapport est totalement déséquilibré. Il tente en fait d'absoudre l'activité terroriste du Hamas. Ce rapport ne mentionne pas un fait essentiel: pendant les huit ans qui ont précédé l'intervention d'Israël à Gaza dans un but de légitime défense, des milliers de roquettes ont été lancées sur des citoyens israéliens innocents. Chaque pays a le droit de se défendre contre les terroristes. Israël dispose également de

ce droit. Il faut également savoir que 1 50 enquêtes criminelles sur les agissements de certains soldats israéliens sont actuellement en cours en Israël. Dans ce pays, il existe un parlement libre et une presse libre qui critique régulièrement son propre gouvernement et ses propres forces armées. Rien de tout ça n'est malheureusement constaté du côté des terroristes.

Je pense donc que ce rapport déséquilibré et injuste qui attaque de manière éhontée, selon moi, notre principal allié au Moyen-Orient ne doit pas être pris au sérieux.

Kyriacos Triantaphyllides, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (EL) Monsieur le Président, le rapport du juge Goldstone prouve très limpide les crimes et les violations du droit international et du droit humanitaire international dont Israël s'est rendu coupable vis-à-vis du peuple palestinien. Au vu des conclusions de l'enquête, tout permet de penser que les forces israéliennes ont commis de graves violations de la quatrième convention de Genève. Il convient de remarquer que si le camp palestinien, bien que critiqué dans le rapport, accepte le droit international et réclame son application, Israël, par contre, s'y refuse.

Alors que certaines parties tentent de discréditer le rapport, nous demandons aux États membres de l'Union européenne de défendre les principes régissant le droit international et l'Union européenne et de soutenir le débat sur le rapport à l'Assemblée générale des Nations unies ainsi que sa notification au Conseil de sécurité, afin qu'il puisse finalement être ratifié et que des mesures puissent être prises. Ce rapport devrait être soumis au Tribunal pénal international de La Haye pour examen. Si l'Union européenne souhaite réellement résoudre la question palestinienne, elle doit arrêter de tolérer ces crimes, car la tolérance engendre l'encouragement et la complicité.

Par ailleurs, compte tenu des conclusions du rapport, il convient d'envisager immédiatement la suspension des actions visant à renforcer les relations entre l'Union européenne et Israël et de l'application des dispositions de l'accord d'association.

Les peuples palestinien et israélien ont parfaitement le droit à un avenir et à la vie. Nous sommes dans l'obligation d'exercer des pressions afin d'obtenir une solution équitable et d'instaurer la paix. Le rapport Goldstone doit servir à donner un nouvel élan à ces efforts, dans le but de parvenir à une solution juste pour tous.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe EFD*. – (NL) Le rapport Goldstone a fait l'objet de toutes les attentions la semaine dernière, à l'occasion de la visite de travail effectuée dans l'État juif par la délégation pour les relations avec Israël. Celle-ci a reçu des informations détaillées sur l'enquête judiciaire menée par Israël pendant et après son opération militaire sur Gaza, de la part de représentants de l'armée et de la société civile. Cette enquête approfondie sur leurs propres agissements dément minutieusement les accusations accablantes proférées par le rapport Goldstone à l'encontre des autorités israéliennes.

Par ailleurs, sans même parler du rapport Goldstone, les forces armées israéliennes (FDI ou Tsahal) prennent au sérieux tous les griefs allégués à leur encontre et les examinent de manière approfondie. L'attitude de Tsahal contraste fortement avec celle du Hamas, le mouvement terroriste qui porte la responsabilité de l'intervention à Gaza. Avons-nous jamais vu le Hamas mener une enquête sur ses propres actions?

Monsieur le Président, les documents dont nous disposons au sujet de l'intervention à Gaza ne nous laissent aucun doute quand à la réponse à cette question. Le Hamas a délibérément exposé les citoyens palestiniens à la menace grave d'une guerre, même dans des endroits comme les mosquées. En revanche, voyez les intentions et les actions des Israéliens, voyez la manière dont ils ont protégé les vies et les propriétés des citoyens juifs contre les attaques terroristes à la roquette perpétrées par le Hamas, qui durent depuis des années, ainsi que la véritable préoccupation d'Israël pour la vie des Palestiniens. Regardez toutes les précautions qu'ils ont prises pendant leur intervention.

Monsieur le Président, malgré les bonnes intentions du rapport Goldstone, cette enquête biaisée entraîne la justification de deux points: l'opération militaire d'Israël contre le Hamas, et le fait qu'Israël constitue un État démocratique régi par l'état de droit. Il vous suffit de visiter le Moyen-Orient!

Louis Bontes (NI). – (NL) Il était clair depuis le départ qu'Israël allait être qualifié d'instigateur et d'agresseur dans le conflit à Gaza. Goldstone et ses méthodes de travail sont approuvés par des pays comme l'Égypte et le Pakistan, et nous connaissons le respect des droits de l'homme dans ces pays. Il est largement en-dessous de ce qui peut être toléré.

Ce rapport ne fait nulle part mention des douze mille roquettes envoyées sur Israël depuis Gaza et qui ont très gravement menacé la sécurité de la population locale. Israël exerçait son droit de légitime défense. Le

rapport ne mentionne nulle part le Hamas, ni le fait qu'il a utilisé ses citoyens comme bouclier humain ou qu'il s'est servi des bâtiments civils pour stocker des armes et pour lancer des roquettes. Pas un mot là-dessus. Pas un mot sur le fait que les forces de police du Hamas faisaient autrefois partie d'une organisation militaire qui a livré un combat armé contre Israël.

Monsieur le Président, il n'y a qu'une seule chose à faire avec ce rapport Goldstone: le jeter à la poubelle, et ce immédiatement. Assez de temps perdu à ce sujet. Ces histoires font partie d'un processus politique et cela doit cesser. Arrêtons la persécution politique de l'État israélien.

Gabriele Albertini (PPE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'opinion publique est divisée au sujet du rapport Goldstone.

En particulier, les forces armées israéliennes sont accusées d'avoir délibérément causé la mort d'un nombre incalculable de civils pendant les opérations de guérilla urbaine. Il s'agit d'une accusation très grave qui semble ignorer certains faits indéniables, notamment la distribution de brochures, partout dans la zone de conflit, expliquant que les maisons contenant des armes et des munitions pouvaient être touchées par les tirs, ainsi que les avertissements téléphoniques et radiophoniques, y compris sur les fréquences du Hamas, avant le début des attaques sur les bâtiments identifiés comme des dépôts d'armes.

La technique dite du «coup de semonce» a également été utilisée: si, après tous ces avertissements, les forces aériennes détectaient toujours des bâtiments remplis de monde, des charges de petite taille et, surtout, très bruyantes étaient lancées pour évacuer rapidement les bâtiments.

L'armée israélienne a prévu pour les civils de Gaza des signaux d'alerte qui n'avaient jamais été utilisés auparavant. Quiconque utilisant toutes ces précautions ne peut en aucun cas être accusé de cibler délibérément des civils.

Hier, le même jour, j'ai rencontré deux grandes personnalités politiques: le ministre israélien des affaires étrangères, Avigdor Lieberman, le matin, et le président de l'Autorité nationale palestinienne, Abu Mazen, le soir. Dans les deux cas, la rencontre s'est passée dans le calme et la décontraction et l'espoir de voir enfin, après trop de décennies de lutte, abandonner les armes au profit d'un processus de paix a été exprimé.

Comme les deux gouvernements l'ont également demandé, l'Europe doit continuer d'agir de manière équilibrée, en tant que juge impartial, libre de toute prise de position idéologique qui ne pourrait que jeter davantage d'huile sur le feu d'un côté comme de l'autre.

PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-président

Richard Howitt (S&D). – (EN) Monsieur le Président, à la fin de l'année dernière, la haute commissaire chargée des droits de l'homme, M^{me} Pillay, et vous-même êtes venus dans ce Parlement et vous nous avez dit que le rapport Goldstone sur les violations des droits de l'homme perpétrées par les deux parties au conflit de Gaza était complet, objectif et conforme aux normes internationales.

Essayons donc de ne pas discréditer ce rapport. Agissons plutôt à son sujet. Avec d'autres participants à ce débat, je me suis personnellement entretenu avec les représentants du gouvernement israélien, les représentants de l'Autorité palestinienne et, à Gaza même, avec les représentants de la commission créée par les autorités de fait, afin de les amener à coopérer avec Goldstone et à mener eux-mêmes des enquêtes crédibles et indépendantes qui permettraient d'obliger les responsables de ces violations à répondre de leurs actes. J'ai dialogué avec le Secrétaire d'État adjoint américain, Michael Posner, lorsqu'il était en visite ici-même, afin d'encourager Israël à faire de même.

À notre confrère de la Présidence espagnole qui se prépare pour le vote des Nations unies prévu ce vendredi, je dis ceci: ne recherchez pas à tout prix un consensus européen. L'idée avancée par certains, qui réclament une abstention unanime de l'ensemble de l'UE, reviendrait à se moquer de toutes les victimes de ce terrible conflit. Nous devons négocier le meilleur texte possible, mais j'espère plutôt que les cinq États membres qui ont voté «oui» la dernière fois le feront à nouveau, afin de ne pas relâcher la pression.

Cette enquête sur les violations alléguées du droit humanitaire international par le Conseil des droits de l'homme – au même titre que la décision de la Cour internationale de justice de 2004 relative à la règle de séparation – doit être traitée avec le statut de décision juridique prise par une organisation internationale, car c'est ce qu'elle est.

Je m'insurge contre le dirigeant du groupe conservateur dans ce débat, qui a qualifié les Nations unies de «source suspecte». Cette organisation représente nos plus hautes aspirations à tous sur cette planète et elle mérite notre soutien le plus ferme.

Je voudrais dire – l'Union européenne ayant été construite sur les cendres de la guerre – que pour nous, les crimes de guerre doivent être punis. Par conséquent, lorsque le Secrétaire général des Nations unies indique au Conseil de sécurité, au sujet du respect de cette règle par Israël et par les Palestiniens, qu'il est «impossible de porter un jugement», cela ne suffit pas. Ces jugements doivent être portés et l'Europe doit se montrer déterminée à ce sujet.

Frédérique Ries (ALDE). - Monsieur le Président, l'objectif de ce débat n'est pas de nous ériger en procureur et de juger ce que nous ne sommes pas en mesure de juger. Notre objectif, et il est double en l'occurrence, est bien d'abord d'aider à faire la lumière sur les responsabilités des uns et des autres dans la guerre de Gaza et, au-delà de cela, et de façon plus prospective, je dirais, nous devons nous demander comment ce que nous allons faire et dire aujourd'hui pourra faciliter le retour au dialogue.

Je ne pense pas que le rapport Goldstone, en l'occurrence, soit une pierre constructive à cet édifice, et c'est bien d'ailleurs – et il est important de le rappeler, parce que c'est rare – ce qu'ont jugé l'ensemble des pays européens dont aucun ne l'a soutenu face aux procureurs de circonstance et grands défenseurs des libertés et des droits de l'homme que sont la Chine, le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Russie ou Cuba, pour ne prendre que ces quelques exemples. Le rapport est controversé, il est biaisé et ne permettra pas, qu'on le veuille ou non, d'avancer.

Il appartient, en revanche, à Israël de décider de prendre ses responsabilités d'État démocratique et de faire toute la lumière sur la guerre de Gaza. Il y va de son intérêt militaire, diplomatique et médiatique comme l'État hébreu a su le faire par le passé.

Jan Philipp Albrecht (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, je suis ravi que le Parlement européen soit parvenu à produire une résolution sur le rapport Goldstone bénéficiant d'un soutien assez large sans se contenter simplement d'amener le conflit du Moyen-Orient à Bruxelles. Si nous voulons conserver toutes nos chances d'aboutir à une paix durable, nous devons faire appel à ce qui rassemble toutes les parties concernées au lieu d'accentuer les sources de division comme certains le font ici. Cette source de rassemblement est l'applicabilité du droit international, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, dans le monde entier.

Toutefois, si les parties au conflit doivent permettre et faciliter une enquête indépendante, la communauté internationale, elle, doit éviter de porter des jugements partiels. C'est pourquoi nous devons également indiquer très clairement que la diabolisation partielle d'Israël est non seulement inappropriée dans ce débat, mais aussi inappropriée en règle générale. Nous, Européens, devons sans l'ombre d'un doute rejeter toute force qui cherche à remettre en question la légitimation de l'État israélien. En revanche, les forces en Israël qui luttent avec nous pour la paix, la tolérance et les droits de l'homme au Moyen-Orient doivent être renforcées. Il faut donc que nous insistions, ici et maintenant, sur le fait que nous trouvons le blocage des ONG en Israël par des représentants gouvernementaux comme le ministre des affaires étrangères Avigdor Lieberman absolument inacceptable. Cette politique est nocive pour la population israélienne et donc pour la paix au Moyen-Orient.

Charles Tannock (ECR). – (EN) Monsieur le Président, le rapport Goldstone a été demandé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, qui est rempli d'ennemis d'Israël: on pouvait donc difficilement s'attendre à une analyse équilibrée. Le Congrès américain a déclaré que le rapport Goldstone était irrémédiablement biaisé et qu'il ne valait pas la peine qu'on le prenne en considération ni qu'on lui accorde une quelconque légitimité. Il ne fait aucune mention du terrorisme perpétré par le Hamas et ignore le fait qu'Israël enquête actuellement sur 150 accusations d'exactions par ses forces armées et poursuivra les coupables.

Mais derrière la controverse au sujet de ce rapport se cache une tragédie humaine, la tragédie des Palestiniens qui rêvent de dirigeants modérés et non corrompus qui leur amèneront la paix, la sécurité et la prospérité en réglant leur différend avec Israël. Nous ne devons pas non plus oublier la tragédie des civils du Sud d'Israël, qui ont été perpétuellement la cible des fanatiques djihadistes du Hamas, qui se cachaient dans leurs écoles ou lançaient leurs roquettes mortelles.

Le groupe ECR continue à réclamer une solution à deux États, qui serait la seule façon de résoudre de manière durable le conflit au Moyen-Orient, mais le rapport Goldstone ne fait rien pour nous rapprocher d'une telle solution.

Helmut Scholz (GUE/NGL). – (DE) Monsieur le Président, le droit d'Israël à exister, la protection de sa population et les efforts visant à renforcer autant que possible la coopération avec Israël sont, pour moi, en tant qu'Allemand et en tant qu'homme politique de gauche, des évidences politiques. Je trouve néanmoins inacceptable que, depuis des années déjà, 1,5 millions de Palestiniens soient parqués dans la plus grande prison à ciel ouvert du monde en tant qu'otages d'une politique mal conçue. Il suffit de savoir que plus de 44 % d'enfants de moins de 14 ans vivent dans la bande de Gaza pour réaliser à quel point cette politique constitue un héritage dangereux pour l'avenir. On veut de toute évidence oublier la guerre de 2008 la politique inhumaine menée envers les civils. C'est pourquoi nous demandons une enquête et un grand pardon.

Adopter une attitude relativiste vis-à-vis de la violation du droit humanitaire et international et permettre aux coupables de s'en sortir sans punition ne fera qu'entraîner de nouveaux attentats suicides et de nouvelles guerres et la spirale de la violence continuera. L'Europe ne doit pas continuer à détourner le regard. La mise en œuvre du rapport Goldstone, y compris devant l'Assemblée générale des Nations unies, doit rester l'affaire de l'UE.

Lorenzo Fontana (EFD). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté le rapport Goldstone à une majorité écrasante.

Néanmoins, les noms des trop nombreux pays composant cette écrasante majorité – la Chine, l'Arabie saoudite, le Pakistan – nous forcent à nous arrêter, à réfléchir et à nous inquiéter de sa composition. Nous nous posons des questions en constatant que ce sont ces pays, qui ne donnent pas exactement l'exemple en matière de respect des droits de l'homme, qui appellent Israël et le Hamas à réaliser des enquêtes approfondies sur les violations des droits de l'homme perpétrées pendant l'opération «Plomb durci».

Notre intention n'est pas de prendre parti pour l'un ou l'autre camp, nous préférons conserver un jugement impartial et faire entendre la nécessité de garantir la sécurité d'Israël au sein de son propre territoire, défendre le droit d'exister de l'État israélien et de l'État palestinien et signifier notre opposition au recours à la violence, au terrorisme et à la guerre comme moyens de résolution des conflits.

Notre culture chrétienne et notre conception de l'humanité et de l'histoire nous permettent d'espérer que toutes les violations commises seront punies de manière juste et ferme.

Ria Oomen-Ruijten (PPE). – (NL) A plusieurs reprises, j'ai dit que celui qui ne sait rien de son passé ou qui l'ignore ne peut bâtir son avenir. Cela s'applique très certainement au conflit du Moyen-Orient.

De nombreuses critiques ont été formulées par l'Assemblée à l'encontre du rapport de M. Goldstone. J'ai rencontré M. Goldstone alors qu'il était grand conciliateur, époque à laquelle il a mené et dirigé bien des enquêtes en Afrique du Sud. Pour moi, M. Goldstone est l'exemple parfait de celui qui sait mettre les faits sur la table pour tenter de faciliter un rapprochement. Malheureusement, l'accueil réservé à son rapport me fait penser qu'il n'y a pas d'accord mais qu'au contraire le fossé s'est creusé. C'est pour cette raison que le rapport a été ignoré, purement et simplement.

Monsieur le Président, Israël n'a pas tenu compte des conclusions du rapport. Toutefois, en indemnisant les NU pour les dommages subis et en engageant des poursuites contre des soldats israéliens, Israël reconnaît, de fait, avoir commis des erreurs. Rien de comparable dans le camp palestinien. Je me demande si la commission d'enquête constituée à Ramallah est vraiment capable d'enquêter scrupuleusement à Gaza.

Monsieur le Président, ce vendredi, une réunion a lieu au siège des NU. J'espère sincèrement que notre nouvelle haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pourra faire de la position européenne une position unifiée et claire. Nous devons en toutes circonstances respecter les droits de l'homme et les droits des deux parties. Monsieur le Président, j'espère de tout cœur que nous parviendrons à afficher cette unité vendredi, car cela nous permettrait de nous rapprocher éventuellement d'une solution pour le Moyen-Orient.

Olga Sehnalová (S&D). – (CS) Comparer des chiffres est toujours trompeur. Ils ne traduisent pas le sort des personnes. L'opération «plomb durci» s'est soldée par un millier de victimes civiles à Gaza, contre treize parmi les forces armées israéliennes. Faut-il en savoir plus pour décider qui, dans cette guerre, est le coupable et qui est la victime? Oui, je suis convaincue que nous devons en savoir davantage. Il suffit de penser aux incidents de 2006, au cours desquels des milliers de bombes ont été lancées sur les populations civiles israéliennes à

partir de Gaza, depuis des quartiers fort peuplés et, à l'évidence, depuis des édifices publics. Les questions suivantes doivent être posées: comment un État peut-il défendre ses citoyens dans de telles circonstances? Une armée peut-elle combattre des terroristes qui se servent de civils comme boucliers humains? Si tel est le cas, est-il possible d'éviter de faire des victimes parmi les civils? Qu'a fait la communauté internationale pour prévenir cette forme de terrorisme? Les normes en matière de respect des droits de l'homme ne varient-elles pas à dessein? Répondre à ces questions est un véritable défi pour la politique étrangère commune de l'UE. Cette politique devrait faciliter le dialogue, instaurer une certaine confiance et permettre de rechercher patiemment une solution pacifique et durable au problème de tout le Moyen-Orient. Une enquête impartiale sur les circonstances qui ont accompagné, voire même précédé le conflit à Gaza pourrait être un pas dans la bonne direction.

Niccolò Rinaldi (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, le rapport Goldstone est une étape importante dont nous ne mesurons peut-être pas encore toutes les retombées éventuelles sur l'affirmation du droit international, par exemple, principe auquel nous, libéraux-démocrates, sommes très attachés.

Nous sommes heureux que, dans ce rapport, il soit demandé que les victimes civiles d'un conflit inégal soient indemnisées et que la Cour pénale internationale soit saisie au cas où l'une des parties n'organiserait pas l'enquête indépendante et impartiale demandée en janvier dernier par plusieurs associations israéliennes de défense des droits de l'homme. Même un État comme Israël pourrait en pâtir, qui semble ne plus s'inspirer de l'extraordinaire humanisme de la grande culture juive dont nous descendons tous.

En vérité, le recours à la violence est une politique désastreuse. Le Hezbollah est sorti renforcé de l'assaut contre le Liban et, à Gaza, le Hamas est aujourd'hui bien plus puissant. Quiconque s'y est rendu depuis le conflit peut témoigner de l'immense souffrance des populations. Nous, les Européens, devons aussi dire aujourd'hui, surtout à Gaza: «Restons humains!»

Frieda Brepoels (Verts/ALE). – (NL) Le rapport Goldstone montre clairement qu'Israël et le Hamas ont enfreint les droits de l'homme pendant la guerre de Gaza. Les NU ont demandé à deux reprises aux deux parties de mener une enquête indépendante, mais, quatorze mois plus tard, cette requête reste lettre morte.

Je me demande également pourquoi l'Union européenne ne défend pas le droit international. Pourquoi ne dénonce-t-elle pas l'impunité qui règne dans la région? Si l'UE ne dénonce pas ces crimes de guerre, sa défense du respect du droit international y laissera sa crédibilité. Le rapport ne porte pas sur la sécurité d'Israël, il porte sur de graves violations des droits de l'homme. À mes yeux, aucun argument ne peut justifier la non-application des recommandations contenues dans le rapport.

J'invite donc la haute-représentante et les États membres à tenter de garantir un suivi adéquat sur le terrain. Après tout, c'est à cette seule condition que les négociations de paix pourront éventuellement reprendre.

Peter van Dalen (ECR). – (NL) Ce rapport est partisan. Il critique vertement Israël d'avoir tiré sur des cibles économiques et civiles, entre autres raisons parce que le Hamas faisait un usage impropre de ces installations. Malheureusement, M. Goldstone n'a pas jugé utile d'établir la véracité de ces faits. Il n'a pas enquêté sur les erreurs du Hamas et c'est Israël qui se fait taper sur les doigts. Je ne suis donc pas enclin à faire confiance à ce rapport. D'autant que, selon d'autres sources, le Hamas s'est effectivement servi d'hôpitaux, d'ambulances et d'installations civiles pour se protéger.

Monsieur le Président, je terminerai sur une note positive. Le rapport Goldstone porte de nombreuses accusations qui doivent être vérifiées. Le gouvernement israélien a, très justement, pris l'initiative et lancé une enquête criminelle. Saluons cette initiative. Je crains qu'il faille attendre bien longtemps avant que le Hamas en fasse de même et enquête sur ses propres agissements.

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL). – Que cela plaise ou non, le rapport Goldstone a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies, et je ne vois pas pourquoi il y aurait aujourd'hui deux poids et deux mesures en matière de droit international. Il y a le droit international, et le rapport Goldstone emploie le terme de crime de guerre, ce que d'ailleurs tout le monde a pu voir sur les écrans de télévision. Même des soldats israéliens ont témoigné des ordres de tirer sur des civils qu'ils avaient reçus.

Dans ces conditions, l'Union européenne doit, et notre Parlement doit créer les conditions pour que le gouvernement israélien se conforme au droit international, en utilisant si besoin la sanction par la suspension de l'article 2 de l'Accord d'association Union européenne-Israël. Cet article stipule que «les relations entre les deux parties doivent être fondées sur le respect des droits de l'homme et le respect de la démocratie». Voilà qui est simple, il suffit de l'appliquer.

L'Union européenne doit donc faire entendre sa détermination à saisir la Cour pénale internationale si rien n'est fait, comme le préconise le rapport Goldstone. En définitive, notre Assemblée doit se prononcer sur un enjeu fondamental: voulons-nous un monde harmonieux où, enfin, règnent la justice et la paix, ou la loi de la jungle de la politique de la force? Nous devons prendre nos responsabilités devant les peuples européens et devant les peuples du monde entier.

Morten Messerschmidt (EFD). – (DA) Monsieur le Président, cette question – ce rapport – est un chapitre terriblement embarrassant de l'histoire des NU. Qui peut décemment parler de la guerre de Gaza sans mentionner les milliers de roquettes Qassam qui se sont abattues sur les paisibles citoyens israéliens pendant huit ans? Qui peut, raisonnablement, discuter du problème sans un mot des centaines de tunnels creusés entre l'Égypte, Gaza et d'autres endroits, permettant la contrebande d'armes destinées à nuire aux intérêts juifs en Israël? Qui peut, décemment, rédiger un rapport de ce type, sans indiquer que l'appareil judiciaire israélien fonctionne bien, alors qu'en Palestine, pas un seul terroriste n'a comparu en justice pour y répondre de ses crimes? La réponse à ces trois questions est la suivante: le juge Goldstone. C'est un scandale! C'est embarrassant pour le système onusien et ça le devient pour l'UE dès lors que nous en discutons ici, en Assemblée.

Proinsias De Rossa (S&D). – (EN) Monsieur le Président, lorsqu'on suit les débats, on se demande quel rapport ont lu certains intervenants. Ce n'est en tout cas pas celui que j'ai eu sous les yeux.

Israël empêche le Parlement européen d'exercer son droit démocratique de rencontrer les membres du Conseil législatif palestinien à Gaza et en refuse l'accès à nos ministres des affaires étrangères. Un militant du Hamas a été assassiné, très probablement par des agents israéliens arborant de faux passeports européens en violation de la souveraineté irlandaise, britannique, française et allemande, et de celle des Émirats arabes. Israël nous témoigne son mépris, ce qui n'a rien d'étonnant étant donné l'impunité dont cet État bénéficie, alors qu'il continue de porter atteinte aux droits de millions de Palestiniens.

Notre engagement en faveur des droits de l'homme et de l'état de droit se mesure à l'aune de l'accueil que nous réserverons au rapport Goldstone. Celui-ci révèle que le siège de Gaza est une peine collective infligée à la population et que l'opération «plomb durci» était censée servir cette politique. Il donne des preuves d'actes délibérés de torture, de traitements inhumains et de procédés destinés à causer délibérément d'énormes souffrances humaines. L'auteur du rapport conseille de saisir la cour pénale internationale et invite le quartet pour le Moyen-Orient à insister sur le respect de l'état de droit.

Je suis favorable à l'appel lancé par le juge Goldstone aux États membres, signataires des conventions de Genève, parmi lesquels l'Irlande dois-je dire, afin qu'ils saisissent les tribunaux nationaux d'actions contre les individus soupçonnés de crimes de guerre.

Avant de conclure, permettez-moi d'apporter une petite correction. On a souvent dit que le rapport ne parle pas des tirs de roquettes du Hamas contre Israël. Or, à la page 31, l'auteur mentionne l'impact des attaques au lance-roquettes et au mortier orchestrées par des groupes armés palestiniens.

Hannu Takkula (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, en tant que membres de l'Union européenne, rappelons-nous nos valeurs: la démocratie, les droits de l'homme et la liberté d'expression. Nous devons les respecter partout.

L'objectif du rapport Goldstone était de fournir une étude impartiale. Malheureusement, il n'atteint pas son but. Les parties qui l'ont examiné le confirment et les sources utilisées en attestent aussi.

N'oublions pas non plus que ce sont des pays comme Cuba, le Pakistan, l'Égypte et l'Arabie saoudite qui sont à l'origine de celui-ci et que les valeurs de ces pays diffèrent de celles de l'Union européenne et d'Israël.

Je trouve les remarques de M. De Rossa et de M^{me} De Keyser choquantes. Quel rapport avez-vous lu? Si vous êtes, de près ou de loin, informés de la guerre civile qui oppose le Hamas et le Fatah et du nombre de vies humaines qui ont été anéanties, vous conviendrez que nous devons intervenir dans le processus par lequel les Palestiniens pourront se doter d'une direction, s'exprimer d'une seule voix et commencer la construction de leur propre pays plutôt que de le détruire, et, par leurs tirs de roquettes d'anéantir dans un même temps la société démocratique israélienne

J'ajouterai que, malheureusement, le rapport ternit la réputation des NU. N'oublions pas, nous, Européens, que le Hamas détient toujours Ghilad Shalit, qui est européen. Il est français et, qui plus est, soldat israélien. Nous devons obtenir sa libération, c'est la première chose à faire.

Geoffrey Van Orden (ECR). – (EN) Monsieur le Président, ceux qui, parmi nous, sont les amis d'Israël dénoncent peut-être de nombreux aspects de l'intervention d'Israël à Gaza, mais ne mettent pas en cause le droit d'Israël de se défendre et de réagir face à ceux qui planifient et mènent des actions terroristes contre lui.

J'ai beaucoup de compassion pour le peuple palestinien. Depuis 60 ans, il est abandonné par ceux qui prétendent le diriger et par ceux qui, en leurs rangs, sont des terroristes de profession.

On sait depuis le début que tout rapport émanant du douteux Conseil des droits de l'homme des NU serait une condamnation unilatérale d'Israël. C'est d'ailleurs cet aspect que critique le chef de notre groupe, M. Howitt. Il ne critique pas les NU et votre petite remarque partisane et mesquine était d'ailleurs pour le moins humiliante. Les exigences imposées à Israël sont considérables, alors que le rapport mentionne à peine le Hamas. Il ne lui demande pas de mettre fin aux actes de terrorisme et aux attaques contre Israël, il invite simplement les soi-disant groupes armés palestiniens à arrêter de s'en prendre aux populations israéliennes et à éviter de nuire ainsi aux civils palestiniens.

Au fil des 554 pages du rapport, je ne trouve pas la moindre proposition constructive et positive en faveur d'une paix et d'une stabilité durables. Au contraire, les droits de l'homme et les instruments de la CPI sont utilisés pour justifier la dénonciation d'Israël. De telles altérations ne sont pas à l'honneur des Nations unies.

Alexandra Thein (ALDE). – (DE) Monsieur le Président, jusqu'ici, aucune des parties en conflit n'a entrepris l'enquête crédible et indépendante demandée par les Nations unies sur les accusations portées par le rapport Goldstone. C'est regrettable, surtout de la part d'Israël car, que le rapport Goldstone soit discutable ou pas, tout État qui se qualifie de démocratique, tout État de droit, doit autoriser une enquête indépendante sur des accusations d'une telle gravité. Une enquête interne de l'armée israélienne, qui est elle-même soupçonnée, ne suffit pas.

Si l'UE prend au sérieux le respect des droits de l'homme et le droit international, elle doit augmenter la pression sur les deux parties, y compris dans les relations bilatérales. Elle doit insister pour que les éventuelles infractions au droit international et au droit humanitaire fassent l'objet d'enquêtes reposant sur les principes qui régissent l'État de droit. Comme nous l'avons souvent dit, les crimes de guerre doivent être punis conformément au droit international. Si nécessaire, le procureur de la cour pénale internationale doit demander des devoirs d'enquête, comme le prévoit l'article 12, paragraphe 3, du Statut de Rome. Par ailleurs, indépendamment du rapport Goldstone, il n'y a actuellement aucune raison de poursuivre le siège de Gaza.

Miroslav Mikolášik (PPE). – (SK) Le rapport Goldstone, les conclusions et les recommandations dont nous discutons ne disent rien du droit d'Israël à l'autodéfense. L'intervention d'Israël dans la bande de Gaza l'année dernière était une mesure sévère. Personnellement, j'en suis navré pour les victimes et pour leurs familles, mais n'oublions pas qu'Israël répondait ainsi à des années d'attaques palestiniennes sur une région israélienne fortement peuplée.

Le Hamas s'est récemment déclaré prêt à discuter avec la communauté internationale, avec l'UE et les USA, entre autres. Je vous demande avec force de ne pas le faire tant qu'il ne reconnaît pas explicitement le droit d'Israël à exister et qu'il ne renonce pas à la violence. Nous compatissons avec les victimes de ce long conflit, mais il faut que le partenaire palestinien aux négociations de paix soit fiable. En d'autres termes, le peuple palestinien doit être représenté par un partenaire légitime, fiable et responsable. Tant qu'il n'en sera pas ainsi, publier des pages et des pages de recommandations internationales est peine perdue.

Je voudrais également insister sur le rôle de l'Égypte. Ce pays doit prendre des mesures fermes afin que les terroristes ne soient plus aidés, afin qu'on arrête le trafic d'armes vers Gaza par les tunnels souterrains.

Antigoni Papadopoulou (S&D). – (EL) Monsieur le Président, le rapport Goldstone met le doigt sur l'inefficacité d'une politique qui consiste à mettre les deux camps sur un même pied. Des crimes ont été perpétrés et sont encore commis aujourd'hui à Gaza, où règnent la pauvreté et la misère et où les violations des droits du peuple palestinien sont flagrantes. Il y a des témoins. La Croix-Rouge, la Banque mondiale et le Conseil de l'Europe ont publié des rapports sur les crimes perpétrés contre les Palestiniens, sur le phénomène d'appauvrissement et les conditions de vie inhumaines à Gaza.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux. L'humanité entière est le témoin des violences que subissent les Palestiniens depuis des années. Au nom de l'autodéfense, la machine de guerre israélienne pilonne sans merci. Le peuple palestinien souffre.

Nous condamnons aussi, du fond du cœur et de toute notre âme, le meurtre de civils en Israël. Ceci n'autorise toutefois pas Israël à commettre tant de crimes contre les Palestiniens au nom de l'autodéfense. Cela ne donne pas à Israël l'alibi nécessaire pour se livrer à ces actes criminels.

Bien-sûr, nous ne sommes pas procureurs généraux, mais n'en devenons pas Ponce Pilate pour autant. Nous ne pouvons pas nous en laver les mains, fermer les yeux sur ce bain de sang et ne pas punir Israël pour ses méfaits. En voulant faire preuve de respect et en nous abstenant d'agir, nous permettons à l'impunité de s'installer. Les responsables ne sont pas punis et nous traitons les victimes à la légère. C'est alors la raison du plus fort qui s'impose.

Michael Theurer (ALDE). – (DE) Monsieur le Président, le rapport Goldstone décrit les violations des droits de l'homme perpétrées par les deux camps. Plus de 1 400 victimes dans la bande de Gaza, c'est évidemment trop, mais je suis convaincu que si Israël n'avait pas essayé de tirs de roquettes, il n'y aurait pas eu de représailles militaires. Lors d'une visite de la délégation en Israël, nous nous sommes rendu compte qu'Israël ne conçoit pas ces interventions militaires avec désinvolture. L'accusation qui est au cœur du rapport Goldstone, à savoir, qu'Israël s'en prend délibérément et continuellement aux civils, ne tient pas debout. Aucune enquête adéquate n'examine l'ampleur de l'utilisation par le Hamas de civils comme boucliers humains. Alors que, selon le rapport, l'armée israélienne avertit de ses opérations par téléphone ou par prospectus, le Hamas n'a jamais rien fait de tel, lors des tirs de roquettes contre Israël.

Ceci étant dit, nous devons aussi nous demander, par exemple, si l'ONU elle-même en a fait assez à Gaza pour protéger ses installations des tirs de roquettes. Je ne pense pas que le rapport Goldstone servira de base à de nouvelles attaques terroristes contre Israël – il ne les justifie pas. Il ne nous aide peut-être pas non plus, mais il est clair que le Parlement européen doit exiger le respect des droits de l'homme et appeler les deux parties à relancer le processus de paix.

Nicole Kiil-Nielsen (Verts/ALE). – Monsieur le Président, en Israël, le travail du juge Goldstone est diabolisé, totalement décrédibilisé aux yeux des citoyens. Parallèlement, une violente campagne de diffamation est engagée contre les défenseurs des droits humains, et notamment le nouveau Fonds israélien, fondation qui finance les principales organisations israéliennes de défense des droits humains, et tout particulièrement contre sa présidente, M^{me} Naomi Hazan, ancienne députée à la Knesset, universitaire, intellectuelle reconnue pour son engagement dans la défense des droits des femmes et de la paix.

Treize associations pacifistes, comme Bethleem et *Breaking the silence*, sont victimes d'une véritable chasse aux sorcières. L'Union européenne doit apporter un soutien sans faille aux défenseurs des droits humains dans tous les pays, y compris, évidemment, en Israël, dont l'impunité est une insulte aux valeurs démocratiques. L'Union européenne doit défendre Israël contre ses propres démons.

Robert Atkins (ECR). – (EN) Monsieur le Président, les deux camps sont coupables, mais la réaction d'Israël face au présent rapport et à l'opération «plomb durci» est démesurée. M. Goldstone est un juge respecté, à la réputation solide et il est juif. Certes, son rapport présente des failles, mais Israël doit reconnaître que la majorité des critiques sont justifiées par les faits. Il suffit d'écouter les soldats israéliens reconnaître leurs agissements douteux auprès de l'organisation «Rompre le silence».

Suite à l'enquête, Israël a été forcé d'admettre l'utilisation de phosphore blanc. Dans ce cas, pourquoi n'y a-t-il pas eu de véritable enquête sur les actes de certains soldats, soupçonnés d'avoir participé à des crimes de guerre? Le CLP (Conseil législatif palestinien) a reconnu ses crimes, mais Israël doit se départir de l'arrogance qu'il affiche lorsqu'on aborde cette question ou le récent assassinat de Dubaï. Cet État doit accepter que, partout dans le monde, des personnes intelligentes et respectables sont inquiètes et à juste titre.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je pense que les trois mots-clés du débat qui nous occupe sont: «indépendant», «égal» et «neutre». Les allégations de violations des droits de l'homme doivent faire l'objet d'une enquête indépendante. Les coupables doivent être également punis, mais il faut, avant tout, qu'un médiateur fort et neutre intervienne dans ce malheureux conflit. Je déplore qu'il n'en soit pas encore ainsi, car la position de la majorité des pays puissants est connue.

La haute-représentante ou le tout nouveau président du Conseil ont ici une occasion excellente d'assumer ce rôle neutre, à l'image de celui qu'a joué George Mitchell en Irlande du Nord. Avec l'aide de ce dernier, le pays a accédé à la paix et des individus qui, pendant des années, se sont tiré dessus et entretués, gouvernent aujourd'hui côte à côte. Cette même occasion s'offre aujourd'hui à la haute-représentante; elle pourrait être la voix neutre, indépendante et juste qui fait cruellement défaut pour l'instant.

Diane Dodds (NI). – (EN) Monsieur le Président, puis-je demander à M. Kelly de clarifier ses propos? Je suis sûre qu'il n'y verra pas d'inconvénient. Le parti que je représente en Irlande du Nord siège effectivement au gouvernement, mais c'est un parti totalement pacifiste, dont les membres n'ont jamais tiré sur ni assassiné personne.

Il s'agirait plutôt de l'IRA et de ses représentants politiques.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, il y a eu débat, un débat très controversé, sur le rapport Goldstone et sur la situation qui l'a précédé et qui a conduit à son élaboration.

Je pense pouvoir redire, au nom de la Présidence, que le rapport Goldstone est un document de référence, comme l'a dit le Conseil et comme l'a répété M^{me} Georgieva au nom de la Commission. Je la remercie de son intervention. Le rapport dénonce, de façon tout à fait objective et fiable, l'existence avérée ou les soupçons de violations extrêmement graves des droits de l'homme par les différentes parties en conflit.

L'Union européenne se doit de réagir au contenu dudit rapport. Elle ne peut s'abstenir de répondre à un document qui énonce, de façon objective et fiable, l'éventualité de terribles violations des droits de l'homme.

De ce fait, nous considérons que la proposition de conduire des enquêtes indépendantes et crédibles est la réponse la plus appropriée à ce document important, qui devrait tous nous toucher. Il devrait faire réagir tous ceux qui croient aux droits de l'homme et à leur respect, parmi lesquels les représentants de l'Union européenne et des députés européens, entre autres. Il devrait, dès lors, nous inciter à répondre à ces infractions gravissimes aux droits de l'homme.

Le rapport fera l'objet d'un débat aux Nations unies et nous pensons qu'il serait bon de le soutenir. Il sera également discuté au Conseil des droits de l'homme. La Cour pénale internationale l'examine et enquête. Par conséquent, l'Union européenne doit garder une attitude constructive et coordonnée face aux faits d'une extrême gravité qu'il dénonce. C'est en tout cas l'intention de la Présidence du Conseil.

Kristalina Georgieva, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, pour commencer, je dirai que la situation humanitaire à Gaza préoccupe énormément la Commission qui, constamment et avec vigueur, fait part de son inquiétude. Mon prédécesseur, Louis Michel, s'est rendu sur place tout de suite après l'opération «plomb durci». Il a été le témoin d'infractions de la part des deux camps et les a dénoncées.

À la Commission, nous insistons pour que la priorité soit systématiquement accordée aux deux points suivants: la nécessité du respect absolu du droit humanitaire international par toutes les parties et la nécessité de garantir que l'aide humanitaire parvient effectivement aux populations de la bande de Gaza.

Depuis les incidents du mois de janvier de l'année dernière, l'UE a fait clairement savoir qu'elle suivra de près l'enquête sur les infractions au droit humanitaire international. Quant à la Commission, elle a insisté et insiste toujours sur l'importance d'établir la responsabilité des auteurs de ces infractions et de lutter contre leur impunité.

Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international reste primordial et n'a peut-être jamais été aussi important.

Pour que l'UE soit considérée comme un acteur crédible du processus de paix, elle doit prouver qu'elle applique les valeurs communautaires fondamentales en toutes circonstances et qu'elle respecte inconditionnellement le droit international. En soutien à la présidence, je répète que, pour y arriver, l'UE doit adopter une position commune vis-à-vis du rapport Goldstone.

Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la prochaine séance.

Déclarations écrites (article 149)

Corina Crețu (S&D), par écrit. – (RO) Le rapport Goldstone porte sur une situation extrêmement controversée, qui suscite des réactions passionnées. Il est difficile de parvenir à un consensus alors que les deux camps ont souffert des affrontements entre l'armée israélienne et les combattants palestiniens qui se sont produits à Gaza de décembre 2008 à janvier 2009 dans une zone dominée par le Hamas. Quoiqu'en pensent les parties, j'espère que ce rapport ne servira pas de prétexte pour faire obstruction aux discussions destinées à régler la question palestinienne une fois pour toutes et de façon pacifique. Dans la région, la priorité est de reprendre les pourparlers de paix auxquels participeront l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, comme cela

a toujours été le cas jusqu'à présent. La solution doit garantir la survie de l'État d'Israël dans la région et offrir aux Palestiniens des conditions de vie décentes dans un État viable, démocratique et indépendant. L'Union européenne doit être prête à assumer une plus grande part de responsabilité dans ce processus, afin que des relations normales puissent s'établir entre Israël et la Palestine. Nous devons garder à l'esprit le point central du rapport Goldstone: rien ne peut justifier la souffrance de populations sans défense et, pour mettre un terme à la situation, le dialogue vaut mieux qu'une confrontation ou le recours à la force.

Andreas Mölzer (NI), par écrit. – (DE) Le 5 novembre 2009, L'Assemblée générale des Nations unies a adopté le rapport Goldstone et passé la résolution 64/10 qui appelle Israël et les Palestiniens à enquêter endéans les trois mois sur d'éventuelles violations des droits de l'homme pendant le conflit de Gaza. Malheureusement, jusqu'à présent, ni Israël ni les Palestiniens n'ont répondu à l'appel. C'est une honte, dans la mesure où le rapport dresse une très longue liste de méfaits et de crimes commis par les deux camps. À l'en croire, pendant les trois semaines de conflit, Israël s'est rendu responsable de graves infractions au droit international. Des civils ont été la cible d'attaques aveugles et des habitations ont été bombardées. Le rapport cite également l'utilisation de bombes au phosphore, que condamne la communauté internationale. De leur côté, toujours selon le rapport, les Palestiniens ont délibérément tué des civils à coup de tirs de roquettes et de mortier. Ces accusations sont d'une telle gravité qu'une enquête doit impérativement être menée rapidement. Étant donné que le Conseil de sécurité des Nations unies a rejeté le rapport Goldstone, il n'est pas garanti que la recommandation de saisir la Cour pénale internationale de La Haye sera suivie. J'invite donc la nouvelle haute-représentante de l'Union européenne aux affaires étrangères et à la politique de sécurité, M^{me} la baronne Ashton, à exercer une forte pression sur les deux parties en conflit, au nom de l'UE, et à leur demander d'enquêter sur ces crimes.

Róża, Gräfin von Thun Und Hohenstein (PPE), par écrit. – (PL) Monsieur le Président, au niveau international, le rapport du juge Goldstone est présenté comme un document objectif sur les opérations menées dans la bande de Gaza à l'hiver 2009. Ceci étant dit, diverses sources affirment qu'il a été préparé de telle sorte que nous ne puissions nous y référer en gardant bonne conscience. Je voudrais revenir sur différents éléments avancés par M. l'ambassadeur Dore au cours d'un débat avec M. Goldstone à la *Brandeis University*, sur lesquels le ministre israélien des affaires étrangères a également insisté.

Il semblerait que certains membres de la mission se soient prononcés sur le conflit avant même de commencer le travail. Et lors de son séjour dans la bande de Gaza la mission était accompagnée par des représentants du Hamas en présence de qui des témoins ont été entendus. Le juge Goldstone n'a pas examiné les preuves avec suffisamment de vigilance et il est injuste que les propos des autorités israéliennes repris dans le rapport soient qualifiés de non fiables alors que la position des autorités à Gaza, celle du Hamas, ne suscite aucun doute au sein de la mission.

Étant donné les critiques émises à l'encontre du rapport Goldstone qui ont déjà été mentionnées, j'invite la Commission et le Parlement européen à faire en sorte que l'opinion publique européenne soit informée des arguments des deux camps par rapport à la situation à Gaza. L'Union européenne veut tout faire pour que les relations économiques avec Israël soient aussi bonnes que possible. Dès lors, il est d'autant plus important que nos relations reposent sur une confiance mutuelle, ce qui s'avère difficile si nous nous basons uniquement sur le rapport du juge Goldstone.

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

18. Situation de la société civile et des minorités nationales au Belarus (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur les déclarations du Conseil et de la Commission sur la situation de la société civile et des minorités nationales au Belarus.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer sur la situation de la société civile et des minorités nationales au Belarus.

La détérioration de la situation au Belarus, en particulier celle des droits de l'homme, préoccupe certainement beaucoup l'Union européenne.

Le manque de liberté d'expression et de réunion, la pression croissante exercée sur les médias, les lois restreignant l'utilisation de l'internet et les actions menées contre des militants de l'opposition font que la situation des droits de l'homme au Belarus se détériore et empire.

Dans sa déclaration du 16 février dernier, M^{me} Ashton, haute-représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, a également exprimé son inquiétude concernant la situation de la minorité polonaise au Belarus et la détention par les services de police de certains membres de cette minorité. Cette déclaration, cette position officielle de la haute-représentante, a également été transmise aux autorités du Belarus par la voie diplomatique.

Lundi, nous avons pu aborder ce thème au Conseil «Affaires étrangères» et avoir un débat approfondi qui, j'en suis certain, reviendra encore à l'ordre du jour. À cette occasion, le ministre polonais des affaires étrangères a fait une déclaration dans laquelle il a exprimé son inquiétude et son sentiment qu'il était nécessaire de réagir et de prendre position vis-à-vis du harcèlement systématique dont font l'objet des membres de la minorité polonaise. Je tiens à souligner que toutes les instances de l'Union européenne sont, sans l'ombre d'un doute, très inquiètes et surveillent cette situation très directement et très étroitement.

Je pense qu'il est capital de dire aux autorités du Belarus qu'elles doivent respecter leurs engagements pris au sein de l'OSCE en matière de respect des droits de l'homme et protéger les minorités en tant qu'élément essentiel du respect des droits de l'homme. Lors du Conseil «Affaires étrangères» dont je viens de parler, il a été expressément demandé aux ministres européens d'attirer l'attention des autorités du Belarus sur cette situation par les voies et dans les forums appropriés.

Dans l'intérêt commun du Belarus, de l'Union européenne et de tous les Européens, je pense qu'il est important de parvenir, par notre influence, à faire cesser ces actions contraires aux droits de l'homme et aux droits des minorités, très importantes au Belarus. Parallèlement, il est important que le Belarus œuvre dans la bonne direction et toutes les dimensions du partenariat oriental, y compris l'aspect multilatéral, sont autant d'occasions de pousser le Belarus dans cette bonne direction.

Kristalina Georgieva, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, en écho à la déclaration de la présidence de l'Union européenne, qui reprenait très clairement et avec force la position exprimée par la haute représentante, M^{me} Ashton, je voudrais juste confirmer notre inquiétude face à la détérioration de la situation des droits de l'homme au Belarus, notamment en ce qui concerne la minorité polonaise.

Le recul de la démocratie au Belarus ces dernières années est très regrettable et très grave mais, ceci dit, nous devons poursuivre nos relations avec le Belarus et préserver les voies de communication, quelle que soit la difficulté. Cette communication ne doit pas nécessairement passer uniquement par les voies gouvernementales - nous pouvons, bien sûr, profiter du partenariat oriental et l'utiliser -, elle peut aussi passer par les contacts entre les peuples. Ces contacts sont peut-être les plus importants à poursuivre, à travers les échanges d'étudiants, les opportunités commerciales et les échanges culturels, en tant que plate-forme d'engagement avec le peuple du Belarus et moyen de conserver une chance de faire progresser la démocratie au Belarus.

En conclusion, malgré ce revirement depuis deux ans, la Commission tient à maintenir son engagement et à poursuivre, à travers son interaction avec le Belarus, l'accélération d'actions positives visant à ramener le processus d'engagement sur la bonne voie, ainsi qu'il l'était il y a deux ans.

Gunnar Hökmark (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je remercie vivement la présidence espagnole et la Commission pour leurs déclarations sur cette situation.

Je pense que nous devons être clairs sur un point: ce dont nous parlons n'est pas un incident unique. Ce sont les actions d'une dictature et d'un régime brutal qui nie les droits des minorités et les droits de ses citoyens. Telle est la situation au Belarus et je pense que ce doit être le point de départ de nos discussions dans le dialogue mené avec le régime.

Un dialogue doit être mutuel. En échange de notre ouverture, nous devons exiger du régime biélorussien qu'il tienne ses promesses. Or, celui-ci n'a pas entrepris les réformes et changements attendus. Je tiens à souligner clairement qu'il ne s'agit pas d'une affaire polonaise. Le Belarus est un voisin de l'Union européenne. Il est inclus dans le partenariat oriental. Il s'agit d'une affaire européenne et, par ses actions, le régime biélorussien se distancie actuellement d'un dialogue ouvert et d'une coopération avec l'Union européenne.

Nous exigeons, premièrement et de manière fondamentale, le respect des minorités, le respect des droits de l'homme, la cessation des brutalités policières et une volonté d'engager un dialogue constructif avec l'Union

européenne. Je pense que ce message doit être clairement transmis au régime. Notre dialogue doit être un dialogue pour la démocratie et les droits de l'homme et, évidemment, nous devons nous tourner vers la société civile parce que le Belarus est bien plus que le régime qui le dirige. Il y a aussi tous ceux qui vivent au Belarus: les étudiants, des hommes et des femmes, en un mot, la société. Ce que nous avons vu récemment prouve que nous devons maintenant avoir un dialogue avec la société civile pour renforcer la liberté, la démocratie et le respect des droits de l'homme.

Kristian Vigenin (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais, au nom du groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, exprimer nos inquiétudes au sujet de la situation des droits de l'homme au Belarus, et particulièrement au sujet des récents événements concernant l'Union des Polonais. Nous tenons également à exprimer notre solidarité avec tous les citoyens du Belarus qui ne peuvent jouir de leurs droits humains et civils fondamentaux. Cela se passe dans un pays européen et au XXI^e siècle. Cette situation est inacceptable et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point.

C'est le point de départ. Les principales questions à se poser maintenant sont, premièrement, où voulons-nous amener le Belarus et, deuxièmement, comment pouvons-nous y parvenir. S'agissant de la première question, je pense que nous sommes tous d'accord: nous voulons un Belarus démocratique. Nous voulons des autorités biélorussiennes - parlement, président, gouvernements et représentants locaux - démocratiquement élus. Nous voulons voir ces autorités instaurer un climat de liberté et d'invitabilité au Belarus. Et, bien sûr, nous voulons voir le pays se rapprocher de l'UE.

La seconde question est: comment y parvenir? L'Union européenne a changé sa politique envers le Belarus, passant d'une politique d'isolement à une politique d'engagement, et il semble que cette politique produise certains résultats. Bien sûr, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas assez rapide et des événements tels que ceux de ces deux dernières semaines indiquent que notre engagement doit être beaucoup plus fort.

En tant que président de la délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest et président de la délégation qui se rendra demain au Belarus pour examiner la situation sur le terrain, j'ai découvert qu'il manquait une stratégie commune aux trois grandes institutions que sont le Conseil, la Commission et le Parlement. Nous avons besoin d'une telle stratégie pour renforcer nos efforts respectifs et nous avons réellement besoin d'un dialogue politique. Il faut pour le Belarus une feuille de route très concrète - pas seulement des recommandations générales mais un plan d'action - à laquelle devrait adhérer le Belarus. C'est de cette manière qu'il faut continuer et il n'est pas suffisant de le faire uniquement dans le cadre de la coopération économique et du partenariat oriental.

Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE). – (NL) Je considère également le débat de ce soir comme étant davantage une affaire régionale. M. Ianoukovitch vient d'être élu en Ukraine. Il est clair que ce président regarde plus vers Moscou que vers Bruxelles. Sa visite, la semaine prochaine, ne doit pas nous duper.

Selon moi, ce qu'il se passe actuellement au Belarus et le genre d'actions que M. Loukachenko s'est autorisé à mener à l'égard de la minorité polonaise de ce pays montrent qu'il regarde également plus vers Moscou que vers l'Occident. De toute évidence, il s'est ainsi senti le droit de priver de ses droits humains fondamentaux une minorité d'un État membre de l'UE. Comment est-ce possible? C'est, évidemment, une conséquence du fait que l'Europe a trop tourné le dos aux pays de l'Est. Nous n'avons pas été suffisamment ouverts à l'idée d'un véritable accès pour ces pays. Nous devons naturellement condamner fermement la manière dont le Belarus traite sa communauté polonaise, mais il faut aussi assouplir un peu plus notre politique et appliquer un système de délivrance des visas plus souple. Revoyons notre politique énergétique et orientons-la davantage vers des pays comme le Belarus et l'Ukraine.

Mon appel est le suivant: accordons à nouveau une plus grande attention à ces pays. Cela aura un bien meilleur impact sur leur évolution politique interne que si nous les condamnons trop sévèrement maintenant et laissons Moscou prendre les choses en main.

Heidi Hautala, au nom du groupe Verts/ALE. – (FI) Monsieur le Président, l'une des principales raisons pour lesquelles ce sujet est aujourd'hui à l'ordre du jour est certainement la manifestation pacifique au cours de laquelle quarante représentants de l'Union des Polonais ont été arrêtés, ce qui doit naturellement être condamné.

Une autre raison, d'actualité, a déjà été évoquée par mon collègue, M. Vigenin: après un très long laps de temps, le Parlement envoie une délégation d'inspection de quatre membres à Minsk où je représenterai la sous-commission «droits de l'homme».

Nous avons toutes les raisons d'être inquiets de la situation des droits de l'homme au Belarus. Il y a là-bas des problèmes de liberté d'expression, de liberté des médias et de liberté de réunion et d'association.

Nous devons insister pour que le Belarus abolisse la peine de mort et pour un développement des relations entre le Belarus et l'Union européenne. Il faudra que ce pays améliore la situation des droits de l'homme dans tous ses aspects. Comme certains autres collègues, je pense aussi que la société civile a un rôle crucial à jouer dans cette évolution.

Ryszard Czarnecki, *au nom du groupe ECR.* – (PL) Monsieur le Président, une absence de décision constitue également une décision. L'adoption d'une résolution du Parlement européen sur le Belarus au mois de mars sera nécessaire, mais il faut maintenant faire plus encore. Comme les orateurs précédents l'ont souligné, la persécution des Polonais au Belarus ne concerne pas seulement les Polonais mais est révélatrice d'une attitude à l'égard des normes européennes, y compris les normes relatives aux minorités nationales.

L'Europe doit arracher le Belarus à la sphère d'influence russe mais doit aussi exiger le respect de ces valeurs qui constituent l'essence de l'Union, notamment les libertés civiles, la liberté de la presse, les droits des minorités nationales et religieuses et le droit d'association. Si M. Loukachenko ne comprend pas le langage des valeurs européennes, il comprendra certainement le langage des sanctions. Non pas des sanctions qui frapperont la société biélorussienne - nous ne souhaitons pas de telles sanctions - mais des sanctions qui mèneront la vie dure aux politiques et fonctionnaires responsables de la discrimination envers les Polonais et l'opposition démocratique.

Il y a un déséquilibre dans les relations entre l'Union européenne et le Belarus: l'Union ouvre la porte à Minsk mais ne reçoit rien, fondamentalement, en retour. Cette voie à sens unique est une voie sans issue. Il est temps de passer aux sanctions de nature politique, fussent-elles temporaires, y compris sous la forme d'un refus des représentants du parlement biélorussien à l'Assemblée parlementaire Euronest et d'un retour à la liste noire des fonctionnaires du régime de Minsk non admis sur le territoire de l'Union européenne.

Kinga Gál (PPE). – (EN) Monsieur le Président, en tant que coprésidente de l'intergroupe «Minorités nationales traditionnelles, régions constitutionnelles et langues régionales», je condamne vigoureusement les actions des autorités biélorussiennes contre la plus grande organisation de la minorité polonaise dans ce pays et les membres de cette communauté minoritaire. Comme nous avons pu l'entendre aujourd'hui, il s'agissait essentiellement de personnes âgées.

Les faits montrent une violation claire des droits des minorités, mais aussi des droits humains fondamentaux. Ces actions prouvent la nature non démocratique du régime politique et ceux d'entre nous qui ont connu les régimes communistes reconnaissent bien ces méthodes.

Depuis sa création, l'intergroupe n'a cessé de défendre les droits des minorités nationales et considère toute violation de leurs droits comme inacceptable.

Nous appelons la Commission et la haute-représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à prendre des mesures concrètes pour adresser au gouvernement biélorussien un message clair indiquant qu'à défaut de l'engagement de respecter les droits de l'homme, y compris les droits des minorités, la consécration des relations entre l'Union européenne et le Belarus est impossible dans un avenir prévisible.

Les droits des minorités, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, ne peuvent être considérés comme une affaire intérieure. Ce problème ne peut être considéré comme une affaire intérieure polono-biélorussienne. Il s'agit bien d'une affaire communautaire car, comme cela a été dit, elle concerne notre politique de voisinage et notre partenariat oriental. Nous invitons dès lors la Commission à lancer un message clair et à prendre des mesures concrètes.

Bogusław Liberadzki (S&D). – (PL) Monsieur le Président, je remercie le Conseil et la Commission d'avoir réagi aussi rapidement. C'est effectivement une très bonne illustration de nos valeurs européennes.

Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'il ne s'agit en aucun cas d'un conflit ethnique. Ce n'est pas un conflit polono-biélorussien ou biélorusso-polonais. Il s'agit, assez simplement, d'un mépris des droits de l'homme et des principes de liberté d'expression ainsi que d'une violation des droits des minorités nationales. Cela aurait pu arriver à n'importe quelle autre minorité. Pourquoi est-ce arrivé à la minorité polonaise? Parce qu'elle est importante, organisée et démocratique et parce qu'elle compte notamment parmi ses membres M. Milinkevitch, lauréat du Prix décerné par le Parlement européen. C'est donc avec nous que cela commencé.

Que devrions-nous faire? Je pose la question. J'ai eu l'occasion de m'entretenir déjà deux fois avec M. Milinkevitch et M^{me} Borys. Ils m'ont dit qu'ils étaient des citoyens loyaux du Belarus et qu'ils ne voulaient pas de sanctions économiques. Ils ne veulent pas de sanctions économiques, ils veulent un rapprochement du Belarus et de l'Union européenne. Ils veulent un équilibre et que la coopération soit conditionnée par des progrès dans le processus de démocratisation du pays. Nous voulons nous aussi procéder de cette façon. C'est pourquoi l'Europe doit s'ouvrir aux citoyens du Belarus et leur faciliter l'obtention de visas. Des frais de visa et une politique des visas sont-ils vraiment nécessaires? C'est une bonne chose que notre mission d'inspection se rende demain au Belarus. Attendons son rapport et décidons ensuite des actions à entreprendre.

Konrad Szymański (ECR). – (PL) Monsieur le Président, avec le traité de Lisbonne, on nous a promis à tous une plus grande efficacité de la politique étrangère de l'Union européenne. Il s'est rapidement avéré que notre action en Haïti a été reportée et est passée inaperçue, que le sommet UE-USA a été un échec et que la constitution du corps diplomatique s'est déroulée dans une atmosphère de querelles entre les institutions européennes, au détriment de la qualité dudit corps diplomatique. Nous avons aujourd'hui une nouvelle occasion de montrer que l'Union européenne est capable d'agir. Malheureusement, le Conseil a reporté sa décision et le Parlement est incapable de réagir à une situation manifeste de violation des droits de l'homme dans un pays qui était censé amplifier son rôle dans la politique communautaire.

Madame Georgieva, la politique de «portes ouvertes» et d'échanges d'étudiants avec le Belarus a échoué. Elle a échoué aujourd'hui. Donc, s'il vous plaît, arrêtez de répéter les mêmes choses depuis cinq ans au sujet des échanges d'étudiants. C'est un échec qui a affecté la crédibilité de l'Union. L'Union européenne est aujourd'hui un acteur faible et indécis. Washington le sait, Moscou le sait et, avec les réactions ambiguës face à la crise au Belarus, Minsk le sait maintenant aussi.

Jacek Protasiewicz, (PPE). – (PL) Monsieur le Président, en tant que président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Belarus, j'ai un contact fréquent avec des représentants de l'opposition, de la société civile et des organisations non gouvernementales, mais aussi avec des représentants des autorités officielles. J'entends les arguments qu'ils utilisent, que le Belarus a le droit d'adopter certaines normes internationales à son propre rythme.

Théoriquement, l'Union européenne ne devrait pas exercer de pression sur ce pays responsable et souverain, parce que la situation intérieure du pays relève de la responsabilité de ses autorités. Théoriquement, il serait possible d'accepter cette approche s'il n'y avait le fait qu'en vertu des normes internationales reconnues par le Belarus lorsqu'il a rejoint l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe les droits de l'homme ne sont pas une affaire intérieure.

Tout comme ce qu'il s'est produit récemment à Iwieniec, une petite ville au centre du Belarus, lorsque les autorités ont usé - et je dirais abusé - de la force policière contre un groupe de personnes âgées, de retraités, dirigé par Teresa Sobol qui avait, de sa propre initiative, réuni des fonds considérables provenant principalement de l'étranger. Elle a utilisé cet argent pour rénover un bâtiment en ruine du centre-ville. Elle a ensuite transformé le bâtiment en un vibrant centre culturel et social pour la minorité polonaise. Les forces de police ont été envoyées sur place avant même qu'un tribunal n'ait statué sur la légalité du bâtiment. D'autre part, les personnes convoquées comme témoins par les militants ne sont pas autorisées à se présenter devant le tribunal pour témoigner et rendre ce procès équitable.

Cela n'a rien à voir avec un rythme d'adoption des normes internationales. Il s'agit d'un rejet des normes internationales, normes que le Belarus s'est engagé à respecter et nous a promis de respecter dans le cadre de son dialogue avec l'Union européenne. Je voudrais donc ajouter une chose. Nous pouvons discuter de sanctions et le temps viendra pour cela. Toutefois, le plus important est que l'assistance économique envisagée soit conditionnée à l'abandon de ce type de pratiques et à une réelle libéralisation et démocratisation du Belarus.

Justas Vincas Paleckis (S&D). – (LT) Les institutions gouvernementales doivent immédiatement régler les conflits et les malentendus concernant les organisations de la minorité polonaise au Belarus, et ce de manière démocratique, sans recourir à la force ou à la violence. Je partage également l'opinion de la commissaire qu'il faut poursuivre la coopération et maintenir des contacts entre les peuples. La première délégation officielle du Parlement européen depuis de nombreuses années se rend demain au Belarus. Espérons que les discussions avec l'opposition et le gouvernement seront franches. Les impressions ramenées de Minsk sur le conflit évoqué ainsi que sur la participation du Belarus à l'Assemblée parlementaire Euronest, pourraient faire prendre une meilleure direction aux relations de l'Union européenne avec le Belarus. Les élections locales qui auront lieu dans deux mois constitueront un test décisif encore plus important, qui ouvrira des perspectives

de relations. Cette fois, ce ne devraient pas être des élections sans choix, où les médias chantent la même chanson, où l'opposition n'a pas la parole et est ignorée, où, à l'issue d'un comptage des votes non contrôlé, pratiquement 100 % des électeurs soutenaient un parti politique et où, in fine, les députés étaient, pratiquement, nommés et non élus.

Marek Henryk Migalski (ECR). – (PL) Monsieur le Président, M. Liberadzki, membre du groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, a commencé par louer les autorités de l'Union européenne pour leur réaction. C'est à cause de votre groupe, Monsieur Liberadzki, que nous n'adoptons pas la résolution aujourd'hui et il se peut donc que vous ressentiez une réelle satisfaction. Pourtant, lorsque M^{me} Georgieva, qui s'occupe de développement tous les jours, nous informe aujourd'hui de ce qui a été proposé, je ne vois pas qui cela pourrait satisfaire. Peut-être que cela vous satisfait, Monsieur Liberadzki, et que cela satisfait votre groupe, mais cela ne satisfera certainement pas les Bélarussiens ni ceux qui veulent le bien des Bélarussiens. Lorsque même la commissaire, qui dispose de cinq minutes de temps de parole, n'utilise que deux minutes de ce temps précieux, cela signifie, Madame Georgieva, que vos déclarations ne sont pas très satisfaisantes mais aussi que vous n'avez pas saisi l'occasion de vous exprimer clairement sur le sujet. Par conséquent, j'appelle M^{me} Georgieva et les autorités de l'Union européenne à utiliser les instruments à leur disposition pour s'opposer aux violations des droits de l'homme. Nous ne parlons pas seulement de violations des droits des citoyens d'origine polonaise. Nous parlons des violations des droits de l'homme.

Edít Bauer (PPE). – (HU) Ce que nous avons vu ces derniers jours au Belarus est un épouvantable exemple de la répression politique de l'opposition démocratique et de la minorité polonaise. L'emprisonnement des opposants politiques et l'intimidation des représentants des minorités sont des pratiques bien connues utilisées par les régimes autoritaires. En tant que citoyenne slovaque et représentante d'une minorité, je comprends la situation de la minorité polonaise ainsi que la condition désespérée de M^{me} Borys au Belarus. Traiter les minorités comme des ennemis et des otages d'un pays voisin est une manœuvre politique régressive généralement exploitée par des dirigeants politiques en difficulté. Le harcèlement des minorités nationales s'inscrit dans les pratiques politiques des régimes non démocratiques. Les droits des minorités font pourtant partie intégrante des droits humains universels, comme le confirme la Convention-cadre du Conseil de l'Europe. La violation des droits des minorités, le harcèlement, l'intimidation et la discrimination à l'égard de personnes appartenant à des minorités ne peuvent par conséquent être considérés comme une affaire intérieure d'un pays. Dès lors, la menace, le message de chantage du gouvernement bélarussien transmis aux députés européens par l'ambassadeur du Belarus est totalement inacceptable. Monsieur le Président, le Parlement européen ne peut adresser qu'un seul message au gouvernement du Belarus et ce message est que sa répression de l'opposition démocratique et sa politique de menaces à l'encontre d'une minorité sont tout simplement inacceptables.

Ślawomír Witold Nitras (PPE). – (PL) Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit M^{me} Georgieva et je voudrais dire que j'attends un comportement un peu plus énergique. Je pense que la déclaration de M^{me} Georgieva aurait été identique il y a deux semaines, avant ces événements. C'est certainement inacceptable.

Cependant, il y a un point sur lequel je suis d'accord mais par rapport auquel je souhaiterais des répercussions claires et une insistance légèrement différente. Il est effectivement vrai que ceux qui aujourd'hui prônent des sanctions oublient parfois que cette méthode a déjà été utilisée et que la politique bélarussienne est restée exactement la même, malgré les sanctions.

Nous ne pouvons pas dire, aujourd'hui, que nous allons soutenir la société civile du Belarus parce que toute personne qui s'est rendue dans ce pays sait qu'en fait, la société civile commence peut-être seulement à se manifester. J'attends aujourd'hui des institutions européennes que les obligations d'un État envers ses citoyens, qui ne sont pas remplies au Belarus, soient remplies pour cet État par l'Union européenne. J'espère que nous aiderons à établir des médias indépendants dans ce pays, que nous soutiendrons la première chaîne télévisée libre de ce pays financée jusqu'à présent par, je pense, les gouvernements de deux pays européens. J'espère que nous pourrions créer de réelles possibilités pour qu'un grand nombre de citoyens bélarussiens viennent étudier en Europe, parce que ce sont eux qui forment la société civile.

Mirosław Piotrowski (ECR). – (PL) Monsieur le Président, au cours de son précédent mandat, le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions sur le Belarus, dans lesquelles, diagnostiquant avec précision la situation, il demandait au régime de Loukachenko de cesser de violer les droits de l'homme.

L'Union européenne a fait preuve de bonne volonté en levant partiellement les interdictions de visas pour les fonctionnaires biélorussiens. C'est avec surprise et anxiété que nous avons observé la récente politique agressive des autorités biélorussiennes envers certaines minorités nationales et spécialement envers la communauté polonaise. Cette politique doit être mise dans le contexte de la préparation des élections qui doivent avoir lieu au Belarus l'an prochain.

La saisie illégale de biens appartenant à la minorité polonaise et la répression ostentatoire des dirigeants de l'opposition qui, il faut le rappeler, ont reçu le Prix Sakharov du Parlement européen, sont des actes manifestes de provocation à l'égard de notre institution. Notre Parlement devrait non seulement réagir de manière classique par une résolution appropriée mais aussi entreprendre une action spécifique pour sanctionner les autorités biélorussiennes et appeler M^{me} Ashton à nommer, sur la base de l'article 33 du traité de Lisbonne, un représentant spécial chargé de surveiller les violations des droits de l'homme au Belarus.

Krzysztof Lisek (PPE). – (PL) Monsieur le Président, Madame Georgieva, c'est très bien de parler du Belarus ici au Parlement européen, mais parler n'est pas suffisant. L'Union européenne - et c'est ce que j'attends de la Commission européenne - devrait maintenant élaborer un plan stratégique pour soutenir l'opposition démocratique, pour soutenir la société civile et les organisations non gouvernementales ainsi que pour soutenir les médias libres. Nous discutons aujourd'hui de sujets comme la démocratie et les droits de l'homme, qui sont des valeurs naturelles pour nous et sur lesquelles repose la construction de l'Europe. La société biélorussienne est principalement constituée de citoyens qui ne peuvent que rêver de valeurs comme celles-là. Nous attendons donc de la Commission européenne qu'elle élabore un plan stratégique pour aider la société civile.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, après ces interventions, je ne puis que confirmer la condamnation - exprimée par les députés - des violations des droits de l'homme au Belarus, violations qui, dans ce cas spécifique, affectent une minorité, la minorité polonaise de ce pays. Ces violations affectent par conséquent l'Union européenne non seulement parce qu'elles concernent une minorité qui a un point de référence national dans un État de l'Union européenne, mais aussi parce que ce dont nous parlons constitue une grave violation des droits humains des minorités. Dès lors, notre attitude serait exactement la même s'il s'agissait d'une autre minorité.

Nous parlons d'une violation des droits de l'homme qui, nous l'avons dit, sont des droits universels. Ce n'est donc pas une affaire qui exige strictement une réaction de l'Union européenne simplement parce qu'elle concerne une minorité polonaise. Nous devrions tenir exactement les mêmes propos si cela concernait une autre minorité, parce que tous les droits de l'homme sont indivisibles et universels.

Je tiens à dire que le fait qu'un régime fasse des erreurs et viole des droits de l'homme ne doit pas impliquer que ses citoyens soient punis.

Nous pensons dès lors qu'il est important pour le Belarus d'être dans le partenariat oriental. Ce que la commissaire Georgieva nous a dit à propos des «contacts entre les peuples» est important. Tout cela est important et il est bien sûr tout aussi essentiel - comme vous avez été nombreux à le dire - de faire connaître de manière continue, claire et directe, notre position totalement critique et notre condamnation de ces violations des droits de l'homme.

C'est d'ailleurs ce que la haute représentante, M^{me} Ashton, a décidé de faire, puisqu'elle suit cette affaire en relation étroite avec M. Buzek, qui préside ce débat. M^{me} Ashton profitera également de sa présence à la cérémonie d'investiture de M. Ianoukovitch à Kiev - à laquelle devrait assister M. Loukachenko - pour aborder ce sujet qui, vu sa très haute importance, continuera de figurer à l'agenda du Conseil «Affaires étrangères». Je suis par conséquent très heureux qu'il ait été possible aujourd'hui d'en débattre immédiatement au Parlement européen.

Kristalina Georgieva, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je remercie les députés de cette discussion et souhaite apporter quatre commentaires.

Premièrement, le respect des droits de l'homme est indiscutablement une pierre angulaire des relations extérieures de l'Union européenne et c'est le fondement de tout engagement avec n'importe quel pays, y compris le Belarus.

Deuxièmement, la détérioration de la démocratie au Belarus s'est très regrettablement aggravée récemment, mais elle n'a pas commencé la semaine dernière. Elle a commencé vers la mi-2009 et a conduit le Conseil

des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne à demander, en novembre 2009, que la Commission présente une proposition de projet intérimaire conjoint à l'appui des réformes à mettre en œuvre avec le Belarus. Les services de la Commission ont élaboré cette proposition, qui a été remise à la haute représentante. Et à cet égard, M^{me} Ashton appréciera certainement les recommandations de la mission d'inspection que le Parlement entame demain.

Troisièmement, ce sera avec ce dernier événement en tête que la haute représentante transmettra aux services de la Commission ses commentaires sur cette proposition de projet intérimaire conjoint et que ce projet sera finalisé.

Quatrième et dernier point: la pérestroïka a débuté dans l'ex-Union soviétique au cours de la seconde moitié des années 1980 et a fourni, pour la première fois dans la vie de nombreuses personnes - dont la mienne -, l'occasion d'être sélectionné pour des échanges d'étudiants et professionnels. Personnellement, cela m'a amenée à la London School of Economics et a complètement changé ma vie professionnelle. Cela m'a certainement permis d'être plus utile, plus au service de mon pays.

J'ai la ferme conviction que c'est en ouvrant des voies démocratiques à des pays placés sous des régimes oppressifs que les Européens pourront leur venir en aide. C'est aussi avec cette ferme conviction que j'ai parlé - et parlerai encore - de l'importance et de l'utilité des contacts entre les peuples, de l'utilité d'un soutien aux entreprises, de l'utilité - malgré les difficultés importantes et le très regrettable non-respect des minorités que nous condamnons - de maintenir un engagement, afin d'augmenter les chances du peuple biélorussien d'aller vers un monde libre et d'intensifier ses liens avec l'Union. C'est pourquoi je réitère mon appel à maintenir notre engagement de cette manière.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu lors de la session du mois prochain.

Déclarations écrites (article 149)

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) la République du Belarus est un des pays européens où l'engagement dans le partenariat oriental de l'Union européenne marque un pas important vers le développement de relations bilatérales et de relations entre le Belarus et chacun des États de l'Union européenne. Tout en considérant ce partenariat comme un instrument positif pour amener un changement en République du Belarus, il importe également, dans ce mécanisme, de prendre en considération la position de la société civile de ce pays, en raison du rôle important joué par la société civile dans le fonctionnement de l'État de droit. En particulier, la société civile maintient la transparence du mécanisme de partenariat, contribuant ainsi à renforcer la coopération entre le Belarus et l'Union européenne. En outre, il importe de garantir à la société civile une participation dans tous les processus clés du partenariat (plate-formes, commissions, etc.) ainsi qu'un contrôle public de ces processus. La société civile biélorussienne doit pouvoir participer à l'élaboration de l'agenda public, qui conduira au progrès social, économique et démocratique au Belarus. C'est la raison pour laquelle il convient d'encourager des rencontres fréquentes entre les représentants de la société civile et le gouvernement.

Filip Kaczmarek (PPE), par écrit. – (PL) La répression menée récemment contre des militants de la minorité polonaise au Belarus s'inscrit dans un problème beaucoup plus vaste. Les autorités biélorussiennes ne tolèrent aucune indépendance. Elle ne veulent pas et n'acceptent pas l'idée d'une société civile. Toute manifestation d'indépendance est traitée comme une opposition politique. Il ne s'agit pas, dès lors, d'un conflit interne au sein d'une organisation non gouvernementale et il ne s'agit pas non plus d'un conflit polono-biélorussien. Il s'agit plutôt d'une expression de la position constante des autorités biélorussiennes, qui tentent d'empêcher toute libéralisation et démocratisation. Il est dommage qu'en Pologne, certaines forces politiques tentent d'exploiter la situation à leurs propres fins et utilisent les événements du Belarus pour discréditer la politique du gouvernement polonais. Les responsables politiques qui se comportent de cette manière ne comprennent sûrement pas qu'ils font exactement ce qu'attend Loukachenko. Celui-ci a en effet tout intérêt à polariser et à diviser l'opinion publique en Pologne et en Europe. Renoncer à la politique polonaise et européenne envers le Belarus serait commettre un abus de liberté et nuirait à l'efficacité de l'action commune pour la liberté et la démocratie au Belarus. Je vous remercie de votre attention.

19. Pékin + 15 - plate-forme d'action de l'ONU pour l'égalité des genres (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle maintenant:

– la question orale au Conseil: Pékin +15 – Plate-forme d'action de l'ONU pour l'égalité des genres, par M^{me} Eva-Britt Svensson, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0006/2010 – B7-0007/2010), et

– la question orale à la Commission: Pékin +15 – Plate-forme d'action de l'ONU pour l'égalité des genres, par M^{me} Eva-Britt Svensson, au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (O-0007/2010 – B7-0008/2010).

Eva-Britt Svensson, auteure. – (SV) La question des droits des femmes a toujours été très importante pour moi, et je suis donc particulièrement ravie qu'ils soient, comme aujourd'hui, également au cœur de nos discussions ici en plénière. La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté une résolution qui représente la position du Parlement en ce qui concerne la plate-forme de Pékin. Je voudrais particulièrement remercier nos collègues de la commission de leur bonne coopération.

La plate-forme adoptée en 1995 dans le cadre des Nations unies est une étape historique importante. La plate-forme d'action adoptée est le premier document global de ce type. Il tient compte de l'ensemble des conditions de vie et des droits des femmes. Les Nations unies cultivent une longue et belle tradition en matière de droits de l'homme et ont d'ailleurs adopté leur déclaration dès 1948.

La déclaration universelle comprend 30 articles, et ils sont souvent cités. Cette Déclaration formulait déjà, à l'article 2, que chacun jouit de tous les droits et de toutes les libertés sans distinction aucune, et le genre y est expressément mentionné. Au sein de l'Union européenne, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a une assise claire dans les Traités et dans la Charte des droits fondamentaux.

La commission FEMM reconnaît unanimement l'importance de la plate-forme de Pékin et la nécessité de travailler plus spécifiquement au sein de l'Union européenne à suivre les évolutions de façon systématique et à faire en sorte que nous avançons vers plus d'égalité dans tous les domaines. Le nouvel Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, établi à Vilnius, nous permettra de nous faire aider dans ce travail et également de recourir aux moyens de la recherche pour indiquer quelles mesures politiques sont les plus efficaces, car il existe de nombreux domaines dans lesquels nous ne disposons pas des faits ou connaissances nécessaires.

Je soutiens et me félicite de la proposition en faveur d'une décision de protection européenne présentée par la Présidence espagnole. La plate-forme de Pékin fait état d'un certain nombre de domaines, qui sont d'une importance considérable si nous voulons avancer. Il s'agit de domaines tels que la pauvreté qui, d'abord et surtout, touche les femmes, l'accès insuffisant aux soins médicaux pour les femmes, la violence contre les femmes sous toutes ses formes, et l'inégalité en termes de structures et de politique économiques.

Comme vous le savez, une délégation composée de huit députées européennes va se rendre à New York pour représenter le Parlement européen. Nous y suivrons les discussions et négociations qui font partie de l'appréciation des avancées enregistrées en 15 ans dans le monde dans la réalisation des objectifs de la plate-forme. Nous apporterons à New York la résolution que nous adopterons demain, car il est important que nous l'ayons avec nous.

La commission a adopté un paragraphe énonçant que la santé sexuelle et génésique ainsi que les droits sexuels et reproductifs font partie des droits de la femme et doivent être consolidés en Europe et dans le monde. Le groupe du parti populaire européen a demandé un vote séparé sur ce paragraphe. Nous savons tous que lorsque l'on veut voter séparément sur un paragraphe, c'est parce qu'il est particulièrement important, et c'est la raison pour laquelle le groupe des démocrates-chrétiens ne veut pas ici d'un vote en bloc avec le reste de la résolution.

Je partage tout à fait la position du groupe PPE pour lequel ce paragraphe 9 est central. Toutefois, je crains qu'il ne veuille rejeter ce paragraphe, ce qui serait profondément regrettable, me semble-t-il. Je suis pleinement consciente que les membres de cette Assemblée ont des opinions et des valeurs différentes, et c'est tout à fait naturel. C'est la raison de nos débats et de nos discussions. Mais ce texte est le minimum et il devrait pouvoir être appuyé par tous. Aucun autre texte n'a été proposé en remplacement du paragraphe 9. Il serait vraiment regrettable d'aller à New York avec une résolution qui ne dirait même pas le minimum sur cette question essentielle qui, après tout, constitue un point d'une importance cruciale à l'échelle mondiale.

J'espère et je pense que vous pourrez tous accepter le texte tel quel, car il ne fait qu'indiquer ce qui va de soi pour nous tous. Dans ce processus, nous avons également travaillé en collaboration étroite avec des milliers de femmes et d'organisations de femmes de tous les horizons, donnant ainsi une base unique à ce document.

Diego López Garrido, *président en exercice du Conseil*. – (ES) Madame Svensson, je vous remercie beaucoup de votre question car vous savez bien que l'égalité des hommes et des femmes est l'une des grandes questions prioritaires de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne. La Présidence s'est fixée différents objectifs traduisant cette idée de l'égalité, l'importance de la directive contre la discrimination, et également par rapport à ce que vous avez mentionné vous-même, à savoir la lutte contre la violence faite aux femmes et l'importance de disposer d'une décision visant à protéger les femmes victimes de la violence.

À cet égard, je suis très heureux de voir ici M^{me} la commissaire Reding, qui est chargée de mettre en œuvre tout ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes sur le plan juridique. Je commencerai par vous présenter les excuses de la ministre espagnole chargée de l'égalité, absente aujourd'hui parce qu'elle assiste en ce moment à un vote au sénat espagnol sur la réforme de la loi sur l'avortement qui, à ce propos, s'est bien passé, puisque cette loi vient d'être adoptée cet après-midi par le Parlement espagnol.

Le Conseil de l'Union européenne a toujours approuvé et soutenu l'Union et les Nations unies en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. La Présidence suédoise a préparé le rapport Pékin +15, que la Présidence espagnole va présenter à la 54^e session de la commission de la condition de la femme, et force est de reconnaître que beaucoup de progrès ont été accomplis dans ce domaine, même s'il reste encore du chemin à parcourir.

À cet égard, la Présidence insiste notamment sur la nécessité d'améliorer les données et de faire un meilleur usage des indicateurs que nous avons mis au point dans le cadre de la plate-forme de Pékin. Comme vous le savez, 12 indicateurs ont été conçus au sein de l'Union pour observer et évaluer l'égalité effective entre les hommes et les femmes, même si, dans certains cas, nous n'avons pas encore pu arriver à les mettre au point, par exemple dans les domaines des droits de l'homme, des médias et de l'environnement.

Je voudrais dire que la Présidence espagnole organisera une réunion technique au mois de mai pour parler des femmes, des médias et des stéréotypes; en tant que thème lié aux médias, il relève de la compétence de M^{me} la commissaire Reding.

Je conclurai en disant qu'il y a actuellement une question importante qui nous préoccupe tous, et c'est la crise économique. En plus des dommages qu'elle a provoqués, elle pourrait être aussi un obstacle susceptible d'entraver les progrès de l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, il est également vrai que l'égalité entre les sexes pourrait, d'une certaine manière, nous aider à surmonter et combattre cette crise, précisément grâce à l'égalité des genres et de l'accès à l'emploi pour les hommes et les femmes.

Et je fais très concrètement référence à la stratégie «Europe 2020». Les institutions de l'Union européenne ont clairement manifesté la volonté de conférer à la stratégie «Europe 2020» cette dimension transversale d'égalité, afin que la question de l'égalité entre hommes et femmes fasse également partie de cette stratégie.

Le Parlement européen, dans son rapport de l'année dernière, avait demandé au Conseil et à la Commission d'insérer dans la stratégie 2020 un chapitre traitant de cette dimension. Le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) du 30 novembre de l'année passée et le Conseil informel EPSCO qui vient de se tenir à Barcelone ont également fait observer que les États membres et la Commission devaient, en fonction de leurs compétences, faire en sorte que la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes puisse être consolidée dans la stratégie 2020 et que l'ensemble des champs politiques concernés soit pris en considération. Je suis donc persuadé qu'avec le programme de travail de la Commission, un programme de travail majeur qui a toujours été un instrument essentiel pour orienter cette stratégie, cet aspect sera inclus dans le document que la Commission nous a promis pour le 3 mars à propos de la stratégie 2020 (le président Van Rompuy et le président de la Commission, José Manuel Barroso, en ont justement parlé aujourd'hui).

Il faut continuer à travailler, il faut continuer à promouvoir les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas seulement une question de justice, c'est une question de cohérence avec l'esprit de l'Union européenne qui doit rester une référence mondiale en termes d'égalité entre les hommes et les femmes.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que ma première intervention pendant l'heure des questions du Parlement soit une réponse aux questions relatives aux femmes. En effet, en tant que commissaire chargée des droits fondamentaux, je pense que le thème des droits fondamentaux liés à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est l'un des plus importants, l'un des plus vieux aussi. Je me rappelle d'ailleurs avec beaucoup d'émotion qu'il y a plus de quinze ans, j'ai préparé, en tant que jeune parlementaire luxembourgeoise, la plate-forme de Pékin à Luxembourg; or, nous voici au Parlement européen pour préparer la suite de la plate-forme de Pékin. Une boucle est bouclée.

Je n'ai pas besoin de le souligner: comme vous le savez, l'égalité entre les hommes et les femmes est une des valeurs fondamentales de l'Union européenne et vous pouvez compter sur un engagement sans faille de la Commission dans ce domaine.

Je vais présenter, au cours de cette année, une nouvelle stratégie de la Commission en matière d'égalité entre les hommes et les femmes qui fera suite à l'actuelle feuille de route pour l'égalité 2006-2010. Dans quelques jours, lorsque commenceront les travaux de la 54^e commission sur le statut de la femme aux Nations unies, qui va marquer ce quinzième anniversaire de Pékin, le Parlement européen enverra une délégation très importante. Je serai présente sur place avec la Présidente du Conseil et ce sera une première. Nous allons toutes les deux prendre la parole en séance plénière. Je pense que cela aussi, c'est un symbole très fort.

L'heure sera aussi venue de mesurer, au niveau international, les progrès accomplis dans les douze domaines d'action qui avaient été fixés à Pékin, mais aussi de voir quelles sont les inégalités qui persistent, parce que, même s'il y a eu des succès, il reste quand même des défis à relever. Et je dois dire que l'Union européenne est et restera un soutien important pour les travaux des Nations unies, également en ce qui concerne la réforme des mécanismes institutionnels en cours, la création de cette *gender entity* au sein des Nations unies.

L'Union européenne représente également un soutien de poids en matière de développement, notamment dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui assurent une place importante à 50 % des citoyens qui, dans le monde, portent ce développement. En effet, nous le savons très bien, sans l'apport des femmes, il n'y aura pas de développement. Voilà pourquoi l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est une politique horizontale à la Commission, portée non seulement par la commissaire responsable en la matière, mais également par les autres commissaires dans leurs domaines de responsabilité, à savoir les domaines qui concernent les politiques à l'intérieur de l'Union européenne tout comme ses politiques externes et, notamment, ses politiques de coopération au développement.

Nous savons toutes que la mise en place de la plate-forme d'action de Pékin a constitué une avancée importante. C'est à la suite de cette adoption que l'intégration transversale de la dimension de genre s'est généralisée dans toute l'Union européenne. C'était le signal qui avait été lancé depuis Pékin à l'époque. Et cet impact a été véritablement remarquable étant donné que, dans tous nos pays membres, nos politiques de l'égalité ne se limitent plus à des actions spécifiques mais sont désormais intégrées dans toutes les politiques pertinentes.

La plate-forme d'action de Pékin a aussi permis de suivre les progrès accomplis en matière d'égalité sur la base des indicateurs développés par le Conseil dans la plupart des domaines d'action. Douze actions, neuf indicateurs. Nous sommes très fiers des résultats, mais il reste trois indicateurs à créer vis-à-vis desquels je pense que le Conseil s'est engagé en adoptant des conclusions pour aller de l'avant, pour développer ces indicateurs qui manquent.

Quinzième anniversaire de la plate-forme de Pékin. La Présidence suédoise a dressé un bilan de l'Union européenne en matière d'égalité. Le Conseil a adopté des conclusions et le Parlement va présenter ces documents, qui trouveront bien sûr aussi leur place dans toutes les autres politiques que l'Union européenne développera.

Aussi bien M^{me} la Présidente que M. le Président viennent de s'exprimer sur l'Europe 2020. Et bien, il est normal que dans ce système, qui mettra en route la reprise en Europe, les femmes jouent un rôle de choix, surtout à un moment où le nombre des travailleurs diminue de plus en plus. De fait, nous n'avons même plus le choix: nous avons besoin des femmes pour porter le développement économique. Ce n'est même plus seulement une question d'égalité, c'est une question de politique économique tout court. Nous n'avons donc pas d'autre choix en la matière. Nous avons besoin des femmes si nous voulons sortir l'Europe de ses difficultés, et ces nouveaux indicateurs, bien sûr, nous aideront dans ce sens. Dans le cadre du groupe à haut niveau, nous avons élaboré un programme de travail qui permettra de procéder au suivi des indicateurs existants et à la création des indicateurs qui restent à mettre en place. Naturellement, nous seront aidés dans cette tâche par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui, dès la semaine prochaine – et c'est un symbole aussi, précisément au moment où se tient la réunion à New York –, sera définitivement établi à Vilnius.

Madame la Présidente, je viendrai chez vous dès mon retour de New York pour discuter de la stratégie de la Commission en matière d'égalité. Nous allons le faire ensemble. Nous allons le faire pour 50 % de notre population, pour 50 % de nos citoyens, et nous y réussirons.

PRÉSIDENCE DE M. UR PÁL SCHMITT*Vice-président*

Christa Klauß, *au nom du groupe PPE.* – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, la conférence mondiale sur les femmes, la semaine prochaine à New York, nous donnera l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion mondiale sur l'égalité entre les hommes et les femmes. À cette occasion, nous mettrons certainement au banc d'essai critique nos positions actuelles, ce que nous avons atteint et ce qu'il nous reste à atteindre. L'égalité, le développement et la paix demandés lors de la conférence mondiale sur les femmes qui s'était tenue le 15 juin 1995 à Pékin constituent, aujourd'hui encore, en Europe également, une problématique concrète.

Nous avançons sans perdre de vue notre objectif. Mais il nous faut admettre que la route est semée de difficultés, avec ses embouteillages, ses arrêts et, parfois même, ses sens uniques. Il nous faut constamment redéfinir cette route, en gardant bien en vue notre objectif. Une expression ancienne dit que tous les chemins mènent à Rome. C'est pourquoi, dans cette recherche de la bonne voie pour tous, je vous invite à faire preuve de plus de solidarité.

La politique d'égalité des genres ne peut et ne doit pas être un thème dépendant de votes et de majorités obtenues de justesse. Mon groupe admet la liberté de décision et nous voudrions donc, Madame Svensson, un vote séparé. L'égalité doit faire son chemin dans les esprits. Il faut pour cela une certaine sensibilité et aussi une certaine puissance de persuasion. Dans sa résolution, M^{me} Svensson a mis le doigt sur plusieurs points sensibles, qui sont comme autant de plaies ouvertes. Il y a encore beaucoup de questions en chantier qui sont pointées: les stéréotypes, le principe «à travail égal, salaire égal», la pauvreté des femmes, la violence à leur encontre et le vieillissement de la société qui touche les femmes en particulier. Pour nous, ce sont les questions absolument essentielles de cette résolution que nous voulons aborder.

De pures déclarations d'intention ne serviront pas à grand-chose. La liste des nombreuses résolutions, stratégies et pactes remplit à elle seule deux pages du rapport de M^{me} Svensson. Mon groupe souhaite ardemment que chaque fois que nous parlerons d'égalité, et les hommes et les femmes soient mentionnés – d'égal à égal, pour ainsi dire –, et nous espérons qu'avec la conférence de suivi de Pékin nous avancerons encore sur la voie d'une égalité plus grande.

Zita Gurmai, *au nom du groupe S&D.* – (EN) Monsieur le Président, en 2010, nous célébrons le 15^e anniversaire du lancement de la plate-forme d'action de Pékin. C'est un moment de réflexion où il nous faut non seulement évaluer ce que nous avons réalisé jusqu'ici, mais aussi penser à de nouveaux moyens d'atteindre les objectifs fixés en 1995.

Le début était rassurant: en 1995, un consensus global avait été atteint aux termes duquel les femmes et les hommes étaient égaux à tous points de vue, sur le plan politique, économique, juridique et social. Cependant, malgré ce consensus, la suite est moins exaltante. Nombre des objectifs de la plate-forme d'action de Pékin sont encore loin d'être atteints. Dans beaucoup de pays, les femmes ne se sont toujours pas suffisamment émancipées et la pauvreté a un visage féminin.

De plus, même au XXI^e siècle, même dans les pays développés, on constate qu'il y a encore débat sur certaines questions élémentaires; on conteste des droits acquis tels que ceux de la santé sexuelle et génésique. Je suis très heureuse que le Parlement européen ne suive pas ces tendances mais, tout au contraire, prenne lui-même position en faveur de ces droits fondamentaux. Néanmoins, les débats politiques, les attaques conservatrices contre les droits de l'homme sont alarmantes et soulignent clairement le fait que la lutte pour les droits des femmes est loin d'être achevée.

Je ne pense pas que les droits de l'homme puissent faire l'objet de compromis. Nous ne devons pas nous résigner au plus petit commun dénominateur. C'est pourquoi, lorsque nous nous rendrons à New York dans quelques jours, il faudra tout faire pour que toutes les femmes jouissent des mêmes droits et que ces droits soient protégés. C'est ce que je ferai à titre personnel en utilisant la devise «Mon corps, mon droit» que nous devons faire passer aux femmes du monde entier.

Antonyia Parvanova, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, en revenant sur ce qui a été réalisé depuis l'adoption de la déclaration et la plate-forme d'action de Pékin, il y a 15 ans, on ne peut nier que beaucoup reste à faire. Nous sommes encore loin des objectifs stratégiques de Pékin. L'inégalité et les stéréotypes de genre persistent dans toutes les régions du monde, y compris dans l'Union européenne. Si nous voulons progresser sur ce dossier, il est essentiel d'avoir, au niveau national et de l'Union, des données

fiables et comparables sur les indicateurs de Pékin. Il est également nécessaire de veiller à ce que ces indicateurs soient contrôlés en temps utile afin de mettre à jour notre stratégie européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

En Europe, nous avons encore beaucoup de questions à traiter.

Prenons la situation du marché de l'emploi: il nous faut combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et considérer en même temps la question de la place et de la représentation des femmes aux postes de direction dans les organisations publiques et privées.

En allant plus loin dans les considérations d'ordre social, les inégalités et la discrimination touchant les femmes mènent, la plupart du temps, à l'exclusion et à la pauvreté. La pauvreté est le principal déterminant isolé de la santé. La féminisation de la pauvreté a un impact réel sur la santé physique et mentale des femmes.

Les femmes appartenant à des minorités ethniques connaissent la pauvreté, l'exclusion et la discrimination. Leurs besoins sont en grande partie méconnus et ignorés et leurs voix ne sont pas entendues. Pour les femmes de la communauté rom, l'espérance de vie peut être inférieure de plus de dix ans à celle des femmes de la majorité. La mortalité des enfants est trois à quatre fois plus élevée que celle de la population majoritaire.

La discrimination, l'exclusion et la pauvreté doivent également être examinées à la lumière du vieillissement de la population. Les écarts en termes d'espérance de vie entre les hommes et les femmes entraîneront des difficultés économiques et sociales accrues pour les femmes âgées restées seules. Il s'agit d'un phénomène nouveau et grave qui doit être étudié de près et traité comme il se doit.

Pour finir, Madame la Commissaire, je voudrais vous encourager vivement à proposer une directive sur la violence à l'encontre des femmes. Nous serons tous derrière vous.

Nicole Kiil-Nielsen, au nom du groupe Verts/ALE. – Dès 2006, l'ONU faisait le constat que les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres étaient les premières victimes du changement climatique. Or les femmes sont majoritaires dans ces deux catégories.

En Afrique subsaharienne, par exemple, bien que les femmes soient déjà discriminées en matière d'accès et de contrôle de la terre, la raréfaction des sols cultivables induite par les sécheresses réduit encore plus leurs moyens d'existence.

Un rapport récent prévoit qu'en 2050, un milliard de personnes auront fui un environnement hostile. La précarisation de ces migrants climatiques, forcés de se réfugier dans des camps de fortune, élève le niveau de menace contre les femmes.

Cependant, force est de constater que, depuis ces quinze dernières années, pas un seul texte législatif adopté au niveau européen dans le domaine environnemental n'a inclus la dimension de genre.

Je demande donc au nom du groupe des Verts que l'Union européenne et ses États membres intègrent la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les analyses d'impact, les lois et les politiques concernant l'environnement.

Marina Yannakoudakis, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, cela fait un peu moins de cent ans que toutes les femmes ont le droit de voter au Royaume-Uni. Lutter pour les droits des femmes n'est pas un phénomène nouveau et je voudrais rendre hommage à toutes les organisations de femmes de par le monde qui se battent encore pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les femmes veulent pouvoir faire des choix indépendants quant à leurs aspirations professionnelles ou familiales: elles veulent pouvoir choisir d'exercer un métier traditionnellement masculin ou encore de s'occuper de leur famille. Nous devons réellement donner aux femmes les moyens de faire ce choix. Nous autres conservateurs croyons au choix et, avec le choix, à la flexibilité pour les femmes et ensuite à l'égalité.

Rendons-nous, sans le vouloir, les femmes moins employables en demandant aux entreprises de leur octroyer des droits qu'elles ne peuvent assumer dans le climat économique actuel? De même, voulons-nous dissuader les femmes de s'occuper de leurs enfants, parce qu'aux yeux de notre société, cette activité aurait moins de valeur qu'un emploi?

La commissaire a dit à juste titre que nous avons besoin que les femmes sortent de cette récession et retrouvent le chemin de l'emploi. Je dirais qu'il faut également garantir l'emploi dans les petites entreprises, ce qui nous permettra d'atteindre cet objectif. Par trop de législation, nous risquons de mettre en danger les petites

entreprises et donc de limiter les choix des femmes pour lesquels nous luttons et, à terme, l'égalité qu'elles méritent.

Mara Bizzotto, *au nom du groupe EFD*. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, dans le rapport sur Pékin de la Présidence suédoise, il n'est pas fait la moindre référence à la situation des femmes non occidentales en Europe. Donc, soit le problème n'existe pas, soit nous ne voulons pas le voir. Cependant, la situation des femmes musulmanes aujourd'hui dans le monde, y compris en Europe, est dramatique.

Si le féminisme occidental traverse une crise d'identité, c'est parce que la mode du multiculturalisme a conduit bon nombre d'entre nous à éviter d'aborder ces questions, qui sont au cœur des batailles auxquelles sont confrontées tant de femmes musulmanes en Europe et dans le monde.

Laissons le multiculturalisme et le politiquement correct où nous les avons trouvés et relevons ce nouveau défi: c'est maintenant que les Européens et les Européennes doivent soutenir les femmes musulmanes d'Europe dans leur combat pour l'émancipation, et aider ainsi ces mouvements dans le monde qui s'élèvent contre le fondamentalisme islamique.

Sommes-nous disposés à lutter pour faire en sorte que les femmes d'Europe soient libérées de ce symbole de mort spirituelle qu'est le voile intégral? Sommes-nous prêts à débattre de la détérioration de la condition féminine dans les communautés musulmanes en Europe?

Si l'esprit de débat concernant ces questions l'emporte sur le silence, alors nous aurons aussi la force de soutenir la cause de la libération de la femme de l'oppression islamique dans le monde.

Edít Bauer (PPE). – (HU) Quinze ans après l'adoption de la plate-forme de Pékin, il va de soi que nous pourrions et devrions parler de beaucoup de choses. Néanmoins, je préférerais parler de la tâche qui nous concerne. Nous avons entre nos mains un outil, qui est la législation. Beaucoup de choses se sont passées au cours de ces quinze années, dans les États membres et à l'échelle de l'Union; des progrès importants ont été accomplis, qui résultent principalement de l'adoption de lois antidiscriminatoires. Il s'agit d'un pas significatif en avant sur la voie conduisant à l'égalité des chances. Convenons que nous ne pouvons nous satisfaire de la législation communautaire, ni même de celle des États membres, car nous constatons souvent à quel point ces règlements demeurent inefficaces. Souvent, les situations évoluent très peu après l'entrée en vigueur de ces législations. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cela fait trente ans que la loi a interdit la discrimination entre les femmes et les hommes, mais ces écarts ont à peine diminué au cours des dix dernières années, montrant même parfois la tendance contraire.

L'accès à ces droits pose un problème particulier, étant donné que les voies de recours sont souvent extrêmement coûteuses et complexes. Les autorités responsables de l'application de l'égalité de traitement, chargées du suivi de la législation anti-discrimination dans les États membres, sont en général mal équipées et, en raison d'un manque de ressources, leur compétence se limite souvent à la fourniture d'information et de conseil. Espérons que nous aurons également cette année une occasion d'examiner l'efficacité des lois que nous élaborons et adoptons ici. Il est évident que tout ne peut être résolu par des moyens législatifs. Les stéréotypes ont la vie dure, mais il nous faut admettre que l'efficacité de nos lois dépend de notre capacité de nous y opposer. Une phrase en guise de conclusion: de temps à autre, il est sans aucun doute utile de se retourner pour considérer le chemin parcouru, mais nous devons bien savoir où nous allons. Nous mettons tous nos espoirs dans la stratégie 2020 reformulée ainsi que dans la reformulation de la stratégie sur l'égalité des chances.

Edite Estrela (S&D). – (PT) J'ai beaucoup apprécié les messages positifs que vous nous avez transmis et qui confirment votre volonté d'agir. Et, en effet, nous avons besoin de beaucoup d'actions, parce que, quinze ans après Pékin, nous constatons que, malheureusement, les résultats sont encore très limités. Ce n'est pas seulement la pauvreté qui continue à avoir un visage de femme, ce sont également l'analphabétisme, le chômage et les bas salaires. La discrimination dans l'accès à l'éducation et aux soins médicaux continue d'exister. Les femmes restent les principales victimes de la traite et des violences physiques, sexuelles et psychologiques. Les femmes sont sous-représentées dans la politique et dans les conseils d'administration des entreprises; autrement dit, elles sont éloignées de la prise de décision politique et économique.

Nous savons également que, pour que les politiques d'égalité soient appropriées et efficaces, il importe que le diagnostic soit fiable, basé sur des données statistiques comparables et ventilées en fonction des sexes. C'est de cela que nous avons besoin pour pouvoir faire le bon diagnostic et prendre ensuite les mesures qui conviennent.

Teresa Jiménez-Becerril Barrio (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais dire que je ne suis pas venue au Parlement européen pour applaudir la loi sur l'avortement qui vient d'être adoptée en Espagne.

Moi, ce qui m'intéresse, c'est la vie humaine, et ce qui m'importe en particulier, ce sont les femmes – et je suis ici pour les défendre – dont la vie est en danger à cause de la violence dirigée contre elles, et je suis ici pour leur offrir un espace où elles pourront vivre en toute liberté et sécurité.

La résolution du Parlement du 2 février 2006 recommande aux États membres d'adopter une attitude de tolérance zéro vis-à-vis de toutes les formes de violence contre les femmes, et d'adopter les mesures nécessaires pour garantir une meilleure protection des victimes.

Le programme de Stockholm, qui a été adopté par cette Assemblée, a instauré un espace de liberté, de justice et de sécurité pour tous les citoyens européens, et il considérait comme prioritaire la lutte contre la violence à l'encontre des femmes. Cela reflète ma demande faite à la Présidence espagnole de promouvoir, au cours de son mandat, une décision de protection européenne pour les victimes de la violence exercée contre les femmes, afin de garantir aux victimes de ces crimes qu'elles bénéficient du même niveau de protection dans tous les États membres.

Dans une Europe sans frontières, la lutte contre la violence faite aux femmes ne devrait pas avoir de frontières non plus, et les États membres devraient s'efforcer d'harmoniser leur législation pour que la lutte contre les mauvais traitements exercés à l'encontre des femmes dépasse les obstacles législatifs et que nous puissions enfin protéger la vie des femmes et de leurs enfants, au moins au sein de l'Union européenne.

Je demande donc à la Commission et au Conseil de faire tout ce qui est nécessaire et tout ce qui est en leur pouvoir pour que progresse ce mandat européen de protection des victimes, qui est un instrument très efficace pour lutter contre l'impunité de ceux qui ne respectent pas la dignité de la femme ni son droit de vivre en toute liberté et sécurité.

Iratxe García Pérez (S&D). – (ES) Monsieur le Président, ... (*début de l'intervention indisponible pour raisons techniques*) ... 30 000 femmes ont joint leurs voix, leurs idées et leurs projets pour aller de l'avant dans une société plus juste et plus égalitaire. Elles venaient d'horizons différents, leurs idéologies et leurs cultures étaient multiples, mais elles étaient unies par l'objectif de lutter pour la reconnaissance de leur droit à l'égalité et à la justice, pour la participation sociale et politique des femmes, pour le partage des responsabilités, pour les droits à la santé sexuelle et génésique.

Aujourd'hui, ces objectifs sont plus présents que jamais mais le chemin à parcourir reste long. Cette résolution soulève donc des questions fondamentales telles que la nécessité, pour la Commission européenne, de développer sa stratégie de suivi du programme de travail, des liens solides avec la plate-forme de Pékin, ainsi que la promotion des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, sans oublier ce principe d'égalité des genres dans les processus législatifs.

Il est important de ne pas oublier que l'Europe peut aujourd'hui être un point de référence pour le reste du monde en termes de politiques d'égalité, mais dans notre travail et nos efforts, il nous faut garder en tête toutes ces femmes qui, à l'extérieur de l'Europe, souffrent du manque absolu de droits fondamentaux.

Pour elles, et pour les Européennes, il nous faut redoubler d'efforts.

Mariya Nedelcheva (PPE). - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues. Je voudrais saluer Eva-Britt Svensson pour la rédaction de cette résolution sur le programme d'action des Nations unies en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Aujourd'hui encore, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans de nombreux secteurs. Je pense ici à celui de l'emploi, où les écarts de rémunération sont flagrants et où la conciliation entre la vie professionnelle et familiale reste encore à définir. Je pourrais énumérer de nombreux autres cas.

Malgré les efforts consentis pour lutter contre l'inégalité entre les hommes et les femmes, tous les objectifs du programme d'action Pékin-15 n'ont pas été pleinement réalisés. Il ne s'agit pas ici de redéfinir indéfiniment nos objectifs, car nous les connaissons bien. Nous devons plutôt revenir sur les moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Il me semble dès lors primordial que l'Union européenne précise sa stratégie dans le cadre des objectifs du programme d'action des Nations unies et ce, selon trois grands axes. Notre stratégie doit être articulée autour des court, moyen et long termes.

À court terme, un examen approfondi de tous les domaines sensibles, dans le contexte de crise économique et financière, doit être mené. Il s'agit de définir des indicateurs précis permettant d'évaluer et de mesurer l'impact de la crise sur l'emploi et sur la situation économique des femmes. Ces indicateurs devront se concentrer sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

À moyen terme, il s'agit de faire au niveau national un suivi régulier et une actualisation des données statistiques dont nous disposons. C'est pourquoi une révision régulière des séries d'indicateurs déjà élaborés dans le cadre du programme d'action de Pékin devra être faite en fonction de la pertinence du contexte politique, économique et social. La prise en compte de ces deux aspects permettra une cohérence européenne nécessaire à la réalisation de nos objectifs communs.

Enfin, à long terme, nous devons veiller à l'intégration des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes, mais aussi encourager l'échange de bonnes pratiques entre les États et, bien sûr, veiller à ce que la feuille de route de la Commission européenne soit cohérente avec les progrès accomplis.

En adoptant cette structure à trois niveaux, nous augmentons sensiblement nos chances de réaliser au final nos objectifs premiers.

Silvia Costa (S&D). – (IT) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, Pékin +15 fait face, cette année, à une crise financière, économique et de l'emploi qui a un impact négatif sur les conditions de vie et de travail de millions de femmes en Europe et dans le monde, mais peut représenter une occasion de reconsidérer les modèles de développement, l'organisation du marché de l'emploi et les politiques sociales.

Dans le renforcement des objectifs de Pékin +15, l'Union européenne doit, dans l'intérêt des femmes, accorder la priorité aux politiques d'accès aux ressources environnementales et au crédit, notamment au moyen des microcrédits, à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, notamment par l'adoption de la directive sur le congé parental, aux politiques de formation et aux incitations pour les entreprises qui emploient des jeunes et des femmes et à la lutte contre la traite des êtres humains par une nouvelle directive qui, nous l'espérons, s'appuiera sur la résolution approuvée au cours de la dernière période de session à Strasbourg.

Nous devons surtout orienter notre soutien à la coopération au développement vers l'émancipation des femmes dans les pays les plus pauvres, et dans les pays africains en particulier, en instituant avec les femmes une éventuelle alliance euro-africaine.

Il serait bon – et je m'adresse à vous, Madame la Commissaire et Monsieur le Président – que la délégation européenne à New York promeuve et recueille les adhésions à la campagne visant à décerner le prix Nobel de la paix aux femmes africaines, représentées symboliquement par les dirigeantes d'associations actives dans les pays qui sont le plus touchés par les conflits et la pauvreté.

Sylvie Guillaume (S&D). - Nous débattons aujourd'hui de l'égalité entre les hommes et les femmes, quinze ans après la quatrième conférence de Pékin, alors même que nous célébrons l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Je souhaite établir un lien entre les deux, tant il est vrai que les femmes demeurent les premières victimes de la précarité. En France, par exemple, elles représentent 80 % du travail à temps partiel, avec des emplois précaires et mal payés. Ce sont aussi les femmes qui, à 80 %, gagnent moins que le salaire minimum, pour au final toucher des retraites qui frôlent le revenu minimum d'existence. À cela s'ajoute le fait que l'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes persiste à un niveau très élevé.

L'égalité entre les femmes et les hommes reste donc pour partie de l'ordre du théorique, et les femmes, qui demeurent par ailleurs confrontées à une grande partie des charges familiales, doivent parfois travailler avec des horaires découpés, auprès d'employeurs multiples, pour au final gagner moins que les hommes.

C'est pourquoi nous devons absolument nous doter de politiques publiques ciblant précisément ces inégalités, tant sur le marché du travail qu'au niveau domestique, ainsi que de systèmes de sécurité sociale qui répondent activement aux besoins des femmes. Sans de telles mesures, les objectifs de Pékin risquent bien de rester de simples discours aux objectifs trop utopiques.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D). – (LT) Le principe d'égalité des genres est très important pour l'Union européenne dans ses efforts pour atteindre ses objectifs de croissance, d'emploi et de cohésion sociale. L'Union européenne a beaucoup progressé dans la mise en œuvre de la plate-forme de Pékin, mais nous ne pouvons pas totalement nous satisfaire de la situation actuelle. Le rapport sur la mise en œuvre de la plate-forme de Pékin montre

que, dans l'Union, les objectifs établis n'ont pas encore été atteints. Il est très important d'utiliser les indicateurs de Pékin en vue de faire évoluer le point de vue de l'égalité des sexes dans les programmes nationaux de réforme, ainsi que dans les rapports nationaux sur la sécurité sociale et l'inclusion sociale. Nous manquons encore de données suffisamment fiables et comparables, tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, pour identifier certains indicateurs sociaux comme la pauvreté des femmes, la violence à leur rencontre et les mécanismes institutionnels. L'une des tâches de l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est de traiter des données comparables. Les objectifs présentés dans le programme de travail de l'institut devraient notamment permettre de mettre en œuvre les indicateurs de Pékin. Je suis convaincue qu'en période de récession économique, il est indispensable de renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité des genres.

PRÉSIDENTE DE MR ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je remercie nos collègues pour leurs contributions à ce débat.

J'ai rencontré récemment un groupe de haut niveau composé de travailleuses du service public, des femmes qui avaient atteint le plus haut niveau dans leur emploi et étaient intéressées par la manière dont elles pourraient progresser encore. Je voudrais donner à ce débat un tour un peu différent, car je pense que nous avons consacré trop de temps à essayer de pousser les femmes vers certaines professions sans nous demander pourquoi certaines de ces professions n'intéressent pas les hommes. La raison essentielle en est qu'elles ne sont pas assez rémunérées, et je serai assez directe à ce propos: on ne rémunère pas suffisamment les gens pour faire les travaux de nettoyage, le travail dont personne ne veut. Peut-être que si nous nous penchions sur la façon dont nous payons ce genre de professions, nous parviendrions à l'égalité à ce niveau là ainsi qu'à l'autre extrémité. Je crois qu'il nous faut reconsidérer ces questions si nous voulons obtenir une véritable égalité.

Je crois que la Présidence espagnole est très soucieuse, par exemple, du rôle des femmes dans l'agriculture. Encore une fois, elles y jouent un rôle énorme, mais il n'est pas reconnu ni considéré; voilà encore un aspect important de nos réformes à venir en matière de politique agricole.

Il y a deux autres questions que je voudrais évoquer. Un grand nombre de femmes participent à ce débat, mais – soyons honnêtes – combien d'entre nous ont des enfants à charge? Pourrions-nous être ici si c'était le cas? Certes oui, mais uniquement en raison du fait que nous gagnons beaucoup plus d'argent que d'autres, qui ne peuvent en faire de même.

Enfin, saluons les femmes iraniennes. Hier, nous les avons entendues, et je crois que cette Assemblée et ce débat devrait saluer leur combat et leur souhaiter bonne chance.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) L'égalité des chances pour les hommes et les femmes est un principe fondamental de l'Union européenne qui fait partie intégrante de la législation communautaire. En 2009, les femmes représentaient 24 % des députés des parlements nationaux, 26 % des membres des gouvernements nationaux et 33 % des PDG des entreprises européennes, ainsi que 18 % des enseignants d'universités publiques européennes. Je voudrais aussi mentionner que 81,3 % de jeunes femmes ont achevé au moins l'enseignement secondaire, tandis que 59 % des diplômés de l'université dans l'Union européenne sont des femmes.

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la croissance et de l'emploi s'applique à garantir que le taux d'emploi des femmes atteindra les 60 % d'ici 2010. Mais le risque de pauvreté chez les femmes est dû, avant tout, à la situation des familles monoparentales dont les chefs de famille sont des femmes. Je crois qu'il importe que nous garantissons aux femmes l'égalité des chances en termes d'évolution et d'organisation de leur carrière, ainsi que des conditions leur permettant de concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Sur ce point, je voudrais souligner l'importance des structures d'accueil. Nous essayons de garantir que 30 % des enfants de moins de trois ans puissent y être inscrits et bénéficier des services d'accueil destinés à ce groupe d'âge.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Alors que se rapprochent les commémorations de la Journée internationale de la femme, celles du centenaire et aussi les 15 ans de l'approbation de la plate-forme d'action de Pékin, nous constatons que des problèmes graves continuent d'exister dans la vie des femmes, qui sont victimes du travail précaire, du chômage, de l'augmentation des inégalités, de la crise du capitalisme, de la violence dans la société, au travail et dans la famille. La pauvreté a un visage féminin, même ici dans l'Union

européenne où les femmes constituent la majorité des 85 millions de personnes vivant en situation de pauvreté. Pour toutes ces raisons, non seulement nous soutenons la résolution approuvée par la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, mais nous espérons aussi que la majorité de ce Parlement l'approuvera également, y compris le paragraphe soulignant que la santé sexuelle et génésique et les droits qui lui sont inhérents font partie intégrante des droits de la femme et qu'il est essentiel de redoubler d'efforts pour améliorer les droits à la santé génésique des femmes en Europe et dans le monde.

Il est temps d'en finir avec les inégalités et les stéréotypes et de promouvoir en priorité l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le progrès social.

Corina Crețu (S&D). – (RO) L'un des domaines d'action spécifiés par la plate-forme de Pékin en 1995 visait à combattre la violence à l'encontre des femmes. Quinze années se sont écoulées depuis cette conférence historique des Nations unies, et l'évaluation des efforts accomplis pour améliorer la situation des femmes dans le monde est décevante. Beaucoup de programmes adoptés depuis des années sont malheureusement restés loin de la réalité, sans parler des objectifs du Millénaire pour le développement, qui intègrent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Malheureusement, la violence domestique, l'utilisation du viol comme arme de guerre, les mutilations génitales, les mariages forcés, la traite des êtres humains ou l'esclavage sexuel restent des cauchemars qui détruisent la vie de millions de femmes dans le monde entier.

Je crois que nous ne pourrons pas parler de réussite, si l'Union européenne n'adopte pas une position bien plus ferme sur ces questions. Nous avons besoin d'une stratégie globale qui s'attaque à la pauvreté, au manque d'éducation et d'information, à l'impunité, aux conflits armés et à la traite des êtres humains à des fins de prostitution. Je pense qu'il est important pour nous de ne pas oublier qu'avant de devenir la cause de nombreux maux, la violence à l'encontre des femmes est le produit de tout un ensemble de facteurs qu'il nous faut éliminer moyennant plus d'unité et de fermeté dans nos actions.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, il y a un fil rouge qui parcourt la plate-forme d'action de Pékin, à savoir la non-discrimination. Et c'est une bonne chose. Les femmes ne devraient pas se voir accorder sans bonne raison un traitement moins favorable que celui réservé aux hommes.

Toutefois, je ne pense pas que des quotas féminins – la discrimination dite positive – constituent une approche raisonnable. Le critère déterminant doit être la compétence, et non le sexe. C'est pourquoi je rejette également avec fermeté l'idée d'un quota de femmes dans la désignation des commissaires de l'Union européenne. Au lieu de nous préoccuper de quotas, nous devrions réellement nous pencher sur l'oppression et de la discrimination à l'encontre des femmes.

En Europe, nous tolérons que des femmes musulmanes continuent de vivre dans une sorte de société parallèle où la violence à leur encontre et d'autres formes d'oppression font partie du quotidien. Nous tolérons que des femmes musulmanes en Europe ne puissent pas décider en toute liberté de la direction à donner à leur vie. Cela commence par l'habillement et va jusqu'au choix du métier et même du mari en passant par l'éducation. Des militantes des droits de la femme des pays musulmans se rapprochent de nous en espérant qu'ici quelque chose changera. Où est l'Europe des droits de l'homme quand on en a besoin?

C'est pourquoi je pense que nous devrions mettre un terme à ces pseudo-débats sur les quotas et lutter plutôt contre les discriminations massives qui se déroulent quotidiennement en Europe sous le couvert de la liberté religieuse; elles n'ont véritablement aucune place au sein de notre système de valeurs éclairé.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) S'il n'y avait pas eu l'intervenant précédent, vous-même, Monsieur le Président, et M. le ministre, il n'y aurait eu que des femmes pour discuter de la manière d'améliorer la question de l'égalité des genres. C'est indéniablement l'une des questions les plus importantes de notre société et de la modernité, et je suis d'accord avec M^{me} Svensson pour dire qu'il est indispensable de coordonner les activités à tous les niveaux.

En plus du problème actuel de l'inégalité persistante entre les genres, il y a également l'absence, au niveau européen, d'une résolution de qualité, et différenciée selon les genres, sur les indicateurs convenus, par exemple, dans les domaines de la pauvreté des femmes, de la violence à leur encontre ou des droits de l'homme. La Commission devrait donc charger Eurostat d'élaborer des liens visant à coordonner l'ensemble des données comparatives ou des données en provenance des États membres, tout en faisant pression sur ces derniers pour qu'ils coopèrent activement avec Eurostat.

Malgré tout, l'UE reste le leader mondial dans le domaine de l'égalité des genres, et je pense que nous devrions partager avec le reste du monde les exemples de bonne pratique que nous avons déjà dans l'UE. Lors du

prochain cycle de négociations, nous devrions aussi parler des choses positives que nous avons pu réaliser. Je crois que d'ici cinq ans, pour le 20^e anniversaire de Pékin, nous devrions enfin pouvoir célébrer davantage de progrès dans la lutte contre l'inégalité entre les hommes et les femmes dans le monde.

Angelika Werthmann (NI). – (DE) Monsieur le Président, l'égalité des genres est un principe fondamental de l'Union européenne. Ce principe est entériné dans les Traités, il apparaît en toutes lettres dans les pages d'accueil et est volontiers et souvent cité en nombre de lieux. On est donc en droit de se poser cette question: pourquoi donc ne cesse-t-on d'en parler? Tout simplement parce que l'égalité n'est pas mise en pratique en de nombreux endroits de la planète. Je me réjouis déjà du jour où nous ne serons plus contraints d'en parler et où le principe de l'égalité des sexes sera enfin réalisé dans la vie sociale.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, je suis d'accord avec toutes les interventions des oratrices, toutes oratrices en effet, à l'exception de l'intervention de M. Obermayr que je ne partage accessoirement qu'en partie.

Il me faut dire que ces interventions de nos députées femmes sont l'expression de la nouvelle étape abordée par l'Union européenne dans ce domaine de l'égalité des genres.

L'égalité des genres ne bénéficie pas seulement aux femmes mais aussi aux hommes. L'égalité des genres est un principe essentiel de coexistence. C'est pourquoi je pensais que des femmes et des hommes prendraient la parole aujourd'hui, parce que ce principe nous est profitable à tous, pas seulement aux femmes, et je crois que l'Union européenne a misé de manière très intelligente sur l'égalité des genres.

Elle l'a fait dans son article 2 du traité sur l'Union européenne, qui mentionne le principe d'égalité entre les hommes et les femmes pour la première fois au niveau du droit primaire, dans son article 3 de ce Traité, et à l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui établit que toutes les politiques de l'Union doivent être régies par le principe de l'égalité des genres. Toutes les politiques, autrement dit les Traités, placent au cœur des politiques européennes le principe de l'égalité des genres qui est devenu un principe de base de l'agenda politique de l'Union européenne. Ce qu'il nous faut faire, c'est mettre en pratique ce mandat qui nous a été conféré par le traité sur l'Union européenne.

C'est ce que la Présidence espagnole veut faire et ce que le Conseil de l'Union veut faire, et nous sommes persuadés que nous obtiendrons la coopération de la Commission.

Hier, précisément, nous avons eu une réunion à Madrid avec la Commission. M^{me} la commissaire Reding était présente, et nous sommes sûrs qu'il y aura une collaboration très étroite de la Commission pour que nos ambitions concernant l'égalité des genres puissent se traduire dans la réalité au cours de cette Présidence.

D'abord, pour évoquer simplement ce qui est le plus proche, le 8 mars sera un moment important, puisque ce sera la Journée internationale de la femme, au moment où le Parlement européen de Strasbourg discutera précisément de la charte des femmes. Le même jour, le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» discutera également du concept d'égalité lié à la cohésion sociale, qui constitue un autre principe de l'Union, l'égalité des genres liée à la cohésion sociale et à l'éradication de la violence.

Le sujet qui a été mentionné le plus fréquemment dans vos interventions concerne la nécessité d'éliminer la violence exercée contre les femmes, le fléau majeur de nos sociétés et la pire chose qu'elles produisent.

Je suis certain que la décision de protection pour les victimes de la violence contre les femmes sera l'une des conquêtes, car il nous faudra définir comme conquêtes ce qui adviendra au cours des prochains mois. Je le répète, nous pourrions compter ici sur la coopération de la Commission et du Parlement européen.

Viviane Reding, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, les premières directives en matière d'égalité datent des années 1970 et depuis lors, beaucoup de directives ont non seulement changé les lois à l'intérieur des États membres – il n'existait pas à l'époque de lois dans les États membres – mais les ont même créées, ces lois d'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de notre société. Néanmoins, et vous avez en cela raison, nous avons de bonnes lois, mais leur mise en pratique ne suit pas. Je pense que la première chose qu'il nous faudra faire, ce ne sera pas de créer de nouvelles lois, mais de vérifier que ces lois sont de facto appliquées dans la société.

Je rêve d'avoir un débat dans cette Assemblée où 50 % d'orateurs et 50 % d'oratrices pourront s'exprimer. Je rêve que nous n'ayons plus besoin d'une journée internationale de la femme, parce qu'il n'y aura plus de problème. C'est bien de rêver, mais n'oublions pas la pratique; il nous faut prendre le taureau par les cornes.

Et c'est pourquoi je suis très reconnaissante à la Présidence espagnole d'avoir placé parmi ses priorités absolues la question des femmes.

Avec mes collègues de la Commission, je veille tout particulièrement à ce que l'intégration de la dimension de genre fasse partie de toutes les politiques que nous proposons. Avec mon collègue, M. Andor, chargé de l'emploi, nous veillerons à ce que cette question soit mise en pratique dans le programme de 2020.

Pour ce qui est des autres éléments, comme je l'ai déjà dit, je travaillerai avec la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité où des questions telles que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et la présence des femmes dans les processus décisionnels seront en tête de nos priorités, car il s'agit de réels problèmes structurels qu'il nous faut résoudre. Mais il y a également des questions profondes de société qu'il nous faut aborder avec l'aide des organisations de femmes, avec l'aide des ministres dans les États membres, avec l'aide des lois nationales, avec l'aide des lois européennes, et il y a, bien entendu, la question dramatique de la violence à l'encontre des femmes. Je pense que ces questions seront au premier plan du travail que nous allons mener.

Mesdames, je pense néanmoins que lorsque votre importante délégation se rendra à New York pour célébrer les 15 ans de la plate-forme de Pékin, nous devons être fières car, en regardant ce que nous avons accompli au cours des quinze dernières années, on peut dire que ce n'est pas rien. C'est vrai, nous ne sommes pas encore arrivées là où nos rêves nous mènent, mais nous avons accompli beaucoup de choses et grâce à cette expérience, nous pouvons être d'une grande aide aux femmes des autres continents. Ce sera le thème de la réunion de New York. Elle ne traitera pas seulement de ce que font les femmes européennes mais aussi de ce que les femmes européennes, les politiques européennes, les politiques de développement, peuvent faire pour les femmes des autres continents.

En ce sens, je crois également que la charte des droits fondamentaux, qui est un texte magnifique qui devrait être lu par chaque enfant dans les écoles européennes et travaillé par chaque étudiant dans nos universités, fait remarquer à juste titre qu'il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes. Ils sont égaux et il nous revient de veiller à parler d'une voix plus forte si ce principe fondamental n'est pas mis en pratique dans notre application des lois au sein des États membres. Ce n'est pas ici seulement que nous devrions parler haut et fort: nous devrions le faire dans nos États membres également et montrer du doigt les problèmes qui surviennent et ne sont pas résolus, et non nous taire jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Je lance un appel à tous les hommes de cette Assemblée. Joignez vos voix à celles des femmes.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution⁽³⁾.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain à 11 h 30.

Déclarations écrites (article 149)

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) Les Nations unies ont lancé la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, que le monde entier célèbre, chaque année, le 25 novembre. Ce phénomène est très largement répandu, avec 45 % de femmes en Europe victimes de formes diverses de violence. À l'échelle planétaire, une femme sur trois est battue, forcée à avoir des rapports sexuels ou maltraitée d'autres façons. Ce phénomène se traduit non seulement dans la violence familiale à l'encontre des femmes et des jeunes filles, mais aussi à travers l'exploitation, les actes de violence sexuelle, la traite des êtres humains, les crimes d'honneur, les pratiques traditionnelles dangereuses telles que ces jeunes mariées brûlées vives ou les mariages précoces et d'autres formes de violences psychologiques et physiques exercées à l'encontre des femmes au mépris de leur dignité. Dans la plupart des cas, l'agresseur est le mari ou le partenaire ou une personne connue de la victime. J'estime que la violence exercée à l'encontre des femmes est l'une des violations les plus graves des droits de l'homme. Elle est également d'autant plus grave qu'elle est présente sur chaque continent, dans chaque pays et culture, quel que soit le niveau de développement économique. Les auteurs de ces actes doivent être sévèrement punis. Dans le cas des crimes à grande échelle, la Cour pénale internationale doit jouer un rôle important et établir une corrélation étroite avec les décisions prises par les tribunaux nationaux.

(3) Voir procès-verbal

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), *par écrit.* – (PL) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le quinzième anniversaire de la célèbre conférence mondiale sur l'égalité des droits pour les femmes, organisée par les Nations unies à Pékin, est tout proche. Au cours de ces quinze ans, les 189 pays qui ont signé la plate-forme d'action de l'ONU pour l'égalité des genres sont parvenus à réaliser un certain nombre de progrès dans l'ensemble des 12 domaines concernés définis dans le document. Toutefois, la plupart des problèmes identifiés alors sont toujours d'actualité, en particulier le problème de la violence domestique contre les femmes et celui de leur participation dans les conflits armés. Ces thèmes n'ont pas besoin d'être présentés au Parlement européen; en effet, ils font l'objet de débats sur les cas de violation des droits de l'homme pratiquement lors de chaque session plénière. C'est pourquoi je voudrais exprimer mon estime pour l'initiative de l'ONU. Il est procédé tous les cinq ans à un bilan détaillé de la plate-forme d'action dans un grand nombre de pays (le dernier a eu lieu en 2005) et les thèmes les plus urgents y sont mis en lumière. Il y a cinq ans, lors de la conférence de New York, l'attention des pays signataires de la plate-forme d'action a été attirée sur le nombre élevé de viols commis contre les femmes, l'augmentation des cas d'infection au VIH/SIDA et la discrimination qui s'exerce à leur encontre sur le marché du travail. Malheureusement, on pourrait renouveler ces observations aujourd'hui. Il faut un plan d'action très spécifique qui bénéficie du soutien réel de tous les signataires de la plate-forme et de l'implication de l'Union européenne, afin que lors du prochain bilan du programme, dans cinq ans, on enregistre de nets progrès.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), *par écrit.* – (RO) J'ai la ferme conviction que l'égalité des genres doit faire partie des objectifs prioritaires de toute démocratie. Alors que des efforts considérables ont été accomplis dans l'Union européenne pour atteindre les objectifs de la plate-forme d'action de Pékin, tous n'ont pu être atteints. Nous sommes toujours confrontés, en Europe, à des stéréotypes qui ont la vie dure en ce qui concerne les femmes, ainsi qu'à un écart important en matière de rémunération des hommes et des femmes, tandis que les progrès réalisés pour rendre l'accès aux postes décisionnels accessible à un plus grand nombre de femmes ont été extrêmement lents. De manière générale, l'égalité des chances ne reste, malheureusement, qu'une aspiration, en particulier dans les pays de l'Europe orientale, chez les nouveaux membres de l'Union européenne. Afin d'obtenir de meilleurs résultats dans les États membres en termes de réalisation des objectifs de la plate-forme d'action de Pékin, il est absolument indispensable de disposer de données fiables et comparables sur la situation des femmes au niveau européen et national. Il faudrait également effectuer régulièrement un bilan des progrès accomplis dans les domaines critiques identifiés par la plate-forme. Je me réjouis toutefois que la Présidence espagnole ait intégré les problèmes liés à l'égalité des genres dans sa liste des priorités et se soit penchée en particulier sur la question des femmes travaillant dans le secteur agricole. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour la féliciter encore de cette initiative.

Joanna Senyszyn (S&D), *par écrit.* – (PL) L'un des domaines stratégiques définis dans la plate-forme d'action de Pékin est celui des droits des femmes qui font partie de manière inaliénable, intégrale et indissociable des droits universels de la personne. L'objectif est d'introduire complètement des instruments internationaux pour la protection de ces droits, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'une de ces formes de discrimination est la violation des droits génésiques des femmes. Un rapport de 2007 sur le respect des droits génésiques en Pologne et les recommandations de la commission des droits de l'homme des Nations unies qui s'appuient sur ce rapport montrent clairement que les femmes polonaises ont des difficultés à bénéficier du remboursement des moyens contraceptifs, des soins médicaux pendant la grossesse, des tests de pré-natalité et même de l'accouchement sans douleur. Elles se voient refuser la possibilité d'un avortement légal dans presque chaque cas, même dans ceux que la loi autorise. En conséquence, 200 à 400 interruptions volontaires de grossesse légales sont pratiquées chaque année, contre 100 000 illégales.

Je propose l'adoption d'un taux d'avortement légal, calculé sur la base du nombre d'interruptions volontaires de grossesse légales pour 1 000 naissances vivantes par année, comme critère de mesure du niveau d'égalité des femmes dans les États membres de l'Union. Dans les pays où les femmes ont le droit d'opter pour l'avortement, ce taux fluctue autour de 200 cas. En Pologne, le chiffre est de 1. Il s'agit d'une mesure objective de la violation des droits génésiques en Pologne. Je demande une coopération plus efficace entre l'Union européenne et les Nations unies concernant suivi des droits des femmes et l'introduction de mesures quantifiant les violations des droits des femmes.

Anna Záborská (PPE), *par écrit.* – La résolution ne reflète pas l'intégralité du programme d'action de Pékin. Comme toujours, il est plus facile de s'étendre sur les stéréotypes sexistes, «santé reproductive» pour ne pas dire avortement, CEDAW, violence, et quotas. N'y a-t-il pas d'autres problèmes pour l'immense majorité des femmes et mères en Europe et dans le monde? Ne serait-il pas temps d'attaquer aussi d'autres obstacles? Le point 9 du programme d'action de Pékin déclare pourtant pour objectif le renforcement du pouvoir d'action

de toutes les femmes. Il est essentiel que toutes les femmes puissent se reconnaître dans les politiques publiques de l'égalité des chances, dans le respect de leur différence naturelle et complémentarité nécessaire, et de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse. La mise en œuvre du Programme d'action relève de la responsabilité souveraine de chaque État, dans la prise en compte et le strict respect des diverses valeurs religieuses et éthiques, du patrimoine culturel et des convictions philosophiques des individus et de leurs communautés. Si la mise en œuvre du programme de Pékin avait respecté ces prémisses, nous ne devrions pas constater le peu d'amélioration de la situation des femmes. Cette résolution donne un signe partisan qui divise au lieu d'unir.

Artur Zasada (PPE), par écrit. – (PL) J'appuie entièrement le travail de M^{me} Svensson sur le problème de l'égalité des genres et je suis d'accord avec le fait que les questions qu'elle a soulevées exercent une influence significative sur le processus de réalisation de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Toutefois, je voudrais vous faire remarquer que beaucoup de femmes choisissent, en toute conscience et liberté, de travailler chez elle, dans l'intérêt de leur famille. Parfois, elles sont contraintes de renoncer à leur carrière pour raisons imprévues comme, par exemple, la nécessité de prendre soin d'un enfant malade ou handicapé. Un problème significatif que pose ce type de situation est le manque de solutions appropriées concernant les droits à une pension de retraite pour ces femmes. Dans beaucoup de pays, il n'existe, dans ce cas, absolument aucune solution, ou bien celles qui sont en place s'avèrent insuffisantes pour garantir à ces femmes une vie convenable. C'est pourquoi il est essentiel que le débat sur l'égalité des genres intègre également la question du droit aux prestations sociales pour les femmes qui travaillent à la maison et s'occupent de leurs enfants.

20. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes en application de l'article 150 du règlement.

Nous accorderons la priorité aux députés qui ne se sont pas exprimés au cours de la dernière période des interventions d'une minute en application de l'article 150 du règlement sur ceux qui ont pris la parole la dernière fois.

Traian Ungureanu (PPE). – (RO) Le 4 février 2010, Traian Băsescu, le président de la Roumanie, a annoncé la décision confirmant l'approbation par le Conseil suprême de défense du pays de la participation de la Roumanie au bouclier anti-missile américain. L'accord est censé être présenté au parlement roumain pour approbation. Simultanément, le président a déclaré que l'accord n'était pas dirigé contre la Russie. Je pense que cela permet à la Roumanie de prouver qu'elle est capable d'agir en tant que partenaire stratégique des États-Unis dans la région de la mer Noire et de contribuer clairement à la sécurité en Europe.

Dans le contexte actuel des défis mondiaux de taille, l'accord entre la Roumanie et les États-Unis renforcera inextricablement le système sécuritaire pour nos alliés européens. Je pense que l'Union européenne saluera cet accord important.

Joanna Katarzyna Skrzydlewska (PPE). – (PL) Monsieur le Président, je voudrais exprimer ma grande inquiétude face à la détérioration rapide de la situation de mes concitoyens polonais de Lituanie. La Lituanie est membre de l'Union européenne. Malgré cela, elle viole les droits fondamentaux de la minorité nationale polonaise. Presque 300 000 Polonais y vivent dans des régions où ils représentent de 60 à 80 % de la population, mais ils ne sont pas autorisés à utiliser leur langue maternelle comme langue auxiliaire dans des situations officielles. Un tribunal a ordonné le retrait des noms bilingues des rues. Des agents sont mandatés pour faire respecter cet ordre. Les noms polonais sont lituanisés. Les Polonais subissent une discrimination liée à la restitution des terrains. Le droit des enfants polonais de recevoir une éducation en langue polonaise est restreint. Les droits électoraux de leurs parents sont limités.

L'avenir de l'Union est actuellement en jeu. Voulons-nous vivre dans une Europe aux valeurs illusoire ou aux valeurs réelles? La direction que l'Union prendra dépendra en partie de nous. Allons-nous fermer les yeux sur une discrimination manifeste contre une minorité ou allons-nous réellement bâtir une Europe sûre dans un esprit de respect des droits de l'homme?

Andres Perello Rodriguez (S&D). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais dénoncer un fait au Parlement et demander son soutien. Je voudrais signaler que dans le Sud de l'Union, dans la ville industrielle et dynamique de Valence, il existe un quartier maritime historique, appelé Cabañal, qui est menacé de destruction par un

plan que le conseil municipal souhaite mettre en œuvre après avoir abandonné cette zone pendant près de 20 ans.

Les résidents locaux se sont opposés à ce plan. À la demande de la Cour suprême, le ministère de la culture a décidé que le plan constituait une profanation de l'héritage collectif, et, récemment, la Cour constitutionnelle a également tenté de le stopper et décidé qu'il devait être stoppé.

Les autorités publiques ont réagi en refusant de se soumettre aux institutions, avec le risque, le danger et l'absence de souci politique en résultant.

Ma demande de soutien vise à ce que les résidents locaux reçoivent l'aide qu'ils demandent au Parlement concernant cette violation d'héritage, afin de garantir qu'une telle aberration barbare ne puisse avoir lieu dans un quartier tel que Cabañal dans le Sud de l'Union européenne.

Cristian Silviu Bușoi (ALDE). – (RO) La semaine dernière, j'ai assisté à la réunion de la commission de coopération parlementaire UE-Moldavie. Les résultats de cette réunion sont extrêmement encourageants en termes de relations bilatérales et montrent que la République de Moldavie se rapproche de l'Union européenne.

Le gouvernement pro-européen de Chișinău a réalisé des progrès visibles depuis son arrivée au pouvoir il y a quelques mois. Je pense que ces progrès reflètent clairement le désir sincère de prendre un aller simple pour l'Europe. La volonté politique du gouvernement actuel de la République de Moldavie de promouvoir des réformes visant à la construction d'une démocratie solide et d'une économie prospère ressort clairement des discussions de la semaine dernière. Je me réjouis du lancement de négociations sur un nouvel accord d'association en janvier de cette année. Je pense que le Parlement européen doit s'impliquer activement dans ce processus et soutenir la conclusion d'un tel accord et d'un programme d'exemption de visa.

La République de Moldavie partage les valeurs de l'Union européenne. C'est pourquoi je pense que la Commission européenne et le Parlement européen doivent tous deux soutenir ce gouvernement par une assistance financière à octroyer dans les plus brefs délais, ainsi que par l'expertise que l'Union européenne peut offrir dans les divers secteurs objets de la réforme, comme la justice ou l'économie.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (PL) Monsieur le Président, malheureusement, je dois encore une fois parler de la situation de la minorité polonaise dans un État membre de l'Union européenne – la Lituanie. En principe, si un État fait partie de l'Union européenne, il devrait en observer toutes les règles. Cependant, ce n'est pas ce que fait Vilnius.

Il n'existe toujours aucun accord en Lituanie sur les noms bilingues des rues dans des endroits où la population polonaise est plutôt majoritaire que minoritaire. De graves problèmes existent quant à la conduite de l'enseignement en langue polonaise. Après les mesures prises par les autorités lituaniennes de l'enseignement, environ 100 classes polonaises doivent être fermées. Récemment, des limitations substantielles ont été imposées à des groupes artistiques qui diffusent la culture polonaise.

Il y a un curieux déséquilibre, parce que les Lituanais de Pologne ont tous leurs droits garantis et reçoivent d'importantes subventions du budget de l'État polonais. Une réponse élémentaire et civilisée s'impose. Il est temps que les organisations internationales, y compris notre propre Parlement européen, prennent en main la question de la discrimination qui s'exerce contre les Polonais de Lituanie.

Gerard Batten (EFD). – (EN) Monsieur le Président, j'ai assisté ce soir à une réception en l'honneur de la compagnie Shen Yun Performing Arts dans le salon des membres. L'année dernière, j'ai eu le plaisir de voir le spectacle de la compagnie Shen Yun à Londres. Leur objectif consiste à faire renaître l'intérêt pour et illustrer la culture chinoise, une culture que, bien entendu, le parti communiste chinois et le gouvernement se sont employés à détruire pendant les 60 dernières années.

J'ai été très surpris d'apprendre ce soir qu'un spectacle prévu en Roumanie en avril avait été annulé à cause des pressions exercées par le gouvernement chinois. Il est totalement inacceptable que la Roumanie, un pays qui prétend être une démocratie, accepte d'être mise ainsi sous pression par une tyrannie communiste. Je dois également dire que la compagnie Shen Yun prône une philosophie de vérité, de tolérance et de compassion de telle sorte qu'il n'est pas surprenant que le gouvernement chinois et le parti communiste craignent cette idéologie qui s'oppose à la leur.

Je voudrais suggérer au président, M. Buzek, que nous redressions la situation en invitant le groupe Shen Yun à monter un spectacle au Parlement le plus rapidement possible. Cela constituerait un geste clair de soutien à ces activistes démocratiques au courage sans pareil.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour condamner dans cette Assemblée l'utilisation de faux passeports irlandais, britanniques, français et allemands dans le récent assassinat d'un chef du Hamas. Le chef de la police de Dubaï a déclaré qu'il était certain à 99 % que le Mossad était derrière l'attentat.

Si c'est bien le cas, il s'agit d'un abus flagrant d'utilisation de passeports européens pour commettre un crime dans un pays tiers et en particulier d'une violation de confiance qui concerne l'Irlande parce que, depuis notre indépendance en 1922, nous avons été un pays neutre et amical permettant ainsi à nos concitoyens de se rendre, peut-être plus librement, dans des endroits où d'autres personnes ne seraient pas autorisées à voyager.

L'utilisation de faux passeports dans cette situation a compromis cette position, en particulier à Dubaï. Je fais appel à la haute-représentante en particulier pour enquêter sur cette affaire et, si le gouvernement israélien ou le Mossad étaient impliqués, nous devrions, ainsi que les autres pays, obtenir réparation.

Alan Kelly (S&D). – (EN) Monsieur le Président, nous finirons par tirer au clair cette confusion. La carte des aides à finalité régionale pour les règles relatives aux aides d'État en Europe nécessite une restructuration de toute urgence. Ce qui me préoccupe essentiellement, c'est que lorsque j'ai écrit à la précédente Commission sur ce thème, elle basait sa politique sur les chiffres de 2006 provenant d'Eurostat. Maintenant que la carte des aides à finalité régionale est prête à être révisée, il est extrêmement important de reconnaître que l'économie européenne présente une image totalement différente. Pour ne prendre qu'un seul exemple, dans mon pays, les taux de chômage dans le midwest ont grimpé de 40 % l'année dernière et cela sans parler des années précédentes où les chiffres étaient déjà en hausse. Les zones du midwest, telles Limerick, Clare et Tipperary, ont besoin d'un financement public à grande échelle pour stimuler la création d'emplois de base, qui a atteint des seuils critiques.

Étant donné la tournure dramatique que prennent l'économie irlandaise et d'autres économies, les années 2006 et 2007 semblent déjà très loin. Même si je reconnais qu'il incombe partiellement aux États membres d'informer la Commission de tout changement dans leur situation économique, l'approche de la Commission devrait cependant être différente.

Corneliu Vadim Tudor (NI). – (RO) Mesdames et Messieurs, je pense que le cadeau le plus important que Dieu ait donné à l'homme, c'est le chien. Vous connaissez la citation de M^{me} Roland, guillotinée pendant la révolution française: «Plus je connais les hommes, plus j'aime mon chien», tandis que Lord Byron écrivait: «Les chiens possèdent toutes les vertus de l'homme, sans ses vices.»

Je représente dans cette Assemblée plusieurs millions d'amoureux des animaux dans mon pays, outrés par la cruauté envers les chiens errants que l'on tue sans pitié. Les visiteurs étrangers en Roumanie sont très étonnés de voir des cadavres de chiens gisant sur les routes, vision barbare que même les enfants doivent supporter. Pour l'instant, le préfet de Bucarest demande de modifier une loi amendée par le parlement roumain, demandant l'élimination des chiens errants. Et pourtant, les chiens sont des anges gardiens. Il est de notoriété publique que, dans le passé, ils ont aidé à protéger la santé des habitants des villes fortifiées parce que là où il y a des chiens, il n'y a ni rats ni serpents.

Je demande au Parlement européen d'exiger du gouvernement roumain qu'il respecte la Déclaration universelle des droits de l'animal proclamée à Paris en 1978. Nous devons mettre un terme au massacre des chiens errants en Roumanie. Ceux qui n'aiment pas les animaux n'aiment pas non plus les gens. Pour l'amour du ciel, nous sommes quand même au troisième millénaire!

Ramon Tremosa i Balcells (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais dénoncer la situation du secteur porcin en Catalogne et en Europe. Le prix du porc n'a cessé de baisser depuis plus d'un an, et depuis quelques mois maintenant est clairement inférieur aux coûts de production. L'une des raisons de cette situation est l'importation de porcs de pays émergents. Il arrive trop souvent que ces importations entrent dans l'Union européenne sans contrôle suffisant aux douanes européennes.

Il arrive trop souvent que ces importations de porcs ne respectent pas plusieurs réglementations européennes en matière de qualité et de sécurité alimentaire imposées par l'Union européenne uniquement aux producteurs européens. Il semble que cela se reproduira dans les années à venir: des exigences croissantes concernant le bien-être animalier imposées aux producteurs européens mais aucun contrôle sur les importations des pays émergents.

C'est un cas évident de concurrence déloyale. De cette manière, l'Europe perdra ses agriculteurs et ses éleveurs porcins et, sans eux, l'Europe perdra une partie importante de son industrie agro-alimentaire. Je voulais partager ces préoccupations avec vous.

Valdemar Tomaševski (ECR). – (PL) Monsieur le Président, je voudrais évoquer la situation des minorités nationales en Lituanie, dont les droits continuent d'être limités.

En Lituanie, dans des zones peuplées de minorités nationales, il existe une interdiction générale d'utiliser les signaux d'information bilingues qui ont été utilisés pendant 20 ans. Les subventions destinées aux écoles réservées aux minorités nationales ont été réduites, et l'on s'apprête à les fermer dans le cadre de ce qu'on appelle une «réforme.» L'orthographe originale des noms étrangers ne peut pas être utilisée dans les documents d'identité. En outre, les Polonais de Lituanie rencontrent des difficultés lorsqu'ils tentent de récupérer des terrains saisis par le système communiste. Même la vie culturelle des minorités a été récemment touchée. Wilia, le plus ancien groupe traditionnel polonais de musique et de danse de Lituanie, n'a bénéficié que d'un quart de son financement public précédent et trois postes à temps plein ont été supprimés, n'en laissant subsister qu'un seul.

Les droits des minorités nationales de Lituanie devraient être respectés selon la devise de l'Union: l'unité dans la diversité.

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Monsieur le Président, M. Tremosa I Balcells a soulevé la question de la production à faible coût dans l'agriculture et c'est une question qui me préoccupe beaucoup, comme c'est le cas de nombreux députés dans cette Assemblée. Toutefois, ce qui m'inquiète encore plus, c'est la Commission et sa vision de l'agriculture, des zones rurales et en réalité de l'industrie alimentaire, parce que, dans le cadre de la stratégie UE 2020, elle semble avoir quasiment oublié ce secteur vital de l'Union européenne. Je prie instamment la Commission de ne pas ignorer ce secteur essentiel. J'espère que cela n'est pas le signe d'un désintérêt pour ce secteur, en particulier alors que nous pensons réformer le budget de l'Union européenne.

Je voudrais rappeler à la Commission que l'agriculture et le secteur alimentaire sont vitaux pour des raisons de sécurité alimentaire, pour des raisons de protection environnementale et pour l'emploi dans les zones rurales. Je pense que cette vision doit apparaître dans la stratégie UE 2020.

Je remercie une jeune organisation d'éleveurs en Irlande, Macra na Feirme, qui représente des hommes et des femmes, d'avoir porté cette affaire à mon attention et j'espère que la Commission m'entendra.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Le taux de chômage a atteint 10 % dans la zone euro au début de l'année, comparé aux 9,6 % de l'UE-27. Le chiffre concernant les jeunes est supérieur à 21 %. À l'exclusion du secteur financier, environ 20 millions d'entreprises sont actives dans l'Union européenne, dont 99 % sont des petites et moyennes entreprises. Deux tiers de la main-d'œuvre totale du secteur privé sont employés par les PME.

Je demande à la Commission et aux États membres d'élaborer un paquet de mesures visant spécifiquement à soutenir les PME afin de les aider à sortir de la crise économique et financière. Ce paquet de mesures devrait également concerner ceux qui proposent la création de petites ou moyennes entreprises. Elles pourraient inclure, par exemple, l'adaptation opportune du fonds européen d'ajustement à la mondialisation et le septième programme-cadre pour la recherche, ainsi que la simplification des critères et procédures administratifs pour faciliter l'accès des PME à des projets réalisés en utilisant des fonds européens.

Enfin et surtout, comme dans le cas des éleveurs, je propose qu'afin de les aider à sortir de la crise, les prêts contractés par les PME soient assortis de garanties gouvernementales, bien entendu pour une période fixe et jusqu'à un certain plafond.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (EL) Monsieur le Président, le problème de l'immigration clandestine en Grèce est bien plus grave que dans le reste de l'Union européenne, comme nous le savons tous. Ses causes sont multiples, allant de sa situation géographique en passant par sa longue frontière côtière.

Dans ces circonstances, l'initiative sans précédent du gouvernement grec, facilitant l'acquisition de la nationalité grecque pour les immigrants, est – au mieux – une improvisation en cette période et a conduit au paradoxe suivant: la proposition faite par le gouvernement du pays connaissant le problème le plus grave contient les réglementations les plus indulgentes, à tout niveau, dans toute l'Union européenne.

Cette proposition encourage au lieu de décourager l'immigration clandestine, au détriment de l'immigration légale. Elle sape la cohésion sociale et n'est qu'une approche fragmentaire du problème, puisqu'elle n'envisage

que le dernier maillon d'une chaîne qui inclut l'entrée clandestine, l'asile, la déportation et les permis de séjour et de travail dans l'Union européenne. Elle ouvre la porte à l'acquisition de la nationalité européenne pour un nombre indéterminé d'immigrants clandestins.

De ce point de vue, il s'agit d'une question européenne que nous devons examiner rigoureusement dans un avenir immédiat.

Ioan Enciu (S&D). – (RO) Le respect du droit à la vie privée est devenu un sujet d'actualité particulièrement actuel avec l'introduction des nouvelles technologies de l'information. Au-delà de l'impact bénéfique de ces technologies sur de nombreux domaines, la question de l'intrusion dans la vie privée des citoyens s'est également posée et, conséquemment, le besoin de réglementer l'accès aux données personnelles. Je fais référence ici au besoin de garantir aux citoyens le droit de vérifier la collecte, le stockage, l'utilisation et la distribution de leurs données personnelles.

La législation actuelle en matière de protection des données est restée à la traîne et ne peut plus résoudre tous les problèmes qui se posent. Les réactions en masse de l'opinion soutiennent clairement le besoin d'une réglementation stricte en matière de droit à la vie privée. Les efforts de l'Union européenne pour créer une base de données juridique satisfaisante dans ce domaine sont les bienvenus mais, à mon avis, encore insuffisants pour relever les nouveaux défis.

(Applaudissements)

Oldřich Vlasák (ECR). – (CS) Plus de six mois se sont écoulés depuis que le Canada a pris la décision sans précédent d'exiger à nouveau des visas pour les ressortissants de l'un des États membres de l'UE, à savoir pour les citoyens de la République tchèque. Les raisons invoquées par le Canada pour justifier cette mesure sont que de l'autre côté de l'océan, les citoyens tchèques, en particulier les Roms, déposaient des demandes d'asile en masse. Dans ce contexte, je voudrais dire qu'en République tchèque, les mêmes conditions s'appliquent à toutes les personnes, qu'elles aient la nationalité tchèque, slovaque, vietnamienne ou ukrainienne ou qu'elles soient d'origine tchèque, afro-américaine ou rom. La Charte des droits fondamentaux, faisant partie de notre droit constitutionnel, prévoit des droits nationaux et ethniques égaux pour tous les citoyens. Le fait que le Canada explique son action en se référant aux Roms est, en soi, discriminatoire, parce que c'est reconnaître que les conditions de délivrance des visas sont modifiées pour un groupe ethnique particulier. Au lieu de créer des visas coûteux et très exigeants au plan des formalités administratives, le Canada devrait, avant toute chose, bien réfléchir aux conditions qu'il impose.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). – (ES) Monsieur le Président, comme vous le savez, le 11 février, le Parlement a refusé le programme de surveillance du financement du terrorisme, le programme SWIFT. Par conséquent, l'accord a été suspendu, et aucune donnée n'est transmise.

Toutefois, la Commission dispose d'un nouveau mandat pour négocier. La question que je souhaite poser à la Présidence du Parlement européen – pas à vous, mais à la Présidence actuelle – est de savoir si nous avons un interlocuteur, si les États-Unis négocient avec l'Union européenne après l'effondrement, ou s'ils négocient au cas par cas sur une base bilatérale avec certains États membres.

En tout état de cause, Monsieur le Président, si ces négociations ont lieu, je demande que le Parlement européen y participe, une demande que nous partageons tous ici je pense.

Mario Borghezio (EFD). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le 23 février à Villasanta, en Lombardie, un déversement exceptionnel d'hydrocarbures provenant d'un réservoir d'une raffinerie fermée a causé une pollution massive du fleuve Lambro, tout proche.

L'ampleur de la catastrophe écologique, les milliers de mètres cubes de pétrole déversés non seulement compromettent l'écosystème du fleuve Lambro, sans compter les conséquences sur la faune également, mais menace aussi de s'étendre – malgré les dispositions qui ont été prises – au fleuve Pô, qui coule dans toute la vallée du Pô avant de se jeter dans la mer Adriatique.

La nature exceptionnelle et urgente de la situation, qui a déjà conduit la Lombardie à demander que l'état d'urgence soit déclaré, est de nature à nécessiter une intervention de la part de l'Union européenne également – et je demande un signe de la Présidence – à la fois en ce qui concerne la coordination des initiatives environnementales dans les zones à risque, qui incluent certainement la zone du Pô, et le montant des ressources financières nécessaires à la restauration absolument cruciale de la situation environnementale de cette vaste région touchée par cet énorme désastre écologique.

Maria Da Graça Carvalho (PPE). – (PT) Les disparités régionales restent un défi dans le contexte de l'Union européenne, et c'est pourquoi il est essentiel que la politique de cohésion continue de soutenir les régions les moins développées. Je suis donc favorable à l'initiative d'une stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et à l'initiative en cours pour la région du Danube.

Je prie instamment le Parlement, pour les mêmes raisons, d'examiner attentivement la possibilité de nouvelles stratégies pour d'autres régions. Dans le Sud-ouest de l'Europe, par exemple, la Macaronésie (les Açores, Madère, les îles Canaries et le Cap-Vert) est confrontée à plusieurs défis communs, et, partant, une stratégie pour cette région devrait améliorer les systèmes de communication, préserver l'environnement, encourager la croissance, les échanges scientifiques, la création d'emplois et la sécurité, et faciliter la lutte contre l'immigration clandestine. Cela aiderait également la frontière atlantique de l'Europe à se développer et établirait un autre pont entre l'Europe et l'Afrique.

Luís Paulo Alves (S&D). – (PT) Je voudrais insister sur le fait que, dans les régions insulaires, le transport aérien est parfois la seule voie d'accès et que les conditions d'exploitation dépendent du volume de passagers et de fret transporté. Alors que dans certaines régions insulaires ces volumes sont suffisamment importants pour attirer de nombreux opérateurs aériens – amenant ainsi la concurrence et l'application de tarifs de transport bon marché, et améliorant ainsi l'accessibilité – dans d'autres régions, comme les Açores, ces volumes sont bien inférieurs et n'attirent pas les opérateurs. Il en résulte que les tarifs aériens sont plus élevés, empêchant la mobilité des personnes et limitant l'attrait touristique de la région qui pourrait permettre à son énorme potentiel de se développer et de diversifier sa base économique pour prospérer et devenir plus forte. Cette contrainte est particulièrement dure en ces temps de crise que nous connaissons aujourd'hui.

Une assistance temporaire est donc cruciale pour promouvoir une augmentation des volumes de passagers et de fret pour que le marché puisse commencer à fonctionner. Cela permettrait aussi à ces régions, au potentiel touristique élevé, de s'inscrire dans les objectifs des réseaux transeuropéens visant à se développer aux confins de l'Europe.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) Même si de nombreux économistes et politiciens ont déjà annoncé la fin de la crise en Europe, nous devons toujours combattre ses conséquences néfastes. Les données mensuelles sur le taux de chômage dans l'Union sont de plus en plus décourageantes. Il y a actuellement 23 millions de chômeurs en Europe, ce qui signifie que la crise a anéanti les efforts réalisés pendant de nombreuses années pour promouvoir l'emploi. Un phénomène très fâcheux est l'augmentation croissante du nombre de jeunes chômeurs. Aujourd'hui, un jeune Européen sur cinq est sans travail. On peut supposer que cette situation aura des conséquences sociales extrêmement graves comme la recrudescence des délits, l'alcoolisme, la consommation des drogues et les problèmes familiaux. Quant aux solutions possibles pour sortir rapidement de la récession, je pense que nous devrions utiliser notre meilleur atout, le marché intérieur de la Communauté. Il nous faut une plus grande coordination au niveau européen pour utiliser pleinement les possibilités de l'espace économique commun. Nous devons encore simplifier les règles de son fonctionnement et développer une véritable union économique.

Claudiu Ciprian Tănăsescu (NI). – (RO) À la suite de l'échéance de leur norme BFP au début du mois de février, l'Institut national Cantacuzino de recherche et développement en microbiologie et immunologie, basé à Bucarest, s'est vu retirer sa licence pour la fabrication et la commercialisation de produits injectables, y compris de vaccins. Après la mise en œuvre du plan d'actions correctrices établi par la direction de l'Institut Cantacuzino, conjointement à l'Agence nationale des médicaments et approuvé par le ministère de la santé, l'Institut Cantacuzino sera, en principe, à nouveau autorisé à fabriquer des vaccins dans le courant de la deuxième partie du mois d'avril.

Néanmoins, nous ne devrions pas oublier que l'interruption du fonctionnement d'un institut d'importance nationale et stratégique européenne comme l'Institut Cantacuzino implique un danger potentiel élevé. C'est pourquoi je pense qu'il est important pour les institutions européennes d'exercer un contrôle plus rigoureux, ce qui empêchera qu'une telle situation ne se reproduise au niveau européen.

Georgios Papastamkos (PPE). – (EL) Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je vous demande ici de nous fournir demain la liste de tous ceux qui ont demandé la parole pendant une minute, sur la base de deux critères: premièrement, le fait qu'ils n'ont pas pris la parole pendant la séance plénière précédente et, deuxièmement, le moment auquel ils ont introduit leur demande.

Avec tout le respect que je vous dois, ainsi qu'au Bureau, je ne pense pas que ce dernier puisse accorder du temps comme bon lui semble. Il y a certains principes et le premier est celui de la transparence.

Nous attendrons la liste demain – et je constate que d'autres députés sont d'accord et m'approuvent – fondée sur ces deux critères, à savoir le moment où ils ont introduit leur demande et le fait qu'ils se sont exprimés ou non au cours de la séance plénière précédente.

Le Président. – Les critères que nous utilisons, comme vous le savez, se basent sur une égale distribution des interventions entre les différents groupes politiques d'après la taille du groupe et en donnant également la préférence à ceux qui ne se sont pas exprimés au cours de la séance précédente. Tels sont les critères que nous utilisons.

Michail Tremopoulos (Verts/ALE). – (EL) Monsieur le Président, pas un député du groupe Verts/ALE n'a parlé aujourd'hui, alors que cinq ou six députés d'autres groupes se sont exprimés. Pourquoi?

Le Président. – C'est ce que je viens d'expliquer, Monsieur Tremopoulos. Nous avons trois demandes émanant de votre groupe. Tous ces députés avaient pris la parole au cours de la séance précédente. Nous avons donc utilisé ce critère pour distribuer équitablement les interventions.

María Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) Ces critères sont-ils choisis par vous-même ou par les services de séance? Sont-ils écrits quelque part?

Le Président. – La liste des députés qui ont demandé la parole montre les députés qui se sont exprimés conformément à l'article 150 du règlement lors de la séance précédente.

Sur la base de ces informations, la Présidence donne la parole à tous les groupes politiques. Par hasard, les trois députés du groupe Verts/ALE qui ont demandé la parole s'étaient déjà exprimés lors de la séance précédente. Ils n'étaient donc pas prioritaires. Voilà comment cela se passe. Nous essayons de donner la parole à tout le monde, conformément à la taille du groupe correspondant et au critère que je vous ai expliqué concernant les députés qui ne se sont pas exprimés au cours de la séance précédente.

María Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) C'est peut-être un critère très sensé, mais figure-t-il par écrit dans l'un des articles ou dans le règlement des séances plénières ou du Parlement?

Le Président. – La Présidence fait usage de ses prérogatives pour interpréter correctement comment conduire la séance de manière équitable et équilibrée pour tous les groupes.

Chrysoula Paliadeli (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais savoir si je figure sur la liste de ceux qui ont demandé à s'exprimer aujourd'hui, et si je figure également sur la liste de ceux qui ont pris la parole lors de la dernière séance plénière. Pouvez-vous répondre à cette question tout de suite?

Le Président. – Je vais vous répondre immédiatement. Madame Paliadeli, vous êtes sur la liste des intervenants du groupe socialiste. L'ordre d'intervention correspond à l'ordre d'enregistrement de votre demande de temps de parole. Nous avons donné la parole à six députés de votre groupe.

Chrysoula Paliadeli (S&D). – (EN) Monsieur le Président, pour quels motifs?

Le Président. – L'ordre chronologique – le temps. Sur cette liste, vous étiez numéro neuf.

Je vais poursuivre la séance.

(Tumulte dans les tribunes publiques)

J'ai expliqué les critères. Que voulez-vous savoir d'autre?

Corina Crețu (S&D). – (EN) Monsieur le Président, la seule chose qui nous pose problème, c'est que nous aimerions savoir à l'avance qui prendra la parole. Il est 22 heures et nous restons pour rien si un temps de parole ne nous est pas attribué. Je pense qu'il devrait y avoir une règle pour que nous sachions au moins deux heures à l'avance qui s'exprimera dans les interventions d'une minute.

Le Président. – Nous tiendrons compte de vos commentaires.

John Bufton (EFD). – (EN) Monsieur le Président, vous n'y êtes pour rien mais c'est une pagaille absolue. Nous avons attendu ici ce soir des heures pour parler. Il est à présent 22 heures. Les interventions d'une minute commencent, on nous attribue du temps mais c'est pathétique. Si nous devons passer notre temps ici sur des questions importantes concernant nos propres régions, nous devrions certainement avoir notre mot à dire.

Il faut repenser l'organisation de ce Parlement insensé de telle sorte que nous puissions confirmer que nous serons présents et disposerons d'un temps de parole. Rester assis ici des heures entières à écouter les autres en espérant pouvoir prendre la parole est tout à fait absurde. Les électeurs du Royaume-Uni en ont assez de cette situation ridicule parce que nous ne pouvons pas parler de leurs droits et de leurs problèmes.

C'est une mascarade absolue. Je vous le dis: rappelez-le à M. Barroso. Je lui ai déjà dit que tout cela est une farce. Si nous devons être ici tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis à 22 heures, alors nous devrions au moins avoir une chance de parler des questions importantes qui concernent nos États membres. Je vous le demande, Monsieur, rapportez cela à vos régulateurs parce que ce n'est pas une démocratie, c'est une dictature.

Le Président. – Merci. Je vous rappelle que M. Barroso est président de la Commission et non du Parlement européen.

Sonia Alfano (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, si, au lieu de toutes ces chamailleries, nous avions eu l'occasion de prendre la parole, peut-être aurions-nous rendu service à nos électeurs, puisqu'il est 22 heures et que nous savions tous que nous aurions dû prendre la parole. Chacun d'entre nous vient ici pour exprimer les demandes de ses électeurs. Une minute d'intervention c'est déjà très peu, et raccourcir la liste est, je le pense, plutôt arrogant.

Le Président. – Mesdames et Messieurs, la situation est très claire. Nous disposons d'une demi-heure pour ces interventions, et donc je dois me tenir à cette demi-heure. Avec tous ceux qui parmi vous demandent la parole, nous dépasserions largement la demi-heure. Ce que fait la Présidence, c'est appliquer des critères rationnels et équitables, et cela fait partie de ses prérogatives.

Je comprends votre frustration. Ce que nous allons faire, avec le Directeur des services de la séance plénière, c'est tenter de trouver un moyen d'avoir une idée approximative – ce ne sera jamais une idée exacte, mais au moins une idée approximative – de ceux d'entre vous qui parleront, afin de réduire au minimum le nombre de ceux qui devront attendre. Nous le ferons volontiers et du mieux que nous pourrons.

Maintenant, avec votre permission, nous allons poursuivre la séance, parce que sinon, nous allons passer la nuit à discuter du même sujet.

Ce point de l'ordre du jour est clos.

Déclaration écrite (article 149)

Tunne Kelam (PPE), par écrit. – (EN) C'est une période de décisions critiques concernant les relations entre l'UE et le Belarus. Le programme de partenariat oriental a fourni des occasions au régime bélarussien d'assouplir son contrôle rigide de la société et d'ouvrir la voie à des réformes démocratiques. Cependant, ce processus doit être réciproque. L'assistance économique de l'UE et l'ouverture de projets de coopération ne peuvent déboucher sur des progrès fiables que si chaque preuve de bonne volonté de l'UE s'accompagne de mesures véritables visant au rétablissement d'une société démocratique ouverte au Belarus. L'évaluation de la situation faite par M. Milinkevitch, lauréat du prix Sakharov, est pessimiste. Comme il nous l'a déclaré, la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée. En réalité, elle a empiré. Simultanément, en tenant compte que le régime Loukachenko dépend plus que jamais de la technologie occidentale, de l'argent et des marchés, l'UE dispose d'un levier efficace sur le comportement futur du régime. Mais nous devons d'abord comprendre que le dictateur du Belarus attend de voir à quel point ses partenaires de l'UE sont sérieux concernant l'importance des réformes démocratiques. Il est dès lors crucial d'envoyer un message clair signalant que la priorité de l'UE est bien des changements réels dans la situation des droits de l'homme.

21. Catastrophe naturelle majeure dans la région autonome de Madère (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la catastrophe naturelle majeure dans la région autonome de Madère.

Günther Oettinger, membre de la Commission. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission est préoccupée et attristée par les événements tragiques qui ont frappé Madère, en particulier par le nombre élevé de victimes. Je voudrais exprimer mes condoléances à tous les habitants de Madère qui ont été touchés par la catastrophe. La Commission exprime ses condoléances aux familles des victimes en particulier.

Mon collègue Johannes Hahn, en qualité de commissaire compétent, a eu l'occasion hier de s'entretenir avec le président de la région autonome de Madère, M. Jardim, qui a déclaré que la situation demeurerait préoccupante, quoique les services nationaux d'urgence contrôlent la situation: celle-ci ne requiert pas actuellement le soutien du mécanisme européen de protection civile.

Cela dit, les dégâts sont si importants que Madère espère une aide financière du Fonds de solidarité de l'Union européenne. La Commission étudie actuellement tous les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour fournir une aide financière de l'UE à Madère. Déjà en 2003, à la suite des terribles feux de forêt, nous avons pu accorder une aide de solidarité de plus de 48 millions d'euros au Portugal. Le Fonds de solidarité a été créé en 2002 dans le but de pouvoir offrir une aide financière à l'échelon européen aux États membres touchés par des catastrophes naturelles graves.

La mobilisation du Fonds de solidarité est toutefois soumise au respect de certains critères. La condition préalable la plus importante concerne la présentation d'une demande d'aide de la part du gouvernement portugais. Permettez-moi de vous rappeler que le règlement établissant le Fonds de solidarité ne permet normalement la mobilisation du Fonds que pour des catastrophes de grande ampleur dont le coût des dégâts dépasse un seuil fixé à 0,6 % du revenu national brut de l'État concerné. Pour le Portugal, cela signifie actuellement que le coût des dégâts doit dépasser les 958 millions d'euros. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, et pour autant que certains critères soient remplis, une aide peut également être accordée pour des catastrophes «régionales» de moindre ampleur, en particulier si l'une des régions ultrapériphériques, comme Madère, est touchée. La Commission ne disposant pas encore d'informations suffisantes sur l'ampleur des dégâts, il est encore trop tôt pour déterminer si ces conditions seront remplies.

Les autorités portugaises devraient à présent effectuer une évaluation rapide et complète des dégâts et soumettre à la Commission une demande dans un délai de dix semaines. Mon collègue, M. Hahn, rencontrera ce vendredi le ministre portugais de l'intérieur, M. Pereira, afin d'examiner la situation. Les 6 et 7 mars, M. Hahn se rendra à Madère en vue de constater personnellement les dégâts. La Direction générale de la Commission européenne chargée de la politique régionale se tiendra à la disposition des autorités portugaises pour leur fournir toute aide qui pourrait leur être utile pour préparer la demande.

Je voudrais vous rappeler que l'aide financière octroyée par le Fonds de solidarité n'est pas versée sur-le-champ. Le Fonds est un instrument qui aide les États membres à aborder les conséquences financières des catastrophes; ce n'est pas un instrument d'urgence. Les ressources dont bénéficie le Fonds de solidarité proviennent d'une contribution supplémentaire octroyée par les États membres en plus du budget normal. Il faut donc l'approbation du Parlement européen - votre approbation, en d'autres termes - ainsi que celle du Conseil, par le biais d'un amendement. L'ensemble du processus, depuis le moment de la demande jusqu'à celui du versement de l'aide, prendra plusieurs mois. La Commission s'efforcera toutefois de faire en sorte que le processus soit le plus rapide possible.

Les Fonds structurels ne sont pas disponibles pour des mesures d'urgence. Ils peuvent fournir une aide pour une reconstruction à long terme. La Commission examinera les différentes options ainsi que d'éventuelles modifications nécessaires et judicieuses au programme à court terme avec les autorités administratives portugaises.

Je tiens à vous assurer que la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour venir en aide à la population et aux autorités de Madère pour affronter cette terrible catastrophe naturelle.

Nuno Teixeira, au nom du groupe PPE. – (PT) C'est avec la voix accablée par la détresse de quelqu'un qui a personnellement vécu et été témoin de la tragédie qui a frappé Madère samedi dernier que je prends la parole devant vous aujourd'hui. Je m'associe bien évidemment à la peine et à la tristesse qui se sont abattues sur les familles des 42 victimes recensées jusqu'à présent qui ont perdu la vie et auxquelles j'exprime mes condoléances et mon respect pour les pertes subies.

La véritable étendue de cette catastrophe n'a pas encore été révélée, compte tenu du fait que les équipes de recherche et de sauvetage qui travaillent sans interruption depuis samedi et qui réalisent un travail de Titan que je salue n'atteignent que maintenant les régions les plus isolées. Il est à craindre que le nombre des victimes n'augmente.

La scène est celle d'une destruction de grande ampleur, ayant occasionné d'importants dégâts matériels aux voies d'accès, les routes et les ponts étant complètement détruits, ainsi qu'aux services essentiels comme l'approvisionnement en eau et en électricité. Plus de 600 personnes se retrouvent déplacées à la suite de la perte de leur maison et de leurs biens. L'impact économique et social de cette catastrophe empêche la vie de

revenir à la normale, mais il faut désormais regarder de l'avant. Nous devons également envoyer un message de solidarité, d'espoir et de confiance aux victimes. Une aide doit être fournie et l'Union européenne et le Parlement en particulier ont un rôle à jouer à ce propos, dans la mesure où leur rôle est capital dans le processus de mobilisation du Fonds de solidarité. Chaque fois qu'on nous demande d'intervenir, nous devons le faire rapidement, car nous ne pouvons demander aux victimes d'attendre, surtout lorsqu'elles ont le plus besoin de nous.

J'en appelle donc à la Commission et à son président, M. Barroso, ainsi qu'à M. Johannes Hahn, le commissaire chargé de la politique régionale, en particulier. Je me réjouis de sa prochaine visite à Madère et je lui demande d'apporter ce message d'espoir, d'aide et de soutien à la reconstruction, car c'est maintenant qu'il faut reconstruire ce que la nature nous a malheureusement une nouvelle fois repris. J'ai entière confiance qu'il en sera ainsi, car, comme l'hymne de Madère me l'a appris, «le peuple de Madère est humble, stoïque et courageux. Il a labouré la terre parmi les roches; ces gens sont des héros qui ont travaillé dans des régions montagneuses. Pour Madère, ils honoreront leur histoire et par leur travail ils lutteront pour atteindre le bonheur et la gloire.»

Edite Estrela, au nom du groupe S&D. – (PT) Au nom du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, je voudrais exprimer nos condoléances aux familles des victimes et témoigner de notre solidarité envers les personnes touchées par la tragédie qui a frappé la région autonome de Madère, au Portugal, le 20 de ce mois. Des pluies torrentielles, des vents violents et une mer démontée ont rendu le centre de la ville touristique de Funchal méconnaissable et ont laissé derrière eux mort et dévastation. Des dégâts considérables ont également été occasionnés aux infrastructures publiques et privées ainsi qu'à l'environnement naturel et au patrimoine culturel. Les premières estimations, Monsieur le Commissaire, laissent penser que les dégâts dépasseront le milliard d'euros, ce qui devrait permettre l'intervention du Fonds de solidarité. Il y a malheureusement aussi des dizaines de morts à déplorer, un nombre considérable de blessés et de disparus et des centaines de sans-abris. Les images de dévastation et de souffrance ont été montrées dans le monde entier et personne n'y est resté indifférent. Des témoignages de solidarité sont parvenus des quatre coins du globe.

L'Union européenne et la Commission européenne doivent également témoigner de leur solidarité active envers cette région insulaire ultrapériphérique en mobilisant de toute urgence le Fonds de solidarité afin d'atténuer les lourds impacts économiques et sociaux et de contribuer à rétablir une situation normale dans la région touchée.

Je conclurai, Monsieur le Commissaire, par une question. L'Assemblée a déjà approuvé des modifications au Fonds de solidarité. Pourquoi ces modifications ne sont-elles pas encore en vigueur? Pourquoi ne sont-elles pas appliquées?

Marisa Matias, au nom du groupe GUE/NGL. – (PT) Nous avons commencé cette session plénière en observant une minute de silence. La minute de silence a deux significations: d'abord, exprimer notre solidarité envers les victimes de la catastrophe qui a frappé Madère et leurs familles, et ensuite rendre hommage à tous les travailleurs qui apportent inlassablement leur aide aux victimes.

Cependant, une minute de silence doit nous faire réfléchir, oui, nous amener à réfléchir à des choses qui dépassent nos préoccupations immédiates au sein de cette Assemblée. Ce qu'il s'est passé à Madère est un phénomène qui se produira de plus en plus fréquemment. Le changement climatique aura pour conséquence que de tels événements extrêmes vont se répéter et nous devons trouver des moyens pour y répondre. Nous ne sommes pas en mesure d'éviter les catastrophes naturelles mais nous devons parallèlement éviter qu'elles aient toujours des conséquences aussi tragiques sur la vie des gens. C'est pourquoi nous devons lutter en faveur de la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de développement axées sur le bien public. Je voudrais toutefois conclure, Monsieur le Président, par un point plus important, qui nous a tous rassemblés ici: la Commission européenne, le Parlement européen et les institutions européennes doivent être en mesure de fournir une réponse urgente aux situations d'urgence. À cette fin, il nous faut disposer de ressources financières et les opérations doivent être rapides.

Nuno Melo (PPE). – (PT) La tragédie qui a frappé Madère a enlevé de nombreuses vies, détruit des biens et défiguré une île portugaise fière de sa beauté que de nombreux visiteurs du monde entier ont eu l'occasion de découvrir. Je suppose que personne, pas même au Portugal - en fait, moins encore au Portugal - n'était prêt à assister aux images horribles qui ont été diffusées dans nos foyers pendant les bulletins d'informations qui se sont succédé et qui montraient des personnes emportées par les flots, des maisons qui s'écroulaient, des ponts qui s'effondraient et tout un paysage que les forces de la nature avaient modifié.

Comme le prouvent les déclarations faites au sein de l'Assemblée, ce n'est pas seulement une tragédie qui s'est produite dans cette région du Portugal, c'est une tragédie qui a violemment frappé une partie de l'Union européenne, laquelle devrait, en guise de solidarité, fournir une aide sans réserve. Elle devrait aider sans réserve les familles des victimes qui ont péri, ainsi que les personnes qui ont subitement tout perdu, et elle devrait contribuer à la reconstruction de l'environnement construit en redonnant à l'île de Madère ce que la nature lui a enlevé. Cela, Monsieur le Président, est une chose sûre. On a cité l'hymne de Madère, mais j'ai aussi tiré une leçon de l'hymne national portugais qui proclame «héros de la mer, peuple noble, nation courageuse». C'est un peuple courageux qui, comme l'ont montré d'autres épisodes historiques, a toujours su comment faire basculer les choses lorsque les temps sont difficiles et comment surmonter de tels malheurs.

Cela va une nouvelle fois se passer et en l'occurrence sans aucun doute avec la solidarité et l'aide de l'ensemble de l'Union européenne.

Constanze Angela Krehl (S&D). – (DE) Monsieur le Président, ce ne sont certainement pas des raisons réjouissantes qui suscitent le présent débat. L'île de Madère a été frappée par une catastrophe naturelle inimaginable et nous exprimons nos condoléances aux familles concernées. L'Union européenne doit fournir une aide dans pareille situation. La solidarité de l'ensemble de l'Union européenne est requise dans ce cas et je ne peux que répéter ce qui a déjà été dit. J'exhorte la Commission à mobiliser le plus rapidement possible le Fonds de solidarité afin qu'une aide puisse être fournie. Je voudrais demander au Conseil qu'il veille à ce que la réforme du Fonds de solidarité adoptée il y a deux ans par le Parlement soit enfin mise en œuvre afin de pouvoir apporter plus rapidement une aide aux régions frappées.

Nous devons aussi regarder vers l'avenir. Au cours des dernières années, Madère a reçu d'importants moyens des Fonds structurels et elle continuera d'en recevoir durant les prochaines années. Ces moyens doivent servir à prendre des mesures de prévention afin d'atténuer les terribles conséquences des catastrophes naturelles et donc aussi des souffrances humaines. C'est ce qu'en tant qu'Union européenne nous devons mettre en œuvre dans les régions et par conséquent aussi à Madère.

João Ferreira (GUE/NGL). – (PT) La catastrophe qui a frappé l'île de Madère requiert des mesures d'urgence, ainsi qu'une aide financière exceptionnelle en faveur de cette région autonome. Une telle aide devrait être axée sur la reconstruction des infrastructures et des services publics qui ont été détruits ou endommagés et elle devrait également bénéficier aux personnes touchées par les différents aspects de cette tragédie, qu'ils soient d'ordre économique, social ou familial.

Les tragédies sont injustes; presque chaque fois, ce sont ceux qui ont le moins qui perdent le plus. C'est pourquoi il est important d'identifier et de dédommager, dans la plus large mesure possible, tous ceux et celles qui ont perdu des membres de leur famille, leur maison et leurs moyens de subsistance. Ce qu'il s'est passé à Madère nous a montré d'une manière spectaculaire l'importance de renforcer la coopération et la solidarité au sein de l'Union européenne, ainsi que dans le domaine de la prévention des catastrophes. Il est important, à ce stade, de bâtir un cadre financier adéquat de prévention qui renforcera et fera jouer les mécanismes tels que, notamment, la politique de cohésion, la politique de développement rural et la politique régionale afin d'aider les États membres à mettre en œuvre des mesures visant à protéger les gens, l'environnement et l'économie.

Danuta Maria Hübner (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais exprimer la tristesse ressentie par l'ensemble des membres de la commission du développement régional par rapport aux terribles pertes en vies humaines à Madère et vous faire part de notre intention de faire tout ce que nous pourrons pour aider Madère en cette période d'adversité. Il est évident que les autorités nationales et régionales font déjà le maximum pour alléger les difficultés rencontrées par la population et surtout par les personnes qui ont perdu leur maison, et nous attendons de toute urgence leur demande d'intervention du Fonds de solidarité de l'Union européenne. Je suis persuadée que celle-ci sera traitée de la manière la plus indiquée possible par toutes les personnes concernées.

Nous demandons à la Commission européenne de mobiliser toutes ses ressources et d'examiner avec les autorités portugaises la manière dont les actuels programmes européens peuvent être ajustés pour aider la région. Permettez-moi de souligner que l'actuel Fonds de solidarité a toujours des restrictions bien connues. En avril 2005, la Commission avait adopté une proposition de révision du règlement qui avait plus tard été adoptée par l'Assemblée en première lecture en mai 2006. En dépit de l'indéniable utilité d'un Fonds de solidarité plus flexible, en dépit de la nécessité d'élargir le champ de ses opérations en vue de couvrir autant les catastrophes imprévisibles d'origine humaine et les actes criminels que les catastrophes naturelles, le Conseil s'est depuis mai 2006 montré incapable d'adopter une position commune sur la révision du Fonds.

À la lumière des terribles événements qui ont frappé Madère, nous percevons plus clairement que jamais à quel point il nous faut un Fonds de solidarité capable de relever efficacement les défis et de permettre à l'Union de fournir une aide rapide et efficace dès que des États membres sont victimes d'une catastrophe. C'est pourquoi je demande à la Présidence espagnole de relancer le processus de modification du Fonds de solidarité et de prouver ainsi que l'esprit de la solidarité européenne est toujours au centre du projet européen.

Paul Rübzig (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les catastrophes sont bien sûr aussi une conséquence du réchauffement climatique. Nous devons essayer de nous attaquer à ces phénomènes auxquels nous allons être confrontés de plus en plus fréquemment. La question se pose donc de savoir si l'aide ne devrait pas être fournie par le Fonds d'ajustement à la mondialisation, en particulier aux travailleurs de Madère, dans la mesure où de nombreux lieux de travail auront bien sûr été détruits, et s'il ne serait pas possible de venir en aide aux petites et moyennes entreprises en ce qui concerne les travaux de reconstruction. Nous pourrions fournir une aide considérable aux artisans et au secteur des services en particulier.

Je demande par conséquent à la Commission si des ressources provenant du Fonds d'ajustement à la mondialisation ne pourraient pas être rendues immédiatement disponibles.

Antigoni Papadopoulou (S&D). – (EL) Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à exprimer ma tristesse la plus sincère par rapport à la catastrophe biblique qui a frappé Madère, ainsi que mon soutien total au gouvernement portugais. J'espère que le bilan tragique en matière de pertes humaines et de personnes disparues ne s'alourdira pas.

La planète nous lance un SOS. Le changement climatique, conjointement avec un rythme affolé du développement industriel et de l'exploitation des terres, montrent à quel point notre environnement est vulnérable. Les blessures laissées par les inondations catastrophiques qui se sont produites en Allemagne dans le passé, ainsi que dans les pays de l'Europe centrale et orientale, de même que les incendies en Grèce, sont toujours béantes. Il est un fait que les catastrophes ne connaissent pas de frontières nationales.

C'est pourquoi j'en appelle à la Commission européenne pour qu'elle réponde favorablement aux demandes formulées par le Parlement européen afin que des mesures plus énergiques soient prises à l'échelon de l'Union en vue de prévenir les catastrophes naturelles et celles d'origine humaine, ainsi que leur impact.

Je demande également un soutien immédiat aux victimes de Madère. Il est essentiel que nous disposions d'une politique européenne efficace, ainsi que d'un financement spécial pour les situations d'urgence, et d'une série de mesures permettant de réparer sans tarder les dégâts causés, sans processus bureaucratique.

J'exprime mes condoléances aux familles des victimes.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Les familles frappées par la tragédie qui s'est abattue sur Madère méritent notre profonde sympathie et toute notre solidarité et nous témoignons de notre respect aux nombreuses personnes décédées ou blessées, ainsi qu'aux centaines de personnes déplacées. Le message de solidarité et d'espoir adressé aux habitants de la région autonome de Madère après cette terrible catastrophe doit s'accompagner de mesures rapides et de procédures simplifiées et exceptionnelles afin de venir en aide à ceux et celles dont la vie et les biens ont été détruits.

Il faut mobiliser le Fonds de solidarité mais aussi utiliser tous les autres Fonds disponibles en prenant une série de mesures d'urgence qui doivent profiter sans délai aux familles touchées par cette catastrophe, de manière à ce que la région autonome de Madère puisse rapidement reconstruire l'ensemble de la zone touchée. À l'heure actuelle, le plus urgent est de mettre rapidement ces mesures en œuvre.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (EL) Monsieur le Président, les inondations tragiques qui ont frappé la région autonome de Madère nous rappellent que les catastrophes naturelles occasionnées par le changement climatique, l'absence de planification et d'infrastructures et le manque d'information et de bonne volonté peuvent rapidement se transformer, comme cela vient de se passer, en tragédie humaine.

Je tiens aussi à rappeler à l'Assemblée qu'il y a quelques jours, d'importantes inondations ont frappé d'autres régions d'Europe, comme la Bulgarie et la région d'Évros en Grèce, causant des pertes matérielles.

Je rappelle aussi à l'Assemblée que la directive 2007/60/CE exige des États membres qu'ils effectuent une évaluation préliminaire des risques d'inondation pour chaque bassin et pour les zones côtières correspondantes sur leur territoire d'ici 2011.

Notre devoir est de faire pression sur nos gouvernements nationaux pour garantir l'application de la directive en question par les États membres, mais l'Union européenne a aussi le devoir - et je crois que personne ne me contredira - de mettre en œuvre des actions encore plus résolues dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles, en fin de compte dans le domaine de la protection de la vie humaine.

Andres Perello Rodriguez (S&D). – (ES) Monsieur le Président, parfois ce sont des incendies, parfois c'est la sécheresse et parfois ce sont des inondations dévastatrices comme ici, mais c'est le Sud de l'Union qui illustre de la manière la plus visible et hélas aussi de la manière la plus dramatique les terribles conséquences du changement climatique. S'il y avait un observatoire européen, cela apparaîtrait clairement, et c'est la raison pour laquelle nous devons lutter contre le changement climatique.

Par ailleurs, il est aussi important de fournir sur-le-champ une aide à Madère pour lui permettre de surmonter cette tragédie et nous exhortons la Commission à agir sans délai et de façon urgente.

C'est dans de telles circonstances que l'Union doit montrer qu'elle est efficace, qu'elle est d'un grand soutien et qu'elle est proche de ses citoyens, surtout lorsque ceux-ci en ont le plus besoin.

Conjointement avec les députés espagnols du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, je soutiendrai la présente résolution visant à venir en aide à notre cher voisin le Portugal et l'île de Madère. Nous exhortons la Commission à prêter sans délai assistance au gouvernement portugais, sans réserve et sans lésiner sur les moyens, afin de réduire au minimum les conséquences désastreuses de cette tragédie.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, quand j'étais gosse, mon gâteau préféré était le quatre-quarts, ou «gâteau de Madère» en anglais, et depuis que j'ai découvert qu'il existait une île ravissante du nom de Madère, j'ai toujours entretenu avec celle-ci un lien particulier d'affinité. Lorsque j'ai donc appris la dévastation de samedi dernier, mes sentiments sont tout de suite allés vers les gens de l'île, en particulier mon ami, Nuno Teixeira, ainsi que vers mes autres collègues portugais, car dans ma propre région nous avons aussi connu des inondations juste avant Noël.

J'ai été ravi d'entendre les paroles et le ton du commissaire lorsqu'il a tendu la main de l'amitié à la population de Madère à l'occasion de ce douloureux épisode qui sera probablement qualifié de samedi noir.

De manière plus générale, j'estime que nous devons examiner les critères permettant le déclenchement du Fonds de solidarité. Le seuil de 0,6 % du PIB et de 985 millions d'euros est trop élevé parce que nombre de ces tragédies sont très localisées tout en ayant des effets très dévastateurs.

Nous devons nous pencher sur ce problème, mais nous ferons à court terme ce qui est en notre pouvoir pour aider Madère et je me félicite des propos tenus dans ce sens par le commissaire.

Jaroslav Paška (EFD). – (SK) Je tiens à exprimer, au nom du groupe Europe de la liberté et de la démocratie, notre solidarité envers les habitants de Madère ainsi que notre conviction que l'aide offerte par l'UE aux victimes sera plus rapide que cela n'a été le cas pour Haïti. J'aimerais que tant la Commission européenne que le gouvernement portugais répondent plus efficacement que par le passé à la catastrophe naturelle qui a frappé l'île de Madère.

Je m'associe également à mes collègues qui exigent des améliorations dans le mécanisme de distribution de l'aide de l'UE en cas de catastrophe naturelle, afin que cette aide puisse être fournie efficacement et rapidement.

Luís Paulo Alves (S&D). – (PT) Je voudrais, à mon tour, présenter un message de soutien aux familles et aux amis des victimes des tragiques événements qui ont frappé l'île de Madère samedi dernier.

En tant qu'Açorien, Portugais et Européen, j'en appelle au Parlement et à l'Union pour qu'ils fassent montre d'une solidarité active envers la région autonome de Madère et sa population.

C'est au niveau des régions que la présence de l'UE doit se faire sentir et c'est précisément en de tels moments que la solidarité est plus nécessaire que jamais et qu'elle doit surtout se faire sentir.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu d'exprimer mes sincères condoléances aux victimes et aux familles touchées. En Autriche, nous avons un simple dicton qui dit que celui qui offre une aide rapide offre une aide double. Ceci ne devrait pas être un problème. Nous devons trouver rapidement les Fonds qui permettront de mettre à disposition les ressources disponibles et d'aider les personnes touchées sans perdre de temps. Des analyses seront également nécessaires.

Vivant dans une région montagneuse, je comprends très bien ce qu'il s'est passé. Les mêmes erreurs ont été commises que celles qui ont été commises dans mon pays. Nous avons effectué des travaux d'alignement ainsi que des travaux de génie hydraulique sans tenir compte de la nature et soudain de petits torrents et de petits canaux se transforment en grandes rivières. J'ai vu avec horreur - et donc avec une sincère compassion et compréhension - ce qu'il s'est passé, car cela me rappelait des événements similaires qui se sont produits il y a deux ou trois ans en Autriche. Une fois le déblaiement terminé et les dégâts délimités, nous devons collaborer pour corriger ces erreurs. Nous offrons notre aide à cette fin. Nous avons reçu une aide internationale après l'avalanche meurtrière de Galtür. L'aide internationale a été nécessaire pour nous permettre d'évacuer tout un village, sauver les gens et les évacuer par voie aérienne. Le moment est venu d'envoyer un signal positif et de témoigner la solidarité internationale de l'Europe; de mon côté, je suis prêt à faire ce que je peux pour offrir une aide à cet égard.

Elisa Ferreira (S&D). – (PT) Je voudrais, à mon tour, exprimer ma solidarité envers la douleur éprouvée par la population de Madère et implorer les institutions européennes, et en particulier la Commission, pour qu'elles libèrent toutes les ressources disponibles et qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour fournir cette aide. Je voudrais également souligner le fait que lorsque des malheurs de ce type arrivent, il est beaucoup plus difficile de surmonter leurs conséquences s'ils s'abattent sur des pays et des régions pauvres. Dans le cas de Madère, nous devons toutefois également tenir compte du fait que la base économique de Madère a été touchée, vu sa dépendance vis-à-vis du tourisme; on peut donc parler d'un double malheur. La beauté naturelle de l'île, ses routes d'accès et sa qualité de vie ont été totalement détruits. C'est pourquoi la situation est réellement différente lorsque des problèmes de cette gravité touchent des pays et des régions pauvres, surtout des régions montagneuses et touristiques comme Madère.

Il n'y a donc plus lieu d'attendre les ajustements au Fonds de solidarité qui ont été demandés et proposés et dont on a reparlé ici. Ils doivent être immédiatement opérationnels parce que, compte tenu du changement climatique, de tels événements vont malheureusement se répéter, en particulier dans les régions les plus pauvres d'Europe, vu que ce sont elles qui connaissent des pluies torrentielles et une sécheresse extrême pendant l'été.

Günther Oettinger, membre de la Commission. – (DE) Monsieur le Président, honorables députés, je voudrais vous remercier pour l'occasion qui m'a été offerte de m'adresser à vous à propos des inondations qui ont frappé Madère.

Vous avez lancé un impressionnant appel à la Commission pour qu'elle aide Madère à affronter la situation actuelle et qu'elle fasse preuve de solidarité européenne. La Commission est disposée à aller dans ce sens, mais ce qu'elle pourra exactement faire devra être examiné au cours des prochains jours et des prochaines semaines en étroite collaboration avec les autorités portugaises. Nous devons - et nous le ferons - observer les règles du Fonds. Si celles-ci prévoient des marges de manœuvre, la Commission les utilisera dans l'intérêt de Madère. Il faut avant tout évaluer les dégâts et ensuite préparer et soumettre une demande d'aide. C'est dans cet ordre que les choses doivent se faire. La Direction générale de la politique régionale et mon collègue, le commissaire Hahn, fourniront des conseils et un soutien à cet égard.

M^{me} Estrela a demandé que la directive clé et les règles régissant le Fonds soient davantage développées. Il y a plus de quatre ans, la Commission avait présenté une proposition dans ce sens, qui a été approuvée par le Parlement. Elle est actuellement toujours sur la table du Conseil. Je voudrais toutefois déclarer qu'au niveau des conditions, les propositions que nous avons faites à l'époque n'offriraient pas de meilleures possibilités d'offrir une aide dans ce cas précis. Il est exact que la prévention doit demeurer au centre de notre politique. C'est pourquoi la politique de cohésion représente le bon instrument à utiliser.

Je voudrais une nouvelle fois vous assurer que la Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la population et l'administration de Madère à affronter ces terribles événements.

PRÉSIDENTE DE M^{ME} DIANA WALLIS

Vice-présidente

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu au cours de la période de session de mars I.

Déclarations écrites (article 149)

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Je tiens à exprimer ma profonde tristesse et à présenter mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes de la catastrophe naturelle qui a frappé Madère.

Je voudrais exprimer toute ma solidarité envers la population de Madère, ses institutions et son gouvernement régional. J'en appelle à la solidarité des institutions de l'Union européenne afin qu'elles recourent rapidement et avec flexibilité au Fonds de solidarité, en particulier en allouant un financement maximal, compte tenu du statut spécial de Madère en tant qu'île et région ultrapériphérique de l'UE.

J'en appelle à la Commission européenne pour qu'elle recoure aux Fonds structurels - le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion - sur la base de procédures rapides et simplifiées.

J'en appelle également à la bonne volonté de la Commission européenne pour négocier la réaffectation des ressources des Fonds structurels avec les autorités compétentes sur la base du cadre communautaire et en tenant compte de cette catastrophe.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Je voudrais exprimer ma profonde sympathie et ma solidarité envers la population de Madère, ses institutions et le gouvernement régional, compte tenu de la tragédie majeure qui s'est produite le 20 février dans la région autonome de Madère, à la suite de laquelle plusieurs dizaines de personnes sont mortes, ont été portées disparues, ont été déplacées, blessées, et qui a causé d'énormes dégâts matériels. Une telle situation exige des mesures de solidarité rapides et efficaces de la part de l'UE. Elle requiert donc la plus grande rapidité de la part de toutes les personnes responsables de l'affectation du Fonds de solidarité afin qu'il puisse être mobilisé sans délai. Il est aussi capital que les différents Fonds de l'Union européenne soient mobilisés avec flexibilité grâce à des paiements préalables, des procédures simplifiées et un taux plus élevé de cofinancement afin de répondre aux besoins de la région autonome de Madère. Nous plaidons en faveur d'une révision du Fonds de solidarité dans le sens qui avait déjà été demandé par l'Assemblée. Ce Fonds doit intervenir en tant que fonds d'urgence permettant de réduire considérablement les délais et d'accroître les montants disponibles.

Krzysztof Lisek (PPE), par écrit. – (PL) Je voudrais présenter mes condoléances aux familles des personnes qui sont mortes à la suite des inondations et des glissements de terrain causés par des pluies torrentielles à Madère. On ne peut échapper aux lois de la nature, mais comme nous ne pouvons éviter des catastrophes naturelles, nous devrions faire le maximum pour empêcher leurs effets destructeurs et venir en aide aux victimes. Face aux catastrophes naturelles et à d'autres situations de crise, l'Union européenne devrait être capable de réagir rapidement et efficacement en utilisant les ressources appropriées. À ce propos, comme je l'ai déjà souligné dans les amendements déposés au projet de rapport de M. Danjean sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité et la politique de sécurité et de défense commune, il faut absolument garantir le bon fonctionnement des instruments permettant de réagir à des situations de crise grâce à une bonne organisation des centres de direction des opérations, en fonction des besoins correspondant aux mesures prises dans le cadre des premier et deuxième piliers. Une bonne organisation et une gestion efficace de ces centres garantiront la réussite des mesures prises sur les territoires des États membres de l'Union européenne ainsi que sur ceux des autres pays qui ont besoin d'aide.

L'UE a surtout besoin d'une meilleure coordination des équipes de secours, de l'armée, des forces de police et de lutte contre les incendies. Le recours à des unités spécialement formées, comme le groupe polonais de recherche et de sauvetage relevant des services nationaux de lutte contre les incendies, devrait être envisagé.

22. Projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans la Communauté européenne (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport d'Adina-Ioana Vălean, au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, pour une proposition de règlement du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement relatifs à des infrastructures énergétiques dans la Communauté européenne, et abrogeant le règlement (CE) n° 736/96 [COM(2009)0361 – C7-0125/2009 – 2009/0106(CNS)] (A7-0016/2010).

Adina-Ioana Vălean, rapporteure. – (EN) Madame la Présidente, j'apprécie pleinement votre présence à la plénière de ce soir. Je voudrais remercier tous les rapporteurs fictifs pour nos discussions fructueuses et notre travail sur ce rapport. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne confère à l'Union européenne une plus grande compétence dans le domaine de la politique énergétique. Je pense qu'il s'agit d'un domaine où, si les États-membres travaillent ensemble, l'Europe peut garantir une énergie sûre, moins coûteuse et plus efficace

pour ses citoyens. Ensemble, nous pouvons réduire au minimum l'impact des événements imprévisibles tels que la rupture d'approvisionnement en gaz qu'a connue l'Europe l'hiver dernier.

Il va de soi que l'Europe ne peut intervenir au niveau du flux gazier en dehors de ses frontières ou résoudre de tels conflits mais nous pouvons en revanche garantir que nos infrastructures seront capables de faire face à des pénuries ou à des défaillances d'approvisionnement, et améliorer la transparence et l'efficacité du marché. L'Europe en a fait une de ses priorités majeures. L'année passée, nous avons adopté un troisième paquet sur l'énergie destiné à garantir un marché énergétique plus concurrentiel et plus efficace. Un règlement sur la sécurité des approvisionnements en gaz est actuellement à l'examen au Parlement et le vote de demain sur le règlement concernant la communication des projets d'investissement relatifs aux infrastructures énergétiques contribuera à améliorer la transparence et la prévisibilité du marché.

Dans ce contexte, je pense qu'il serait dommage de gâcher la chance offerte par ce nouvel instrument en n'appliquant pas la base juridique correcte prévue par le nouvel article 194 du traité de Lisbonne. Il s'agit d'un point institutionnel, politique et juridique très important. Ce règlement ne constitue pas seulement un outil servant à recueillir des informations, il peut également offrir une vue d'ensemble générale des investissements relatifs aux infrastructures énergétiques comme base pour établir des politiques. Ainsi, dans l'éventualité où le Conseil adopte ce règlement sur la mauvaise base juridique, j'estime que le Parlement doit approfondir cette question avec la Cour de justice de l'UE, et laissez-moi vous rassurer, il le fera.

À présent, concernant le fond, je l'ai déjà dit à M. Barroso, et je vous le redirai Monsieur le Commissaire Oettinger: l'Europe se trouve à un tournant et notre priorité devrait consister plus que jamais à soutenir nos entreprises et à créer un environnement favorable à la concurrence. C'est pourquoi nous avons besoin de politiques fortes et, plus particulièrement, d'une politique énergétique fiable et plus solide. Au final, le but est de garantir une énergie sûre et abordable tant pour nos concitoyens que pour nos entreprises. Dans cette perspective, j'ose espérer que la collecte de données ne deviendra pas une fin en soi. Nous devons faire en sorte que ce règlement ne crée pas une charge bureaucratique supplémentaire pour les entreprises et que la confidentialité des informations sensibles sur le plan commercial soit renforcée.

À propos d'un autre sujet, je ne peux que regretter l'introduction par les groupes PPE et S&D d'un amendement exigeant des entreprises de l'UE qu'elles fournissent des données concernant les investissements relatifs aux projets dans les pays tiers. Je défie quiconque de trouver dans les traités la base juridique qui permettrait l'extraterritorialité dans la politique énergétique. En outre, je crois que nous devons d'abord commencer par prouver que nous savons ce qui est prévu au niveau européen avant de regarder en dehors de nos frontières. J'ai également remarqué que cette Assemblée était tentée de tout inclure dans ce règlement. Je pense que c'est erreur. Pour que cet instrument soit efficace, nous devons nous concentrer sur des informations réellement pertinentes et garder à l'esprit qu'il faut éviter une bureaucratie trop lourde et privilégier les questions de confidentialité pour nos entreprises et la Commission. J'ai essayé de parvenir à cet équilibre, d'une part, en donnant à la Commission l'occasion d'avoir une vue d'ensemble des évolutions futures potentielles mais également, d'autre part, en faisant en sorte que cette vue d'ensemble soit aussi précise que possible.

Nous avons également besoin de certitude quant aux futurs investissements afin de garantir l'élaboration de politiques appropriées et solides. J'ai également besoin d'être rassurée, Monsieur le Commissaire Oettinger. Je veux éviter une situation dans laquelle la Commission, ayant recueilli les données, commence par imposer des projets d'investissement et finit par dire aux entreprises d'investir ici plutôt que là. En revanche, elle devrait apporter des solutions aux entreprises et les encourager à réaliser des investissements non rentables à court terme qui pourraient s'avérer nécessaires pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, sinon les lacunes demeureront.

Je m'arrête ici. Je vous remercie pour votre temps et je suis impatiente d'écouter vos commentaires.

Günther Oettinger, *commissaire*. – (DE) Madame la Présidente, Madame Vălean, chers membres, la crise gazière survenue au début de l'année passée nous a montré à quel point il est important pour l'Europe d'avoir en place des infrastructures énergétiques qui non seulement favorisent le bon fonctionnement du marché intérieur mais aussi permettent la solidarité entre les États membres et entre les régions touchées en cas de crise. Il importe donc que la Commission dispose d'une vue d'ensemble des nouveaux projets d'investissement prévus ou en cours de construction, et des vieilles installations devant être définitivement mises hors service. Par conséquent, notre proposition consiste à développer et à remanier un instrument d'information datant d'une autre crise, à savoir la première crise pétrolière.

Cette proposition vise à étendre le domaine d'application du règlement, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables et de la technologie CSC. Nous saluons les propositions du Parlement d'inclure des

domaines d'application tels que les réseaux de chauffage urbains ou les capacités de production de gaz, de charbon ou de pétrole. Nous voulons également tenir compte des obligations de communication existantes, à condition que les informations disponibles dans le cadre des analyses qui doivent être assurées par la Commission soient exploitables.

(Perte du son)

(La séance est brièvement suspendue en raison de problèmes techniques)

La Présidente. – Nous voudrions réessayer et voir si cela fonctionne avec l'allemand.

Günther Oettinger, commissaire. – (DE) Madame la Présidente, chers membres, je parlais de la manière dont la Commission souhaite évaluer les informations qu'elle obtient des États membres dans le contexte de ce règlement. Nos analyses examineront en premier lieu le développement prévu des infrastructures sur le plan des changements attendus de la demande. Nous étudierons si les nouvelles capacités attendues répondront à la demande future prévue ou si nous pouvons nous attendre à des insuffisances.

À cet égard, contrairement au règlement actuel, il semblerait important d'introduire des négociations institutionnelles sur ces thèmes. La Commission propose dès lors, dans un premier temps, de publier un rapport tous les deux ans sur les développements structurels des infrastructures énergétiques. Le but est d'aider à améliorer la transparence pour tous les agents du marché. Dans un second temps, nous voulons également un débat politique avec le Parlement et les États membres en vue de pouvoir tirer des conclusions. Je voudrais souligner ce dernier point car une chose est claire: le règlement en lui-même est un instrument servant à recueillir et à rassembler des informations en vue de nous montrer si une quelconque action est nécessaire. La manière de procéder doit être abordée dans le cadre d'initiatives spécifiques en matière de politiques énergétiques.

Cela m'amène au point, Madame Vălean, qui vous intéresse, de même que l'ensemble de l'Assemblée, à savoir le nouvel article 194 du traité de Lisbonne et son application. Pour nous tous - le Parlement, le Conseil et la Commission - cet article représente autant une chance qu'une obligation de façonner la politique énergétique de l'UE en étroite collaboration - autrement dit, avec le Parlement européen en particulier. En tant que nouveau commissaire à l'énergie, je voudrais dès lors impliquer activement cette Assemblée dans toutes les futures mesures politiques autant qu'il sera possible et au stade le plus précoce possible. Cependant, l'acte juridique sur lequel porte le débat d'aujourd'hui concerne uniquement la collecte et l'évaluation des informations dans le secteur de l'énergie et se base donc, selon l'interprétation de la Commission, sur les articles 337 et 187 du traité Euratom. Le contenu du règlement respecte ces deux articles du droit primaire et, selon le droit jurisprudentiel, le choix de la base juridique pour le droit dérivé doit être lié à des critères mesurables relatifs au contenu.

Aucune politique énergétique n'est décidée par les simples collecte et évaluation d'informations, ce qui explique pourquoi, à mon sens, une décision est nécessaire ici. Je sollicite votre indulgence à cet égard.

Marian-Jean Marinescu, au nom du groupe PPE. – (RO) Monsieur le Commissaire, vous avez tenté d'expliquer la raison pour laquelle nous ne travaillons pas sur la base de la codécision. Moi aussi, je reste de l'avis de ma collègue, M^{me} Vălean, la rapporteure pour ce rapport, que cela aurait été une bonne idée de discuter de ce règlement sur la base de la codécision.

Le nouveau règlement constitue un instrument législatif d'importance capitale pour le marché énergétique de l'Union européenne. Cette analyse devrait compléter les approches nationales et régionales et contribuer à renforcer la sécurité énergétique en décelant les éventuelles lacunes en matière d'infrastructures et d'investissements et les risques y afférents, en vue de garantir un équilibre entre l'offre et la demande dans le secteur de l'énergie.

Je pense que la proposition de la Commission contient un certain nombre de points peu clairs mais qui, je le pense, ont été résolus grâce aux amendements déposés, telle la question de la publication des données énergétiques transmises par les États membres. Ces données doivent être agrégées au niveau national et régional. Cela contribue à empêcher la divulgation d'informations sensibles sur le plan commercial.

Une autre question est la nécessité de clarifier ce qu'on entend par «organisme spécifique» ou un organisme chargé de la préparation et de l'adoption des plans pluriannuels d'investissement et de développement des réseaux d'infrastructures énergétiques à l'échelle de l'Union. Il convient aussi d'éviter de recueillir deux fois

ces données et de déterminer quand des rapports doivent être soumis pour un certain projet, par exemple, après que les autorités ont reçu la demande de permis de construire.

Un autre point particulièrement important est la question de la surveillance dans les pays tiers des investissements européens qui ont un impact sur le marché européen de l'énergie. Je pense que les investissements réalisés dans les pays tiers tant par les gouvernements que par les entreprises nationales et qui ont un impact significatif sur le marché de l'énergie doivent être signalés dans le cadre de ce règlement.

Adam Gierek, *au nom du groupe S&D*. – (PL) Madame la Présidente, l'intégration, la sécurité et la solidarité énergétique requièrent une gestion commune des investissements dans tous les États membres dans le cadre d'infrastructures énergétiques comprises au sens large, et en particulier des infrastructures de transport. Des solutions optimales pour les investissements dans ce domaine demandent des informations objectives sur l'état des infrastructures dans les systèmes nationaux individuels, ainsi que des informations essentielles pour mener une étude européenne centralisée sur l'intégration future.

Ce qui est important est que l'élément de concurrence sur le marché commun pour les produits et services, qui est influencé principalement par le coût de l'énergie dans chaque État membre, et la nécessité de ne pas dévoiler les secrets commerciaux ne masquent ni ne perturbent les processus d'intégration. Gardons secret uniquement ce qui doit rester secret: les installations d'infrastructure militaires.

C'est important, principalement parce que les décisions prises au sujet d'investissements tels ceux-ci, par exemple, la construction d'un gazoduc nord ou sud, ne doivent pas être exclusivement des mesures égoïstes prises dans l'intérêt de quelques États membres seulement. Établissons un projet complexe et à long terme relatif à des infrastructures énergétiques pour toute l'Union, basé sur les principes de coopération, de confiance et de solidarité. Malheureusement, le règlement actuel ne servira cette fin que jusque dans une certaine mesure et, selon moi, il devrait, par exemple, englober également les priorités de tous États membres.

Lena Ek, *au nom du groupe ALDE*. – (SV) Madame la Présidente, je suis extrêmement ravie de voir que la Commission s'engage à promouvoir les meilleures pratiques et à améliorer l'efficacité énergétique sur le marché européen de l'énergie. L'efficacité énergétique est cruciale pour l'emploi et la croissance en Europe, et essentielle si nous voulons atteindre l'objectif des 2 °C. Les deux conditions préalables principales dans ce contexte sont les réseaux énergétiques intelligents et un marché intérieur de l'énergie libre et performant. Naturellement, ces deux conditions requièrent de la Commission qu'elle ait une bonne connaissance des infrastructures et du marché actuel, et c'est ce dont traite cette proposition.

Nous avons également besoin que la bureaucratie qui traite ces informations soit efficace. Nous devons éviter toute redondance et les informations communiquées doivent être celles qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Si nous voulons parvenir à un marché performant, il est également extrêmement important que les informations recueillies auprès des entreprises européennes soient protégées, de manière à éviter toute perturbation du marché. Je soutiendrai le rapport de l'auteure et j'appelle l'Assemblée à rejeter les propositions extrêmement bureaucratiques avancées par le groupe Verts/Alliance libre européenne.

Comme mentionné précédemment, les objectifs de la proposition sont extrêmement importants: ils sont à ce point importants qu'ils ont fait l'objet d'une base juridique distincte dans l'article 194 du traité de Lisbonne, dans lequel ils sont pratiquement cités mot pour mot. La pleine participation du Parlement européen à travers la procédure législative ordinaire conformément à ce Traité doit donc être automatique. Tout autre solution ne serait pas digne de nous et serait un début extrêmement malheureux pour la coopération dont nous avons besoin entre le Parlement et la Commission pour un marché intérieur de l'énergie performant.

Yannick Jadot, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Commissaire, c'est bien de vouloir débattre du résultat de cet outil devant le Parlement européen, mais la première chose à respecter vis-à-vis du Parlement européen, c'est la codécision. Alors cet outil va nous être utile, mais il pourrait être plus opérationnel, plus efficace et plus transparent.

Plus efficace, notamment s'il tenait compte de l'ensemble des énergies décentralisées. Il ne s'agit pas de comptabiliser chaque panneau solaire, mais au niveau des États on dispose d'informations que vous pourriez collecter pour recenser tous les plans d'énergie décentralisés et voir où on en est à cet égard. Je suis surpris d'entendre notre collègue libéral, quand on lui parle de démocratie et de transparence, nous parler en retour de «bureaucratie». Cet instrument doit être transparent, il est nécessaire qu'il fasse l'objet d'une discussion, que la Commission consulte toutes les parties prenantes, les syndicats et les associations notamment. Enfin, les contribuables participent largement à l'effort de la transition énergétique, il serait important qu'on ait des informations sur les modes de financement, pour savoir justement comment les contribuables financent la

transition énergétique européenne. J'espère que les amendements qu'on a déposés seront votés demain par un grand nombre de députés, plus que ce soir.

Evžen Tošenovský, *au nom du groupe ECR.* – (CS) La proposition d'informations régulières sur les projets d'investissement dans le domaine des infrastructures énergétiques de l'UE est discutable. Elle impliquera des organes de l'UE dans le domaine des relations de concurrence entre des entreprises qui sont, pour la plupart, des entreprises privées. Selon moi, il y a deux aspects à cette proposition. Le premier concerne le contenu de ce genre d'informations obligatoires, particulièrement en ce qui concerne leur portée et leurs détails. Le deuxième concerne le niveau de confidentialité et l'obligation de garder le secret qui en découle pour la Commission.

Je suis intimement convaincu que les informations qui doivent être communiquées devraient être de nature plus descriptive, pour donner un aperçu général des réseaux énergétiques et de leur évolution future. De cette manière, la Commission disposerait d'une vue d'ensemble suffisante des relations entre les pays et, en même temps, d'une vue d'ensemble suffisante des réseaux existants et des perspectives d'avenir. Cette proposition suscite également logiquement la question de ce que la Commission ferait si elle était convaincue qu'il y a une capacité insuffisante dans une certaine zone, ou si, au contraire, il y a une capacité excessive. Avec un niveau suffisant d'informations générales, nous ferions également l'économie du problème des discussions délicates concernant le maintien du secret par rapport à certains plans stratégiques des entreprises énergétiques.

Jaroslav Paška, *au nom du groupe EFD.* – (SK) Les événements de ces récentes années nous ont montré que la sécurité énergétique de l'UE est plus un souhait qu'une réalité.

Les systèmes énergétiques des États membres de l'UE ne sont ni suffisamment compatibles ni suffisamment interconnectés. C'est pourquoi bon nombre de pays se sont retrouvés sans chauffage et sans gaz au début de l'année passée, malgré toute la solidarité et la bonne volonté de l'UE. Des initiatives considérables de la part de la Commission européenne seront nécessaires pour rectifier cette situation, c'est pourquoi il faut que la Commission européenne soit informée dans son travail de manière qualifiée et détaillée, tant par les États membres que par le secteur privé.

Pour ces raisons, nous pouvons considérer la proposition de règlement du Conseil concernant la communication des projets d'investissement relatifs aux infrastructures énergétiques comme une étape naturelle et nécessaire dans l'extension de la politique énergétique de l'UE, répondant aux évolutions actuelles dans le domaine de l'approvisionnement énergétique dans l'UE. Les propositions de modifications incluses dans le rapport sur ce point du programme améliorent le libellé du règlement et c'est pourquoi je considère qu'il est juste de les appuyer.

Amalia Sartori (PPE). – (IT) Madame la Présidente, chers collègues, l'excellent rapport de M^{me} Vălean met en avant des points raisonnables avec lesquels je suis d'accord.

Premièrement, la condition de garantir un niveau de sécurité optimal concernant les données et les informations requises en vertu de la proposition, à savoir celles que les agents économiques considèrent comme des données sensibles. Deuxièmement, la condition de prévoir la possibilité d'agréger les données à un niveau régional plus large également, vu que le niveau national est quelquefois dénué de toute pertinence. Troisièmement, la notification devrait poursuivre un objectif pratique et devrait compléter l'analyse du développement du réseau gazier européen.

C'est pourquoi la Commission devrait être obligée de discuter de ses analyses avec les États membres et avec les opérateurs dans les secteurs concernés; c'est un engagement que la Commission a souscrit ici avec nous.

Nous devons également parvenir à éviter la répétition du travail que les agents, les autorités réglementaires nationales et les États membres doivent entreprendre en vue de définir les projets nationaux destinés à protéger la sécurité de l'approvisionnement, avec une référence spécifique aux infrastructures gazières, et à garantir que si les agents décident de modifier leurs projets d'investissement ils ne seront aucunement pénalisés.

Je conclurai en attirant l'attention sur l'article 1^{er}, paragraphe 2, de la proposition, qui porte sur les délais de notification. Le fait que beaucoup de projets ne dépassent pas la phase de planification doit être pris en considération. Le meilleur résultat possible pourrait dès lors être atteint si la communication concernait uniquement les projets ayant obtenu les autorisations et permis nécessaires ou ceux pour lesquels une décision d'investissement finale a été prise.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je voudrais commencer par féliciter la rapporteure pour l'excellent travail qu'elle a accompli. Le traité de Lisbonne renforce les pouvoirs de l'Union européenne dans le domaine de la politique énergétique. La sécurité et la solidarité énergétiques dans l'UE entre les États-membres dans les situations de crise énergétique sont indispensables pour la politique énergétique de l'Union européenne. Le présent règlement établit un cadre commun pour la communication à la Commission de données et d'informations relatives aux projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques des secteurs du pétrole, du gaz, de l'électricité et des biocarburants ainsi qu'aux projets concernant le stockage géologique du carbone émis dans le secteur énergétique.

En fait, la Commission sera en mesure de soumettre des propositions sur la manière de mieux exploiter les capacités existantes et d'identifier des solutions dans les situations de crise énergétique. Il ne faut pas que le règlement alourdisse notablement la charge administrative que doivent assumer les entreprises du secteur de l'énergie. Cependant, je pense que ce règlement doit également être appliqué aux entreprises européennes qui investissent dans des projets d'infrastructures énergétiques dans des pays tiers et qui sont directement liées aux réseaux énergétiques d'un ou plusieurs États membres, ou exercent sur eux un impact significatif. C'est pourquoi j'espère que l'amendement 74 recueillera l'appui de la majorité demain.

Roger Helmer (ECR). – (EN) Madame la Présidente, certains amendements que nous étudions ce soir reflètent notre obsession maniaque pour les énergies renouvelables. Nous continuons à parler de l'importance de réduire les émissions de CO₂ même quand la théorie du réchauffement planétaire provoqué par l'homme s'effondre sous nos yeux.

Mais si nous voulons vraiment réduire les émissions de CO₂, nous devons certainement privilégier les centrales nucléaires et non les énergies renouvelables. Nous avons choisi de mettre en place des mesures d'encouragement qui faussent largement le marché au profit des énergies renouvelables et au détriment du secteur nucléaire.

L'Europe a besoin de la capacité de production de base compétitive, fiable et courante que peut fournir l'énergie nucléaire. Parallèlement, on ne peut compter sur la production pathétique d'électricité intermittente provenant des parcs éoliens pour alimenter les entreprises d'Europe.

Bon nombre de pays de l'UE, y compris le mien, sont confrontés à la perspective d'une crise énergétique plus tard au cours de cette décennie, qui résultera largement de la directive relative aux grandes installations de combustion. À moins que nous ne progressions et construisions une capacité de production sérieuse, et je vise ici le nucléaire et le charbon, nous nous retrouverons dans le noir.

Bogusław Sonik (PPE). – (PL) La question de l'énergie et du réseau énergétique est cruciale pour l'avenir de l'économie européenne. L'importance de la sécurité énergétique est répétée dans divers documents, débats et réunions. Cependant, pour que les mots et les déclarations soient suivis de solutions spécifiques et d'effets mesurables, nous devrions d'abord assurer un niveau de financement approprié aux investissements prévus. D'après un rapport établi par Exxon Mobil, l'une des plus grandes sociétés pétrolières de la planète, la demande mondiale d'énergie va augmenter d'environ 1,2 % par an, de sorte que d'ici l'an 2030, la demande aura augmenté approximativement de 35 %.

La demande de gaz, qui sera la seconde source énergétique en importance, va augmenter de 1,8 % par an. Actuellement, le monde utilise un peu plus de 3 milliards de mètres cubes. En 2030, il aura besoin d'environ 4,3 milliards de mètres cubes. Ce besoin croissant en gaz de l'Europe entraînera notamment une dépendance accrue vis-à-vis des importations de cette ressource, qui passera de 45 % en 2005 à 70 % en 2030. Au regard de ces chiffres, le soutien financier de l'Union européenne au réseau énergétique devrait être considéré comme un impératif stratégique.

Dans la situation économique et financière actuelle, il est particulièrement difficile de trouver des investisseurs pour de nombreux projets. Seul un soutien adapté de l'Union européenne pourra permettre de poursuivre ces projets. La priorité devra être donnée aux projets qui se concentrent sur les besoins transfrontaliers et qui contribuent au développement des nouvelles technologies qui ont une importance fondamentale pour les besoins énergétiques futurs de l'Europe. Ces projets contribueront à aplanir les différences de connexion entre les systèmes de l'Union européenne, et permettront d'utiliser de manière optimale les ressources énergétiques propres de l'Union européenne.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Madame la Présidente, cette question est très importante pour trois raisons au moins: premièrement, nous devons penser à la sécurité énergétique car le jour arrivera où les combustibles fossiles s'épuiseront; deuxièmement, nos objectifs pour 2020 en matière de changement climatique ou,

comme certaines personnes l'ont recommandé, 3020 ou même 4020; et troisièmement, point très important, nous devons réduire notre dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles provenant parfois de pays aux régimes dictatoriaux instables.

Le temps n'est pas de notre côté et l'un des domaines qui requiert une attention sérieuse est celui de la recherche et de l'innovation. Et je suis inquiet des pertes de temps par la répétition du travail dans ce domaine.

J'ai appris récemment qu'il y avait 45 groupes différents qui effectuaient des recherches sur la bactérie de la salmonelle. Maintenant, si cela a pu se produire avec la bactérie de la salmonelle, on pourrait avoir 450 groupes se livrant aux mêmes recherches sur les énergies renouvelables, par exemple, sur l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice et l'énergie houlomotrice.

Je souhaite donc demander à la Commission quels sont leurs projets pour coordonner ces recherches afin que la meilleure utilisation soit faite des ressources dont nous disposons pour obtenir la technologie dont nous avons besoin.

Ioan Enciu (S&D). – (RO) Je souhaite féliciter M^{me} Vălean pour ce rapport. Je voudrais souligner certains aspects concernant l'importance des investissements dans les infrastructures. Le développement continu des infrastructures énergétiques est le seul moyen de faire face à une société en constante mutation. Le développement des réseaux existants, outre des investissements dans des nouveaux types de réseaux adaptés aux ressources énergétiques innovantes, est un facteur vital pour faciliter l'accès aux nouvelles sources énergétiques, tant pour la population que pour l'industrie.

Actuellement, la coopération régionale a lieu *de facto* dans le secteur de l'énergie. Cependant, elle doit être renforcée par des règlements clairs. La solidarité entre les États membres doit passer du principe à la réalité. Il est également important d'augmenter les investissements dans les systèmes informatiques destinés à la surveillance et de rendre compte des stocks de combustibles pendant une crise.

Enfin, je voudrais souligner que les investissements et la mise en œuvre de solutions informatiques dans le secteur énergétique sont la clef du développement d'une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de carbone.

Miroslav Mikolášik (PPE). – (SK) Le traité de Lisbonne, qui a renforcé les pouvoirs de l'UE dans le domaine de la politique énergétique, devrait être exploité activement en vue de surmonter les difficultés et d'éviter les problèmes potentiels sur le marché de l'énergie.

La fourniture d'informations sur les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques contribuera à identifier les écarts entre l'offre et la demande dans ce secteur et contribuera ainsi également à créer une meilleure politique énergétique commune dans un esprit de solidarité, rapprochant les États membres sur le marché de l'énergie. Pour les raisons citées plus haut, je suis d'accord avec l'avis qu'il est nécessaire de recueillir des informations précises et adéquates sur les investissements prévus, afin que l'UE puisse prendre des décisions éclairées sur sa politique énergétique, basées sur une vue d'ensemble intégrée et sur la situation prévalant dans chaque État membre.

Czesław Adam Siekierski (PPE). – (PL) La garantie d'un approvisionnement énergétique stable et ininterrompu est devenue une priorité pour les gouvernements des États membres de l'Union, tout comme pour la Communauté en général. Concernant cette question, une responsabilité spéciale incombe à la Commission européenne qui, par ses actes, doit chercher à garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques pour la Communauté tout en développant et en contrôlant le fonctionnement correct du marché européen de l'énergie.

L'un des mécanismes de la politique énergétique multidimensionnelle de la Commission devrait consister à soutenir les projets réels d'investissement dans le secteur énergétique. La Commission devrait procéder régulièrement à des analyses et des recherches. Les analyses devraient reposer sur des informations concernant les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques de chaque pays, en mettant l'accent non seulement sur les installations actuellement en service mais également sur l'analyse des projets d'investissement qui visent à diversifier davantage tant les sources de matières premières pour l'énergie que la manière dont celles-ci sont transportées et transformées. Lorsque la Commission disposera d'analyses comparables de tous les pays de l'Union, elle sera en mesure de choisir la stratégie la plus avantageuse pour le marché européen de l'énergie.

Paul Rübiger (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire Oettinger, l'un des problèmes majeurs dans le secteur énergétique est, bien sûr, le stockage de l'énergie. Je pense que, par rapport à la sécurité de l'approvisionnement, nous devons réfléchir davantage à la question du stockage. Par rapport aux énergies renouvelables en particulier, il s'agit d'un énorme défi.

D'autre part, nous devons également créer des réseaux intelligents. Plus nous avons d'énergies renouvelables, plus nos chances sont grandes de rendre notre environnement considérablement plus efficace en énergie avec des réseaux intelligents et, en fin de compte, d'encourager les ménages à utiliser des systèmes intelligents de mesure afin de réduire la consommation et les coûts. L'amélioration de l'efficacité jouera un rôle essentiel et crucial à l'avenir, pas seulement au niveau de la production énergétique mais également, et surtout, au niveau de la consommation énergétique.

Günther Oettinger, commissaire. – (DE) Madame la Présidente, chers députés, je voudrais vous remercier pour vos précieuses suggestions d'amélioration. La Commission prendra des mesures pour s'assurer que vos nombreuses suggestions seront prises en considération par les États membres dans la version finale du règlement.

La Commission a conscience de la nature confidentielle des informations liées aux projets prévus. Pour cette raison, nous approuvons les suggestions formulées par cette Assemblée de publier uniquement les données qui ont été recueillies précédemment au niveau des États membres. En outre, les données devraient être agrégées au niveau européen de telle manière qu'aucune ingérence ne soit possible dans les entreprises et leurs politiques commerciales. Cela est important dans des cas où il n'y a qu'une seule entreprise active au niveau national dans un secteur énergétique particulier.

Comme je l'ai déjà dit, nous nous félicitons également de l'extension du domaine d'application pour y inclure les capacités de production de pétrole, de gaz et de charbon. Je ne souhaite pas dissimuler le fait que les États membres sont moins favorables à cette proposition mais promettent de revoir l'inclusion de ces capacités dans les cinq ans.

Quelles que soient nos différentes interprétations concernant la base juridique du règlement, je peux vous assurer que le but de la Commission est d'avoir un large débat dans le domaine des infrastructures. Le nouvel instrument qui sera développé en matière d'infrastructures et de solidarité, lequel doit résulter de l'aide financière de l'UE aux réseaux énergétiques transeuropéens, en donnera l'occasion, tout comme les rapports d'avancement de la Commission sur la mise en œuvre du programme de relance économique et de ses avantages pour les projets énergétiques.

Adina-Ioana Vălean, rapporteure. – Madame la Présidente, je voudrais remercier le commissaire et mes collègues de leur intéressante contribution au débat.

Juste quelques mots de conclusion ou, du moins, ma conclusion. Tout d'abord, je souhaiterais souligner à nouveau que les politiques devraient certainement s'abstenir d'interférer avec le marché. N'oublions pas que l'Europe est une économie de marché et les politiques ne sont là que pour corriger les faiblesses du marché.

Deuxièmement, je reste fermement d'avis que nous ne devrions pas nous servir de ce règlement pour contrôler l'application correcte d'autres règlements ou pour inclure des informations exhaustives; il ne s'agit pas d'un exercice de statistiques. Nous devons vraiment limiter les informations recueillies à un certain degré de pertinence, sinon leur utilité se perdra sous la masse des données. Et ce règlement ne vise pas à élaborer une politique sur les énergies renouvelables ou le gaz.

Enfin, je voudrais dire à ma collègue Lena Ek que j'espère seulement que les données agrégées que nous obtenons à la suite de ce règlement nous aideront à devenir plus intelligents dans les questions énergétiques et profiteront à l'intérêt général.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 25 février 2010.

Déclarations écrites (article 149)

Paolo Bartolozzi (PPE), par écrit. – (IT) Je félicite la Commission européenne d'avoir soumis au Conseil le règlement modifié sur les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques dans l'Union européenne.

Le rapport enrichit le contenu de manière significative et actualisée, et ce pour deux raisons. La première raison est qu'il fournit des informations transparentes sur la sécurité et la confidentialité des données sensibles que la Commission devra recevoir périodiquement en vue de gérer efficacement la politique énergétique. Le rapport est conforme au traité de Lisbonne, dans lequel une attention particulière est prêtée à la politique énergétique au moyen du renforcement et de la coordination de ses méthodes et des investissements nécessaires pour le secteur.

L'échec du sommet de Copenhague à satisfaire les dirigeants politiques mondiaux signifie que les politiques à suivre nécessitent un changement de stratégie. Le Parlement européen prête une attention particulière au problème dans le but de superviser les investissements dans le domaine de l'énergie, dans la construction, le transport et le stockage des produits énergétiques associés, de manière à satisfaire les secteurs de la production et de la distribution et de protéger ainsi la santé des consommateurs.

La deuxième raison est que, l'UE étant confrontée à une pénurie de produits énergétiques et la demande intérieure - comme les importations - augmentant chaque jour, la politique énergétique de l'UE doit se concentrer sur la diversification, la sécurité de l'approvisionnement et l'efficacité énergétique.

Elena Băsescu (PPE), par écrit. – (RO) Le principe de solidarité doit constituer la plate-forme pour élaborer les politiques énergétiques de l'Union européenne. Si les États membres travaillent ensemble, ils peuvent garantir un approvisionnement plus sûr, moins cher et plus efficace de ressources énergétiques aux citoyens et aux entreprises. Il est crucial pour l'Union européenne de disposer d'infrastructures énergétiques facilitant la coopération entre les États membres afin de réduire les problèmes qui surgissent pendant les crises énergétiques. Ce règlement fournira à la Commission européenne des informations sur les structures énergétiques et lui permettra d'obtenir une vue d'ensemble. Ces informations incluent des données sur les infrastructures de pétrole et de gaz naturel ainsi que sur les sources d'énergie renouvelables. Après la collecte de ces informations, il sera possible de mettre en évidence les lacunes du système énergétique européen et de proposer des mesures pour les corriger. Les mesures prises au niveau européen doivent compléter les stratégies nationales et régionales. Je pense qu'il est extrêmement important que nous protégeons la nature confidentielle des informations commerciales recueillies. En outre, il est également important de surveiller les investissements européens dans les pays tiers qui ont un impact majeur sur le marché européen de l'énergie.

Sergio Berlato (PPE), par écrit. – (IT) Madame la Présidente, chers collègues, la proposition de règlement sur les projets d'investissements dans les infrastructures énergétiques en Communauté européenne représente un instrument important pour promouvoir efficacement une politique énergétique au niveau européen.

Je soutiens le raisonnement qui est à la base de cette proposition, à savoir la nécessité de définir un cadre cohérent et complet pour le développement des investissements dans les infrastructures énergétiques dans l'Union, lequel cadre permettra à la Commission de surveiller l'état d'avancement des projets d'investissement prévus dans le secteur énergétique.

La surveillance est vraiment cruciale pour s'assurer que la politique suivie au profit de ces projets est bien transparente, mais à la condition que la charge administrative imposée aux petites et moyennes entreprises - la force motrice derrière l'économie européenne - soit réduite au minimum.

J'estime positif qu'un compromis ait été atteint pour s'assurer que les données des opérateurs sur le marché seront réceptionnées et traitées par la Commission avec la confidentialité nécessaire. Les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques sont indispensables si nous voulons créer un marché de l'énergie libre et donc concurrentiel.

C'est pourquoi j'appelle la Commission à fournir périodiquement, sur la base des données recueillies, une analyse des développements structurels du secteur énergétique, dans le but d'identifier les points à améliorer sur le marché et les obstacles qui l'empêchent de fonctionner de manière optimale.

András Gyürk (PPE), par écrit. – (HU) Pas un jour ne passe sans qu'un État membre ou une grande entreprise n'annonce des projets d'investissement majeurs dans le secteur énergétique. Divers gazoducs, parcs éoliens off-shore et des centrales électriques par dizaine sont à l'étude. En même temps, la coordination entre les investissements futurs laisse beaucoup à désirer. Cela serait en soi une raison plus que suffisante pour approuver maintenant le règlement soumis, qui consoliderait en une structure unifiée toutes les obligations de communication des investissements énergétiques de la part des États membres. Le règlement à adopter permettra d'harmoniser les investissements régionaux et contribuera à la planification conjointe, renforçant ainsi le marché de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement.

Je pense qu'il est important que les conditions établies dans la proposition concernant la communication des investissements n'imposent pas une charge administrative excessive aux autorités des États membres. Nous devons nous assurer que la méthode de communication des investissements correspond aux règles adoptées précédemment. Il est utile de rappeler à cet égard que plus que jamais les directives de l'UE pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel nécessitent de préparer des programmes d'investissement sur 10 ans.

La proposition originale de la Commission européenne ne s'étendait pas aux investissements dans le chauffage urbain. C'est pourquoi l'amendement qui les intègre dans les domaines de la disposition relative aux informations obligatoires, proposé par la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement, devrait être approuvé. Nous ne devons pas oublier que dans les nouveaux États membres le chauffage urbain représente une part considérable dans les services offerts à la population. En Hongrie, par exemple, cette forme de chauffage subvient aux besoins de quelque 2 millions de personnes. Les investissements dans le chauffage urbain doivent être pris en considération lors de l'harmonisation des politiques d'investissement dans le domaine de l'énergie.

Edít Herczog (S&D), par écrit. – (HU) Madame la Présidente, chers collègues, malgré les grandes incertitudes concernant la mise en œuvre des projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques, ajoutées aux sérieuses difficultés engendrées actuellement par la crise économique et le resserrement du crédit pour les projets d'investissement dans le secteur énergétique, nous devons prendre clairement conscience du fait que le facteur essentiel de la nouvelle politique énergétique européenne, qui vise à garantir la sécurité de l'approvisionnement tout en atténuant les effets du changement climatique et en maintenant la compétitivité, consiste à investir massivement, dans les années à venir, dans les infrastructures énergétiques de l'Union européenne. Il s'agit d'un outil important pour façonner une politique énergétique commune.

Sans informations suffisantes sur nos infrastructures énergétiques, nous ne pouvons soutenir efficacement la politique énergétique européenne au niveau de l'UE. C'est pourquoi j'estime que notre objectif commun dans la Communauté est la fourniture d'informations précises et régulières sur les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques dans l'UE, l'allègement de la charge de la collecte d'informations, l'amélioration d'une analyse utile basée sur les informations transmises à la Commission, tout en réduisant la charge sur les acteurs du secteur privé qui jouent un rôle croissant dans les investissements relatifs au développement des infrastructures.

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE), par écrit. – (PL) Je voudrais présenter mes sincères remerciements à la rapporteure pour son rapport si équilibré. Les efforts consolidés des États membres et de la Commission européenne, qui sont contenus dans le rapport, assureront un système intégré et amélioré de sécurité énergétique pour l'Union, tout en améliorant l'efficacité et en réduisant la consommation énergétique. Dans le cadre de la politique énergétique européenne, la Commission et les États membres devraient identifier les investissements nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques de l'UE en termes d'offre et de demande de gaz naturel et d'électricité. Le règlement définit des cadres communs sur la base desquels la Commission européenne reçoit les envois de données et d'informations sur les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques dans les domaines du pétrole brut, du gaz naturel, de l'électricité, des biocarburants et des projets d'investissement à faibles émissions pour le chauffage urbain et les systèmes de refroidissement. Il est incontestable qu'un élément nécessaire pour maintenir la stabilité du système énergétique est, sans nul doute, le charbon, qui ne doit pas être remplacé par les sources d'énergie renouvelables, car elles ne répondront pas aux besoins des secteurs économiques constamment en expansion et en développement des nouveaux États membres. Tout en pointant les avantages du charbon en tant que source d'énergie, il convient de signaler que l'utilisation des nouvelles technologies nous permettra tout de même de réduire davantage la pollution et d'adopter graduellement les limites d'émissions de CO₂ fixées.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Dans le contexte de la nouvelle politique énergétique visant à garantir l'approvisionnement énergétique, à atténuer l'impact du changement climatique et à renforcer la compétitivité, les investissements dans les infrastructures énergétiques ont un rôle vital à jouer. Les obligations de la nouvelle politique telles que les objectifs relatifs à la combinaison de combustibles modifieront les politiques des États membres de sorte qu'ils bénéficieront d'infrastructures énergétiques neuves et modernisées.

La proposition de la Commission consiste à réviser le système actuel de communication des projets d'investissement énergétiques. Le but est de recueillir des informations appropriées sur les investissements prévus en vue de permettre à la Commission de suivre attentivement la situation concernant les infrastructures et d'anticiper les problèmes potentiels. Vu que la législation européenne actuelle impose déjà des obligations d'information et de communication en matière d'investissements et d'infrastructures, l'utilisation de ces

informations doit être mieux coordonnée afin que la répétition des obligations telles que l'information et la confidentialité puisse être évitée, tout en améliorant également l'accès des citoyens aux informations. Même si la proposition se concentre principalement sur des questions administratives, elle donne une idée de la nature et des caractéristiques envisagées pour les investissements futurs.

Il est donc important de mettre davantage l'accent sur l'impact environnemental des projets en vue de fournir des garanties et des incitations supplémentaires aussi bien pour la construction que pour la mise hors service d'infrastructures énergétiques de manière durable et respectueuse de l'environnement. Je félicite la rapporteure.

Richard Seeber (PPE), *par écrit*. – (DE) Faire face à la demande accrue d'énergie tout en protégeant l'environnement, en particulier, contre le changement climatique anthropogénique, est l'une des tâches principales dont l'UE devra se charger à l'avenir. À cet égard, il est extrêmement important pour l'Union européenne d'avoir connaissance de tous les projets relatifs aux infrastructures énergétiques dans les États membres. Cela augmentera l'efficacité du travail consenti pour produire une solution européenne en matière d'énergie. Le texte actuel concernant l'échange d'informations sur les projets d'investissement dans les infrastructures énergétiques donnera une bonne vue d'ensemble des infrastructures énergétiques existantes en Europe.

Il va sans dire que ce rapport ne doit pas donner prétexte à un usage abusif des données. Je salue dès lors le compromis interpartis, qui établit des règles de base claires pour le transfert de données. La surveillance centrale permet également d'établir clairement si l'Europe se concentre trop sur une seule source d'énergie. Dans l'ensemble, le rapport représente une avancée vers une combinaison moderne d'énergies.

Vladimir Urutchev (PPE), *par écrit*. – (BG) Monsieur le Président, chers collègues, jusqu'à présent nous n'avons discuté de la nécessité de définir rapidement une politique énergétique européenne commune que lorsqu'une crise survient, comme en hiver 2009. Nous pouvons dire avec une inquiétude justifiée que les choses ne peuvent continuer ainsi. C'est pourquoi je salue le rapport de M^{me} Vălean et le considère comme un pas important vers la création d'une politique énergétique européenne commune. Il va sans dire que l'adoption d'un certain nombre de directives et de règlements pour le secteur énergétique créera les conditions nécessaires pour élaborer une telle politique commune. Je pense que nous nous approchons de la phase où nous pourrions commencer à parler d'un accord sur la création d'une communauté européenne de l'énergie. L'introduction d'un système de communication destiné aux projets d'investissement dans le secteur énergétique dans chaque État membre permettra à la Commission de se faire une idée précise de l'évolution des infrastructures énergétiques de l'UE, tout en aidant également les pays à résoudre les points les plus faibles qui posent problème. Cela contribuera à réaliser des infrastructures fiables et satisfaisantes capables de supporter le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie et d'atténuer les conséquences des crises quand elles surviennent. Le fait le plus important est que des infrastructures énergétiques européennes communes satisfaisantes sont la condition préalable à toute politique énergétique européenne commune, ce sur quoi le Parlement européen a insisté dans un certain nombre de ses documents.

23. État prévisionnel des recettes et des dépenses pour le budget rectificatif 1/2010 (Section I, Parlement européen) (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le rapport de Vladimír Maňka, au nom de la commission des budgets, sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour le budget rectificatif 1/2010 (Section I, Parlement européen)

(2010/2014(BUD)) (A7-0017/2010).

Vladimír Maňka, *rapporteur*. – (SK) Nous savons tous très bien que seule la mise en commun de nos efforts au niveau européen nous permettra de relever les principaux défis du XXI^{ème} siècle, à savoir le changement climatique, les risques et le coût des matières premières et de l'énergie, la mondialisation de l'économie et les menaces contre la sécurité.

La réponse à ces problèmes passe par l'adoption d'instruments efficaces et complexes au niveau européen, ce qui est rendu possible par le traité de Lisbonne.

En décembre, nous avons approuvé le budget des institutions européennes pour l'année 2010, mais pour des raisons liées à la mise en œuvre du traité de Lisbonne, nous n'avons pas été en mesure de clore nos travaux budgétaires au mois de décembre et ceux-ci se poursuivront jusque dans le courant du mois d'avril. Nous

sommes aujourd'hui dans la phase initiale de mise en œuvre du traité. D'emblée, l'UE va devoir disposer des moyens nécessaires pour lancer les nouvelles politiques. Le traité de Lisbonne a des répercussions sur l'ensemble des services du Parlement européen et des autres institutions. Pour ce qui est du Parlement, nous allons connaître une augmentation drastique du travail de codécision, qui couvrira jusqu'à 95 % de la législation. Des domaines tels que la liberté, la sécurité et la justice, l'agriculture, la pêche, la recherche et les fonds structurels vont à présent relever de la codécision. Le Conseil, quant à lui, aura davantage recours au vote à la majorité qualifiée. Le traité a, en outre, posé différentes nouvelles bases juridiques dans les domaines du tourisme, du sport, de l'énergie, de la défense civile, de l'administration et de la coopération, par exemple. Tout ceci va se traduire par un accroissement des activités législatives de l'UE en général et aura, dans l'ensemble, une incidence non négligeable sur les pouvoirs et les activités du Parlement européen, d'où le besoin de renforcer son administration.

Le budget rectificatif proposé par la présidence du Parlement européen dans le cadre de la mise en œuvre du traité de Lisbonne a pour principale priorité de faire en sorte que le Parlement européen dispose de moyens suffisants pour remplir son rôle législatif. Rappelons-nous que le Parlement européen a posé, en 1988, une limite à ses propres exigences, fixée à 20 % du total des coûts administratifs des institutions. En 2006, le Parlement européen a, dans le cadre des négociations portant sur le cadre financier 2007-2013, approuvé ce plafond relatif au total des coûts administratifs des institutions. Or depuis 2006, les coûts du Parlement européen ont crû avec l'entrée en vigueur du statut des députés, et ce en dépit du fait que la deuxième page dudit statut prévoit l'affectation de crédits du budget des États membres. Aujourd'hui, il nous faut également couvrir les coûts engendrés par le nouveau rôle confié au Parlement européen avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Il est nécessaire de préciser que le plafonnement des dépenses à 20 % a été décidé sans tenir compte ni du statut des députés ni du traité de Lisbonne. Malgré l'inclusion du statut des députés dans le traité de Lisbonne, la commission des budgets a insisté pour que le budget 2010 du Parlement européen continue de respecter le plafond de 20 % fixé initialement dans le cadre financier pluriannuel. Nous y sommes parvenus.

Lorsque nous élaborerons le budget 2011, il nous faudra toutefois étudier avec soin la nouvelle formule, en vue de veiller à la stabilité budgétaire pour la prochaine période. Je souhaiterais souligner que la meilleure manière de garantir la viabilité du budget est d'élaborer ce dernier en fonction des besoins réels et non sur la base d'indices d'inflation. Seule cette approche permettra de nous assurer que le budget correspondra uniquement à des besoins réels, ce qui doit constituer un gain en termes de transparence et de saine gestion des ressources.

José Manuel Fernandes, *au nom du groupe PPE.* – (PT) Nous devons ce budget rectificatif à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Le Parlement dispose désormais de nouvelles compétences et doit assumer de nouvelles responsabilités. Il doit donc disposer des moyens nécessaires pour relever ce nouveau défi. Je souhaiterais insister sur le fait que les citoyens européens attendent du Parlement l'excellence en matière législative. Pour y parvenir, il est important de doter ses députés, ses commissions et ses groupes politiques des moyens dont ils ont besoin.

Ce budget rectificatif répond aux normes juridiques et budgétaires et aux règles de la bonne discipline financière. Nous pensons en outre que la discipline budgétaire et la recherche d'économies sont plus nécessaires que jamais. C'est aussi ce qu'attendent les citoyens européens de l'exécution de ce budget. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions réaffirmer l'importance qu'il y a à élaborer un budget à base zéro, qui offre des garanties de rigueur et de transparence accrues. Nous réclamons en outre des informations claires, dans les meilleurs délais, sur le montant réel des dépenses fixes du budget du PE. Nous insistons en outre sur la nécessité de planifier à long terme la politique immobilière, afin de garantir la viabilité du budget.

Signalons également que la réserve immobilière a été réduite de 4 millions d'euros, de sorte que, au total, le budget correspond dorénavant à 19,99 % des crédits initiaux de la rubrique correspondante, à savoir la rubrique 5, telle qu'adoptée en première lecture.

Nous sommes convaincus que ces mesures nous aideront à répondre aux préoccupations, aux attentes et aux exigences légitimes des citoyens européens.

Göran Färm, *au nom du groupe S&D.* – (SV) Madame la Présidente, ce budget rectificatif est avant tout de nature pratique. Son but est d'adapter les procédures du Parlement aux nouvelles tâches qui lui sont confiées par le traité de Lisbonne. Un point, toutefois, est un point de principe: celui qui concerne la décision prise il y a 20 ans de ne pas consacrer plus de 20 % du budget administratif de l'UE aux activités du Parlement.

Cette décision aura pour résultat que nous allons légèrement dépasser cette limite, même si ceci sera plutôt dû à des modifications d'ordre technique qu'à un changement de politique. Pour autant, un débat n'en a pas moins été suscité concernant la règle des 20 %. À moins que nous ne procédions à des coupes substantielles, la limite sera dépassée lorsque la décision prise aujourd'hui montrera tous ses effets, à savoir en 2011. Il est tout à fait justifié de remettre ces 20 % en question, si l'on considère que le rôle du Parlement s'est modifié plus largement que celui des autres institutions. La décision d'abandonner ce principe ne doit toutefois pas être prise à la légère.

Deux aspects me viennent principalement à l'esprit. Tout d'abord, nous devons tenir compte du fait que beaucoup d'États membres font actuellement l'objet de pressions extrêmement fortes pour réduire leur personnel et leurs salaires. Dans une telle situation, nous ne pouvons continuer, en toute indifférence, à élargir l'administration européenne. Ensuite, n'oublions pas que le budget administratif de l'UE est affecté conjointement par toutes les institutions et que nous avons promis, lors de la décision de 1988 qu'un abandon de la règle des 20 % ne pourrait être envisagé qu'en discussion avec le Conseil. C'est un point déterminant à l'aube des négociations difficiles qui nous attendent avec le Conseil en ce qui concerne le service pour l'action extérieure, le règlement financier, les perspectives financières, etc.

Je vote pour ce rapport, mais, je souhaiterais en même temps adresser une mise en garde concernant l'avenir.

Angelika Werthmann (NI). – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le traité de Lisbonne renforce l'UE dans son ensemble. La participation des citoyens européens comme le Parlement européen en sortent renforcés. Le rôle accru du Parlement européen va aussi de pair avec davantage d'obligations législatives. Il incombe à chaque député de mettre toutes ses connaissances et toute sa conscience au service de celles-ci.

Dans ce contexte, je souhaiterais également citer un mot d'ordre: l'excellence législative. Mon «oui» à la modification du budget du Parlement est un «oui» sous conditions. Face à une crise qui ne cesse de s'aggraver, nous devons être plus rigoureux dans la gestion de nos finances. Pour autant, nous sommes, en tant que députés, également obligés d'effectuer un travail législatif optimal. C'est une double condition qu'il convient de respecter.

Salvador Garriga Polledo (PPE). – (ES) Madame la Présidente, à l'heure où nous allons voter un accroissement substantiel du budget du Parlement, afin, entre autres, de permettre le paiement des indemnités d'assistance parlementaire, cet hémicycle est presque vide à l'exception des quatre ou cinq membres de la commission des budgets. Cela prouve que les députés de ce Parlement ont confiance dans la commission des budgets, ce qui est bon signe.

Si, toutefois, deux coordinateurs issus du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen et du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) sont présents, c'est pour confirmer que nous sommes pleinement d'accord en ce qui concerne l'augmentation du budget et que nous considérons que cela ne va pas à l'encontre des normes d'austérité que nous nous sommes imposées.

Le Parlement européen est une institution très particulière. Si l'Espagne ou la Suède étaient confrontées à une augmentation croissante de la taille de leurs régions, du nombre de leurs députés ou de leurs fonctions, elles augmenteraient le budget de leurs parlements, comme le ferait n'importe quel État membre.

Or c'est ce qu'est en train de vivre le Parlement européen. Nous devons donc voter en faveur de cet accroissement.

Il est vrai qu'il nous faudra, dans les prochaines années, veiller à la viabilité de nos dépenses. Cela imposera de discuter sérieusement de notre politique immobilière et de nos politiques futures en matière de personnel et d'équipement des bureaux. Il faudra nous pencher sur tout ceci à l'avenir en vue de garantir la viabilité du budget et l'efficacité des dépenses.

Le Bureau du Parlement et la commission des budgets ont adopté des positions divergentes. Le Bureau, en effet, défend les besoins des députés, tandis que la commission des budgets défend l'austérité et la réalité budgétaire.

Je pense toutefois que l'accord obtenu est un bon accord et que nous pourrions l'adopter demain sans problème.

Derek Vaughan (S&D). – (EN) Madame la Présidente, je m'exprime au nom du groupe S&D, mais la plupart des membres reconnaîtront que nous avons besoin de moyens supplémentaires après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. On peut cependant s'interroger au sujet du calendrier et du financement de ces propositions. Certaines questions ont été soulevées à cet égard par mes collègues.

Toutefois, il y en a d'autres. Par exemple, quels éléments permettent de justifier l'accroissement des ressources en personnel? Les chiffres présentés sont-ils tombés du ciel? Si des éléments permettent de les justifier, je pense qu'ils auraient dû être mis à notre disposition.

De même, quelle sera l'affectation du personnel supplémentaire accordé au secrétariat? Je pense que cette information aurait également dû nous être fournie.

Je pense en outre qu'accepter les 1 500 euros supplémentaires mensuels d'indemnité d'assistance ne peut se faire sans envisager d'autres coûts, comme les coûts de l'espace de travail supplémentaire qui pourrait ainsi s'avérer nécessaire. Nous devrions en réalité disposer d'une estimation globale des coûts engendrés par la mesure.

Demain, les députés auront à prendre une décision difficile. Il est impossible d'éviter la controverse lorsque l'on vous demande de vous attribuer des moyens à vous-mêmes. Si nous avions pu disposer de tous les éléments réclamés par mes collègues et moi-même, peut-être cela aurait-il facilité la décision que les députés auront à prendre demain.

Gerben-Jan Gerbrandy (ALDE). – (NL) Vu l'heure tardive à laquelle nous avons ce débat, on pourrait penser que notre propre budget ne supporte pas la lumière du jour.

Madame la Présidente, le traité de Lisbonne représente bien sûr pour nous plus d'obligations, plus de pouvoirs et plus de travail. Cela signifie-t-il pour autant que nous ayons besoin d'un accroissement généralisé de notre personnel, tant au sein des commissions qu'au sein des groupes et pour chaque député pris individuellement? J'en doute. Je pense que si nous voulons travailler de manière plus politique et plus efficace, la meilleure façon de le faire est de rester dans les limites du budget actuel.

Enfin, Madame la Présidente, il semble que nous nous dirigeons vers un processus en plusieurs étapes. Il n'est pas simplement question d'une augmentation ponctuelle du budget cette année. Il semble d'ores et déjà que le budget soit voué à augmenter encore l'année prochaine. Mon groupe n'est pas partisan de cette manière de faire. Si nous convenons aujourd'hui d'une augmentation du budget en invoquant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, cet argument sera à jamais épuisé. Notre avis est donc que nous devons nous en tenir à une augmentation ponctuelle et non échelonnée sur deux, voire trois ans avec, à la clé, de nouveaux besoins en bâtiments.

Marian-Jean Marinescu (PPE). – (RO) L'excellence législative est une priorité pour le Parlement. Or, on ne peut la concrétiser qu'en donnant suffisamment de moyens aux députés, aux commissions et aux groupes politiques. Le budget du Parlement tient compte désormais des nouvelles dépenses administratives rendues nécessaires par l'application des dispositions du traité de Lisbonne. Qui plus est, le rapport insiste sur l'importance du rôle législatif accru qui revient au Parlement et sur le fait que ce mandat élargi entraîne des besoins financiers supplémentaires. Il nous faut donc prendre des mesures spécifiques en vue d'assurer la stabilité budgétaire. Cela doit se faire par l'élaboration d'une politique de budget à base zéro et d'une planification à long terme permettant de répondre aux besoins du Parlement en termes de politique immobilière.

Je pense que le budget du Parlement doit, dans l'ensemble, continuer d'être guidé par les perspectives initiales adoptées dans le cadre de la programmation pluriannuelle. Il s'agit de veiller à la sauvegarde de ces intérêts ainsi qu'au maintien de la discipline budgétaire. Dans le même temps, je pense que le plafond traditionnel des 20 % doit être maintenu. Je me félicite que nous ayons finalement décidé à l'unanimité de ne pas dépasser cette limite dans le cas présent. Je suis, moi aussi, d'avis que des mesures devront être prises afin de garantir la viabilité du budget dans les années à venir, tout en insistant à nouveau sur l'importance de disposer d'une politique budgétaire de nature à assurer une rigueur accrue. Je pense également que la transparence s'impose et qu'elle passe par la mise à disposition d'informations claires sur le montant global des dépenses fixes du budget du Parlement européen.

Paul Rübzig (PPE). – (DE) Madame la Présidente, permettez-moi de clore cette procédure en soulignant la manière très responsable dont le Parlement a traité ce dossier. Je voudrais notamment remercier le Bureau d'avoir trouvé le moyen de respecter le plafond de 20 %. En ces temps de crise économique, il est important que nous nous montrions tous aussi circonspects que possible dans l'utilisation de l'argent des contribuables, tout en nous assurant que les députés disposent de ressources suffisantes et de qualité. Les quatre millions d'économies sur la réserve immobilière ne doivent pas nous empêcher d'exploiter les ressources existantes de manière à faire de notre bâtiment l'un des bâtiments les plus modernes du monde, afin que nous puissions travailler aussi efficacement que possible dans l'intérêt des citoyens.

Vladimír Maňka, *rapporteur*. – (SK) Je souhaiterais profiter de cet instant pour vous remercier tous, Mesdames et Messieurs, de vos avis et de vos propos, et pour avoir travaillé à l'élaboration d'une solution en commission.

Je souhaiterais préciser que nous avons, dans le cadre du budget 2010, mis en place des mesures systémiques capables d'engendrer des économies financières et de soulager la pression qui s'exerce sur nos plafonds de dépenses. Au mois d'octobre de l'année dernière, nous avons décidé, en procédure de conciliation, que le Parlement, et plus particulièrement la direction générale INLO et le service de sécurité, se soumettraient à un audit administratif cette année, dans le but de déterminer si les ressources sont utilisées de la meilleure manière possible. Les conclusions de l'audit devraient constituer un point de départ afin de progresser encore et de tendre vers une meilleure utilisation des ressources. D'autres viviers d'économies résident, selon moi, dans une meilleure utilisation de nos ressources propres au sein des services d'interprétation ou dans le domaine du télétravail. J'attends du Parlement européen et des autres institutions des informations récentes sur la manière dont ils ont l'intention d'utiliser les ressources temporairement inexploitées, non seulement en ce qui concerne les services linguistiques, mais également en ce qui concerne les espaces de bureaux loués, les services de photocopie, etc. Je suis fermement convaincu que la stratégie à moyen terme concernant les actifs et les bâtiments permettra de faire des économies et, partant, de contribuer à la viabilité du budget du PE. Cette stratégie nous sera présentée dans quelques jours par les services administratifs du Parlement. Mesdames et Messieurs, permettez-moi, encore une fois, de vous remercier de votre coopération et de votre attitude responsable dans ce dossier.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 25 février 2010.

Je vous présente à tous mes remerciements. Merci également à nos techniciens et à nos interprètes de nous avoir finalement permis de mener cette soirée à son terme.

Déclarations écrites (article 149)

Alexander Alvaro (ALDE), *par écrit*. – (DE) Je félicite M. Maňka d'avoir mené à bien ces négociations, compte tenu du cadre très serré dont nous disposons pour le budget 2010. À côté des ajustements apportés à la politique immobilière et au personnel du Parlement européen, qui étaient nécessaires et se justifient pleinement, il demeure, à mon avis, la question épineuse des 1 500 euros prévus pour l'augmentation de l'indemnité de secrétariat. Je déplore que la procédure nous empêche de nous prononcer distinctement sur ce point. En effet, la décision prise par le Bureau d'augmenter, à partir du mois de mai 2010, l'indemnité de secrétariat accordée aux députés pose un problème en ces temps de crise financière. Je ne nie pas que la récente entrée en vigueur du traité de Lisbonne signifie que le Parlement devra, globalement, augmenter ses capacités en vue d'effectuer son travail législatif, mais après l'introduction du statut des assistants au début de cette législature, absolument rien ne prouve que les députés aient effectivement besoin de plus d'assistants. Qui plus est, le montant supplémentaire dont il est question représente un «pouvoir d'achat» très différent en fonction des États membres. Ce sera un des éléments à prendre en considération dans un futur rapport sur les effets de l'introduction des nouvelles règles relatives aux assistants parlementaires. Étant donné l'espace et les équipements de travail très limités dont dispose actuellement le Parlement, on peut également craindre que les 1 500 euros d'augmentation de l'indemnité de secrétariat adoptés aujourd'hui n'engendrent de nouveaux besoins, de nouvelles demandes et, à terme, l'achat de nouveaux équipements de travail. Pour ces motifs, les députés du parti libéral allemand (FDP) au Parlement européen s'abstiendront.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit*. – (RO) Ce budget rectificatif répond à un besoin réel. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne dote le Parlement européen de pouvoirs sensiblement accrus dans toute une série de domaines. Ces compétences élargies ont pour conséquence directe un volume de travail plus important, dont la qualité doit répondre aux normes les plus élevées en matière législative. Contrairement à ce que prétend la presse, ce n'est pas pour nous que nous réclamons cet argent. Nous devons donner à l'institution qu'est le Parlement européen tous les moyens dont elle a besoin pour répondre aux attentes formulées par les citoyens européens à son encontre.

Georgios Stavrakakis (S&D), *par écrit*. – (EL) Je souhaiterais, moi aussi, remercier le rapporteur de son travail. Il ne fait aucun doute que les pouvoirs accrus accordés au Parlement européen par le traité de Lisbonne renforcent considérablement le rôle de cette Assemblée et apportent des réponses tangibles et convaincantes aux attentes des citoyens européens. Cependant, cette diversification des activités du Parlement engendre de nouveaux besoins en termes de personnel, tant dans l'administration du Parlement européen que dans les groupes politiques et dans les bureaux des députés. Il n'était pas simplement évident, mais également indispensable de rectifier le budget du Parlement européen pour permettre à celui-ci d'assumer comme il se

doit ses nouvelles responsabilités, au bénéfice de la démocratie. Permettez-moi de rappeler à l'Assemblée que le budget du Conseil a, lui aussi, été modifié de la sorte afin de faire face aux nouveaux besoins administratifs engendrés par la création du poste de président du Conseil européen. On s'attend également à ce que la Commission européenne présente, elle aussi, un budget rectificatif du même genre. L'adoption de ce budget rectificatif permettra tant aux services administratifs du Parlement qu'aux groupes politiques et aux différents eurodéputés de remplir mieux et plus efficacement leurs nouvelles obligations.

24. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

25. Levée de la séance (voir procès-verbal)

(La séance est levée à 23 h 50)